



HAL
open science

Aleria. Les remparts

Eric Gailledrat, Franck Allegrini-Simonetti, Jean Michel Bontempi, Laetitia Cavassa, Philippe Ecard, Laurent Fontaine, Paul Fontaine, Audrey Jamai-Chipon, Lisa Marchand, Séverine Sanz Laliberté, et al.

► **To cite this version:**

Eric Gailledrat, Franck Allegrini-Simonetti, Jean Michel Bontempi, Laetitia Cavassa, Philippe Ecard, et al.. Aleria. Les remparts. [Rapport de recherche] Ministère de la Culture et de la Communication-DRAC Corse. 2021. halshs-03759189

HAL Id: halshs-03759189

<https://shs.hal.science/halshs-03759189>

Submitted on 23 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Corse
Haute-Corse (2B)

ALERIA

Les remparts

Eric Gailledrat

Franck Allegrini-Simonetti

Jean-Michel Bontempi

Laetitia Cavassa

Philippe Ecard

Laurent Fontaine

Paul Fontaine

Audrey Jamai

Lisa Marchand

Séverine Sanz

Ariane Vacheret



Rapport final
de fouille programmée
Rapport Final d'Opération

2021

SOMMAIRE

Données administratives et techniques.....	p. 3-11
Cadre de l'opération (E. Gailledrat).....	p. 13-23
Les fortifications dans l'angle sud-est d'Aleria. Bilan critique des fouilles Jehasse (P. Fontaine).....	p. 25-37
Observations sur l'appareil des fortifications hellénistiques (P. Fontaine, L. Fontaine).....	p. 39-48
Zone 1 : le sondage 1/6 (A. Vacheret).....	p. 49-70
Zone 2 : le sondage 2/1 (E. Gailledrat).....	p. 71-108
Zone 3 : la tour d'angle Sud-Est (A. Jamai, E. Gailledrat).....	p. 109-138
Annexe I : planches	p. 139-154
Annexe II : inventaires techniques	p. 155-212



DONNÉES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Fiche signalétique

Localisation du site		
Région : Corse Département : Haute-Corse Commune : Aleria Lieu-dit/Adresse : Palazzi		
Coordonnées Lambert 93 :		
X : 1238916.97	Y : 6133464.78	Altitude NGF : 48
Références cadastrales :		
Année : 2019	Section : D	Parcelle : 0050
Propriétaire du terrain : Nom, Prénom : Collectivité de Corse Adresse : 22 Cours Grandval, BP215, 20187 AJACCIO Cedex 1		

Identité de l'opération archéologique		
Numéro de l'opération : OA 082221		
N° de(s) entité(s) archéologique(s) : EA XX XXX XXXX		
N° de programme national : 5		
Numéro et date de l'arrêté de prescription : 2021/025/SRA du 2 mars 2021		
Nature de l'opération :		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input checked="" type="checkbox"/> Fouille programmée (FP) <input type="checkbox"/> Fouille programmée pluriannuelle (FPP) <input type="checkbox"/> Sondage (SD) <input type="checkbox"/> Prospection thématique (PRT) <input type="checkbox"/> Aide à la préparation de publication (APP) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Prospection diachronique (PRD) <input type="checkbox"/> Projet collectif de recherche (PCR) <input type="checkbox"/> Etudes et travaux en laboratoires (AET) <input type="checkbox"/> Relevé d'art rupestre (RAR) <input type="checkbox"/> Prospection avec matériel spécialisé (PMS) </td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Fouille programmée (FP) <input type="checkbox"/> Fouille programmée pluriannuelle (FPP) <input type="checkbox"/> Sondage (SD) <input type="checkbox"/> Prospection thématique (PRT) <input type="checkbox"/> Aide à la préparation de publication (APP)	<input type="checkbox"/> Prospection diachronique (PRD) <input type="checkbox"/> Projet collectif de recherche (PCR) <input type="checkbox"/> Etudes et travaux en laboratoires (AET) <input type="checkbox"/> Relevé d'art rupestre (RAR) <input type="checkbox"/> Prospection avec matériel spécialisé (PMS)
<input checked="" type="checkbox"/> Fouille programmée (FP) <input type="checkbox"/> Fouille programmée pluriannuelle (FPP) <input type="checkbox"/> Sondage (SD) <input type="checkbox"/> Prospection thématique (PRT) <input type="checkbox"/> Aide à la préparation de publication (APP)	<input type="checkbox"/> Prospection diachronique (PRD) <input type="checkbox"/> Projet collectif de recherche (PCR) <input type="checkbox"/> Etudes et travaux en laboratoires (AET) <input type="checkbox"/> Relevé d'art rupestre (RAR) <input type="checkbox"/> Prospection avec matériel spécialisé (PMS)	
Responsable scientifique de l'opération : Eric Gailledrat		
Organisme de rattachement : CNRS		
Intervenants scientifiques : Laetitia Cavassa, Paul Fontaine, Audrey Jamai, Séverine Sanz, Ariane Vacheret		
Dates d'intervention sur le terrain : du 13/09/2021 au 2/10/2021		
Chronologie : Antiquité		
Nature du mobilier : céramique, terre cuite, faune, métal		
Lieu de conservation du mobilier (au moment de la remise du rapport) : CCE d'Aleria		



Arrêté n° 2021/025/SRA **Du 2 mars 2021**
portant autorisation de fouille programmée

Le Préfet de Corse ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté R20-2020-08-18-003 du préfet de Corse en date du 18 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Franck Leandri, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté n° DRAC-2020-027 en date du 14 septembre 2020 portant sub-délégation de signature à M. Laurent Sévègnes, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR942021000002, de demande d'opération archéologique arrivé le 7 décembre 2020 ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Eric GAILLEDRAT est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de fouille programmée à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 15 décembre 2021, sise en :

RÉGION : CORSE

- DÉPARTEMENT : HAUTE-CORSE
- COMMUNE : ALERIA

Cadastre : Année : 2020, Section : D, Parcelle : 0050

Intitulé de l'opération : Palazzi - Remparts.

Programme de recherche : Axe 5. Les âges des métaux.

Code de l'opération : **082221**

Article 2 - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en double exemplaire papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des

terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

Article 5 - prescriptions particulières

Néant.

Article 6 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Eric GAILLEDRAT.

Fait à Ajaccio, le 2 mars 2021

Pour le Préfet de Région,
et par délégation,
Pour le Directeur des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le Conservateur régional de l'archéologie


Laurent SÉVÈGNES

AUTORISATION DE FOUILLE DU PROPRIÉTAIRE

Je soussigné Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, pour la Collectivité de Corse dont le siège est situé à Ajaccio, hôtel de la Collectivité de Corse, – 22 cours Grandval BP 215, propriétaire de la **parcelle 050, section D, lieu-dit Palazzi** où se situe le site de la ville antique sur la commune d'Aleria.

Autorise M. Eric GAILLED RAT, archéologue à l'UMR 5140/ASM (Archéologie des sociétés méditerranéennes) de l'université Paul Valéry de Montpellier, à effectuer des travaux de recherche archéologique dans le dit gisement.

Je dégage ma responsabilité en cas d'accidents qui pourraient survenir au cours de ces travaux.

A l'issue de chaque campagne, le mobilier archéologique sera entreposé pour étude au Centre de Conservation et d'Etude (CCE) d'Aleria, place du Fort, 20270 Aleria.

Cette autorisation est valable pour l'année 2021.

Fait à Ajaccio,

Le 1 février 2021

Signature

Le Président du Conseil exécutif de Corse
P/Le Président du Conseil exécutif de Corse
Et par délégation

Le Directeur du patrimoine



Pierre-Jean CAMPOCASSO



**Direction régionale des
Affaires culturelles de Corse**
Conservation régionale des Monuments historiques

Ajaccio, le 28 janvier 2021

**ALERIA (HAUTE-CORSE)
SITE ARCHEOLOGIQUE D'ALERIA
Fortifications antiques
Avis sur demande de fouille programmée**

La présente demande s'inscrit dans le cadre du PCR « Aléria et ses territoires », participant de l'un de ses principaux objectifs d'acquisition de données scientifiques actualisées, afin de pallier les nombreuses lacunes de la documentation des fouilles anciennes. Elle porte sur les vestiges des fortifications antiques du secteur dit de l'amphithéâtre (tour et portions de courtines), dont il s'agit de mieux analyser et documenter les phases préromaines. Cet enjeu scientifique ancien gagnerait effectivement à être réinvesti par les méthodes et connaissances actuelles, ce que propose le responsable de l'opération en reprenant et parfois en agrandissant d'anciens sondages, et en dressant une topographie et des relevés précis.

La demande, précise et mesurée, recueille mon avis favorable, sous la réserve du rebouchage des sondages nouvellement ouverts.

THIBAUT NOYELLE
Conservateur des Monuments
historiques



RÉSUMÉ

La campagne de fouille menée en 2021 sur le site de l'habitat antique d'Aleria s'inscrit dans la lignée des travaux entrepris en 2018 en vue d'un réexamen des données issues des fouilles Jehasse. Plus particulièrement, le programme initié cette année s'attache en priorité à la compréhension du système de fortification d'époque préromaine, conservé à des degrés divers dans la partie méridionale du site.

Les travaux ont été menés dans le secteur dit « de l'amphithéâtre » où les fouilles anciennes ont révélé une fortification d'époque hellénistique (fin IV^e-III^e s. av. J.-C.) se développant sur une partie de la façade méridionale ainsi que sur la façade orientale du site. Cette fortification prend l'aspect de courtines à double parement et remplissage interne (*emplecton*). Les parements sont édifiés en briques crues sur un soubassement de blocs taillés en calcaire coquiller, disposés sur une ou deux assises au-dessus d'un lit de réglage constitué de gros galets. Bon nombre de ces blocs laissent apparaître sur leur face externe un bossage en U obtenu par ciselure.

Ce même traitement décoratif est visible au niveau de la tour en grand appareil qui, à l'angle sud-est du site, marque la jonction entre les deux tronçons de courtine. Largement épierrée, et ce depuis l'Antiquité, cette tour mesurant au minimum 8 m de côté est conservée par endroits sur une hauteur de près de 4 m. Cette fortification, que l'on ne retrouve pas ailleurs sur le site et que l'on pressent avoir été largement démantelée afin d'alimenter des fours à chaux, doit être attribuée à la phase précédant la conquête romaine avec la prise d'Aleria en -259.

Tandis que des blocs provenant de cet ensemble ont été réemployés par endroits dans des constructions plus récentes, liées au remodelage des fortifications dans ce secteur durant l'époque romaine, le travail entrepris en 2021 a combiné, d'un côté un relevé systématique de ces divers éléments, en parallèle à l'établissement d'un Modèle Numérique de Terrain ; de l'autre une intervention sous la forme de reprises de coupes ou de réouverture de sondages anciens.

Au niveau de la tour, dans un secteur peu lisible en raison de la multiplicité des fenêtres ouvertes à l'occasion des fouilles anciennes, la reprise de coupes a permis de jeter les bases d'une meilleure compréhension de ce secteur, interrogeant notamment le lien entre ce monument et le départ de la courtine orientale. Au niveau de cette dernière, deux sondages anciennement implantés contre les parements interne et externe ont été repris, afin de préciser les modalités de construction ainsi que la chronologie de l'enceinte.

Côté intérieur, la fouille a révélé que ce tronçon avait été systématiquement épierré entre la fin du I^{er} et le début du II^e s. de n. ère, antérieurement à la construction de l'amphithéâtre. Côté extérieur, une tranchée ouverte à la pelle mécanique perpendiculairement à la pente a révélé une séquence stratigraphique importante, qu'il n'a pas été techniquement possible d'étudier en détail. Plusieurs observations importantes ont néanmoins été réalisées, en particulier concernant la mise en œuvre du rempart hellénistique : ce dernier a en effet été édifié concomitamment à la mise en place d'une levée de terre formant un talus en avant du rempart et, semble-t-il, associée à un fossé entaillant le substrat, dont seul le départ a pu être appréhendé. À la base de cette levée de terre ont en revanche été reconnus des niveaux d'habitat plus anciens, datables dans le courant du IV^e s. av. J.-C. Au sommet du talus, à proximité du rempart, une sorte d'avant-mur semble avoir été lié à la délimitation d'un espace de circulation longeant la courtine. Dans un second temps intervient un renforcement ou une réfection de la base du parement externe.

Le reste de la séquence montre qu'à la fin du I^{er} s. av. J.-C. l'enceinte en *opus camenticium*, conservée en d'autres points du site, a été édifiée en entaillant le talus d'époque hellénistique. À l'est de ce mur d'une épaisseur relativement modeste (1,30 m), un système de talus semble mis en place à l'emplacement de l'ancien fossé, alors colmaté. Un autre fossé ou chemin creux se développe à une date plus tardive en bas de pente, et témoigne d'une séquence d'occupation centrée sur le II^e s. de n. ère. Dépourvue de véritables fondations, cette enceinte a fini – probablement au III^e s. de n. ère – par s'effondrer, peut-être à la suite d'un séisme. Dans l'emprise du sondage, le mur a entièrement basculé vers l'est, scellant ainsi les séquences d'occupation antérieures.

Concernant la fortification hellénistique, la confrontation des différentes observations réalisées au cours de cette campagne a permis de renouveler sensiblement nos connaissances sur ce qui était considéré jusque-là comme étant un ensemble homogène. En effet, il est désormais acquis que l'ensemble des blocs utilisés en soubassement du rempart proviennent du démantèlement partiel de la tour située au sud-est. Deux phases doivent donc être clairement distinguées et la datation de cette dernière construction – dont on peut désormais se demander s'il s'agissait bien d'une tour, et non d'un podium monumental – demeure, de fait, incertaine. L'enceinte, quant à elle, est bien érigée au plus tard au tout début du III^e s. av. J.-C., mais semble elle-même avoir connu quelques vicissitudes, tandis que demeure la question de ses antécédents. L'hypothèse d'une fortification érigée ou restaurée à la hâte peu de temps avant la conquête romaine est désormais envisagée, tout autant que celle d'un chantier de construction inachevé au moment de la prise de la ville par Scipion.

GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION

Partenaires

Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Corse)

Collectivité de Corse

Labex ARCHIMEDE, Université Paul Valéry Montpellier

UMR 5140 du CNRS « Archéologie des Sociétés Méditerranéennes » (Montpellier)

Intervenants scientifiques

Franck Allegrini-Simonetti. Collectivité de Corse. Responsable du site d'Aleria.

Jean-Michel Bontempi. Collectivité de Corse. Responsable du CCE d'Aleria.

Laetitia Cavassa. IE CNRS, CCJ (Aix-en-Provence). Céramologie.

Philippe Ecard. Inrap. Numismatique.

Laurent Fontaine. Chef du Laboratoire des monuments, Institut Royal du Patrimoine Artistique (KIK-IRPA) (Bruxelles).

Paul Fontaine. Professeur des Universités émérite. Université St-Louis (Bruxelles). Architecture.

Armelle Gardeisen. DR2, CNRS, ASM (Montpellier). Archéozoologie.

Lisa Marchand. Doctorante, Université Paul Valéry, ASM (Montpellier). Traitement du mobilier.

Gaël Piques. IE, CNRS, ASM (Montpellier). Ichtyologie.

Federica Sacchetti. Ingénieure MCC, CCJ (Aix-en-Provence). Céramologie.

Séverine Sanz-Laliberte. IE CNRS, ASM (Montpellier). Topographie, photogrammétrie

Audrey Jamaï-Chipon. Archéologue contractuelle. Responsable de secteur.

Nuria Rovira. MCF, Université Paul Valéry, ASM (Montpellier). Carpologie.

Laurent Sévègnes. Conservateur Régional de l'Archéologie. DRAC Corse.

Ariane Vacheret. Archéologue contractuelle. Chercheuse associée, ASM (Montpellier). Responsable de secteur

Intervenants techniques et administratifs

Marie-Laure Pellet-Rostaing. Administratrice. UMR 5140 (ASM)

Sandra Reboullet. Cheffe de projet. Labex ARCHIMEDE.

Transports SCARPARI FRERES, Route du Stade, 20221 CERVIONE

Fouilleurs bénévoles

Fiona Cornet (Aix-en-Provence) ; Amandine Deguilhem (Paris) ; Margot Delabre (Montpellier) ; Julie Desmarais (Montpellier) ; Thomas Marday (Pontarlier) ; avec la participation de Chantal Fontaine-Hodiamont.

Budget de l'opération :

DRAC Corse : 7000 €

Labex ARCHIMEDE : 10000 €

Université St-Louis de Bruxelles : 1500 €

CADRE DE L'OPÉRATION

Eric GAILLEDRAT

LOCALISATION ET TOPOGRAPHIE DU SITE

Le site occupe un plateau culminant à environ 55 m d'altitude qui domine le cours du fleuve Tavignano et de son affluent, le Tagnone (fig. 1-4). Ce plateau (connu sous le toponyme de « Palazzi ») fait partie d'un ensemble de trois collines qui s'étagent du nord au sud, parallèlement au trait de côte. Le plateau d'Aleria est ainsi prolongé au sud par celui de Macellone (ou « Terrina ») puis celui de Casabianda, à partir duquel se développe la nécropole préromaine actuellement connue. Le secteur est caractérisé par la proximité de deux complexes lagunaires situés de part et d'autre du cours du Tavignano, dont l'embouchure antique devait se trouver plus à l'intérieur des terres, à savoir l'étang de Diane au nord et l'étang del Sale au sud. Les limites actuellement reconnues correspondent à celles de la ville romaine, qui se développe sur une superficie de plus de 10 hectares et occupe en réalité un ensemble formé autour de trois petits reliefs dont la convergence correspond à l'emplacement du forum (fig. 5).

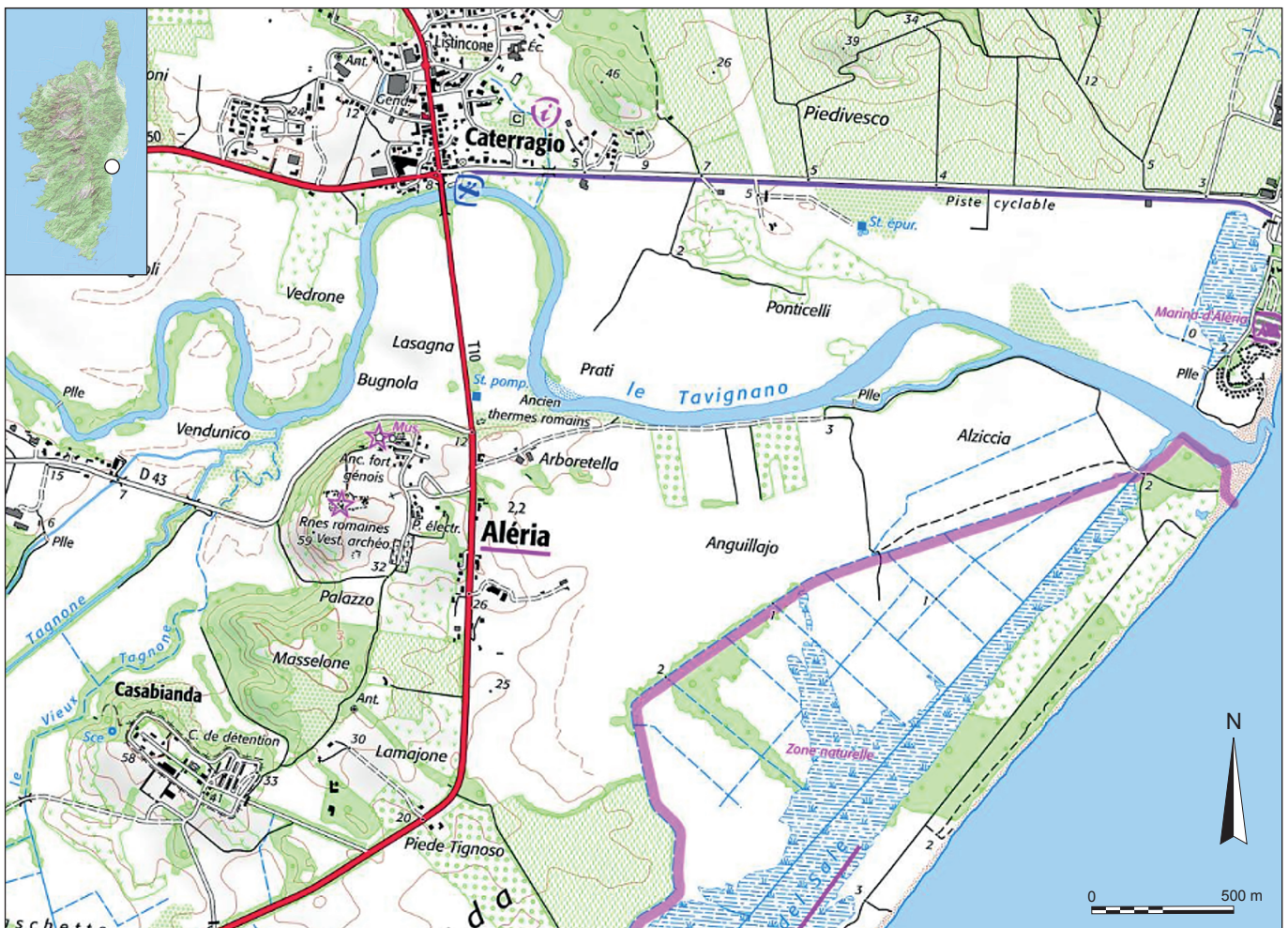


Fig. 1 : Localisation du site d'Aleria. Extrait de la carte IGN au 1:25000 ème.

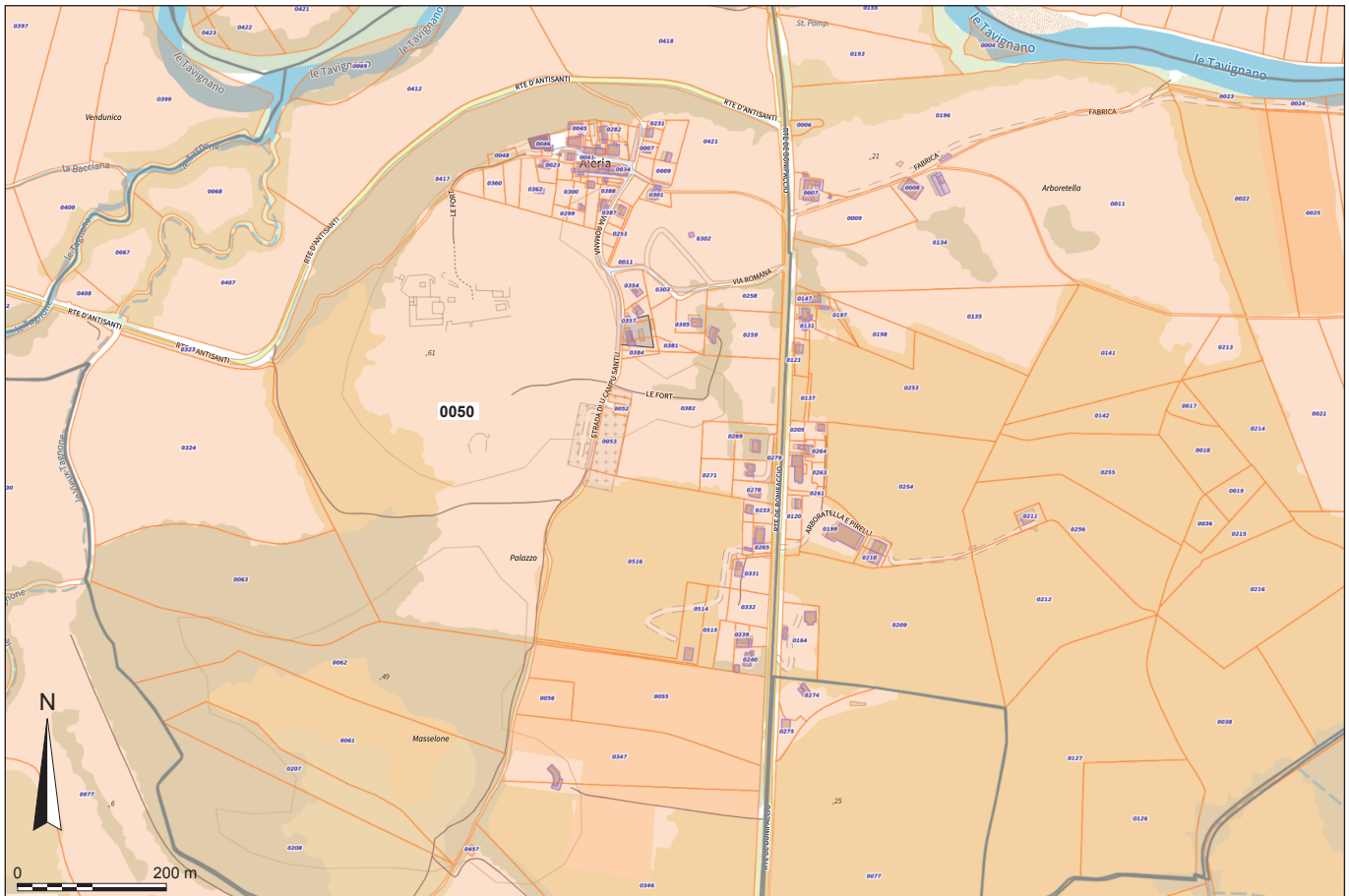


Fig. 2 : Aleria. Extrait du plan cadastral (2019). Section D.

HISTORIQUE DES RECHERCHES

Reconnu au XIX^e s., le site a fait l'objet de premières interventions archéologiques au lendemain de la première guerre mondiale, mais les premières recherches d'ampleur n'ont débuté que durant les années 50, sous la direction de J.-P. Boucher et J. Jehasse. Ces travaux, rapidement placés sous la seule direction de J. Jehasse, se sont ensuite poursuivis sans interruption jusqu'en 1992.

Site emblématique de Méditerranée occidentale, sur la côte orientale de la Corse et à l'embouchure du fleuve Tavignano, Aleria est connue comme étant l'une des villes phocéennes d'Occident, l'*Alalia* mentionnée par Hérodote (I, 165-166) dont la fondation est située vers -565, soit quelques décennies après celle de *Massalia* (Marseille) et peu ou prou au moment de celle de la « *Néapolis* » d'Empuries. C'est cette même *Alalia* qui, vers -545, accueille tout ou partie des réfugiés fuyant la cité-mère, Phocée, face à la pression de l'empire perse. Le même Hérodote nous dit par ailleurs que durant cinq années, nouveaux venus et Grecs déjà établis sur place cohabitent, mais que la piraterie exercée par les Phocéens en Mer Tyrrhénienne eut tôt fait de susciter une réaction de la part de leurs voisins. Une grande bataille navale opposa alors les Grecs à une coalition étrusco-punique. Cette bataille dite « d'Alalia » ou « de la Mer Sardoniennne » se solda par une demi-victoire (victoire « à la cadméeenne ») pour les Grecs, dont une grande partie des navires furent détruits

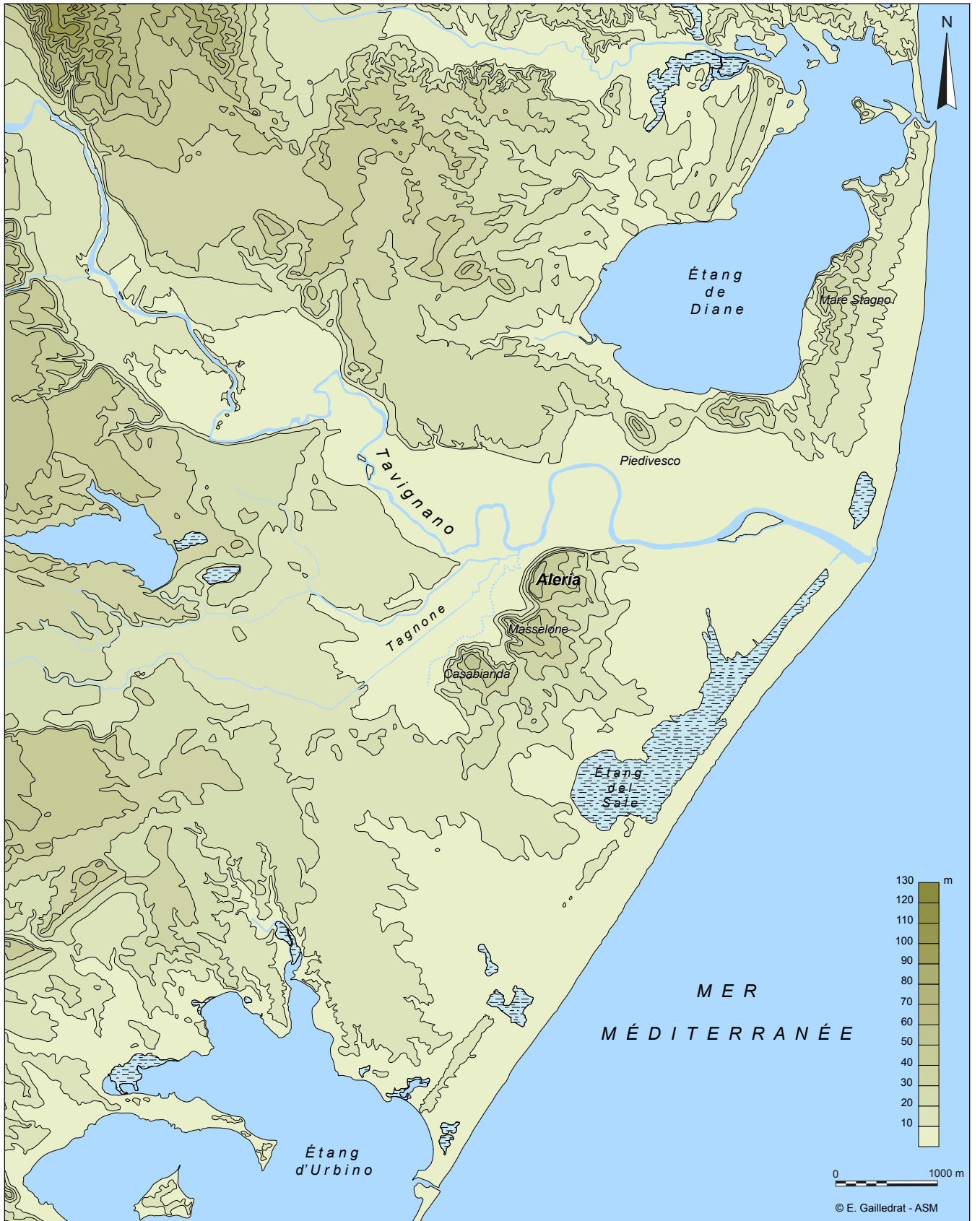


Fig. 3 : Topographie du secteur de l'embouchue du Tavignano (DAO : E. Gailledrat)



Fig. 4 : Aleria, le hameau du Fort, vu depuis la plaine du Tavignano (photo : E. Gailledrat)

ou capturés. Les rescapés, bien que « vainqueurs », furent contraints de quitter la Corse avec leurs biens et leurs familles, une partie d'entre eux gagnant peut-être Marseille, l'autre se dirigeant en tout cas vers l'Italie méridionale, plus précisément en Campanie où ils fondèrent *Hyélé* (Velia)

À ce moment, Aléria bascule semble-t-il directement dans l'aire d'influence étrusque, et face à un texte controversé de Diodore de Sicile (V, 13, 3-4) qui relate l'existence de deux villes distinctes, l'une grecque, l'autre étrusque, c'est l'archéologie qui nous renseigne alors principalement sur le devenir du site, essentiellement il est vrai au travers de la nécropole de Casabianda.

Les fouilles menées dans la nécropole ont en effet révélé nombre de sépultures des V^e-III^e s. av. n. ère, révélatrices de pratiques funéraires et de mobiliers témoignant d'une présence tyrrhénienne, à la fois indiscutable et importante (Jehasse 1973 et 2001).

La prise d'Aléria par les armées romaines de Scipion en -259, à l'occasion de la première guerre punique, révèle que la Corse était alors passée dans l'orbite commerciale et politique de Carthage. Désormais connue sous le nom latinisé d'*Aleria*, la ville connaît une certaine importance sous l'Empire mais se voit confrontée à un déclin progressif, accéléré au V^e s. de n. ère par les invasions vandales puis, plus tard, par les raids et invasions sarrasines.

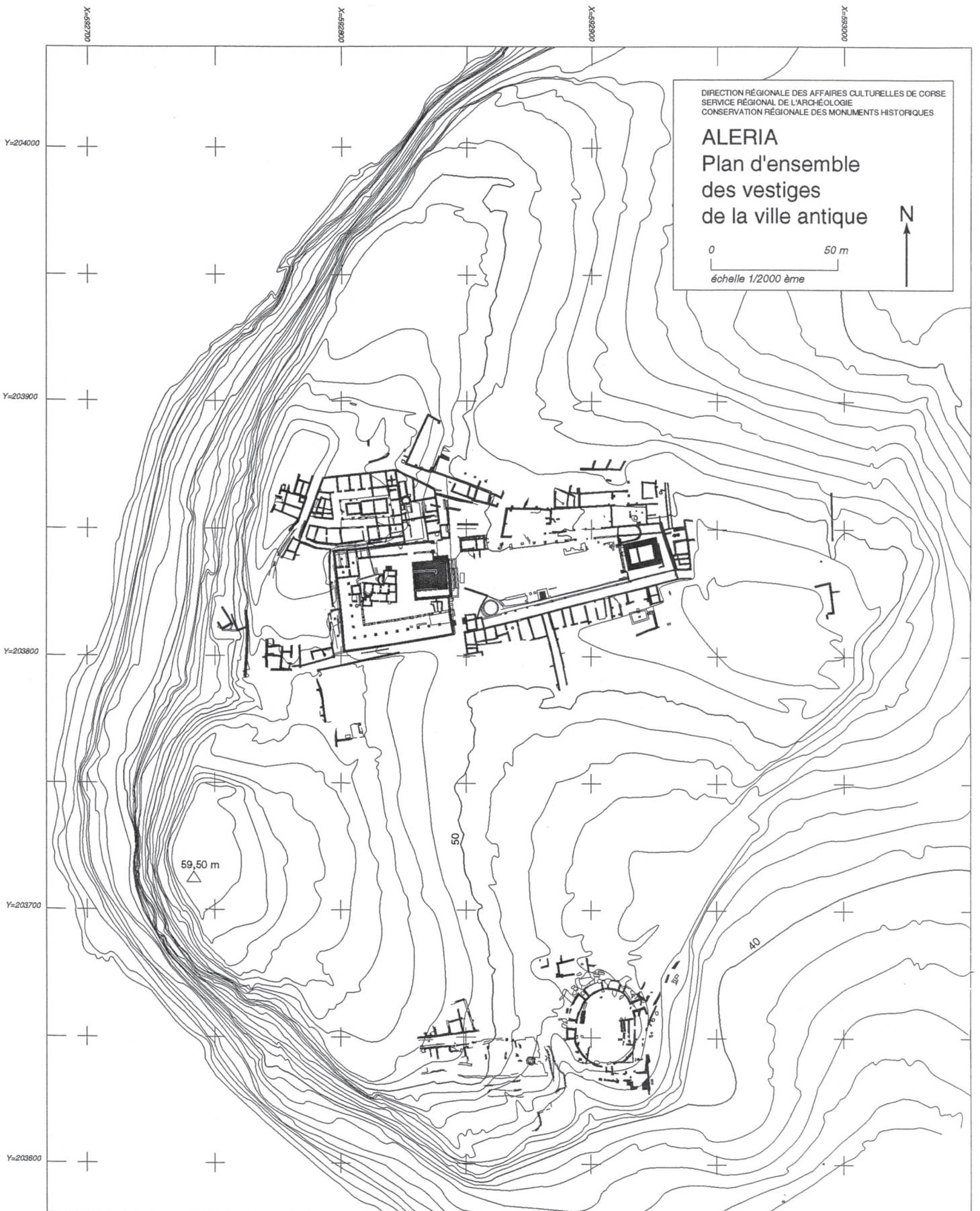


Fig. 5 : Relevé général des vestiges, réalisé par Laurent Cordier, Pascal Tramoni et Robert Thernot (AFAN).
Fond topographique d'après relevé photogrammétrique de André Carrier (CNRS-CRA), 1994-1997

1. L'habitat préromain

Fondation grecque phocéenne du milieu du VI^e s. av. J.-C., puis ville étrusque, Aleria préromaine offre une séquence d'occupation longue, malheureusement très mal connue.

Indépendamment de son devenir étrusque, démontré de manière explicite par les découvertes spectaculaires de la nécropole de Casabianda et, plus récemment, par les opérations d'archéologie préventive menées par l'Inrap à l'est du site, au lieu-dit « Arboratella » où a été révélée une zone d'habitat périurbaine, les écrits de J. Jehasse n'ont guère laissé planer de doute quant à la localisation de l'habitat grec puis étrusque sous les niveaux romains de la ville. Des hypothèses se sont dans le même temps faites jour quant à une éventuelle occupation indigène des lieux antérieurement à l'arrivée des Phocéens, et d'une certaine forme de cohabitation avec les différents intervenants méditerranéens œuvrant dans ce secteur.

L'habitat a été exploré de manière très inégale, et les interventions dirigées vers les séquences d'occupation préromaines ont été globalement limitées. Dès la fin des années 50, les recherches se sont traduites à la fois par l'exploration extensive du cœur de la ville romaine et l'établissement de sondages plus ou moins étendus destinés à préciser le cadre chrono-stratigraphique, avec comme fil directeur la question de la reconnaissance de l'*Alalia* phocéenne. Par la suite, tandis que se poursuivaient les travaux sur les époques tardo-républicaine et impériale, c'est sur la partie méridionale du site que se sont portés les efforts en vue d'une meilleure connaissance des phases d'occupation hellénistique, classique et archaïque.

Le fait est que ces différentes interventions ont révélé en plusieurs points du plateau d'Aleria des vestiges mobiliers qui, de prime abord, semblent témoigner d'une extension importante de l'habitat préromain. Les données demeurent toutefois peu nombreuses, et doivent être mises en balance avec l'apparente exiguïté des fenêtres ouvertes sur les niveaux anciens. Dans le même temps, la portée des bouleversements occasionnés par les réaménagements d'époque romaine demeure difficile à évaluer, mais doit être nécessairement prise en compte dans l'appréciation globale de ce déficit d'information.

En revanche, le problème principal concerne bel et bien, d'une part la rareté des vestiges mobiliers attribuables à ces périodes, d'autre part l'état de la documentation disponible. L'éclatement des collections, conjugué à l'indigence extrême des données de terrain (conséquence de la méthodologie employée lors des fouilles menées durant près de quatre décennies) se pose aujourd'hui comme un obstacle majeur à la compréhension du site.

Des maigres données disponibles, il ressort qu'aucune séquence stratigraphique précise n'est à ce jour disponible. Cette lacune n'est malheureusement pas compensée par le mobilier exhumé qui, comme cela a été dit, demeure peu nombreux et souvent dans des contextes lâches sur le plan chronologique, voire en position résiduelle dans des contextes plus récents. De ce point de vue, la situation relative aux VI^e-V^e s. av. J.-C. est encore plus délicate, en ce sens que rien ne nous permet d'identifier clairement une phase d'occupation qui serait antérieure à la fin du VI^e s. av. J.-C., et donc potentiellement contemporaine de la présence phocéenne sur le site. Quelques rares mobiliers peuvent être attribués à cette période, mais bien souvent ces témoins demeurent ambigus sur le plan chronologique. C'est d'ailleurs une ambiguïté encore bien plus grande qui ressort des indications Jehasse, dans la mesure où le « VI^e s. » est systématiquement évoqué de manière globalisante, faute d'éléments déterminants permettant de préciser la trame chrono-stratigraphique.

Notre connaissance de l'habitat préromain bute donc sur le double obstacle de l'absence de séquences chrono-stratigraphiques précises et de l'incertitude entourant la question des origines. Quelques données plus consistantes sont néanmoins dispo-

nibles dans la partie méridionale du site, immédiatement en arrière de la fortification matérialisée à cet endroit par un rempart à *agger*. Ici, un quartier organisé de part et d'autre d'une rue Est-Ouest et tantôt dénommé « *habitat préromain* », tantôt « *habitat archaïque* », a été partiellement mis au jour entre 1981 et 1985, puis a fait l'objet d'une dernière intervention en 1991.

Si implicitement le fouilleur de l'époque fait remonter l'origine de ce quartier à la fin du VI^e s. av. J.-C., aucune donnée stratigraphique ne permet d'établir un lien entre les niveaux anciens et le bâti existant, dont l'essentiel semble dater de l'époque hellénistique (IV^e-III^e s. av. J.-C.) et serait scellé par un niveau d'incendie, que J. Jehasse propose de faire coïncider avec la prise de la ville par Scipion en -259 (Jehasse 2004, p. 87). La morphologie d'ensemble des bâtiments, de même que les techniques de construction (murs probablement à pan-de-bois sur soubassement en pierre, couvertures en tuiles) appellent la comparaison avec les types architecturaux connus en Étrurie à la même période.

2. Les fortifications préromaines

Signalées dès la fin du XIX^e siècle (Michel-Pasqualaggi 2014, fig. 187), les fortifications d'Aleria semblent avoir fait l'objet de premières investigations dans l'entre-deux guerres du siècle dernier. Leur exploration scientifique ne débute toutefois qu'en 1975. Elle se poursuivra jusqu'en 1984 avant de reprendre, en mode mineur, de 1990 à 1992. Elle donne lieu à une enquête topographique et à quelques sondages : l'un à l'ouest du site, près de la porte « prétorienne » de la ville romaine, et plusieurs autres à la pointe sud-est du plateau, près de l'amphithéâtre. Ces travaux, dont les résultats ne sont connus qu'à travers des rapports sommaires, ont déjà révélé, dans le secteur sud-oriental, l'existence d'au moins trois lignes de fortification distinctes, correspondant à autant d'élargissements de l'aire ceinturée : un rempart d'époque archaïque constitué d'un *agger* remanié à plusieurs reprises, potentiellement contemporain de la première installation étrusque sur le site (fin du VI^e s. av. J.-C.) ; un rempart « hellénistique » associé à une tour (fin du IV^e/début du III^e s. av. J.-C.) et probablement détruit lors de la prise de la Corse par Scipion en -259, enfin, l'enceinte romaine coloniale de la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C. (Lenoir, Rebuffat 1984).

2.1. La fortification hellénistique

Les fouilles Jehasse ont permis de mettre au jour dans la partie sud-est du site, dans la zone de l'amphithéâtre romain, les vestiges d'une fortification datée de la fin IV^e-III^e s. av. J.-C. Celle-ci comprend deux tronçons de courtine, inégalement conservés, l'un de tracé E-O, l'autre de tracé sensiblement N-S, les deux se raccordant au niveau d'une tour en grand appareil marquant semble-t-il l'angle SE de l'habitat préromain. La première s'aligne immédiatement au sud de l'amphithéâtre, la seconde passe sous la partie est de ce monument. La courtine nord se développe sur environ 28 m de long avant de présenter une rupture, un nouveau tracé – reconnu sur seulement quelques mètres – obliquant vers le NE.

La tour se présente comme une construction monumentale faite de blocs de calcaire coquillier disposés à joints vifs en panneresse et boutisse. Le parement, épierré au sud et à l'ouest, est en revanche conservé sur ses faces nord et est. Cette dernière se développe encore sur une longueur (N-S) de près de 7,50 m, avec un maximum de 8 assises à l'angle nord-est, soit près de 4 m. de hauteur. La face externe des blocs est munie d'un bossage en U dégagé par un encadrement ciselé.

Les courtines, épaisses d'env. 4 m, sont constituées à leur base de deux pare-

ments en appareil rectangulaire régulier et d'un remplissage interne – ou *emplecton* - de terre tassée et de cailloutis. Les soubassements sont faits de grands blocs rectangulaires en calcaire coquillier et à bossage en U, analogues à ceux qui forment l'intégralité des parements de la tour, disposés sur une assise de réglage faite de gros galets. Les élévations sont réalisées à l'aide d'adobes, tandis qu'un remplissage interne de terre et de cailloutis forme le cœur de la maçonnerie.

Les caractéristiques ainsi que la chronologie de ce rempart hellénistique ont fait l'objet d'un premier bilan dans le cadre du PCR « Aléria et ses territoires. Approches croisées » (Fontaine 2019 et 2020). Plus récemment, de nouveaux éléments ont été fournis à l'occasion du diagnostic effectué par l'Inrap dans la perspective d'une mise en valeur du secteur de l'amphithéâtre (Ecard 2020). Enfin, la campagne de fouille programmée de 2021 a permis de compléter un certain nombre d'observations et d'apporter des éléments inédits quant à la mise en œuvre de ce rempart et de son lien avec la tour.

2.2. Le rempart à agger tardo-archaïque

La partie occidentale des défenses méridionales a quant à elle fait l'objet d'une première campagne de fouille en 1981, notamment par le biais d'une grande tranchée N-S qui s'étend sur un peu plus de 16 m de long. Implantée dans la partie la mieux conservée du dispositif, elle recoupe l'ensemble des structures encore en élévation. La description de la stratigraphie, alors agrémentée d'un relevé schématique, définit une première trame qui sera largement reprise dans les travaux postérieurs. La face dessinée, encore visible sur le terrain, correspond à la face est de ce sondage. Cette coupe a été ensuite reprise (1984 et 1990), donnant lieu à de nouveaux relevés qui, loin de préciser les données antérieures, posent en réalité plus de questions qu'elles n'apportent de réponses.

Si l'hypothèse, longtemps maintenue par les fouilleurs, d'où ouvrage dont l'état le plus ancien remonterait à l'époque phocéenne (voire avant), un certain consensus semble se dégager des écrits Jehasse pour situer à la fin du VI^e s. av. J.-C. la construction de cet ouvrage (Jehasse 2004). Le réexamen du mobilier, entrepris dans le cadre du PCR « Aléria et ses territoires » (2018-2021), a permis de préciser le cadre chronologique ainsi que le faciès mobilier de la phase à laquelle se rattache cette construction. Dans un contexte fortement étrusque, les premiers niveaux de construction datables en arrière de la levée de terre initiale doivent être datées au plus tôt des environs de -500 (Gailledrat 2019, 2020).

BIBLIOGRAPHIE

Cordier L., Tramoni P., Thernot 1997 : *Aleria, ville romaine (Haute-Corse). Relevé du site. Bilan de la campagne de relevé 1997. Texte, inventaire des structures, inventaire des clichés et planches*, Ajaccio, 1997.

Fontaine P., Fontaine-Hodiamont C. 2019 : «Les fortifications », dans V. Jolivet, (dir.), *Aléria et ses territoires : approches croisées* ; Bilan du programme Collectif de Recherche 2019, DRAC Corse, Ajaccio, 2019, p. 114-123.

Fontaine P. 2020 : Pour une carte archéologique des remparts hellénistiques : les rapports Jehasse et les vestiges actuellement visibles, dans V. Jolivet, (dir.), *Aléria et ses territoires : approches croisées* ; Bilan du programme Collectif de Recherche 2020, DRAC Corse, Ajaccio, 2020, p. 34-57.

Gailledrat, E. 2019 : Le mobilier céramique d'époque préromaine provenant de l'habitat (VI^e-V^e s. av. J.-C.), dans V. Jolivet, (dir.), *Aléria et ses territoires : approches croisées* ; Bilan du programme Collectif de Recherche 2019, DRAC Corse, Ajaccio, 2019, p. 75-108.

Gailledrat, E. 2020 : L'étude du mobilier des fouilles anciennes », dans V. Jolivet, (dir.), *Aléria et ses territoires : approches croisées* ; Bilan du programme Collectif de Recherche 2019, DRAC Corse, Ajaccio, 2020, p. 6-26.

Jehasse J. 1963 : Les fouilles d'Aleria (Corse) : l'acropole et ses problèmes (1962), *Gallia* 21-1, p. 77-109

Jehasse J. 1963b : *Fouilles d'Aleria. Rapport sur la campagne 1963*. Rapport de fouille dactylographié, 1963.

Jehasse J. 1975 : *Rapport sur les fouilles d'Aleria*. Rapport de fouille dactylographié, 1975.

Jehasse J. 1977 : *Rapport scientifique sur la campagne de fouilles 1977*. Rapport de fouille dactylographié, 1977.

Jehasse J. 1979 : *Fouilles d'Aleria. Sauvetage programmé*. Rapport de fouille dactylographié, 1979.

Jehasse J. et L. 1973 : *La nécropole préromaine d'Aléria*, Paris, CNRS (Gallia-Suppléments, XXV).

Jehasse J. et L. 2001 : *Aléria. Nouvelles données de la nécropole*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux (Travaux de la Maison de l'Orient méditerranéen, 34).

Jehasse J. et L. 2004 : *Aleria métropole. Les remparts préromains et l'urbanisation romaine*, Ajaccio, 2004.

Lenoir E., Rebuffat R. 1984 : Le rempart romain d'Aleria, *Archeologia Corsa*, 8-9, p. 73-96.

Michel F., Pasqualaggi D. 2014 : *Carte archéologique de la Gaule. 2A-2B : La Corse*, Paris, 2014.

L ES FORTIFICATIONS DANS L'ANGLE
SUD-EST D'ALERIA : BILAN
CRITIQUE DES FOUILLES JEHASSE

Paul FONTAINE

1. INTRODUCTION

1.1. Trois fortifications

L'angle sud-est du site d'Aleria présente la particularité de concentrer les vestiges de trois fortifications antiques : 1) une enceinte romaine en *opus caementicium* à gros galets, seule fortification actuellement attestée ailleurs sur le périmètre du site, 2) des ouvrages hellénistiques comprenant une tour en grand appareil de calcaire coquillier et des courtines à soubassement dans le même appareil et élévation en briques crues, 3) enfin une fortification archaïque à *agger*, mélange de terre, de galets et briques crues, apparemment plusieurs fois rechargée. L'enceinte romaine, signalée dès le XIX^e s., a bénéficié de fouilles stratigraphiques publiées dans une excellente étude de Lenoir et Rebuffat parue en 1984. Les murs hellénistiques et l'*agger* archaïque ont été quant à eux découverts respectivement en 1975 et en 1980 par l'équipe Jehasse à l'occasion de la fouille de l'amphithéâtre. Leur exploration, relatée dans *Gallia* à travers quelques brefs extraits des rapports annuels demeurés par ailleurs inédits¹, s'étale sur les années 1975 à 1984, puis, sur un mode mineur, de 1990 à 1992. Une publication de synthèse sur le sujet est parue en 2004 (Jehasse 2004). Hormis quelques photographies et un plan général en couleur, complétant vers l'ouest celui de 1980 publié dans *Gallia* en 1982 (fig. 1 et 2), elle n'apporte rien de substantiel qui ne figure déjà dans les notices de *Gallia* et les rapports annuels.

1.2. Cadre du bilan

Les fortifications mises au jour, en particulier celles fouillées par Jehasse, soulèvent maintes questions. Nous en tentons ici une revue synthétique, en traitant successivement chaque fortification. Les observations et réflexions que nous proposons se fondent sur une relecture critique des écrits de Jehasse et sur une reconnaissance de terrain. Ces deux opérations ont constitué l'objet des missions de l'Axe 2.2 conduites en 2018 et en 2019 à Aleria dans le cadre du PCR « Aleria et ses territoires » (Fontaine 2019a et 2019b ; Fontaine, Hodiamont 2019). Elles ont abouti, pour l'enceinte hellénistique, à l'élaboration d'une carte archéologique où nous avons distingué 8 secteurs, numérotés de 1 à 8, subdivisés eux-mêmes par élément conservé, identifié par une lettre (Fontaine, Hodiamont 2019, p. 117-122 ; Fontaine, Hodiamont 2020) (fig. 3). Cette carte a pour objet premier de relier les vestiges actuellement visibles aux rapports Jehasse, tout en intégrant les récents sondages stratigraphiques de Ph. Ecard devant 1a et 7a (Ecard 2000).

Pour localiser les vestiges de fortifications dans le fouillis des tranchées, sondages et autres fenêtres hérités des années Jehasse, les relevés planimétriques produits en 1997 par l'AFAN se sont révélés les plus précis et donc été retenus comme base topographique de notre carte archéologique. Mais on gardera à l'esprit que, s'agissant des remparts mêmes, ces plans demeurent entièrement tributaires du plan Jehasse de 1980. Ils en reproduisent les mêmes ambiguïtés et sont tout autant dépourvus de cotes altimétriques indiquant le niveau de fondation des ouvrages, tout simplement parce que la fouille a été lancée sans disposer d'une base topographique de référence. Quant aux écrits de Jehasse, les précieuses photographies des fouilles insérées dans les rapports annuels ne compensent pas l'absence cruelle de relevés stratigraphiques dignes de ce nom et, plus globalement, les imprécisions récurrentes, voire les apparentes contradictions, concernant la localisation et la caractérisation des vestiges mis au jour. Pour ce qui regarde le mobilier, essentiellement céramique, mis au jour, son exhumation de divers dépôts et son identification sont en cours depuis 2013. Son étude scientifique n'a quant à elle débuté qu'en 2018 (Gailledrat 2019a, 2019b et 2020) et ne concerne actuellement que la fouille de l'*agger* archaïque. Le mobilier

¹ Jehasse 1976a, p. 503-506; 1978a, 461-469; 1982a, p. 429-433. Rapports 1975 à 1984, et 1990 à 1992, inédits: cités ici « Jehasse », suivi de l'année concernée.

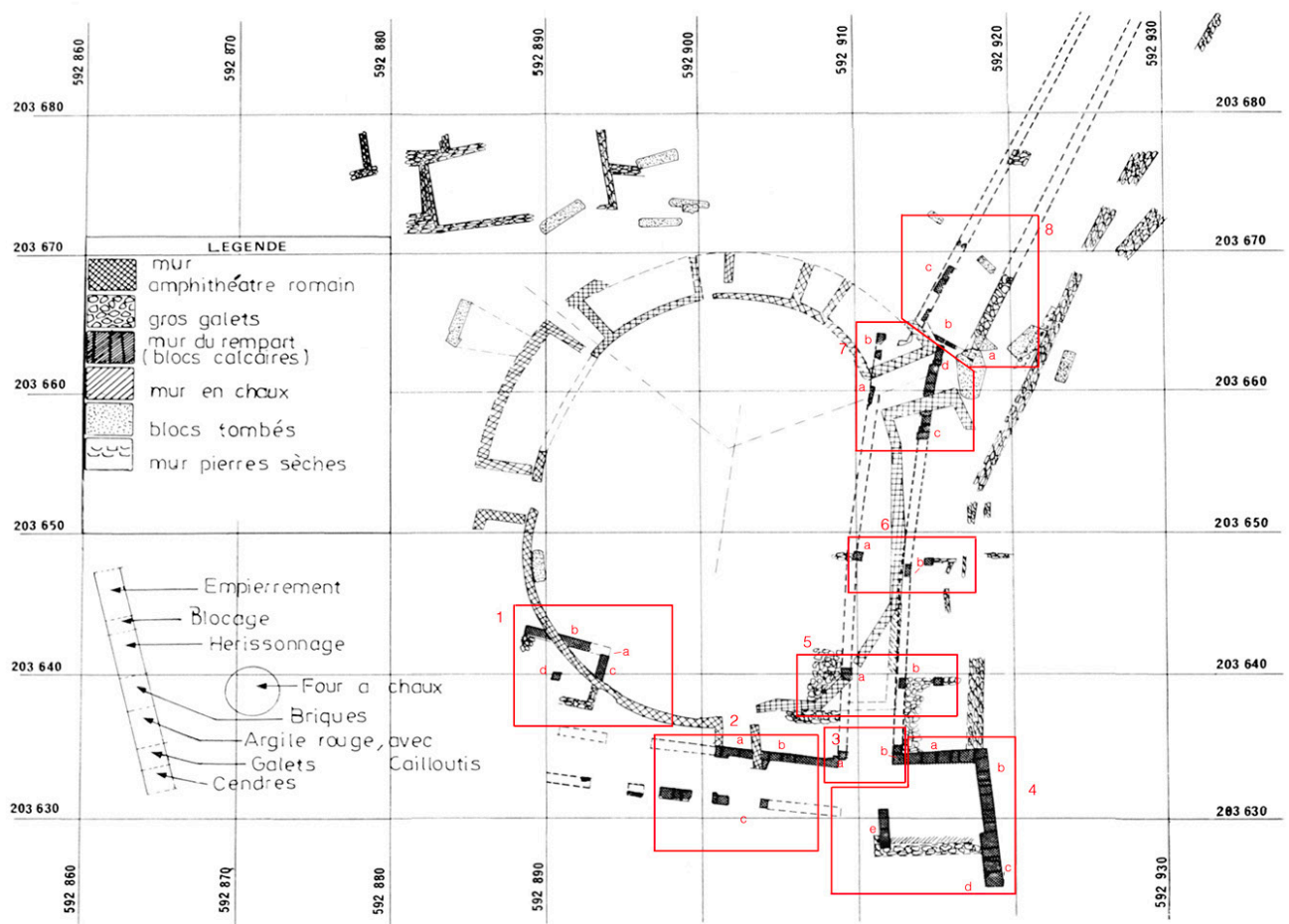


Fig. 1 : Plan de l'angle sud-est d'Aleria (1980) (D'après Jehasse 1982a, p. 431, fig. 2). En rouge, les secteurs de la carte archéologique de 2019

issu de la fouille des fortifications hellénistiques est à ce jour, au mieux totalement décontextualisé, au pire tout simplement perdu. On peut se consoler en passant en revue les illustrations de l'ouvrage de 2004 mais les pièces ainsi « publiées » attestent, sans plus, la longue durée de la fréquentation antique à la pointe sud-est du site.

1.3. Topographie générale

Au cœur des fortifications dégagées par Jehasse se trouvent les ouvrages hellénistiques en calcaire coquillier, réputé provenir de l'Etang de Diane (fig. 3 et 4) : dans le secteur 4, deux parements en grand appareil rectangulaire paraissent dessiner les faces nord et est d'une tour sur laquelle se branchent à angle à peu près droit les restes de deux courtines en briques crues à soubassement du même appareil que celui de la tour, et que Jehasse a suivi à travers une série de sondages ponctuels, sans jamais atteindre le substrat, sinon accidentellement en 2a et 4b. L'une s'allonge à l'ouest de la tour (la courtine méridionale), l'autre (la courtine orientale) remonte à peu près en ligne droite vers le nord, puis se décale vers le nord-est (secteur 8). La première s'aligne immédiatement au sud de l'amphithéâtre, la seconde passe sous la partie est de ce monument. Plus à l'est, l'enceinte romaine court parallèlement à l'enceinte hellénistique jusqu'à buter contre le flanc nord de la tour. Enfin l'*agger* archaïque, découvert en recherchant le prolongement vers l'ouest de la courtine hellénistique méridionale est visible à 50 m de cette dernière, au-delà de la trouée identifiée comme étant la porte sud (fig. 2).

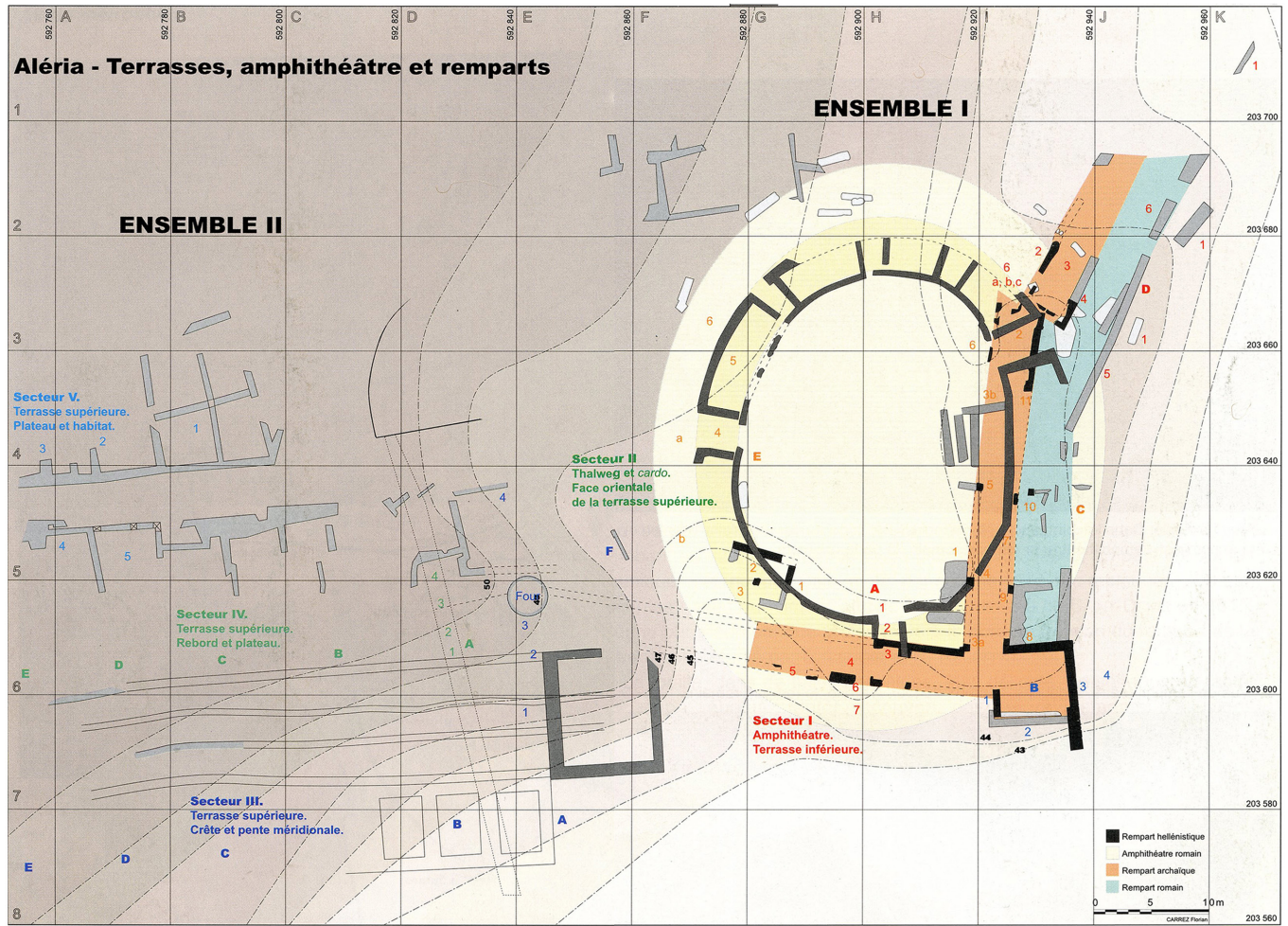


Fig. 2 : Plan de l'angle sud-est d'Aleria (d'après Jehasse 2004, p. 12-13).

Les développements qui suivent abordent les trois fortifications en partant de la plus récente – l'enceinte romaine – pour terminer par la plus ancienne, l'agger archaïque, cet ordre chronologique inverse permettant de progresser à partir de ce qui est le mieux établi et compréhensible, et de terminer par ce qui est le moins bien connu.

2. QUESTIONS ET PERSPECTIVES

2.1. L'enceinte romaine²

L'enceinte romaine, dont la chronologie (50-20 av. J.-C.) est bien assurée par des sondages stratigraphiques opérés au nord-ouest et à l'est du site, soulève ici essentiellement des questions topographiques. Dans ce secteur sud-est, il n'a fait l'objet que de sondages peu profonds et discontinus, dont font état Lenoir et Rebuffat – apparemment responsables de ces repérages – mais sans en donner un relevé planimétrique (Lenoir, Rebuffat 1984, p. 85 et 87) que l'on trouve en revanche, mais quasiment sans commentaire aucun, sur les plans de Jehasse. Ceux-ci permettent, selon nous, de suspecter que le mur a pu par endroit bouger, voire basculer vers l'est dans le sens de la pente : les segments de murs, d'épaisseur variable, se succèdent ou se dédoublent, sans alignement toujours cohérent et, dans la moitié sud de son

² Pour une vue générale actualisée de cette enceinte, voir Fontaine 2020, p. 45-50.

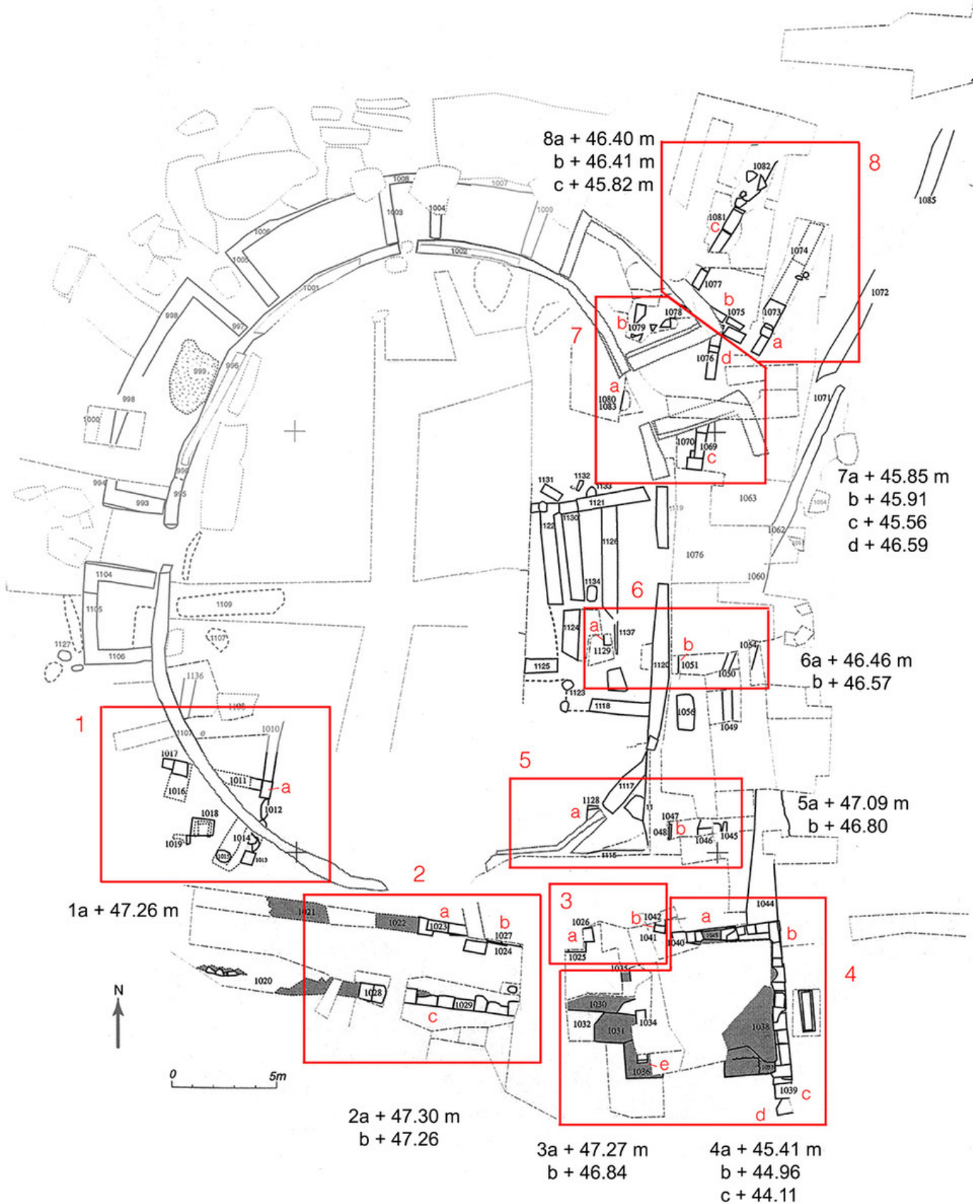


Fig. 3 : Carte archéologique des fortifications hellénistique et ses 8 secteurs (d'après Fontaine, Hodiamont 2019, p. 122, fig. 3). Les cotes altimétriques sont réglées sur le nouveau relevé réalisé en Octobre 2021 (S. Sanz) et correspondent au niveau du lit d'attente des blocs de la courtine, immédiatement sous l'élévation en briques crues et, pour la tour, au niveau conservé en élévation.

cours, la maçonnerie paraît se disloquer, avant de se reconstituer à l'approche de la tour contre laquelle son épaisseur atteint 1,35 m. C'est le seul endroit du secteur de l'amphithéâtre où le ressaut de fondation du rempart romain a pu être vu, en l'occurrence sur sa face interne (Lenoir, Rebuffat 1984, p. 85), mais aucune mesure de niveau n'existe à son sujet.

Que devient ensuite l'enceinte ? Lenoir et Rebuffat émettent l'hypothèse d'un passage par-dessus la tour, en direction de l'ouest. Il ne s'agit à ce stade que d'une simple supputation, suggérée par des restes de maçonnerie liées au mortier visibles dans le massif interne de la tour. Mais aucune conclusion n'est permise tant que l'intérieur de cette dernière n'aura pas été méthodiquement fouillé. Au-delà de la tour, aucune trace de l'enceinte n'a été repérée à ce jour. Pas même la longue tranchée ouverte plus à l'ouest, sur la bordure du site et qui a révélé l'*agger* archaïque, n'a recoupé, comme on aurait pu s'y attendre, le rempart romain.

Dans le secteur de l'amphithéâtre, l'enceinte romaine était-elle bordée intérieurement par un remblai ? C'est ce que montre – sans le démontrer – le plan de 2004, en bleu, le long de la courtine hellénistique orientale. Cette dernière a-t-elle pu servir de mur de contrescarpe ? C'est ce que suggère le plan, mais en l'absence de contrôle du niveau du mur romain par rapport au rempart hellénistique, on nage dans l'incertitude.

2.2. Les ouvrages hellénistiques

2.2.1. Des relevés planimétriques à nettoyer

Les parements des courtines hellénistiques sont constitués en soubassement de grands blocs rectangulaires en calcaire coquillier et à bossage en U, analogues à ceux qui forment l'intégralité des parements de la tour. Ce fait, mainte fois souligné par Jehasse et toujours observable tant au sud qu'à l'est, permet de nettoyer les relevés de ce même Jehasse (fig. 1) : on doit écarter les murs b-c du secteur 1³, les blocs d du même secteur⁴ ; dans le secteur 4, à l'intérieur de la tour, deux blocs (e) à bossage mais de remploi, posés sur un mur en opus *caementicium*, enfin les blocs en position erratique à l'est de 5b et 6b. Signalons aussi, dans le secteur 2, les restes problématiques du parement extérieur (2c) dont malheureusement plus rien n'est actuellement visible : les blocs « glissent » vers l'est entre 1980 et 1991, date à laquelle ils apparaissent en face de 2a sur un cliché du rapport de cette année-là⁵, avant de réapparaître sur le plan de 2004 dans la position de 1980.

Notons aussi qu'aucune photo des fouilles ne permet d'affirmer qu'ont été réellement observés à l'époque les blocs assurant la jonction entre la courtine orientale, la courtine méridionale et la tour (secteur 3).

Enfin, on a vu qu'à son extrémité nord, et tout en conservant apparemment la même épaisseur, la courtine orientale oblique nettement vers le nord-est, avec un décalage par rapport à l'alignement des parements précédents. Cette étrangeté ne trouve aucune explication plausible dans les rapports Jehasse. Pour l'heure et dans la ligne du travail d'assainissement à opérer sur les plans, on épinglera le fait que les blocs en calcaire ici mis en œuvre (secteur 8) sont manifestement des blocs de remploi, et contrairement à ce qu'affirme Jehasse, ils sont à deux exceptions près, tous dépourvus de bossage apparent.

3 Sur plan restitué, ils semblent former la base d'une tour étrangement isolée. En réalité il s'agit de murs en gros galets, erronément donc indiqués en noir sur les plans, sauf à leur jonction – 1a – où sont mis en œuvre deux blocs de calcaire coquillier très abîmés et dépourvus de toutes traces de bossage, qui, selon Jehasse (1977, p. 4), « semblent appartenir à l'ensemble de la porte sud de la ville ».

4 En fin de compte, selon Jehasse (1991, p. 8), ils formeraient le socle d'« un petit d'un autel » (*sic*) qu'il faudrait alors imaginer à l'intérieur d'un enclos plutôt que d'une tour.

5 Jehasse 1991, pl. 4, en bas. Également sur un plan de 1993 des Archives Jehasse au CCE d'Aleria (inédit) : voir Fontaine, Hodiarnont 2020, p. 16, fig. 15 et 16.

Fig. 4 (ci-contre) : Relevé et numérotation (Us/Faits) des blocs taillés actuellement visibles sur le terrain (Fond orthophotographie 2021 : S. Sanz) ; DAO : E. Gailledrat).



2.2.2. *Quelle extension ?*

La disparition des courtines hors du secteur de l'amphithéâtre pose évidemment aussi question. Au nord-est, dans le prolongement du secteur 8, les blocs ont été arrachés selon Jehasse et celui-ci prétend avoir suivi sur une dizaine de mètres les tranchées d'épierrement (« alvéoles ») laissées dans le sol par le démontage des parements. Au-delà, un sondage profond de 5,50 m – mais non précisément localisé – n'a recoupé que des terres de remblai, sans atteindre le substrat. Au sud-ouest, au-delà du secteur 2, la courtine méridionale s'évapore à l'image de l'enceinte romaine depuis la tour d'angle. Que les murs hellénistiques aient alimenté des fours à chaux comme celui découvert près de la porte sud, que ces murs aient servi par ailleurs de carrière jusqu'au XIX^e s., pour le fort et l'église de Matra selon une tradition locale (Jehasse 1978, p. 5 ; 1991, p. 8), n'est certes pas à négliger. Mais, selon nous, un tel scénario n'est sans doute pas suffisant pour expliquer l'absence totale de toute trace de ces fortifications hellénistiques ailleurs sur le site, sauf à considérer qu'ils n'en ceinturaient en réalité qu'une toute petite portion, celle-là même qui nous occupe ici.

2.2.3. *L'implantation des fortifications*

L'implantation des fortifications hellénistiques présente une dissymétrie entre les fronts sud et est, qu'on ne peut actuellement – et sans pouvoir l'expliquer à ce stade – que mettre sur le compte d'un choix délibéré et indépendant de ce que commanderait la logique défensive en regard de la réalité du relief local, telle qu'on peut la déduire des fenêtres ouvertes par les fouilles Jehasse.

Du côté est, la courtine s'aligne sur une cote moyenne de 43/44 m. Jehasse évoque « une falaise » (Jehasse 1977, p. 6) mais le sondage profond mené dans le secteur 8 et aussi le récent sondage Inrap en 7a laissent en réalité ouverte la possibilité d'un épais remblai sous-jacent aux murs. Du côté sud, seul le parement intérieur, reposant directement « sur le sol vierge et le poudingue » selon Jehasse (Jehasse 1975, p. 5), est juché sur cette même cote moyenne, alors que le parement externe et la tour est implanté environ 2 m en contrebas, sur « le flanc de la colline », à une cote de 41/42 m, la première assise de la tour « reposant sur un poudingue entaillé » (Jehasse 1979, p. 4).

2.2.4. *L'architecture des courtines : matériaux, technique de construction et « glacis »*

Le soubassement en grand appareil des courtines semble différer en importance selon la face considérée : dans les secteurs 2, 5 et 7, les parements externes ne comptent visiblement qu'une assise de blocs, contre deux pour les parements internes, l'assise inférieure en légère saillie dessinant une sorte de ressaut de fondation. En élévation, le soubassement en blocs de calcaire ne dépasse donc pas 50 cm, ce qui est très peu et dénote une construction économique en comparaison de la tour, qui en conserve onze. En fondation, la base même de la construction est constituée, le cas échéant, d'un lit de gros galets : on les entrevoit en 5b, 7a et 7c ; Jehasse l'a également noté en 8. C'est un élément qui lui semblait important pour la chronologie (voir *infra*) et qui donne à penser que toute coupe stratigraphique devrait le prendre en compte, à défaut de pouvoir descendre jusqu'au substrat⁶.

Concernant le noyau des courtines au niveau de leur soubassement en blocs de calcaire, l'image que l'on peut s'en faire repose essentiellement sur les observations de Jehasse dans les secteurs 2, 3, 5 et 8. Il note dans ses rapports : « argile tassée », « argile rouge tassée avec des petits cailloux, des strates de briques et d'argile verte et de gros galets », « argile rouge et briques crues », « lits de galets, briques crues et remplissage divers ». Argile rouge et verte, cailloux et galets, briques crues sont

⁶ C'est ce qui n'a pu être réalisé à l'occasion du sondage stratigraphique Ecard en 7a. Voir Ecard 2020, p. 52, fig. 53 et 54.

donc les trois composantes récurrentes de ce remplissage interne, la troisième (les briques crues) n'étant donc apparemment pas réservée pour la partie supérieure du mur.

Au niveau de cette élévation en brique règne un certain flou : dans le secteur 3, la maçonnerie au-dessus des blocs « était constituée sur toute sa largeur de strates de briques crues, conservées par endroit sur 2 m de hauteur » (Jehasse 1977, p. 5) mais dans le secteur 7a – rouvert lors du sondage Inrap de 2020 (Ecard 2020) – le noyau est en terre de remblai damée. Jehasse signale, encore pour le secteur 3 – le seul où il a pu réaliser une véritable coupe de la courtine orientale – les restes calcinés d'une superstructure en bois (poutres et clayonnage) à mettre en lien, selon lui, avec un chemin de ronde. Des restes de clayonnage et de roseaux sur une couche d'argile cuite sont également mentionnés pour la partie supérieure du rempart entre 5a et 6a (Jehasse 1976, pl. 4, fig. 15 à 17). Tout cela est malheureusement très peu – le mot est faible – documenté et appelle une reprise sérieuse des coupes.

Restent aussi à reprendre et clarifier diverses mesures pour lesquelles les rapports Jehasse donnent des chiffres variés, le cas échéant pour le même segment de mur. On songe ici spécialement à l'épaisseur des courtines, oscillant entre 3,30 et 5,20 m, et aux dimensions des briques crues, en argile verdâtre et joints d'argile rouge (voire « rougi au feu » (*sic*), mais parfois aussi en argile rouge et joints verdâtres (secteur 5). Enfin, il convient de souligner la présence, au pied des parements externe et interne, d'un « glacis » signalé à l'époque des fouilles, en particulier dans les secteurs 3, 5 et 8, et encore bien visible actuellement en 5b et 6b : le texte et les photos des rapports Jehasse révèlent devant les blocs de soubassement et jusqu'à les masquer presque totalement, une accumulation de « gros blocs liés avec de la glaise, des briques crues et de la terre tassée ». Le tout s'étend sur une largeur pouvant atteindre près de 3 m à compter depuis la courtine. Jehasse y voit un renforcement du pied du mur pour parer un éventuel travail de sape (Jehasse 1977, p. 6), ce qui est envisageable pour le parement extérieur mais plus difficile à comprendre pour la face interne des courtines.

2.2.5. Questions sur l'architecture de la tour

Au-delà de l'apparente simplicité de l'enveloppe extérieure des remparts, bien des questions subsistent donc. Cela vaut aussi pour la tour. L'intérieur de l'ouvrage recèle divers murs, y compris de galets liés au mortier pour lesquels Jehasse hasarde des datations du III^e ou du II^e s. av. J.-C. sans fournir aucun élément d'appréciation. Au reste, la lisibilité de l'ensemble est actuellement obérée par les coupes en sens divers et de profondeur variable qu'a pratiquées l'équipe Jehasse, sans parvenir pour autant à une forme de séquençage planimétrique des transformations subies par la tour. Côté extérieur, c'est le parement dégagé de la face est qui retient l'attention dans toutes les publications : il présente un appareil pseudo-isodome très soigné, aux assises bien réglées et joints vifs dégagés par un chanfrein. Les blocs mesurent entre 44 et 55 cm de haut, leur longueur dépasse, le cas échéant, 1 m. Ce maître ouvrage est conservé sur 11 assises, les deux premières étant dépourvues de bossage. Par sa blancheur et les dimensions des blocs, le calcaire des murs se distingue nettement des galets du poudingue local.

La tour devait donc se détacher sur la marge du site et être visible de loin. Elle constituait certainement un point de repère sur le littoral d'Aleria. Mais, étrangement, cette tour a été découverte occultée par un épais remblai qui, au III^e s., à la veille de la prise de la ville selon Jehasse, montait jusqu'à plus de 2 m environ au-dessus de l'assise de base. L'explication avancée (la terre accumulée formerait une sorte de rampe, rechargée au fur et à mesure de l'élévation du parement) ne convainc guère (Jehasse 1979, p. 4). Jehasse va plus loin encore : considérant que le lit d'attente de la 7^{ème} assise est perceptiblement en débord par rapport à l'assise supérieure, il en conclut que « c'est à partir de lui que devait s'élever la partie visible de la tour » (Jehasse 1979, p. 4), ce qui est évidemment absurde vu la qualité du traitement des faces de parement au-dessus des deux premières assises. À ce stade, il serait tentant

de rapprocher, au moins fonctionnellement, ce remblai du « glacis » évoqué plus haut à propos des courtines.

Enfin, retenons que Jehasse n'envisage à aucun instant que la tour... puisse ne pas en être une, du moins à l'origine. L'hypothèse d'une base de phare, vu la proximité du port que devait pouvoir loger l'actuel Etang del Sale, comme celle d'une terrasse monumentale d'un temple peuvent librement être évoquées de nos jours.

2.2.6. *Le problème de la datation*

Au chapitre de la chronologie et avec toutes les réserves qu'imposent l'absence chez Jehasse de coupes stratigraphiques sérieuses autant que la disparition quasi-totale du mobilier issu de ses fouilles, quelques notations tirées des rapports méritent de retenir l'attention. Sans revêtir la forme scientifique attendue, elles posent des jalons chronologiques que l'on ne saurait négliger. Nous en avons retenu trois :

1° À propos des blocs de la courtine 2a (Jehasse 1978, p. 5) : « Ils reposent sur l'argile vierge et le poudingue ; les éléments de datation ont été fournis par une monnaie carthaginoise du III^e siècle, et de nombreux tessons de céramique italiote du III^e siècle découverts au niveau d'utilisation ».

2° Dans la tranchée de fondation laissée par le démontage des parements au nord-est (secteur 8) (Jehasse 1980, p. 2-3) : « Sous l'emplacement des blocs disparus une double / structure apparaît : 1. Une couche de petits galets sur 0m30 -50 d'épaisseur ; 2. Une couche que nous avons suivie sur 1m80 sans obtenir encore le sol vierge : et ce remplissage a livré un matériel sporadique allant du VI^e avant J.C (ionien à bande, attique à figures noires, bucchero sottile, bucchero pesante) jusqu'à l'époque des céramiques campaniennes à petites estampilles, au début du III^e siècle ».

3° Le remblai appuyé contre la face est de la tour comporte un palier, une sorte de niveau de cheminement, à peu près en correspondance du lit d'attente de la 7^e assise (= la 5^e assise au-dessus des 2 assises de base dépourvue de bossage). Sur ce « niveau d'occupation juste antérieur à la conquête romaine : une série impressionnante de débris d'amphores, de céramique campanienne (petites estampilles), de céramique tournée punique, de céramique modelée, le plus souvent décorée au peigne et armée d'amiante ; ajoutons quelques débris de bronze, trois monnaies puniques de la 1^{ère} moitié du III^e siècle, et un index (L. 5cm) qui devait appartenir à une statue en terre cuite » (Jehasse 1977, p. 7). Et encore (Jehasse 1979, p. 4) : « un très dense niveau du début du III^e siècle : monnaies puniques, céramique campanienne (petites estampilles), amphores hellénistiques, céramique étrusque à figures rouges tardives et à vernis noir, céramique surpeinte ».

Que les fortifications hellénistiques soient bien celles qui virent l'assaut de Scipion en 259 av. J.-C. est difficilement contestable. Le second extrait cité ci-dessus permet d'envisager, pour les courtines à blocs de calcaire du moins, un moment de construction dans la première moitié du III^e s., datation vers laquelle orientent également les conclusions provisoires du rapport Ecard pour le secteur 7a (Ecard 2020). Ceci étant dit, il faut rappeler qu'à peu près partout où Jehasse a fouillé des remblais (qu'il s'agisse du sol sous-jacent aux courtines, du noyau des courtines, des terres accumulées contre la tour...), des céramiques plus anciennes, des IV^e, V^e et même VI^e s. ont été trouvées en même temps et, le cas échéant, dans les mêmes couches, que celles du III^e s. Ceci n'est pas sans susciter la perplexité de Jehasse – et la nôtre aussi. Outre la présence de matériels résiduels plus anciens dans des couches constituées à une date récente, elle ne permet pas d'écarter définitivement la possibilité de plusieurs phases chronologiques dans l'histoire de la fortification et, plus globalement, de l'aménagement de la pointe sud-est du site.

La découverte en 1980 de l'*agger* archaïque plus à l'ouest fournit à Jehasse une (la ?) clé explicative : les courtines hellénistiques ne seraient en réalité qu'une forme

d'habillage de l'*agger* archaïque dans le secteur de l'amphithéâtre, peu importe – car cela n'est pas très clair dans les rapports – qu'elle soit bâtie sur l'*agger* ou que ses parements renferment la masse de l'*agger*. Cette thèse est défendue avec force dans les rapports les plus récents et elle s'affiche comme un fait acquis sur le plan publié en 2004 : l'*agger* archaïque – en orange – est placé entre les deux parements des courtines hellénistiques. Quand bien même la structure et les phases de cet *agger* demeurent encore confuses (voir *infra*), ses composantes de base – argile rouge, cailloux et galets, briques crues – sont bien celles qui se retrouvent sur le tracé des courtines. Une exception toutefois et qui pourrait constituer un contre argument topographique : entre 2a et 2c et au-delà vers l'ouest jusqu'à la porte sud, le massif de remplissage interne de la courtine ne semble pas avoir été retrouvé – il aurait été emporté dans la pente selon Jehasse (Jehasse 1976, p. 7). Une fois encore, l'approfondissement de quelques sondages jusqu'au sol vierge – et leur relevé stratigraphique – aurait pu installer la réflexion sur des bases saines.

2.3. L'*agger* archaïque

L'*agger* archaïque a été découvert et exploré par Jehasse à l'occasion d'une grande coupe nord-sud, planifiée perpendiculairement à la bordure du site. Les rapports de fouille consignent trois relevés successifs et différents (!) de cette coupe (fig. 5) et livrent de cet *agger*, de ses composantes et du mobilier recueilli, des descriptions plutôt embrouillées. Et nous n'entrerons pas ici dans les gauchissements interprétatifs inspirés par la volonté de prouver une présence, à l'origine, tantôt phocéenne, tantôt indigène, dans tous les cas antérieure à la seconde moitié du VI^e s. et donc pré-étrusque...

Le travail entrepris à partir du mobilier et des rapports Jehasse pour tenter de discerner une forme de stratégie dans la fouille, extraire des hypothèses plausibles sur la structure et les phases de l'*agger*, enfin isoler quelques poches de certitude concernant la céramique recueillie, a permis de préciser un certain nombre de points (Gailledrat 2019b, p. 75-89 ; Gailledrat 2020). Les résultats de cette approche analytique contribuent à se dégager d'un lourd passif archéologique et achèvent de démonter la nécessité de reprendre l'examen de la grande coupe Jehasse. Il serait aussi intéressant de comparer les dimensions des briques trouvées dans l'*agger* et celles des briques en parement et dans le remplissage interne des courtines hellénistiques.

Parvenu à ce point de la réflexion, il est légitime de laisser la conclusion à E. Gailledrat : « En l'état, il convient malgré tout de souligner la cohérence de l'interprétation globale de la stratigraphie donnée par les fouilleurs, à savoir la mise en place, à un moment donné, d'une levée de terre à vocation défensive, probablement complétée par d'autres structures, qui constituent alors un *agger*. L'histoire de ce dispositif est à l'évidence complexe, et ce d'autant plus que les conditions de sa mise en place demeurent incertaines. À ce stade, deux options demandent à être mises en balance ; en l'occurrence, une datation «haute», que l'on saurait toutefois difficilement faire remonter plus haut que le dernier tiers du VI^e s. av. J.-C. (soit après le départ des Phocéens installés sur place), ou une datation «basse», dans la première moitié (voire au milieu) du V^e s. av. J.-C. On évacuera quoi qu'il en soit (et toujours sous réserve d'un renouvellement de la documentation) une datation très haute, qui serait indiquée par la présence de *bucchero sottile*, les lots de mobilier censés ayant fourni ce mobilier étrusque (effectivement daté de la fin du VII^e-début du VI^e s. av. J.-C.) s'étant révélés contenir en réalité des céramiques d'époque romaine, en l'occurrence des céramiques à parois fines et cuisson réductrice... » (Gailledrat 2019b, p. 89).

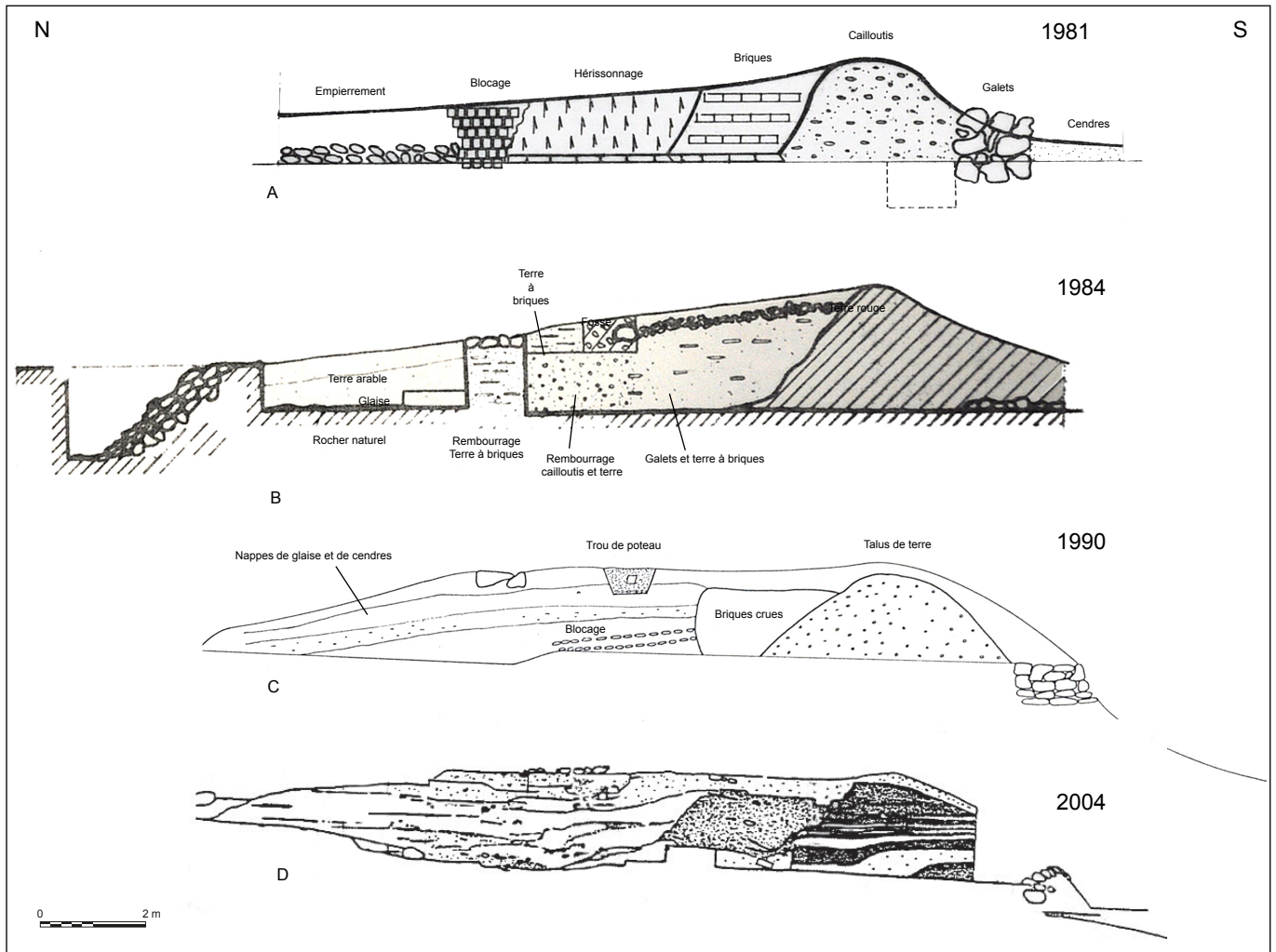


Fig. 5 : Coupes de l'agger archaïque figurées successivement dans les rapports Jehasse 1981, 1984 et 1990, mises à l'échelle et orientées (DAO : E. Gailledrat)

BIBLIOGRAPHIE

Ecard Ph. (dir.) 2020 : *Corse. Haute-Corse (2B), Aleria. Amphithéâtre. Nouveaux sondages à l'intérieur de l'amphithéâtre d'Aleria*, Inrap, 2020.

Fontaine P. 2019a : Les fortifications. Rapport d'activité 2018, dans V. Jolivet (dir.), *Aléria et ses territoires : approches croisées. Bilan du programme Collectif de Recherche 2018*, DRAC Corse, Ajaccio, 2019, p. 71-80.

Fontaine P. 2019b : Les fortifications. Rapport introductif issu des travaux et recherches réalisés en 2018, février 2019, 17 pp. (inédit, déposé au CCE d'Aleria);

Fontaine P. 2020 : Les fortifications, dans V. Jolivet (dir.), *Aléria et ses territoires : approches croisées ; Bilan du programme Collectif de Recherche 2020*, DRAC Corse, Ajaccio, 2020, p. 33-57.

Fontaine P., Hodiamont Ch. 2019 : Les fortifications. Rapport d'activité 2019, dans V. Jolivet (dir.), dans *Aléria et ses territoires : approches croisées. Bilan du programme Collectif de Recherche 2019*, DRAC Corse, Ajaccio, 2019, p. 114-123.

Fontaine P., Hodiament Ch. 2020 : *Pour une carte archéologique des remparts hellénistiques: les rapports Jehasse et les vestiges actuellement visibles*, mai 2020, 47 pp. (inédit, déposé au CCE d’Aleria).

Gailledrat E. 2019a : Observations préliminaires sur le mobilier d’époque pré-romaine provenant d’Aleria (VI^e-V^e s. av. n.è.), dans V. Jolivet (dir.), *Aléria et ses territoires : approches croisées. Bilan du programme Collectif de Recherche 2018*, DRAC Corse, Ajaccio, 2019, p. 41-60.

Gailledrat E. 2019b : Le mobilier céramique d’époque préromaine provenant de l’habitat (VI^e-V^e s. av. J.-C.) », dans V. Jolivet (dir.), *Aléria et ses territoires : approches croisées. Bilan du programme Collectif de Recherche 2019*, DRAC Corse, Ajaccio, 2019, p. 75-109.

Gailledrat E. 2020 : L’étude du mobilier des fouilles anciennes», dans V. Jolivet (dir.), *Aléria et ses territoires : approches croisées ; Bilan du programme Collectif de Recherche 2020*, DRAC Corse, Ajaccio, 2020, p. 6-26.

Gailledrat E. 2021 : Alalia phocéenne, une question de temps ? À propos de quelques documents d’époque archaïque, dans *Alalia*, 1. *Actes du premier colloque du PCR Aleria et ses territoires*, 2021 (sous presse).

Jehasse J. 1976: *Aleria*. Rapport de fouille dactylographié, 1976.

Jehasse J. 1976a : Jehasse J., Circonscription de Corse, *Gallia*, 34-2, 1976, p. 503-506.

Jehasse J. 1977: *Aleria*. Rapport de fouille dactylographié, 1977.

Jehasse J. 1978 : *Aleria*. Rapport de fouille dactylographié, 1978.

Jehasse J. 1978a : Jehasse J., Circonscription de Corse, *Gallia*, 36-2, 1978, p. 461-469.

Jehasse J. 1979 : *Aleria*. Rapport de fouille dactylographié, 1979.

Jehasse J. 1980: *Aleria*. Rapport de fouille dactylographié, 1980.

Jehasse J. 1982a : Jehasse J., Circonscription de Corse, *Gallia*, 40-2, 1982, p. 429-433.

Jehasse J. 1991: *Aleria*. Rapport de fouille dactylographié, 1991.

Jehasse J. et L. 2004 : *Aléria métropole. Les remparts préromains et l’urbanisation romaine*, Ajaccio, 2004.

Lenoir E., Rebuffat R. 1984 : Le rempart romain d’Aléria. Etude archéologique, *Archeologia Corsa*, 8-9, 1983-1984, p. 73-95.

OBSERVATIONS SUR L'APPAREIL DES FORTIFICATIONS HELLÉNISTIQUES

Paul FONTAINE

avec une contribution de Laurent FONTAINE

Dans le prolongement de la carte archéologique sur les fortifications hellénistiques élaborée en 2019, une étude de l'appareil de la tour et du soubassement des courtines été menée parallèlement aux opérations de fouille stratigraphique et de nettoyage des coupes Jehasse dans les secteurs 3, 4 (Zone 3) et 6 (Zone 2).

Le projet était double : tenter de localiser l'origine du calcaire coquillier utilisé pour les ouvrages hellénistiques et entreprendre un relevé ainsi qu'une description bloc à bloc de ceux-ci dans les limites de ce qui était visible en surface sur les sondages Jehasse. L'objectif était en somme de réaliser un complément de documentation architecturale pour les 8 secteurs définis dans la carte archéologique (voir *supra*).

Comme on le lira, l'enquête géologique a permis de confirmer l'origine jusqu'ici supposée du calcaire coquillier, en localisant précisément sur la bordure de l'Étang de Diane les gisements susceptibles d'avoir été exploités dans l'Antiquité. Rappelons ici que, dans l'état actuel des connaissances, l'utilisation systématique de ce calcaire particulier sur le site d'Aleria est intimement liée aux fortifications hellénistiques et qu'il en constitue en quelque sorte la marque exclusive, hormis les emplois dont il a pu faire l'objet jusque dans les constructions modernes de Fort de Matra.

Par ailleurs, le travail d'analyse architecturale initié cette année dans le cadre de la fouille programmée, a conduit, dès les premières observations, à s'interroger sur les modalités et les conditions de mise œuvre des blocs. Il est en effet rapidement apparu qu'elles n'étaient manifestement pas les mêmes pour la tour et pour les courtines : autant la maçonnerie de la tour présente-t-elle les caractéristiques d'un ouvrage édifié suivant les règles de l'art, autant l'examen attentif du soubassement des remparts révèle-t-il les indices d'une construction hâtive, à partir de blocs anormalement dégradés, retaillés ou encore cassés. Or ces blocs sont exactement du même calcaire exclusif que les blocs de la tour et, sans l'ombre d'un doute, ils possédaient à l'origine les mêmes caractéristiques techniques et le même bossage de parement dégagé par une ciselure en U.

Compte tenu de ces éléments qui seront détaillés ci-dessous, une conclusion s'impose désormais : le soubassement des courtines a été réalisé à partir de blocs de remploi issus du démontage de la tour ; en d'autres termes, celle-ci a servi de carrière pour la construction du socle des courtines. La tour constitue à l'origine un édifice distinct et elle ne fut associée – à ses dépens pourrait-on dire – aux courtines actuellement visibles qu'au moment de la mise en chantier de ces dernières.

1. PROVENANCE GÉOLOGIQUE DU CALCAIRE DE LA TOUR ET DES COURTINES

(L. FONTAINE)

L'observation des blocs utilisés pour le grand appareil de la tour et des courtines, complétée par un examen à la loupe (grossissement 10x) et un test à l'acide chlorhydrique dilué, montre qu'il s'agit d'une pierre calcaire renfermant des fossiles de coquilles diverses entourés par une matrice plus fine contenant des grains de sable (quartz). On y observe des fragments centimétriques de coquilles de lamelibranches (notamment des genres *Ostrea* et *Pecten*) et des moules internes de gastéropodes (« tourelles »). Ce calcaire coquillier et gréseux présente un degré de consolidation qui peut être variable au sein d'un même bloc. En effet, les cavités centimétriques visibles à la surface de certains blocs correspondent à des poches contenant du matériel sableux sans aucune cohésion.

Les cartes géologiques de la région au 1/50000 (cartes n°1119 « Ghisonaccia » datant de 1977

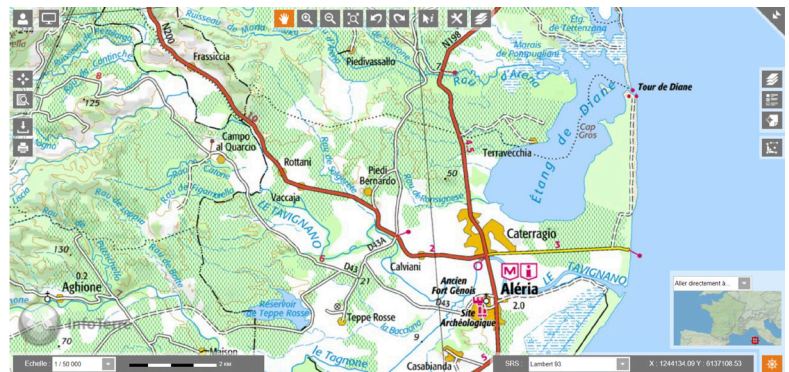


Fig. 1 : Au nord de la basse vallée du Tavignano, l'Étang de Diane est distant de 2 km du site d'Aleria (extrait de la carte IGN au 1/50.000e - Visualiseur InfoTerre).

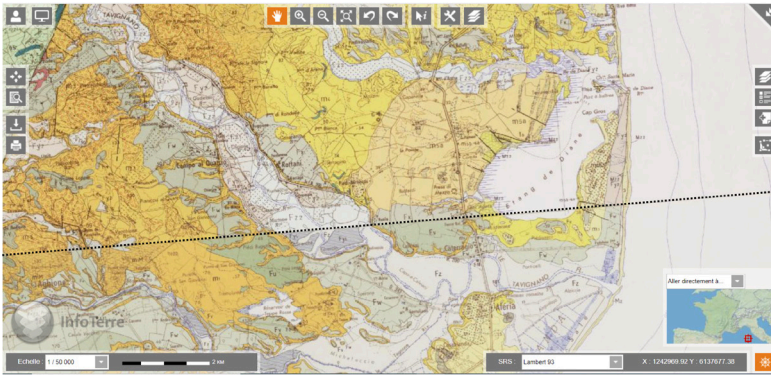


Fig. 2 : Carte géologique correspondant à la zone couverte par la fig. 1 (extraits des cartes géologiques n°1115 Pietra-di-Verde et n°1119 Ghisonaccia au 1/50.000e- assemblage des cartes Visualiseur InfoTerre).

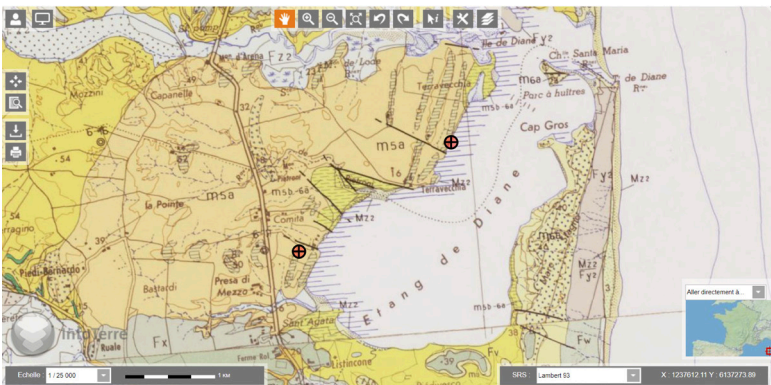


Fig. 2 : Détail de la fig. 2. Les zones bleu pâle hachurées et délimitées par des tirets noirs (= m5a2 sur la notice de la carte géologique n°1115 Pietra-di-Verde) correspondent aux lentilles de calcaires bioclastiques de la Formation de Vadina (m5a, en orange). Les cibles rouges indiquent les affleurements observés le long de la rive ouest de l'Étang de Diane.



Fig. 4 : L'Étang de Diane. Sur sa rive ouest, les cibles rouges indiquent les affleurements de calcaires bioclastiques observés (extrait de la carte de randonnée IGN 4352OT - 1/25.000e).

et n°1115 « Pietra-di-Verde » datant de 1990) ont été consultées dans le but d'identifier la ou les formation(s) géologique(s) d'où auraient pu être tirés ces blocs calcaires de grand appareil (fig. 1 et 2). En partant du principe qu'un matériau local a été employé, seuls les niveaux lenticulaires de calcaires bioclastiques récifaux ou péri-récifaux présents au sein de la Formation de Vadina (Tortonien inférieur et moyen ?, ± 10 Ma, m5a2 sur la carte n°1115 Pietra-di-Verde) s'accordent a priori avec les caractéristiques des blocs de la tour et des courtines. En effet, la notice de la carte géologique mentionne explicitement que la Formation de Vadina contient des calcaires gréseux bioclastiques qui sont surtout riches en lamellibranches (*Ostrea*, *Pecten*). Si la reconnaissance sur le terrain¹ de ces calcaires bioclastiques qui affleurent le long de la rive ouest de l'Étang de Diane a permis de valider cette hypothèse (fig. 3 et 4), elle n'a cependant pas permis de mettre en évidence des traces d'extraction. La Formation de Vadina se prolongeant vers les terres de 2 à 3 km à l'ouest, une prospection systématique permettrait sans doute de localiser d'anciennes carrières. Ajoutons que la présence de poches sableuses dans le calcaire n'a pas été clairement observée dans les affleurements reconnus.

Cette caractéristique, propre à certains blocs de la tour et des courtines, est certainement un critère à prendre en compte dans l'identification des carrières antiques. En conclusion, la provenance géologique des blocs de calcaire coquillier et gréseux de la tour et des courtines est bel et bien à rechercher dans les niveaux lenticulaires de calcaires bioclastiques récifaux et péri-récifaux de la Formation de Vadina, situés dans un rayon maximum de l'ordre de 5 km au nord du site d'Aleria.

2. ANALYSE COMPARÉE DE L'APPAREIL DE LA TOUR ET DE CELUI DES COURTINES

La maçonnerie de la tour, épaisse d'un bloc, rarement deux, présente un parement en grand appareil rectangulaire adossé à un remplissage de galets et de terre. L'appareil, très soigné, est de type rectangulaire pseudo-isodome à boutisses et panneresses. C'est sur les caractéristiques du parement que se manifestent les différences entre l'appareil des courtines et celui de la tour. C'est donc elles qui retiendront ici l'attention, en commençant par la tour.

¹ Nous remercions ici Mlle Maria-Stella Renucci, fille de J.-F. Renucci, propriétaire du domaine viticole « Terravecchia » - Clos Poggiale, pour nous avoir donné l'autorisation d'accéder au chemin longeant la rive ouest de l'Étang de Diane.

2.1. La tour

C'est sur la face est (fig. 5, b-c), que l'appareil est le mieux conservé et se prête aux observations les plus complètes. Près de l'angle nord-est, cinq assises en élévation sont visibles (fig. 6-7) mais l'ouvrage en comptait au moins 11, en intégrant celles qui s'ajoutent en hauteur sur la face nord et celles qui complètement le soubassement à l'extrémité sud de la face est.

En parement, les blocs, régulièrement découpés, sont assemblés à joints vifs. Disposés tantôt en panneresse, tantôt en boutisse en veillant au croisement des joints, ils s'empilent en assises continues et, exception faite du premier lit, parfaitement réglées. La hauteur des assises oscille entre 40 et 50 cm, tandis que la longueur des blocs va de 40 à 105 cm. Près de l'angle, à la base de la paroi, un lit de blocs irréguliers, à face dressée à coups de pic, marque le ressaut de fondation, en saillie de 5 cm. Dès la première assise de l'élévation apparaît un bossage en U dégagé par un encadrement ciselé, large en moyenne de 8 à 11 cm : le bossage, plat et peu saillant (1 à 1,5 cm), est d'abord rustique (assises 1 et 2) ; il est ensuite parfaitement dressé à la laye et prend l'aspect d'un bossage en table. Dès la deuxième assise, la ligne des joints horizontaux bénéficie d'un traitement particulier qui la met en valeur par un jeu d'ombre. Les joints sont en effet systématiquement dégagés par un chanfrein taillé dans les arêtes supérieure et inférieure. Sa largeur mesure 1 à 2 cm au-dessus du lit de pose mais 3 à 6 cm sous le lit d'attente en raison du bossage (fig. 8).

La qualité de l'assemblage des bloc repose sur une préparation précise des faces de joint, ce qui apparaît nettement dans la portion méridionale, en grande partie démontée, de la face est de la tour. Les lits de pose et d'attente sont aplanis, presque lissés, sur toute la profondeur de chaque bloc tandis qu'une bande d'anathyrose large de 10 à 15 cm, taillée sur la partie antérieure des faces latérales, assure un assemblage parfaitement ajusté. La partie arrière des faces latérales n'est pas nécessairement jointive et l'interstice entre les blocs peut être comblé avec de l'argile. Enfin, la face arrière des blocs est sommairement dégrossie à coups de pic. Aucune trace de scellement n'a été repérée. En revanche, des joints de lit sont creusés d'une petite cavité fournissant le point d'appui nécessaire pour une pince de levage (fig. 9-10).

2.2. Les courtines

Les blocs mis en œuvre comme soubassement des courtines en brique crue sont en règle générale disposés de façon à exposer la face de parement d'origine. Ils conservent ainsi visible le bossage si caractéristique de l'appareil de la tour. Cette réalité, jointe à l'exiguïté des sondages Jehasse, en particulier du côté oriental, et donc à la vision très réduite et fragmentée qu'ils donnaient des courtines, a indiscutablement fait illusion en l'absence d'une observation attentive des blocs dégagés. En apparence, il n'y avait donc aucune raison de douter que tour et courtines relevaient non seulement d'un même programme défensif, mais aussi d'une seule et même phase constructive. Dès 2019, cette certitude ne nous semblait toutefois pas de mise dans le secteur 8 où, en vertu d'une sorte de modification

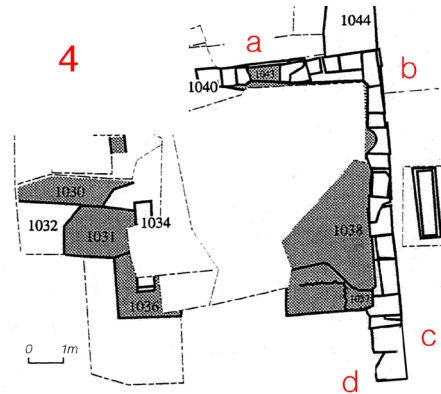


Fig. 5 : Plan du secteur 4 (Zone 3) – la tour.



Fig. 6 : Parement est de la tour, près de l'angle (4b) (Us 3005)
(Photo : P. Fontaine)

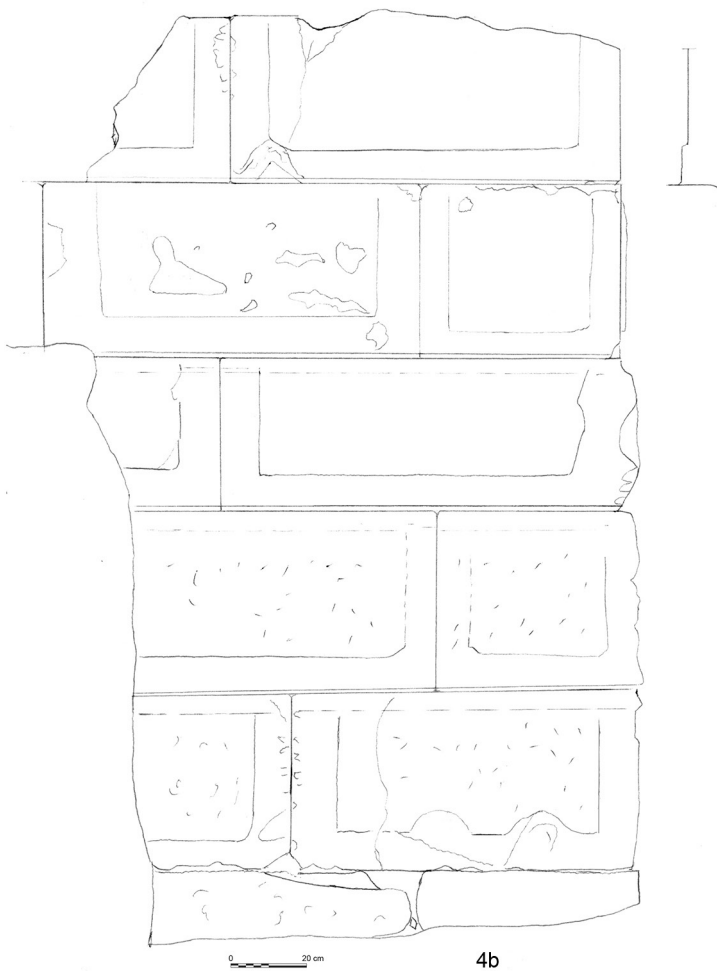


Fig. 7 : Parement est de la tour, près de l'angle (Us 3005). Relevé au 1/10e (dessin P. Fontaine)



Fig. 8 : Parement est de la tour, extrémité sud (4c) (Us 3005). Détail des chanfreins dégageant les joints horizontaux (Photo : P. Fontaine)

du tracé initial, le rempart se décale et se déboîte sans transition vers le nord-est (MR2074). Nous avons alors noté que la plupart des blocs de ce secteur étaient dépourvus en parement de bossage en U, étaient abîmés et n'étaient pas assemblés à joints vifs. Nous émettions alors l'hypothèse d'une phase de construction postérieure, à partir de blocs de remploi issus, dans notre esprit,des courtines voisines (Fontaine, Hodiamont 2019b, p.120 ; 2020, p. 44).

Or, en 2020, le dégagement systématique de la végétation courant sur les restes de remparts ainsi que le nettoyage des blocs et de leurs joints partout où cela était possible, a permis d'élargir la base des observations et a abouti à la conclusion plus radicale d'un remploi généralisé de blocs provenant, sans autre possibilité, de la tour elle-même. Comme les blocs remployés sont issus d'un appareil régulier et très soigné, les indices de réutilisation ont pour point commun de déroger aux règles qui prévalent dans la maçonnerie d'origine en matière de découpe, de dimensions et de positionnement des blocs, en matière aussi de joint, de réglage et de continuité des assises, de bossage et ciselure d'encadrement.

Le parement extérieur du secteur 7c (2089) est à cet égard très révélateur (fig. 11-13). Les trois blocs visibles présentent un décalage dans le plan de l'élévation au niveau d'un joint latéral, de même qu'un décalage entre les lits d'attente, et aucun de ceux-ci n'est parfaitement réglé, ni dans l'axe du mur ni dans le sens perpendiculaire : l'assise n'est donc ni réglée ni continue. Les pierres ne sont pas assemblées à joints vifs et de la terre sert à combler l'interstice entre les blocs. Les arêtes des joints verticaux, tant en parement que sur la bordure des lit d'attente sont affectées de cassures qui leur donnent un presque un aspect dentelé, signe évident d'un recours à des leviers en métal pour dégager les blocs de leur emplacement d'origine.

Enfin, en fondation, à l'arrière du parement, un morceau de bloc à bossage est placé avec la face de parement tournée vers le remplissage interne.

Même sur la belle petite section du parement intérieur mise au jour dans le récent sondage de Ph. Ecard (Ecard 2000) (7a), et alors même que rien, à première vue, n'éveille des soupçons de remploi, il est des signes qui ne trompent pas (fig. 14) : les blocs de l'assise inférieure n'ont pas la même hauteur, celui de droite est engagé dans le bloc de gauche et le joint de lit supérieur du bloc droit est rempli de terre pour combler le décalage par rapport au bloc voisin. Les deux blocs ne sont en outre pas exactement alignés dans le plan de l'élévation et les deux assises ne sont pas davantage réglées.

On épinglera encore, au risque de se répéter : ces arêtes latérales dentelées (5b, 8c), ces lits d'attente non réglés (2a, 6b), ces joints latéraux à interstice rempli de terre et même de cailloux (2a, 5a, 5b,), tel bloc tourné à 90° par rapport sa mise en œuvre d'origine, avec sa face de parement devenue face de joint latérale (2a) ou lit d'attente (6b), tel autre bloc monté sur une sorte de plinthe retaillée en biseau (7d), tel autre encore à ciselure d'encadrement réduite de moitié sur sa partie gauche (8a)

(fig. 15). Le tronçon 2a, le seul qui ait été entièrement dégagé, côté parement et face interne, témoigne, outre ce qui a déjà été noté, d'une mise en œuvre qui est à l'opposé de l'appareil de la tour : le jointolement des lits n'est pas opéré par un travail de taille, mais bien plutôt par la mise en place d'une couche intermédiaire de terre et de cailloux, procédé économique pour rattraper les décalages entre des blocs issus d'assises de hauteur légèrement différente (fig. 16).

L'époque hellénistique est, comme chacun sait, une période troublée en Méditerranée occidentale. Innombrables sont les ouvrages défensifs qui furent alors construits, reconstruits, transformés ou restaurés, le cas échéant en réutilisant les pierres d'ouvrages antérieurs. L'Étrurie connaît également ce phénomène de remploi, comme l'attestent entre autres les murs de Castellina del Marangone près de Cerveteri (Fontaine 2016, p. 54-62).



Fig. 9 : Vu de haut, le lit d'attente de la 2ème assise du parement est de la tour, extrémité sud (4c) (Us 3005). Un trou de pince au milieu du bloc central, un autre sur l'arête sud du bloc suivant, dans le bas du cliché (Photo : P. Fontaine)



Fig. 10 : Faces de joint latéral à l'extrémité sud de la face est (4c) (Us 3005) (Photo : P. Fontaine)



Fig. 11 : Secteur 7c, vue du parement extérieur de la courtine (Us 2089). Sur le bloc de gauche, reste d'un joint en argile de l'élévation en brique crue (Photo : P. Fontaine)

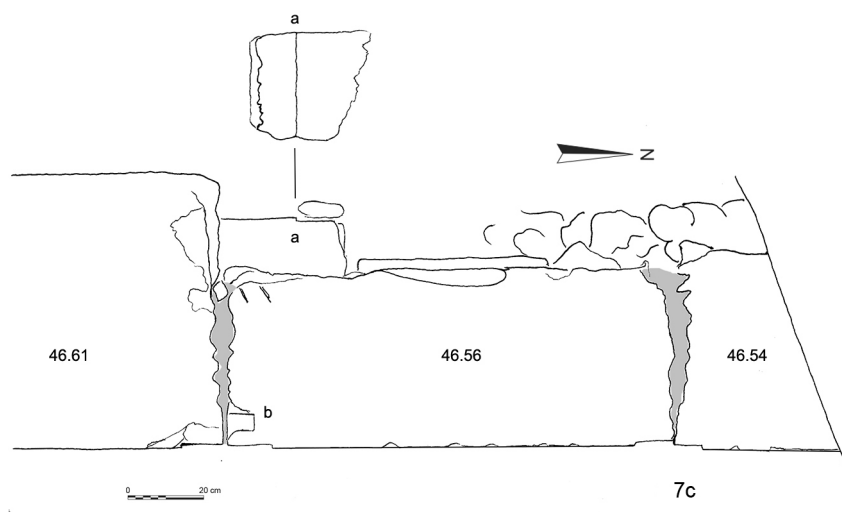


Fig. 12 : Secteur 7c, parement extérieur de la courtine (Us 2089). Relevé en plan au 1/10e avec la cote altimétrique des lits d'attente supportant l'élévation en brique crue. En a, morceau de bloc à bossage en U; en b, encoche profonde vraisemblablement liée au démontage des assises la tour (dessin P. Fontaine)



Fig. 13 : Secteur 7c, morceau de bloc à bossage calé en fondation de la face interne du parement (Photo : P. Fontaine)

BIBLIOGRAPHIE

Fontaine P. 2016 : Castellina del Marangone. Sondages stratigraphiques sur l'enceinte « Bastianelli », dans P. Fontaine P., Helas S. (a cura di), *Le fortificazioni arcaiche del Latium vetus e dell'Etruria meridionale (IX-VI sec. a.C.). Stratigrafia, cronologia e urbanizzazione*. Atti delle Giornate di Studio (Roma, Academia Belgica – 2013), Bruxelles-Roma, 2016, p. 51-70.

Fontaine P., Hodiamont Ch. 2019 : Les fortifications. Rapport d'activité 2019, dans V. Jolivet (dir.), dans *Aléria et ses territoires : approches croisées*. Bilan du programme Collectif de Recherche 2019, DRAC Corse, Ajaccio, 2019, p. 114-123.

Fontaine P., Hodiamont Ch. 2020 : *Pour une carte archéologique des remparts hellénistiques: les rapports Jehasse et les vestiges actuellement visibles*, mai 2020, 47 p. (inédit, déposé au CCE d'Aleria).

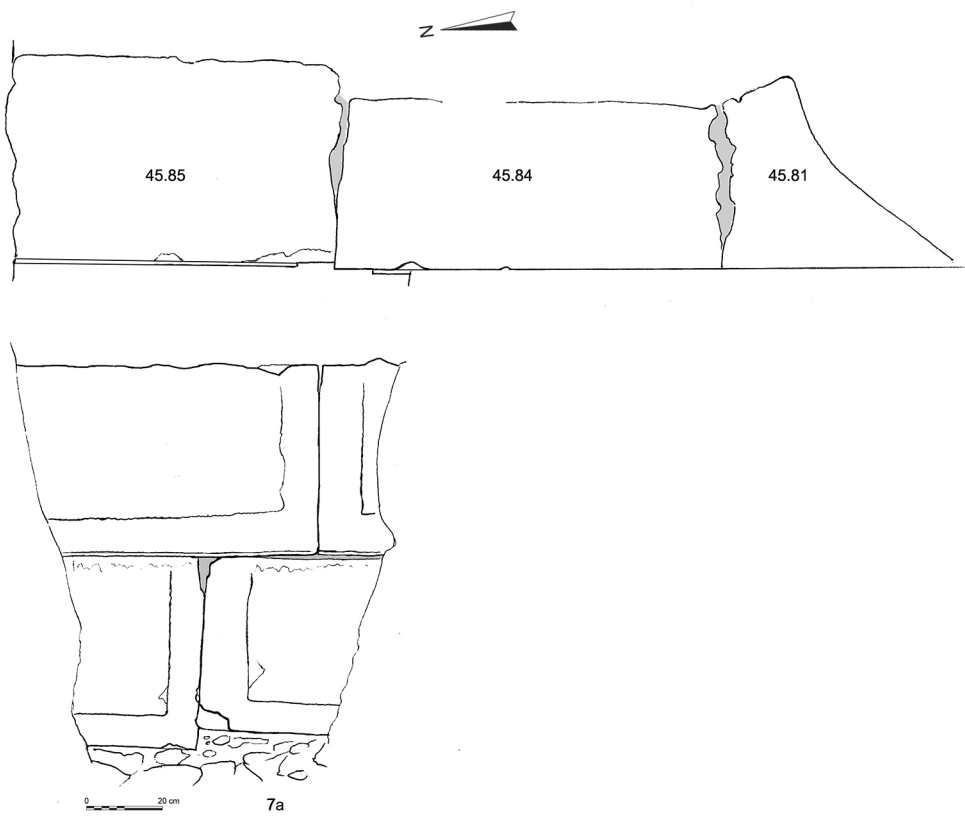


Fig. 14 : Secteur 7a, parement intérieur de la courtine (Us 1010), en plan et en élévation, relevé au 1/10e
(dessin P. Fontaine)

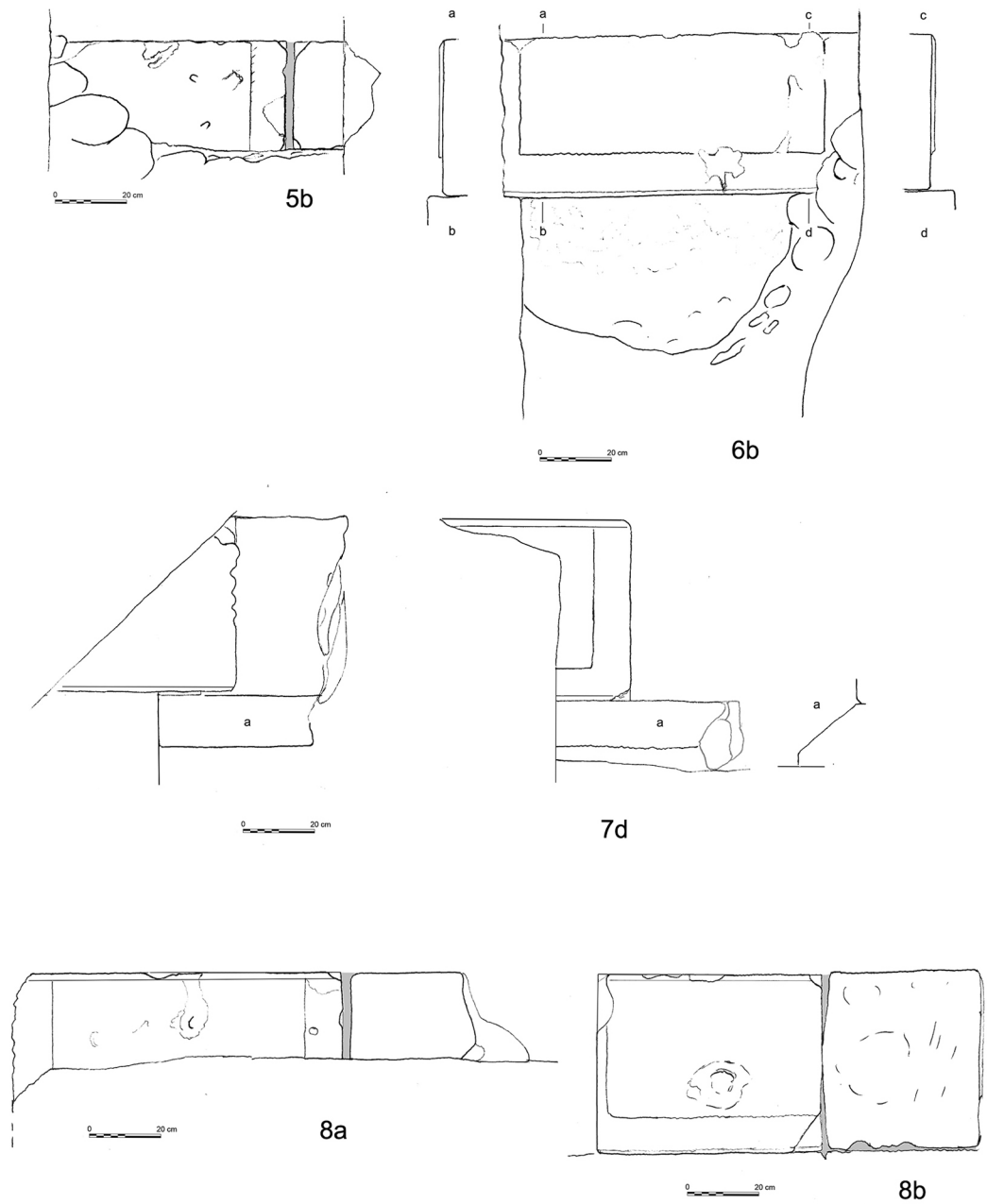


Fig. 15 : Relevé au 1/10e des parements en 5b (Us 2077), 6b (Us 2066), 7d (Us 2076), 8a (Us 2074) et 8b (Us 2073) (dessin P. Fontaine)



Fig. 16 : Parement intérieur de la courtine sud (2a) (Us 3087), vue de la face interne. Le premier bloc placé en fondation à g. présente sa face de parement originale tournée vers la droite (Photo : P. Fontaine).

ZONE 1 : LE SONDAGE 1/6

Ariane VACHERET

avec la collaboration de Laetitia CAVASSA et Séverine SANZ

La zone 1 correspond à l'espace intérieur de l'amphithéâtre. Dans cette zone, deux secteurs distincts ont fait l'objet d'investigations : le secteur 7a au nord et le secteur 6a au centre (**Annexe 1, pl. 1 et 2**). Le secteur 7a correspond au sondage 1A mené par l'Inrap en 2020 (Ecard 2020). L'intervention au cours de la présente campagne s'est bornée ici à un simple nettoyage de cet espace, assorti d'un nouveau relevé de la coupe sud (1S5).

La numérotation de la zone, et celle des Us, s'inscrit dans la continuité de l'opération menée par Ph. Ecard (Inrap) en 2000, au cours de laquelle 5 sondages avaient été ouverts dans ce qui avait été baptisé la zone 1. Le sondage anciennement ouvert par J. Jehasse dans le secteur 6a correspond ainsi au sondage 6 (**fig. 1**). En ce qui concerne les Us, leur numérotation prend donc la suite de celles définies en 2020, débutant ainsi avec l'Us 1101.

1. LE SECTEUR 7a (SONDAGE 1A)

Les investigations dans le secteur 7a se sont donc limitées au nettoyage des coupes du sondage profond (1A) réalisé lors du diagnostic Inrap de 2020 (**fig. 2**). Cette nouvelle lecture a permis d'affiner les résultats obtenus lors du diagnostic et de mettre en évidence de nombreuses strates qui s'organisent suivant quatre phases distinctes (**fig. 3**). Un tableau des équivalences a été dressé (**fig. 4**).

La séquence la plus ancienne est antérieure à la mise en place du rempart hellénistique MR1119 (=MR110 de la fouille de 2020). La suivante correspond aux strates contemporaines de ce dernier. Puis viennent les couches de destruction de l'élévation en terre crue du rempart qui marquent le début d'une nouvelle phase d'occupation pour laquelle nous n'avons pu ob-



Fig. 1 : Secteur 6 après nettoyage et avant le démarrage de la fouille (photo S. Sanz)

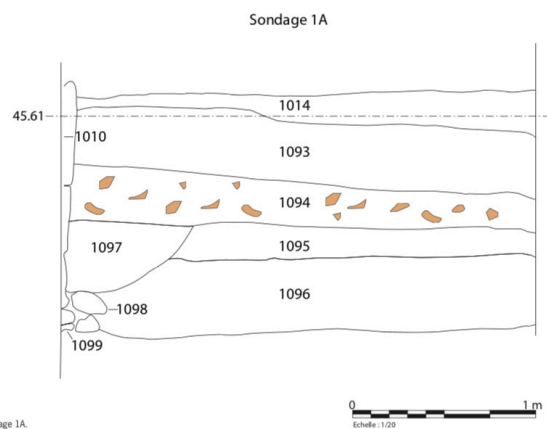


Fig. 53
Stratigraphie du sondage 1A.
(DAO M. Besse)

Fig. 2 : Vue depuis l'ouest du sondage 1A après nettoyage (photo A. Vacheret).
Coupe est-ouest de la face sud du sondage réalisée lors du diagnostic Inrap de 2020 (Ecard 2020, p. 52)

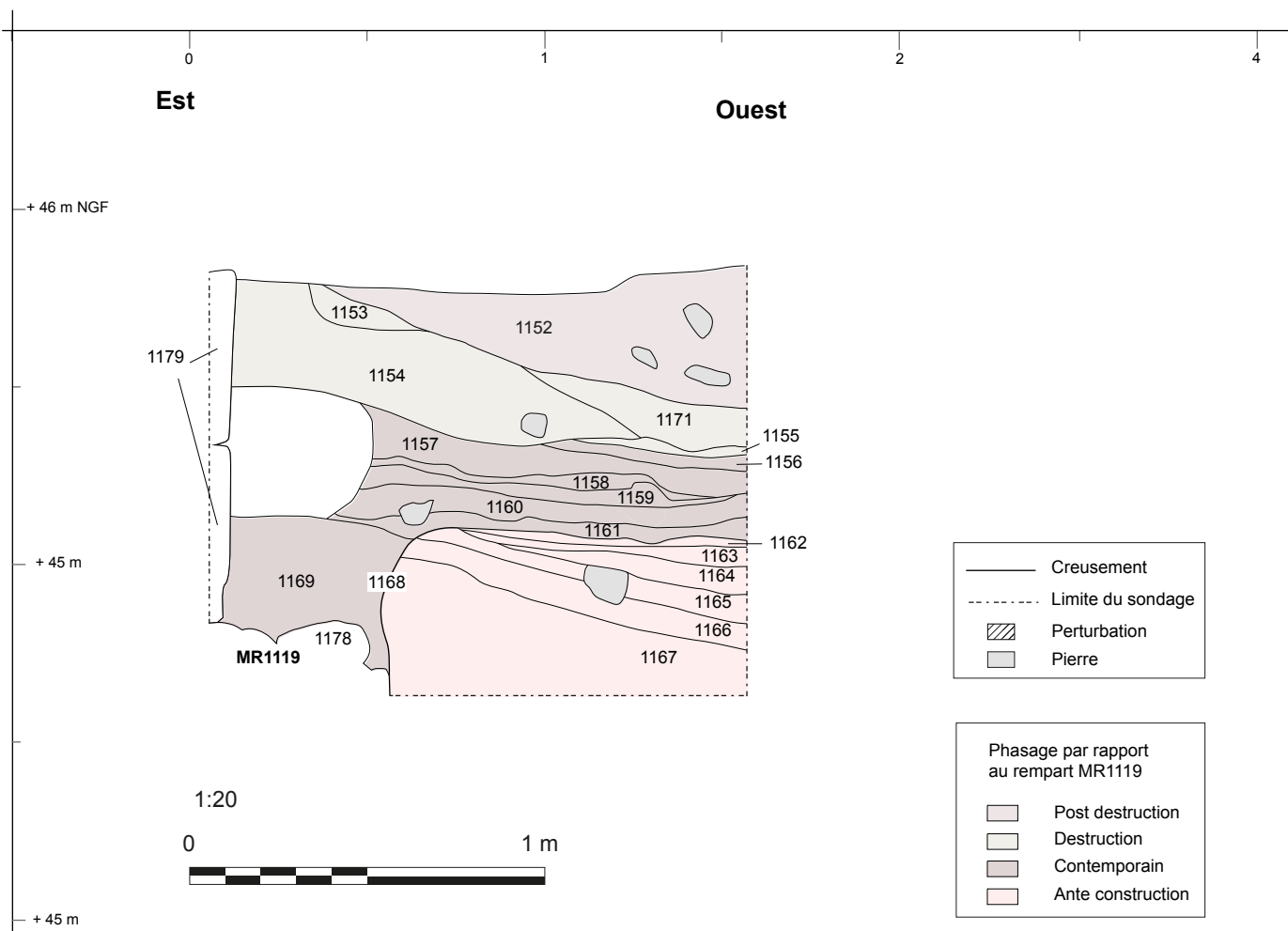


Fig. 3 : Relevé en coupe phasée de la face sud du sondage 1A (dessin : F. Cornet et A. Vacheret, DAO : A. Vacheret)

Us des fouilles de 2021	Us du diagnostic de 2020
MR1119	MR1010
1127	1036
1111	1025=1027
1152	1014
1154	1093
1171	1093
1155	1093
1153	1093
1156	1094
1157	1094
1158	1094
1159	1094
1160	1094
1161	1094
1162	1094
1163	1094
1164	1094
1165	1096
1166	1095
1167	1095
1168	non numéroté
1169	1097
1178	1099=1098

server qu'une seule Us (fig. 5). Cette année, aucun élément de datation supplémentaire n'a été fourni, aucun mobilier n'ayant été prélevé dans la coupe. L'étude fine du mobilier issu du sondage de 2020 devrait, en revanche, fournir des éléments de réflexion supplémentaires. Le découpage en phase est donc réalisé uniquement grâce à la lecture stratigraphique, dans l'attente d'éléments complémentaires (fig. 6).

La séquence la plus ancienne observée se caractérise par une couche d'au minimum 70 cm d'épaisseur, constituée de limon brun jaune dans lequel se retrouvent de nombreuses inclusions de cailloutis ou petits graviers, quelques petits charbons et de rares galets de 5 cm de moyenne. Cette couche pourrait être un remblai. Elle est surmontée par une multitude de sédimentations de sol (Us 1162 à 1166), parfois constituées de limon beige rougeâtre, parfois de limon gris très charbonneux et cendreux. L'ensemble de ces sédimentations se termine en biseau à l'est et suit un pendage est/ouest qui tend à s'effacer au fur et à mesure de l'accrétion des strates.

Fig. 4 (ci-contre) : Tableau des équivalences des Us présentes dans la coupe S du sondage 1A (Relévé 2021/Fouille Inrap 2020) (A. Vacheret)

Cette première phase est entaillée par la tranchée de fondation (1168) liée à la construction du rempart hellénistique (MR1119). La portion observée de la tranchée montre une paroi verticale d’une profondeur minimale de 45 cm (fig. 7). Le fond n’a pas été atteint. En son sein, un radier désordonné de galets et de petits cailloux (1178) est installé afin de recevoir les blocs de fondation en grand appareil 1179 (fig. 8). Ces derniers sont en calcaire coquiller ou calcaire gréseux, de 50 cm de hauteur édifiés sur deux assises. Le comblement de la tranchée de fondation (1169) n’a été observé qu’à l’ouest des blocs en grand appareil. Il se compose d’un limon sableux rouge foncé avec de nombreux graviers et galets, venant contre la partie basse de la première assise de bloc en pierre de taille (1179). Le comblement remplit l’intégralité de la largeur observée qui correspond à une cinquantaine de centimètres. Il est compact et homogène.

Vient ensuite une succession de couches contemporaines à l’élévation du rempart (MR1119). Dans la face sud du sondage, une perturbation empêche la lecture des couches au contact des blocs 1179. La face nord du sondage n’est en revanche pas impactée, ce qui permet la validation de notre lecture, mais elle n’est pas prise comme exemple ici car elle révèle une séquence stratigraphique plus sommaire que sur la face sud (fig. 9). La couche la plus ancienne (1161), qui vient recouvrir le comblement (1169) de la tranchée de fondation, se caractérise par un limon argileux blanchâtre, compact et homogène, contenant quelques rares cailloutis, charbons et petits galets. Cette couche, d’une épaisseur de 8 cm, pourrait correspondre à un niveau de chantier lié à la construction du rempart. Elle est surmontée par deux Us dont l’interprétation est problématique. La première (1160), est présente sur 7 cm d’épaisseur maximale. Elle se compose d’un limon compact et homogène de couleur rouge. De fréquents cailloutis s’y retrouvent ainsi que quelques nodules de limon beige et de très rares charbons. La suivante, (1159), est présente sur 6 cm d’épaisseur maximale. Elle se compose d’un limon homogène de couleur beige rouge avec quelques inclusions de nodules blancs, de rares petits charbons et graviers. Elles sont scellées par une couche d’une épaisseur maximale de 6 cm, d’argile blanchâtre (1158), possiblement liée à une réfection du rempart. Cependant, cette couche apparaît seulement dans la face sud du sondage. Le tout est recouvert par un remblai de limon brun gris clair très riche en mobilier hétérogène (1157). Son épaisseur est plus importante au nord où elle atteint 28 cm. Visible uniquement dans la paroi sud, une couche de limon (1156) contenant de nombreuses inclusions de charbons semble peu étendue et se termine en biseau à l’est. Elle pourrait correspondre à une sédimentation de sol.

Le tout est scellé par la phase de destruction du rempart. Celle-ci est représentée par quatre couches distinctes. Tout d’abord, visible uniquement à l’ouest du sondage, une fine couche (1155) de 4 cm d’épaisseur maximale, constituée d’un limon légèrement sableux, verdâtre et très homogène, pourrait correspondre à l’enduit du parement interne qui se serait effondré. Lui succède une couche de 28 cm d’épaisseur maximale, dont la surface est marquée par un fort pendage est-ouest. Cette couche (1154) se compose de



Fig. 5 : Vue depuis le nord de la face sud du sondage 1A (photo : A. Vacheret)

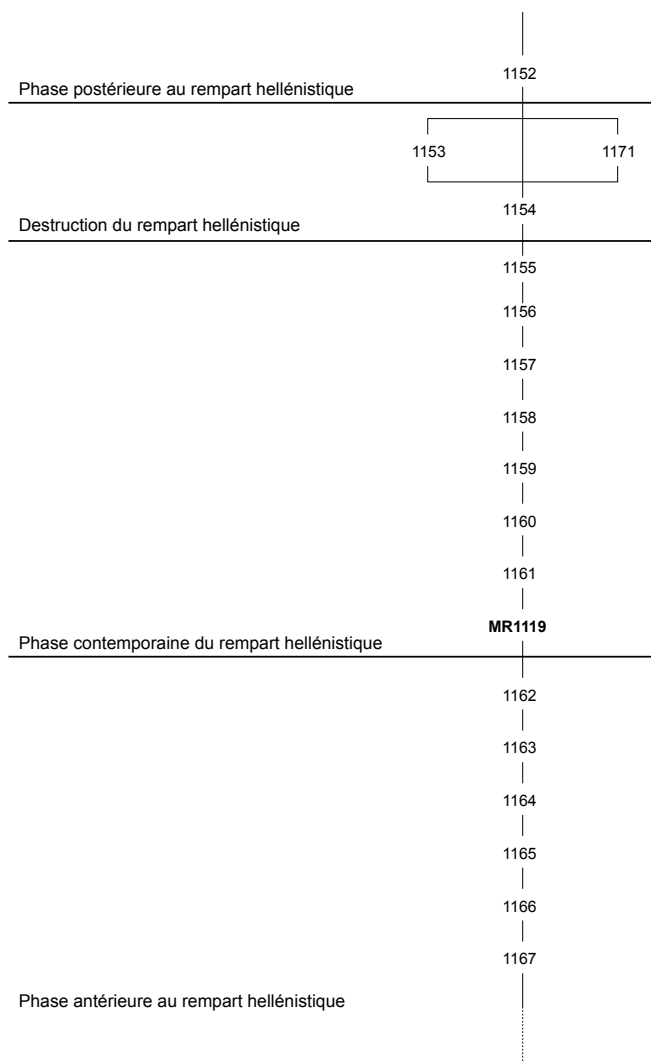


Fig. 6 : Diagramme stratigraphique du sondage 1A (DAO A. Vacheret)



Fig. 7 : Vue de détail depuis le nord de la tranchée de fondation du rempart hellénistique MR1010=MR1119 dans le sondage 1A (photo : A. Vacheret)



Fig. 8 : Vue de détail depuis l'ouest du radier 1178 supportant les blocs en grand appareil 1179 constituant la base du rempart hellénistique MR1010=MR1119 (photo : P. Fontaine)



Fig. 9 : Vue depuis le sud de la face nord du sondage 1A (photo : A. Vacheret)

fragments d'adobes démobolisés dont l'exemplaire le plus complet mesure 8 x 23 cm. Ce sont des adobes de limon verdâtre mêlées à des poches fines de limon sableux rouge correspondant initialement à l'élévation en terre crue et aux joints de mise en œuvre du rempart hellénistique (MR1119). Enfin, deux couches très similaires (1171 et 1153), correspondent probablement à l'effondrement du blocage interne de l'élévation du rempart. Elles se composent de limon verdâtre mêlé à du sable gravillonneux rouge, sans ordonnancement particulier. Comme la couche antérieure, elles suivent un pendage vers l'ouest.

Enfin, une couche (1152) composée de limon brun gris homogène et compacte, de galets, de petits charbons et de nombreux graviers et cailloutis, est probablement rapportée afin de niveler la surface en vue d'une nouvelle phase d'occupation dont les témoins ne sont pas conservés ici.

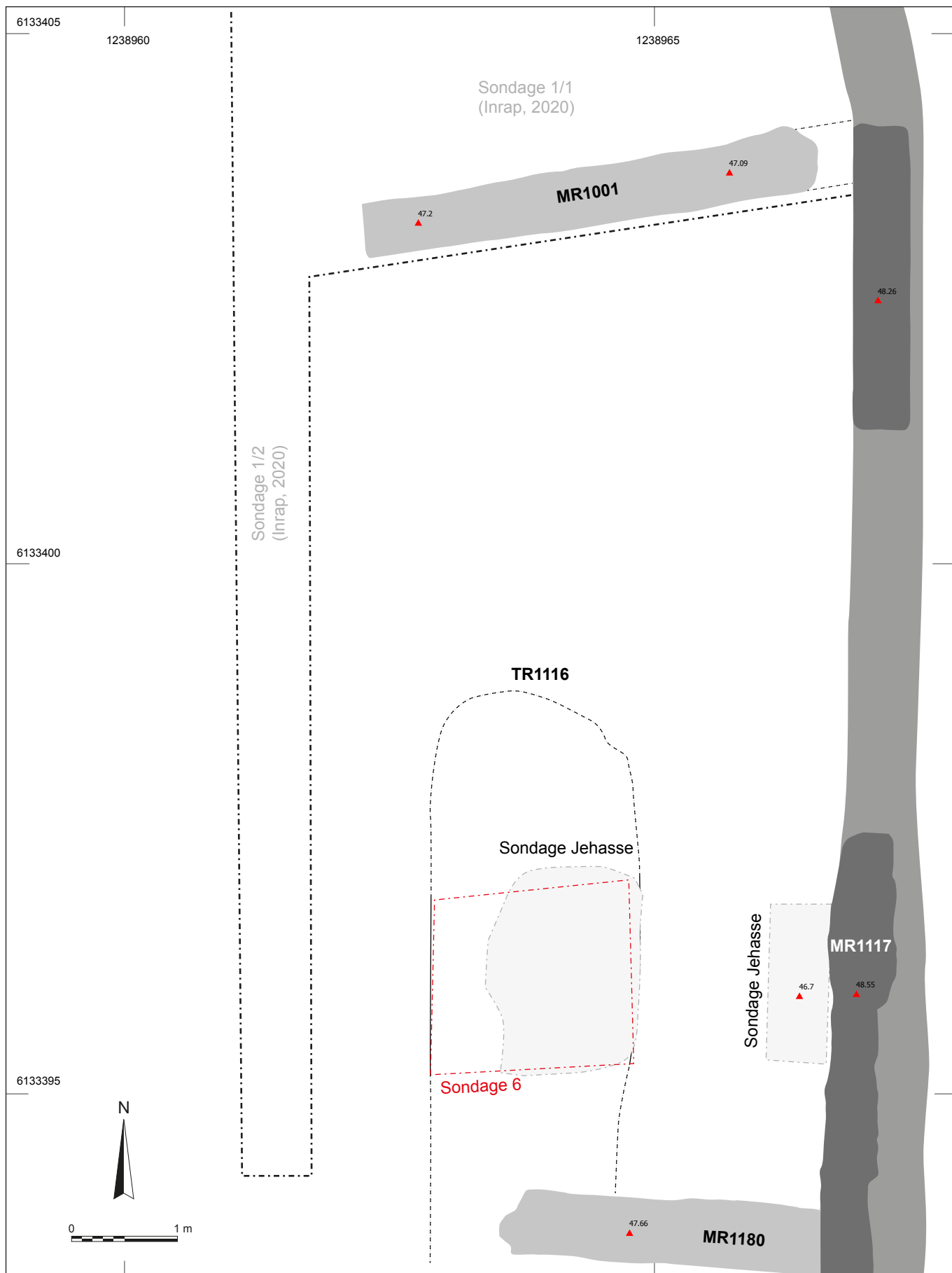
Sur la base de cette séquence stratigraphique sans ambiguïté, la fouille manuelle des strates permettrait à la fois de caractériser les couches indéterminées, mais surtout, de récolter du mobilier afin de dater finement chaque phase clairement établie lors de cette première campagne. Ainsi, la chronologie absolue de l'édification, de l'occupation et de la destruction du rempart hellénistique MR1119 pourrait être définie. En effet, l'autre sondage *intra muros* dont la présentation suit (sondage 6), ne peut en fin de compte pas délivrer ces données, car une tranchée d'épierrement d'époque romaine (TR1116) a détruit toutes les relations stratigraphiques en lien avec le rempart MR1119.

2. LE SECTEUR 6a (SONDAGE 6)

Ce secteur se situe à quelques mètres au sud du secteur 7a ([Annexe I, pl. 1](#)). L'objectif initial de la fouille de cet espace était d'établir une séquence complète, incluant la phase de construction et de fonctionnement du rempart hellénistique. Ce sondage profond (sondage 6) reprend l'emplacement d'un sondage antérieur, ouvert par J. Jehasse en 1976, dont le but était de retrouver le parement interne du rempart hellénistique, en suivant pour cela son tracé hypothétique. La superficie initiale de ce sondage, de plan irrégulier, a été agrandie afin de former un carré de 2 x 2 m.

Il s'avère que la largeur de ce sondage reprend exactement celle d'une tranchée d'épierrement d'orientation nord-sud (TR1116) destinée à récupérer les blocs du rempart MR1119 ([fig. 10](#)). Le parement interne en grand appareil, dont ne subsiste qu'un bloc (1119), a été largement épiermé, de sorte que l'on comprend mieux la quasi-absence de mention de ce sondage dans les rapports de fouille Jehasse qui, manifestement, n'a pas trouvé d'explication satisfaisante à ce « vide ».

Lors de cette campagne de 2021, nous avons fouillé l'ensemble des comblements de la tranchée TR1116, étudié et relevé les quatre faces du sondage, et traité en chronologie relative les séquences antiques et post-antiques visibles en plan sur l'ensemble du secteur ([fig. 11](#)). Les seuls éléments de datation absolue concernent la tranchée d'épierrement TR1116. C'est pourquoi, l'ensemble des résultats qui suivent s'organise en fonction de cette structure.



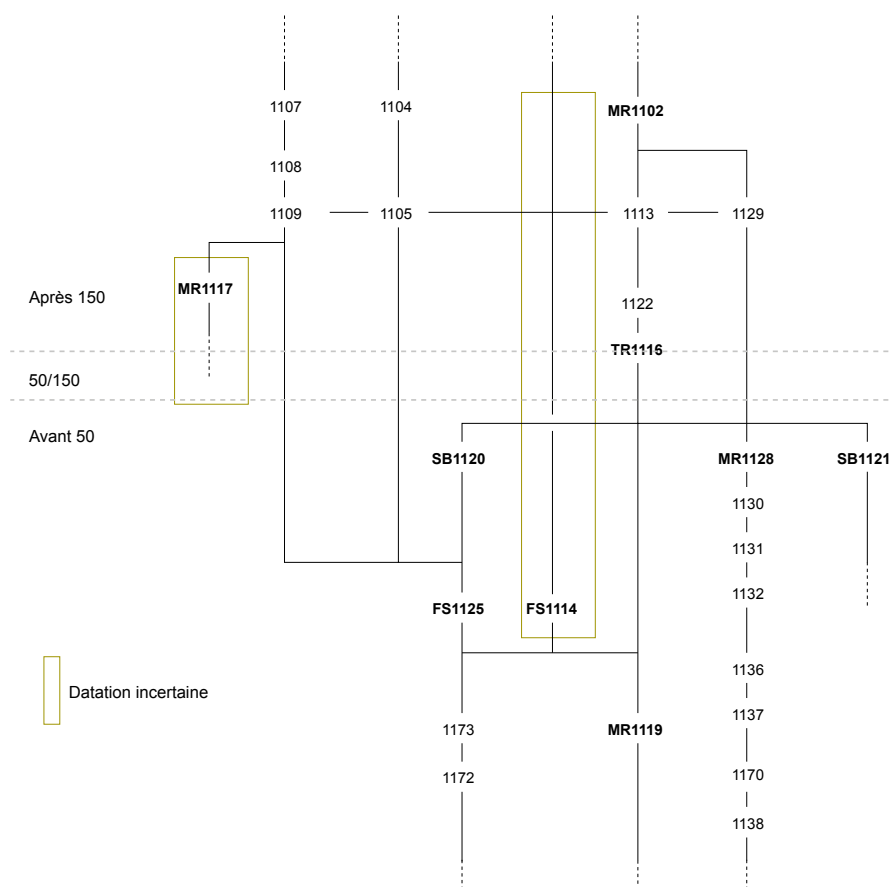


Fig. 11 : Diagramme stratigraphique du secteur 6a (A. Vacheret)

2.1. Les éléments antérieurs à la tranchée de récupération TR1116 (avant 50/100 de n. è.)

La majorité des couches de cette séquence a été uniquement observée en coupe. Leur datation est relative et leur interprétation parfois difficile. Les faces ouest et est correspondent aux parois du creusement de la tranchée de récupération TR1116. Elles n'ont, dans l'état actuel de la fouille, aucune couche en commun. En effet, la face ouest représente l'accrétion des strates côté intérieur du rempart hellénistique MR1119 (fig. 12), alors que la face est montre les couches internes – blocage et autre – de ce dernier (fig. 13 et fig. 14).

2.1.1. La séquence stratigraphique de la face ouest

L'Us 1138 correspond à la couche la plus ancienne observée. D'une épaisseur minimum de 62 cm, elle se compose de limon argileux brun ou parfois grisâtre, marquée par des litages pseudo-horizontaux de limon sableux gris ne dépassant pas les 2 cm. De temps à autre, des bandes épaisses de 10 cm se remarquent par leur couleur légèrement différente. Elles sont peu nombreuses mais régulièrement positionnées à l'horizontal (fig. 15). Quelques inclusions de cailloutis blancs sont présentes. Son aspect général peut faire penser à de la terre à bâtir. L'observation étant partielle, il n'est pas possible de dire si elle est en place ou non.

Elle est surmontée par l'Us 1170 qui se compose d'éléments hétérogènes tel

Fig. 10 (ci-contre) : Plan du secteur 6a où se distinguent les sondages de J. Jehasse, la tranchée TR1116 et l'emplacement du sondage 6 (d'après les relevés photogrammétriques de S. Sanz-Laliberté et A. Vacheret, DAO : E. Gailledrat et A. Vacheret)

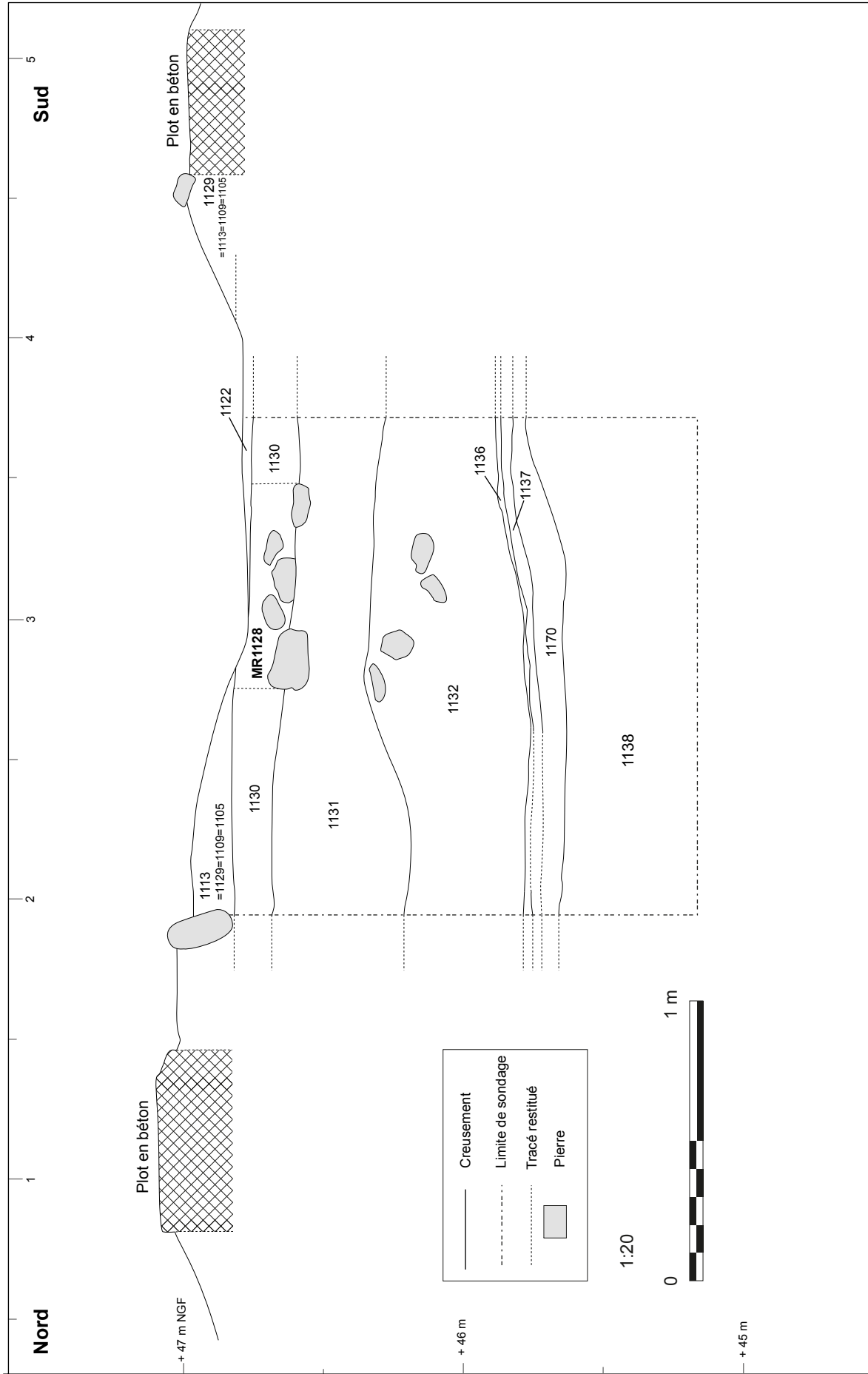


Fig. 12 : VRelevé de la coupe 1S3 montrant la face ouest du sondage 6 (A. Vacheret)

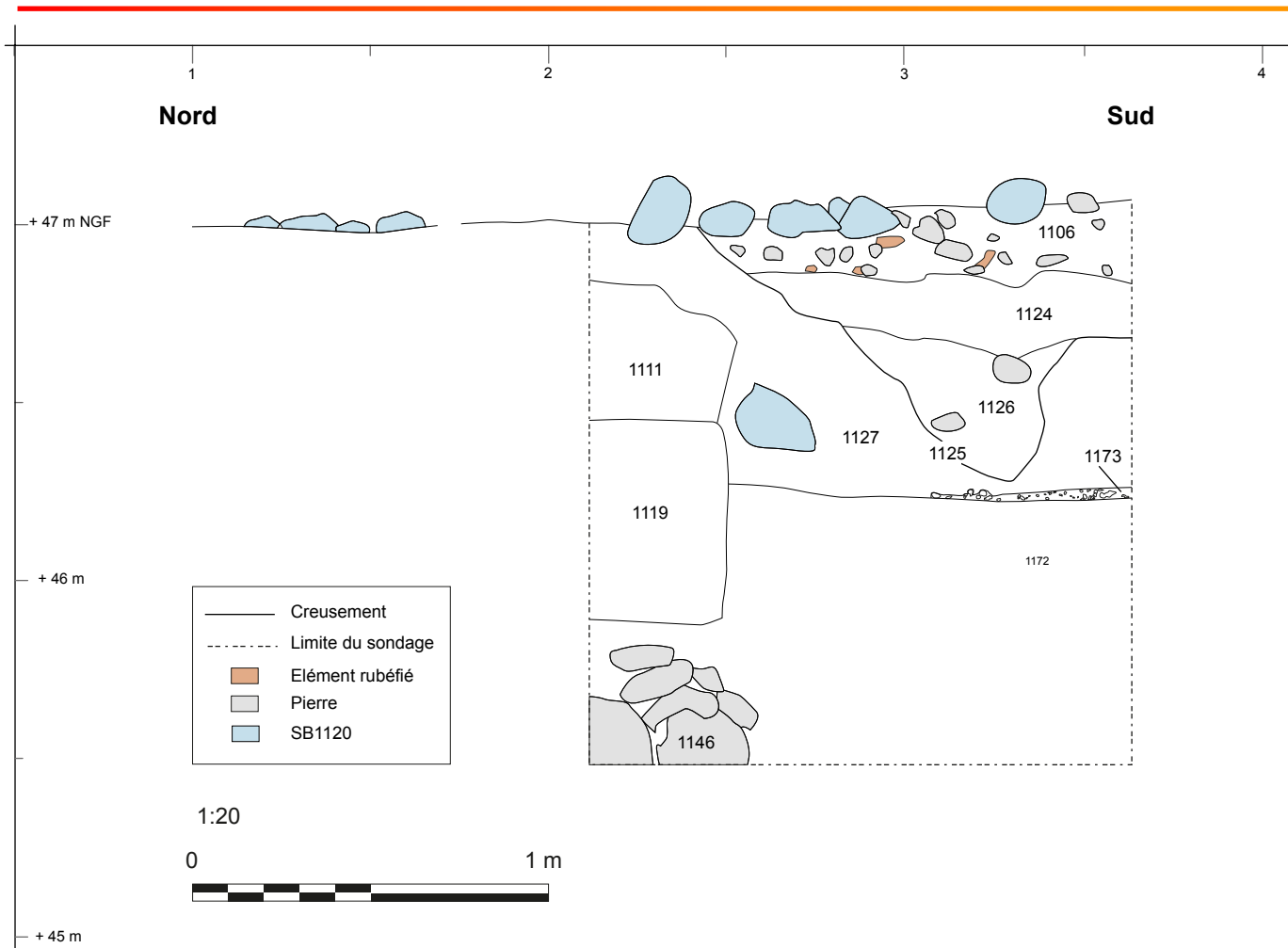


Fig. 13 : Relevé de la coupe IS4 montrant face est du sondage 6 (d'après le relevé photogrammétrique de S. Sanz-Laliberté ; DAO : A. Vacheret)



Fig. 14 : Vue depuis l'ouest de la face est du sondage 6 (photo : A. Vacheret)

que des céramiques, des galets, du cailloutis, de nombreux petits charbons, le tout mêlé à du limon brun gris compact. Cette couche d'une épaisseur maximale observée de 15 cm, pourrait être un remblai. Vient ensuite une couche d'une épaisseur variant de 5 à 7 cm, constituée de sable gravillonneux rouge moyen (1137). Elle est très nette dans la partie sud de la coupe alors qu'elle se distingue moins bien dans la partie nord. Il en est de même pour la couche suivante (1136). Cette dernière, composée de limon sableux jaune clair de 2 cm d'épaisseur, est légèrement irrégulière, formant de temps à autre une pente douce entre deux sections pseudo-horizontales.

S'en suivent trois couches (1132, 1131 et 1130), dont les épaisseurs importantes font penser à des remblais successifs (fig. 16). Ces couches semblent s'étendre vers l'ouest car elles ont été observées dans la tranchée nord/sud réalisée lors du diagnostic de 2020, où elles correspondent respectivement aux Us 1047, 1052 et 1053 (Ecard 2020, p. 54). La plus ancienne de ces trois couches (1132), se compose d'un limon compact et homogène de couleur brun jaune moyen avec de fréquentes inclusions de petits nodules de chaux de moins de 5 mm. Quelques galets de 10 cm de moyenne sont également présents sans ordonnancement particulier. Son

épaisseur maximale est de 41 cm. La suivante (1131) se compose de limon compact brun gris dans lequel se retrouvent des fragments de terre rubéfiée de taille maximale de 4 cm, de rares charbons de moins de 5 mm et un fréquent cailloutis. Cette couche est hétérogène, avec parfois des concentrations très importantes de terre rubéfiée. Son épaisseur maximale correspond à 46 cm. Enfin, l'Us 1130 se compose de limon peu compact et homogène, de couleur brun gris foncé avec de rares inclusions de mortier (2 cm en moyenne) et de terre rubéfiée (moins de 2 cm). Quelques rares galets se retrouvent également dans cette couche. Ils ne dépassent pas les 2 cm. Son épaisseur maximale correspond à 22 cm. Les couches qui viennent ensuite sont postérieures à la tranchée d'épierrement TR1116.

2.1.2. La séquence stratigraphique de la face est

L'Us 1172 correspond à la couche la plus ancienne observée. Elle se compose de limon sableux rouge brun moyen dans lequel se retrouvent quelques galets ne dépassant pas les 10 cm. Elle est présente sur une épaisseur minimale de 68 cm. Elle est surmontée dans la partie sud par une couche de 7 cm d'épaisseur maximale (1173), qui se compose d'éclats de pierre calcaire mêlés à du limon sableux brun rouge provenant de la couche inférieure 1172. Ces éclats de pierre résultent probablement de la construction du parement interne du rempart hellénistique MR1119. Cette hypothèse est confortée par la présence du blocage interne du rempart (1127), encore en place bien que partiellement entaillé par la tranchée, directement mis en œuvre sur cette couche d'éclats de pierre (1173). En effet, un mélange de limon verdâtre et de petites poches de limon sableux rouge foncé, le tout très homogène, se retrouve sur toute l'épaisseur restante de la coupe. Il est toutefois entaillé par une fosse plus récente (FS1125).

Cette dernière se compose d'un creusement (1125) d'orientation est-ouest observé sur une longueur minimale de 2,30 m pour une largeur minimale de 1,30 m et une profondeur conservée de 88 cm. Son profil adopte une forme en V dont la partie supérieure de la paroi nord est évasée à 45° alors que la paroi sud devient horizontale à mi hauteur. Le tout aboutit sur un fond arrondi et peu étendu. La partie haute de la paroi sud n'est pas visible car elle est située au sud de la limite du sondage 6.

Cette structure est colmatée par trois comblements. Le plus ancien (1126) remplit l'intégralité du fond en V. Il est constitué d'un limon marqué par de nombreuses inclusions hétérogènes : galets, fragment de terre rubéfiée et mélange de matières constitutives du blocage interne du rempart MR1119. Ensuite, une couche de 35 cm d'épaisseur, composée de limon dont la couleur varie du gris au rouge suivant un dégradé continu, forme le deuxième remplissage (1124). Enfin, le dernier comblement conservé correspond à un limon gris avec de très nombreux fragments de terre architecturale rubéfiée de taille maximale de 15 cm (1106) Aucune strate postérieure à la tranchée d'épierrement TR1116 n'est présente dans cette coupe.

Us 1106

- *Comptages* : 5 fragments d'a-gr-ital (1 ind.) .
- *Typologie* :
- *amphore gréco-italique* : 1 bord d'amphore A-GR-ITA bd3.

2.1.3. Les éléments architecturaux

Mises à part les séquences stratigraphiques à proprement parlées, des éléments architecturaux sont visibles en coupe et en plan. Le plus ancien, et celui qui a motivé

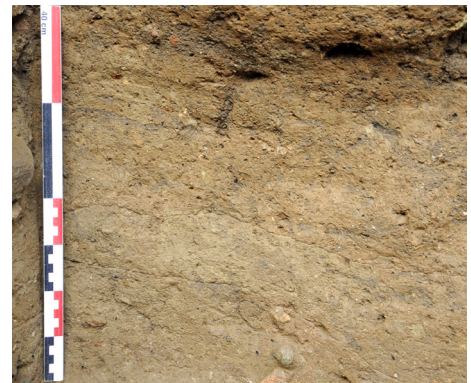


Fig. 15 : Vue de détail de la structure de la couche 1138 (photo : A. Vacheret)



Fig. 16 : Vue depuis l'est de la face ouest du sondage 6 où se discernent les couches 1130, 1131 et 1132 (photo : A. Vacheret)



Fig. 17 (ci-contre) : Vue depuis l'ouest des différents éléments du parement interne du rempart MR1119 encore présents dans le sondage 6 (photo : A. Vacheret)

l'emplacement de ce sondage profond, correspond au parement interne du rempart hellénistique (MR1119). Ce dernier n'a pas totalement été récupéré et a pu être observé sur la face est du sondage (fig. 13 et fig. 17). En effet, une petite fraction de la tranchée de fondation (1175) d'orientation nord-sud est encore visible (fig. 18). Elle est très peu conservée car entaillée par la tranchée d'épierrement TR1116. Seulement 5 cm de profondeur subsiste.

Celle-ci accueille le radier (1146), également très impacté par la tranchée de récupération TR1116. Cela est vraisemblablement le résultat d'une tentative avortée de récupération du bloc sus-jacent (1119). Sa largeur conservée est de 15 cm, alors que, en comparaison avec les autres fenêtres d'observations, il est possible d'estimer sa largeur initiale entre 1 m et 1,40 m. Il est constitué de moellons et de galets disposés sans ordonnancement, d'une taille variant de 10 à 30 cm, le tout mêlé dans un limon sableux rouge brun, à l'image de ce qui a été observé dans le sondage 1A décrit précédemment. Le bloc 1119 le surmonte : il s'agit d'un bloc de calcaire gréseux, taillé, sans travail de surface. Sa disposition en boutisse semble l'avoir épargné lors de la récupération des autres blocs. Ses dimensions sont de 57 cm de haut pour une largeur de 49 cm. Sa longueur totale est inconnue. C'est grâce à ce bloc non récupéré que les faibles témoins du radier 1146 et de la tranchée de fondation 1175 ont été conservés.

Sa position initiale est confortée par la présence de trois assises d'adobes (1111) correspondant à l'élévation en terre crue du rempart MR1119. Elles sont de couleur verdâtre, composées de limon, séparées les unes des autres par des joints de sable et petits cailloux de couleur rouge. Chaque adobe mesure entre 10 et 12 cm de hauteur. La première assise est installée sur le bloc 1119 par l'intermédiaire d'un joint de terre (fig. 19). Ces éléments architecturaux encore en place participent sans conteste au parement interne du rempart MR1119. Toutefois, le bloc 1119 devait être doublé par un autre bloc, disposé en panneresse, la face de joint visible ne correspondant pas à la face de parement interne *stricto sensu*. En effet, si l'on reporte la largeur connue du rempart MR1119 depuis le parement externe mis au jour dans la zone 2, le parement interne devrait se situer à une cinquantaine de centimètres plus à l'ouest. Cette distance manquante correspond parfaitement à la largeur moyenne des blocs en grand appareil mis en œuvre dans la construction du rempart. La restitution du tracé du rempart montre une légère courbe concave à cet endroit, courbe dont la raison peut être topographique car elle est également présente sur le tracé du rempart romain MR2030 édifié au I^{er} s. av. J.-C.



Fig. 18 : Vue de détail depuis l'ouest de la tranchée d'installation 1175 et du radier 1146 du parement interne du rempart MR1119 (photo : A. Vacheret)



Fig. 19 (ci-contre) : Vue de détail depuis l'ouest des trois assises d'adobes 1111 sur le bloc 1119 (photo : A. Vacheret)

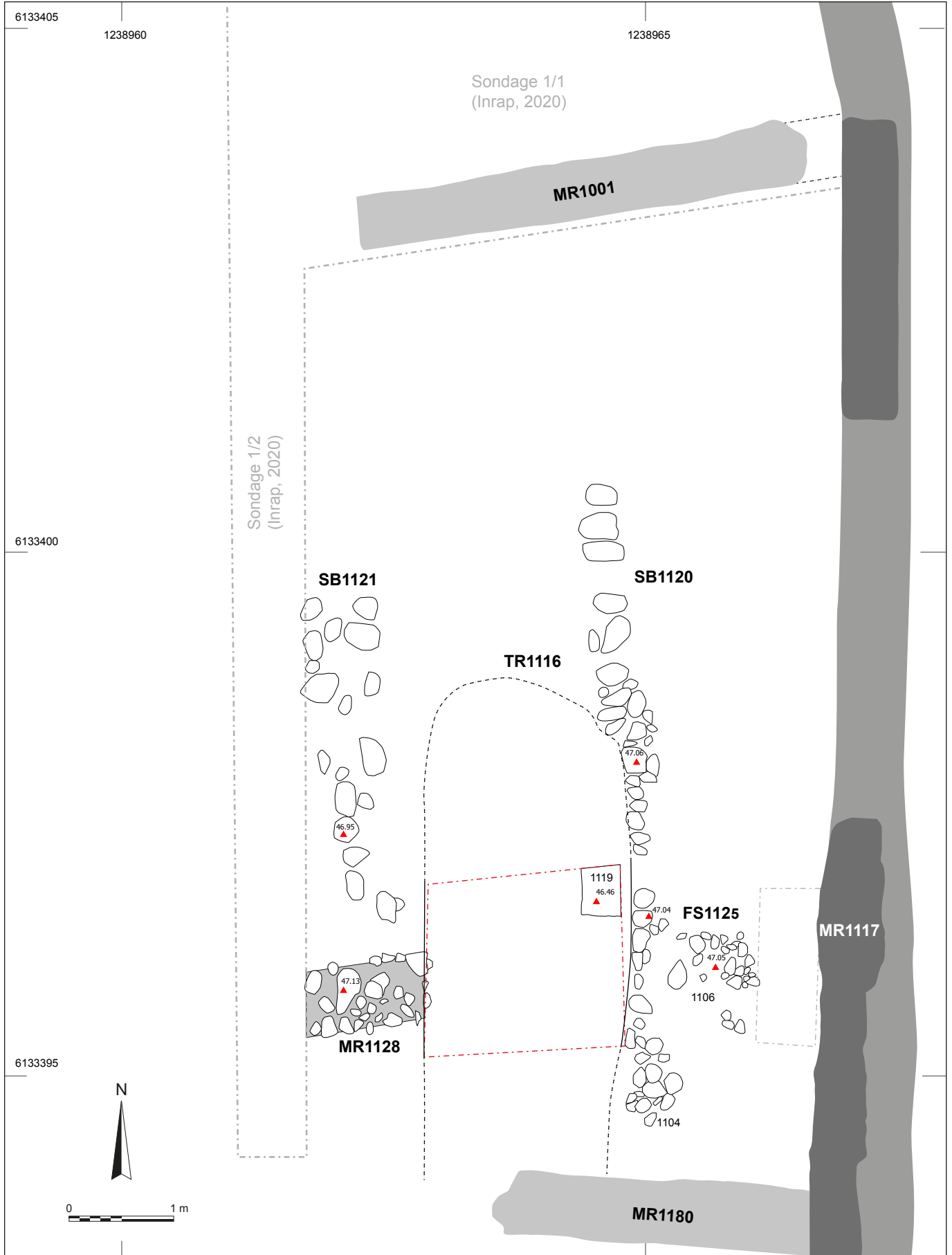


Fig. 20 (ci-contre) : Plan du secteur 6a où se distinguent le mur MR1128 et les structures bâties SB1120 et SB1121 (d'après les relevés photogrammétriques de S. Sanz-Laliberté et A. Vacheret, DAO : E. Gailledrat et A. Vacheret)

Postérieures au rempart hellénistique MR1119 et antérieures à la tranchée d'épierrement TR1116, trois structures bâties sont visibles (fig. 20). Les structures SB1120 et SB1121 fonctionnent probablement ensemble. Ce sont des constructions irrégulières, d'orientation nord-sud, constituées de galets de 25 cm de moyenne, de blocs et de moellons, toutes deux conservées sur une assise seulement. La nature des pierres utilisées est variée : calcaire dur, calcaire gréseux et plus rarement de la serpentine. La structure SB1120 a une longueur observée de 7,60 m pour 50 cm de largeur et 20 cm de hauteur. Sa face ouest est très perturbée, notamment dans la partie sud de la structure où des pierres ont glissé le long du creusement de la tranchée d'épierrement TR1116 (fig. 13 et fig. 25). La structure SB1121 possède une longueur observée de 7,80 m pour une largeur de 0,52 m. L'une comme l'autre pourraient correspondre à la fondation de murs dont les niveaux de fonctionnement ont été oblitérés.

Perpendiculairement, un mur d'orientation est-ouest (MR1128), repéré dans la paroi ouest du sondage sd6 (fig. 14), a été observé sur une longueur minimum de 1,80 m pour une largeur de 70 cm et une hauteur de 15 cm. Il est recoupé à l'est par la tranchée TR1116 mais il se prolonge vers l'ouest. En effet, il a été observé lors du diagnostic effectué en 2020 (MR1046) (Ecard 2020, p. 54). Il est constitué de moellons et de galets bruts de 20 cm de moyenne, de nature diverse. Seules deux assises sont conservées. Sa relation avec les deux structures bâties précédemment décrites (SB1120 et SB1121) est inconnue.

2.2. La tranchée d'épierrement TR1116 (50-150 de n. è.)

La tranchée d'épierrement TR1116 a été réalisée afin de récupérer les blocs du parement interne du rempart hellénistique MR1119. Au sein de l'emprise du sondage 6, la totalité de sa séquence stratigraphique a été fouillée. Les faces sud et nord de ce dernier correspondent à son profil (fig. 21 et fig. 22). Le mobilier issu de ses comblements permet de proposer une datation entre 50 et 150 de n. è.

Son creusement est longiligne, d'orientation nord-sud, observé sur 2,50 m de longueur. Sa largeur maximale est de 1,80 m pour une profondeur de 1,66 m. Ses parois pseudo verticales aboutissent sur un fond irrégulier, plus profond à l'ouest qu'à l'est. La partie basse de sa face ouest est très irrégulière à cause d'effondrements de parois qui ont eu lieu dans la couche 1138 décrite ci-dessus.

En ce qui concerne son remplissage, il y a trois dynamiques de comblement distinctes. La première correspond au résultat de l'épierrement du parement interne du rempart hellénistique effectué dans la tranchée. Elle se caractérise par une seule couche (1144) composée de limon jaune verdâtre avec de très nombreuses inclusions d'éclats de calcaire (jusqu'à 15 cm) similaires en tous points avec la nature du bloc 1119. Il s'agit probablement de déchets résultant de la récupération du mur MR1119. De nombreux galets se retrouvent également mêlés à ce sédiment. Ils proviennent vraisemblablement du radier de fondation (1146) du mur MR1119. Ils semblent avoir été laissés de côté volontairement au fond de la tranchée car le tout se retrouve en position désordonnée (fig. 23). Le mobilier céramique issu de cette couche a livré une datation lâche correspondant au I^{er} s. de n. è.

Par la suite, on remarque une deuxième dynamique de comblement qui se situe dans l'angle sud-est du sondage, contre la paroi est de la tranchée TR1116. Elle regroupe les Us 1135, 1139, 1140. Il s'agit de couches formant un dôme qui s'accroît au fur et à mesure des dépôts (fig. 24). L'origine des sédiments jetés dans la tranchée n'est pas connue. Ces couches sont composées soit de limon jaune verdâtre régulièrement mouchetée de limon légèrement argileux brun gris, le tout très homogène (1139), soit d'éléments rubéfiés mêlés à du limon sableux, le tout assez hétérogène (1135 et 1140).

Dans l'extrémité nord du sondage, trois couches n'ont pas été distinguées lors de la fouille car elles se situaient en bordure du sondage et les sédiments qui les composent sont similaires aux trois strates précédemment décrites. Cependant, leur succession dans le temps n'est pas identique, ce qui a amené à une numérotation

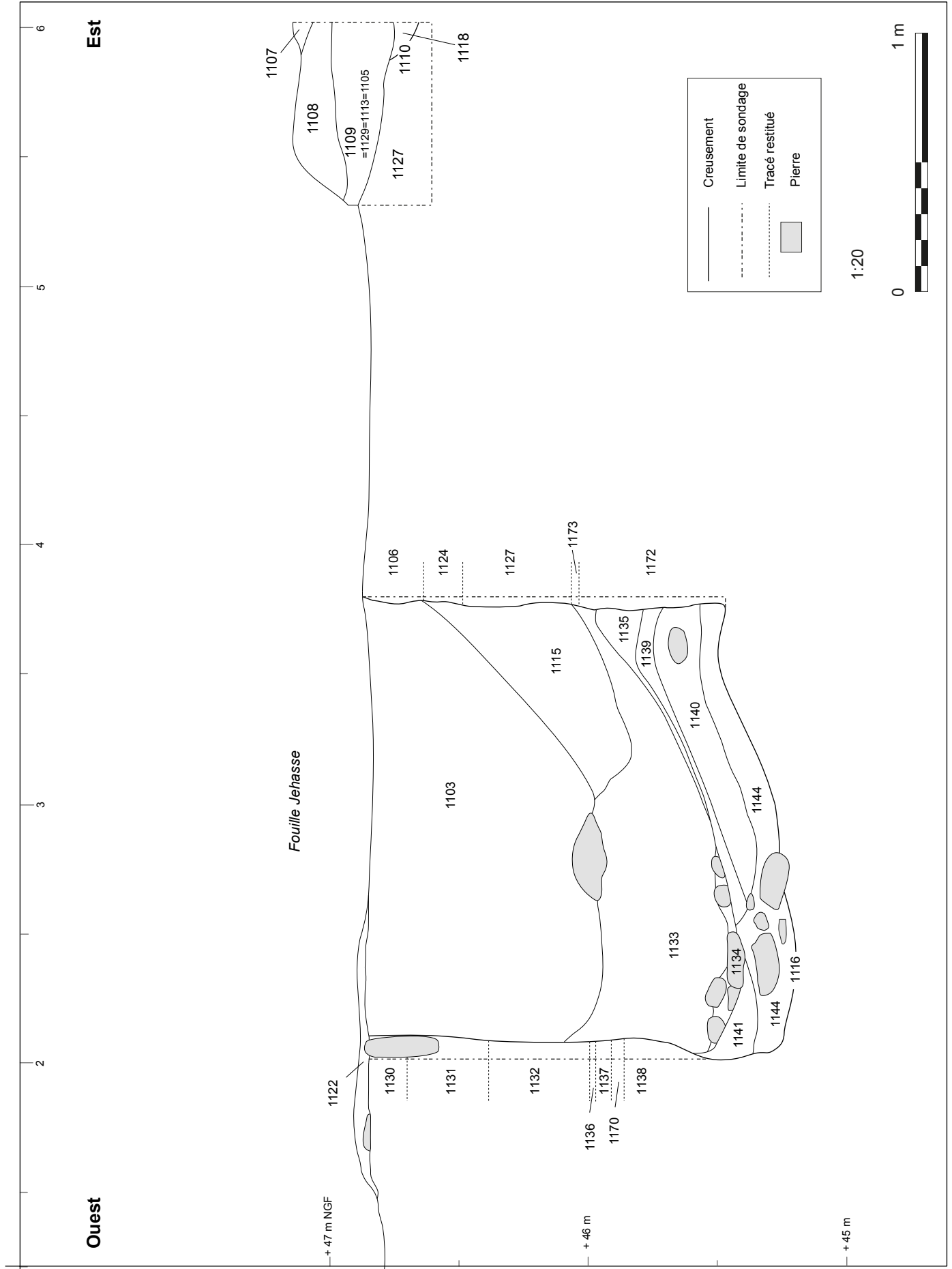


Fig. 21 : Relevé de la coupe 1S1 montrant la face sud du sondage 6 (A. Vacheret)

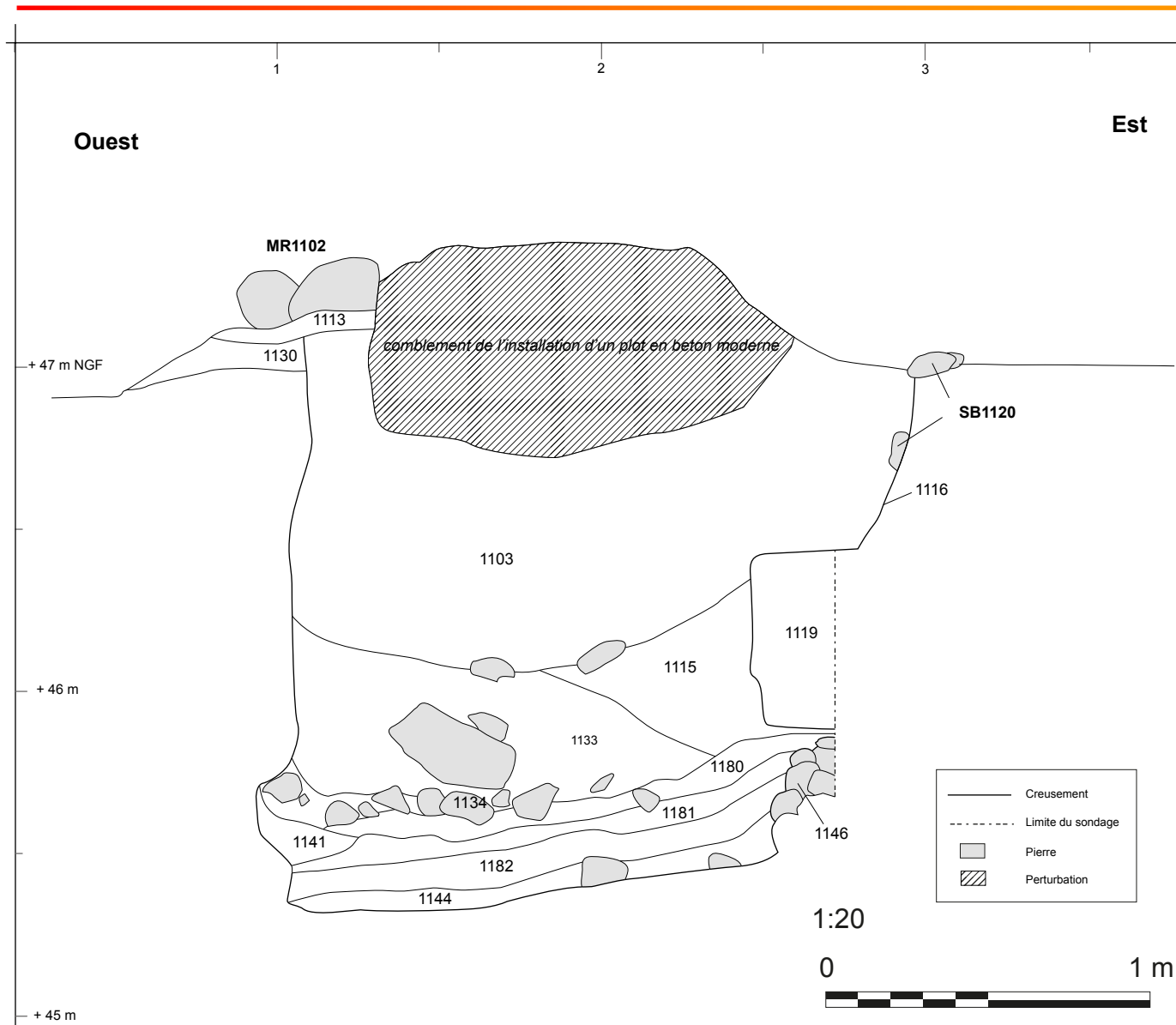


Fig. 22 : Relevé de la coupe 1S6 montrant la face nord du sondage 6 (A. Vacheret)



Fig. 23 : Vue depuis l'ouest de la couche relative au chantier d'épierrement 1144 (photo : A. Vacheret)

séparée. Il s'agit des couches 1180, 1181 et 1182. La plus ancienne (1182) vient directement sur la couche 1144 en lien avec le chantier d'épierrement. D'une épaisseur de 12 cm, elle se compose de limon sableux rouge violacé dans lequel se retrouvent quelques nodules de terre rubéfiée rouge de 3 cm de moyenne, de rares cailloux de 2 cm de moyenne et des petites poches de limon jaune verdâtre. Vient ensuite l'Us 1181, constituée de limon sableux rougeâtre homogène, présente sur une épaisseur moyenne de 8 cm. Enfin l'Us 1180, d'une épaisseur de 11 cm, se compose de limon jaune verdâtre régulièrement moucheté de limon légèrement argileux brun gris. Le tout est peu compact et très homogène. Ces trois couches viennent contre le radier fragmentaire (1146) (fig. 22). Elles pourraient, elles aussi, former un dôme situé plus au nord, car elles semblent glisser du nord vers le sud.

À la suite de ces dépôts, la tranchée est manifestement restée ouverte durant un temps. Cette séquence est observable grâce à des effondrements de parois (1141) et à un éboulement (1134). Les effondrements de parois (1141) sont principalement localisés à l'aplomb de la paroi ouest de la tranchée TR1116. La couche, d'une épaisseur variant entre 2 cm et 18 cm, se compose de passes successives de limon et de sable. Le limon provient de la couche 1138 dont la structure et la texture la rendent propice à se déliter en plaque. Il est de couleur jaune brun très clair. Par endroit, des fines passées de sable sont présentes. Celles-ci sont probablement le résultat d'un apport éolien ou hydraulique au sein de la tranchée. Ces effondrements et cette dynamique de comblement éolienne ou hydraulique portent donc à croire que la tranchée est laissée à l'air libre pendant un certain laps de temps.

Cela est conforté par la présence de l'éboulement 1134. Il s'agit d'une couche constituée de galets de 10 à 25 cm, de quelques moellons de calcaire dur et serpentine, et quelques rares blocs de calcaire coquiller. Elle a un fort pendage est-ouest et son épaisseur est irrégulière. Les galets composant cette couche proviennent probablement de la structure SB1120 qui s'est en partie effondrée dans la tranchée d'épierrement TR1116 avec l'action du temps (fig. 25). Comme expliqué précédemment, quelques galets ont glissé et sont restés à mi pente sur le creusement de la tranchée.

Suite à cela, les deux tiers de la tranchée sont comblés de manière rapide et intentionnelle par trois apports de terre assez similaires. Il s'agit des Us 1103, 1115, 1133. Elles se composent de limon gris, plus ou moins cendreux ou charbonneux suivant les strates. Elles ont révélé un grand nombre d'objets métalliques entiers tel que des fibules, un scalpel, mais aussi des fragments de miroir, de très nombreux fragments de vaisselle en verre et en céramique, des objets en os, une amulette phallique en os empaquetée dans un fil d'argent, des monnaies, etc... (Annexe I, pl. 4-7). L'ensemble de ce mobilier peut faire penser à un contexte funéraire et pose la question de la provenance de cette terre utilisée pour le remblaiement de la tranchée. La base de l'Us 1133 se compose de quelques gros galets (minimum 15 cm) qui se retrouvent mêlés aux sédiments ainsi que de nombreux restes de poissons retrouvés suivant des litages non perceptibles dans le sédiment cendreux (prélèvement pour tamisage à l'eau). En ce qui concerne la datation, le comblement le plus récent peut être daté de manière lâche entre 75 et 200 de n. è.

Us 1103

– **Inventaire** : Faune : 104 os ; 5 coquillages. Bronze : 1 frag. de bracelet ; 1 frag. d'applique ; 1 frag. de tige. Fer : 10 fr. indet. ; 9 scories ; 2 crochets ; 6 clous. Terre : 55 fr. de tuile ; 4 fr. de lampe. Pierre : 6 tesselles. Verre : 17 fr. de vase ; 2 fr. de tige ; 29 fr. indet.. Céramique : 773 fr. (90 ind.)

– **Comptages** : 4 fragments d'ital-vn (1 ind.) ; 7 fragments de céramique campanienne A (3 ind.) ; 1 fragment de céramique campanienne B (1 ind.) ; 25 fragments de céramique sigillée italique (8 ind.) ; 21 fragments de céramique à paroi fine (11 ind.) ; 17 fragments de céramique sigillée claire A (6 ind.) ; 1 fragment de sig-ori (1 ind.) ; 204 fragments d'autre céramique



l'us 1140



l'us 1139

Fig. 24 : Vues diverses depuis le nord/ouest de l'accumulation des strates qui forment un dôme (photos : A. Vacheret)



Fig. 25 : Vue depuis le sud-ouest de l'éboulement de pierre 1134 correspondant à l'effondrement de la partie ouest de la structure bâtie SB1120. Dans la partie supérieure de la photo, l'alignement des pierres encore en place de SB1120 est visible ainsi que certaines d'entre elles qui ont glissé le long de la paroi de la tranchée d'épierrement TR1116 (photo : A. Vacheret)

commune (19 ind.) ; 6 fragments de com-ita (5 ind.) ; 60 fragments de céramique africaine de cuisine (18 ind.) ; 4 fragments de céramique à engobe rouge interne pompéien (1 ind.) ; 6 fragments d'a-gr-ital (5 ind.) ; 133 fragments d'amphore italique (2 ind.) ; 89 fragments d'amphore africaine (2 ind.) ; 1 fragment d'amphore punique (1 ind.) ; 93 fragments d'amphore de Bétique (1 ind.) ; 28 fragments d'amphore orientale (3 ind.) ; 72 fragments d'autres amphores (2 ind.). *Intrusions* : 1 fragment de céramique fine moderne (1 ind.) .

– **Statistiques** : Sur le total des fragments : vaisselle 45.3%, amphores 54.7%. Sur les fragments de vaisselle : tournée fine 21.7%, tournée commune 78.3%, non tournée 0%

– **Typologie** :

- *céramique africaine de cuisine* : 1 bord de plat AF-CUI 19 ; 7 bords de couvercles AF-CUI 196 ; 1 bord de marmite AF-CUI 197 ; 3 bords et 2 fonds de plats AF-CUI 23A ; 1 bord de plat AF-CUI 23B ; 4 bords de casseroles AF-CUI ; 1 bord de pot AF-CUI ; 1 fond
- *autre céramique commune* : 1 bord d'olla AUT-COM ; 1 bord de marmite AUT-COM ; 1 bord de pot AUT-COM ; 1 bord de couvercle AUT-COM ; 13 bords, 4 fonds, 4 anses et 109 tessons ; 69 tessons
- *céramique campanienne A* : 1 bord de coupelle CAMP-A 25 ; 1 fond de bol CAMP-A 31
- *céramique sigillée claire A* : 2 bords, 2 fonds et 1 tesson de couvercle en Y CLAIR-A 20 ; 6 bords de coupelles CLAIR-A 3b ; 6 tessons
- *céramique commune italique* : 1 fond de patella COM-IT 4c ; 2 bords de patinas COM-IT 6c ; 1 bord de couvercle COM-IT 7a ; 1 fond de mortier COM-IT ; 1 fond de couvercle COM-IT
- *céramique à paroi fine* : 1 bord et 2 tessons de gobelet à une anse PAR-FIN 20 ; 1 décor de gobelet PAR-FIN 24 ; 1 bord de gobelet à anses PAR-FIN 27 ? ; 1 bord de gobelet PAR-FIN Marabini 68 ; 4 bords et 3 tessons ; 1 décor et 7 tessons de gobelets PAR-FIN
- *céramique à engobe rouge interne pompéien* : 1 bord et 3 fonds de plats R-POMP 15
- *céramique sigillée italique* : 1 bord, 4 fonds et 2 tessons de coupes SIG-IT 8-1 ; 3 bords de coupes SIG-IT 8-1-4
- *amphore africaine* : 3 bords d'amphores A-AFR Ostia LIX
- *amphore gréco-italique* : 1 bord d'amphore A-GR-ITA bd3 ; 1 fond et 4 anses d'amphores A-GR-ITA
- *amphore orientale* : 2 tessons d'amphores A-ORI Ag.F65-66 ; 1 bord d'amphore A-ORI crétoise ; 1 bord et 25 tessons d'amphores A-ORI
- *amphore punique* : 1 bord d'amphore A-PUN C1/2.

– **Remarques** :

gobelet PAR-FIN ind. sablé (1t), engobé (6t), guillochis (1d).

– **Datation Cer** : 75/200

– **Datation Typocer** : 175/200

Us 1134

– **Inventaire** : Faune : 8 os. Terre : 1 fr. de tuile. **Remarques** : TCA avec céramique (CCJ). *Céramique* : 20 fr. (9 ind.)

– **Comptages** : 2 fragments d'ital-vn (2 ind.) ; 1 fragment de céramique sigillée italique (1 ind.) ; 8 fragments d'autre céramique commune (3 ind.) ; 6 fragments d'amphore italique (1 ind.) ; 1 fragment d'amphore de Tarraconaise (1 ind.) ; 2 fragments d'amphore de Bétique (1 ind.) .

– **Typologie** :

- *céramique à paroi fine* : 1 bord de gobelet à une anse PAR-FIN 20
- *amphore de Bétique* : 1 tesson d'amphore A-BET Dr20.

– **Datation Cer** : 50/100

– **Datation Typocer** : 10/50

Us 1135

– **Inventaire** : Faune : 2 os. *Céramique* : 7 fr. (6 ind.)

– **Comptages** : 1 fragment de céramique sigillée italique (1 ind.) ; 2 fragments de céramique à paroi fine (1 ind.) ; 1 fragment de céramique africaine de cuisine (1 ind.) ; 1 fragment d'autre céramique commune (1 ind.) ; 1 fragment de céramique kaolinique (1 ind.) ; 1 fragment d'amphore italique (1 ind.) .

– **Typologie** :

- *céramique africaine de cuisine* : 1 bord de plat AF-CUI 23A

- *autre céramique commune* : 1 fond d'olla AUT-COM
- *céramique à paroi fine* : 1 décor de gobelet PAR-FIN Marabini XXV.
- *Datation Cer* : 50/100
- *Datation Typocer* : 50/150

Us 1139

- *Inventaire* : *Faune* : 1 os. *Terre* : 1 fr. de tuile. *Remarques* : TCA avec céramique (CCJ). *Céramique* : 13 fr. (5 ind.)
- *Comptages* : 1 fragment de céramique sigillée italique (1 ind.) ; 4 fragments d'autre céramique commune (1 ind.) ; 4 fragments d'amphore italique (1 ind.) ; 3 fragments d'amphore africaine (1 ind.) ; 1 fragment d'amphore de Bétique (1 ind.) .
- *Typologie* :
- *autre céramique commune* : 1 bord de bouilloire AUT-COM ; 1 fond d'olla AUTR-COM.

Us 1140

- *Comptages* : 1 fragment de céramique sigillée italique (1 ind.) ; 1 fragment de céramique à paroi fine (1 ind.) ; 1 fragment de com-ita (1 ind.) ; 2 fragments d'amphore italique (1 ind.) .
- *Typologie* :
- *céramique commune italique* : 1 tesson de couvercle COM-IT
- *céramique à paroi fine* : 1 décor de gobelet PAR-FIN.
- *Datation Cer* : 1/100

Us 1141

- *Inventaire* : *Faune* : 3 os. *Terre* : 1 fr. de lampe. *Céramique* : 14 fr. (6 ind.)
- *Comptages* : 1 fragment de céramique à paroi fine (1 ind.) ; 5 fragments d'autre céramique commune (1 ind.) ; 1 fragment d'amphore punique (1 ind.) ; 1 fragment d'amphore africaine (1 ind.) ; 4 fragments d'amphore de Bétique (1 ind.) ; 2 fragments d'autres amphores (1 ind.) .
- *Typologie* :
- *amphore punique* : 1 bord d'amphore A-PUN C1a (résiduel)

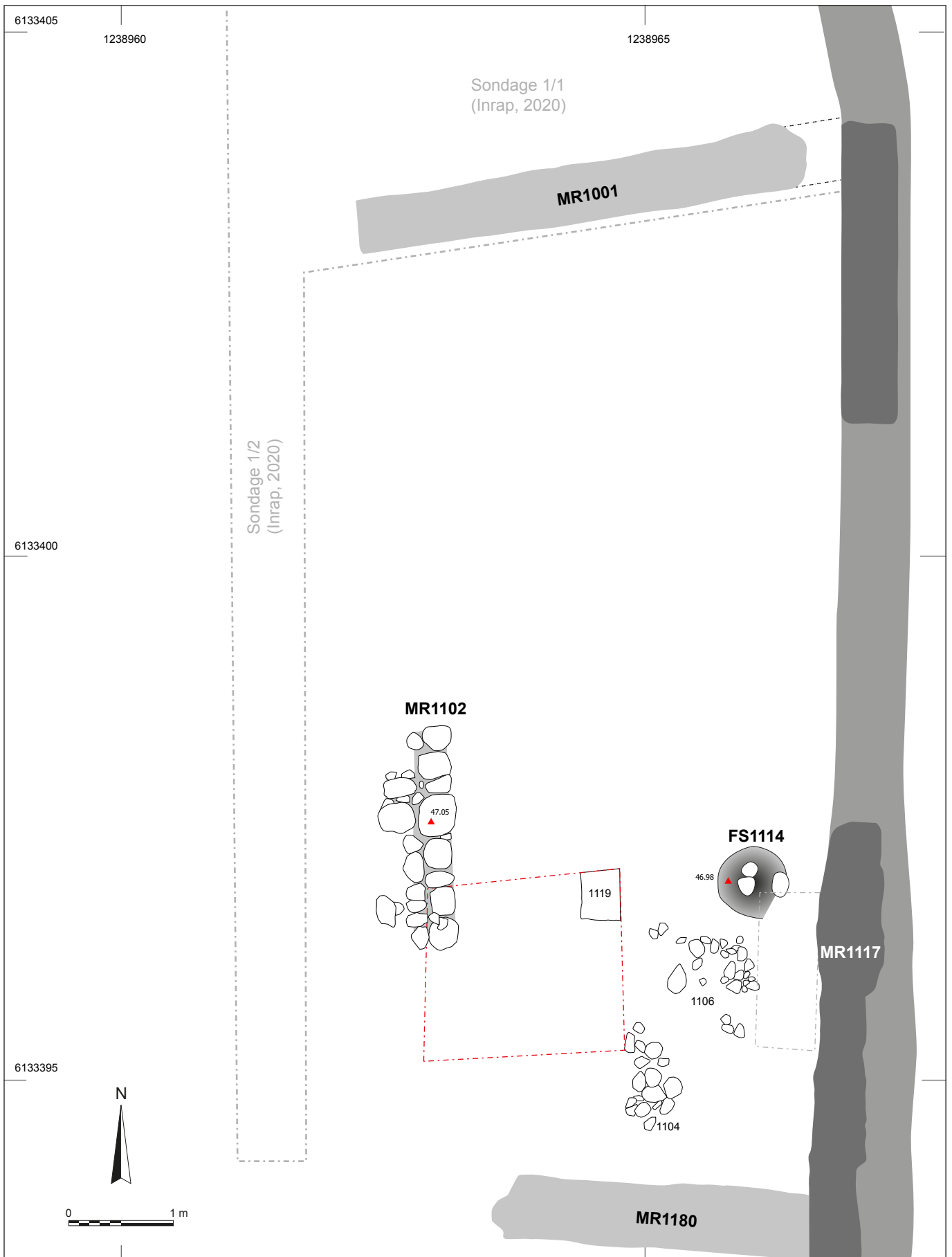
Us 1144

- *Inventaire* : *Faune* : 3 os ; 1 coquillage. *Terre* : 10 fr. de tuile ; 3 fr. de tuile ; 1 fr. de lampe. *Verre* : 1 fr. indet.. *Remarques* : 3 fr. TCA avec céramique (CCJ). *Céramique* : 53 fr. (7 ind.)
- *Comptages* : 3 fragments d'ital-vn (1 ind.) ; 1 fragment de céramique sigillée italique (1 ind.) ; 18 fragments d'autre céramique commune (1 ind.) ; 1 fragment de céramique à engobe rouge interne pompéien (1 ind.) ; 17 fragments d'a-gr-ital (1 ind.) ; 11 fragments d'amphore punique (1 ind.) ; 2 fragments d'amphore de Bétique (1 ind.) .
- *Typologie* :
- *autre céramique commune* : 1 anse
- *céramique italique à vernis noir* : 1 bord d'assiette ITAL-VN 2361 ; 1 anse de skyphos ITAL-VN
- *céramique à engobe rouge interne pompéien* : 1 fond de patina R-POMP
- *céramique sigillée italique* : 1 bord d'assiette SIG-IT 5-2
- *amphore de Bétique* : 1 tesson d'amphore A-BET Dr20
- *amphore gréco-italique* : 1 bord d'amphore A-GR-ITA bd3
- *amphore punique* : 1 bord d'amphore A-PUN C1a.
- *Remarques* :
- Bord A-PUN : même individu que 1141.01.
- *Datation Cer* : 1/100

2.3. Les éléments postérieurs à la tranchée de récupération TR1116 (après 150 de n. è.)

Quelques témoins stratigraphiques ou architecturaux sont postérieurs à la tranchée TR1116 (fig. 26). Leur datation n'a pas été établie de manière absolue car ils n'ont, pour la majorité, pas fait l'objet de fouille, ou n'ont révélé que très peu de mobilier, celui-ci étant non significatif.

Fig. 26 (ci-contre) : plan du secteur 6a où se distinguent l'Us 1104, le mur MR1102 et la structure FS1114 (d'après les relevés photogrammétriques de S. Sanz-Laliberté et A. Vacheret, DAO : E. Gaillardat et A. Vacheret)



Le dernier comblement de la tranchée d'épierrement TR1116 est scellé par une fine couche peu étendue nommée 1122 (fig. 21). Elle se compose de limon argileux de structure compacte et homogène et de couleur gris jaune. De nombreuses inclusions de terre rubéfiée de moins de 1 cm, de couleur orangé à rouge, lui donne un aspect moucheté. Elle a été fouillée uniquement dans l'emprise du sondage 6.

Elle est surmontée par une strate facilement reconnaissable qui se retrouve dans chaque butte témoin épargnée par les fouilles anciennes. Elle correspond aux Us 1113=1129=1109=1105 (fig. 10). Ce sont des couches composées de limon gris avec de fréquentes inclusions de mortier blanc et de très fines inclusions de cailloux millimétriques gris foncé. Cette séquence stratigraphique semble s'étendre vers l'ouest car une Us similaire (1048) a été observée dans la tranchée du diagnostic effectué en 2020 (Ecard 2020, p. 54). Ces couches n'ont pas fait l'objet de fouille, exceptée l'Us 1105 qui n'a pas révélé de mobilier significatif permettant de proposer une datation. Cette dernière était surmontée par l'Us 1104, couche dont il ne subsiste qu'un témoin peu étendu (fig. 26 et 27). Elle se compose d'éléments variés tel que des moellons, des galets (20 cm de moyenne) et des éléments de terre cuite disposés de manière pseudo horizontale. Son identification et sa datation restent indéterminées.

Dans l'angle nord-ouest du secteur, la première assise de fondation d'un mur (MR1102) est conservée (fig. 22 et fig. 26). Il s'agit d'une construction composée d'éléments divers : pierres brutes de dimensions et de natures variés, gros galets de minimum 35 cm de diamètre et des petites pierres de 5 cm de moyenne liées par du mortier de chaux blanc. Ces blocs de mortiers hétéroclites sont toujours posés sur leur face plane. La largeur de la fondation devait être composée de trois rangées de pierre, mais une grande portion de sa partie orientale n'est plus en place à cause des fouilles anciennes. À l'extrémité nord du mur, quelques pierres sont marquées par des traces de rubéfaction. Cette structure a été fouillée seulement sur le quart sud afin de pouvoir réaliser le sondage profond ; de sorte que sa partie nord est restée en place.

Une Us technique (1101) a été ouverte afin d'enregistrer, de manière séparée, le mobilier mis au jour en superficie de cette construction. En effet, cette structure étant à l'air libre depuis plusieurs dizaines d'années, il y a un fort risque d'intrusion. Cette Us technique n'a livré que des mobiliers antérieurs au IV^e s. de n. è.

Enfin, dans l'angle nord-est du secteur, une structure non datée mais au moins postérieure au blocage du parement interne du rempart hellénistique MR1119, a été mise au jour (FS1114) (fig. 26). Il s'agit d'une structure excavée constituée d'un creusement, d'un comblement et d'un ensemble de trois moellons qui auraient pu servir de calage (fig. 28). Son plan est amputé par un sondage de J. Jehasse.

Us 1101

– **Comptages** : 1 fragment de céramique à paroi fine (1 ind.) ; 2 fragments de com-corse (1 ind.) ; 3 fragments d'amphore italique (1 ind.) ; 2 fragments d'amphore punique (1 ind.) ; 3 fragments d'autres amphores (1 ind.) .

– Typologie :

• *céramique à paroi fine* : 1 fond de gobelet PAR-FIN.

– Remarques :

paroi fine italique.

– **Datation Cer** : 1/100



Fig. 27 : vue depuis le nord-est du petit témoin stratigraphique où est présente l'Us 1104 (photo : A. Vacheret)



Fig. 27 : vue depuis le nord-est du petit témoin stratigraphique où est présente l'Us 1104 (photo : A. Vacheret)

Us 1105

- *Inventaire* : Terre : 1 fr. tuile. Verre : 1 fr. indet.. Céramique : 8 fr. (4 ind.)
- *Comptages* : 3 fragments d'autre céramique commune (1 ind.) ; 2 fragments d'amphore italique (1 ind.) ; 1 fragment d'amphore de Bétique (1 ind.) ; 2 fragments d'autres amphores (1 ind.) .

Us 1113

- *Inventaire* : Terre : 3 fr de tuile. Remarques : TCA avec céramique (CCJ). Céramique : 6 fr. (2 ind.)
- *Comptages* : 4 fragments d'autre céramique commune (1 ind.) ; 2 fragments d'amphore italique (1 ind.) .

Us 1122

- *Inventaire* : Terre : 1 fr. de tuile. Remarques : TCA avec céramique (CCJ). Céramique : 5 fr. (2 ind.)
- *Comptages* : 1 fragment d'autre céramique commune (1 ind.) ; 4 fragments d'amphore italique (1 ind.) .

Pour conclure, les deux secteurs qui ont fait l'objet de nos recherches pendant cette campagne de fouille dans la zone 1, révèlent des données complémentaires. Le secteur 7a nous renseigne sur les phases ante construction, construction, destruction et post destruction relatives au rempart hellénistique (MR1119). Le secteur 6a nous apporte quant à lui des éléments relatifs à la suite chronologique de ces événements, avec la phase de récupération des blocs en grand appareil du rempart MR1119 et l'observation des quelques témoins restants en lien avec les séquences postérieures.

La poursuite de ses investigations dans le secteur 7a permettrait de définir en chronologie absolue la mise en place du rempart hellénistique MR1119 et de caractériser les strates contemporaines. En ce qui concerne le secteur 6a, la poursuite du sondage profond permettra d'établir une chrono-stratigraphie des couches antérieures aux remparts hellénistiques, couches qui restent pour le moment largement méconnues.

BIBLIOGRAPHIE

Ecard P. 2020 : Corse, Haute-Corse (2B) – *Aléria ; Amphithéâtre, Nouveaux sondages à l'intérieur de l'amphithéâtre d'Aléria*, Rapport de diagnostic, Inrap, 96 p.

ZONE 2 : LE SONDAGE 2/1

Eric GAILLEDRAT

avec la collaboration de Laetitia CAVASSA et Séverine SANZ

1. DONNÉES GÉNÉRALES

1.1. Stratégie de fouille

La zone 2 correspond à l'ensemble de la partie extra muros du segment oriental de la fortification hellénistique. Elle s'étend, du nord au sud, depuis le secteur où s'opère un décrochement ou un raccord entre deux tronçons de courtine (entre les murs MR1119 et MR2074), jusqu'au niveau de la tour d'angle SE (TOU3090) (*Annexe I, pl. 1*).

Avant la fouille, le terrain présente un dénivelé en forme de terrasses, entaillées à des degrés divers par les fouilles anciennes. Deux terrasses successives sont ainsi formées depuis le parement externe de l'amphithéâtre jusqu'au terrain situé en contrebas qui s'étend en pente douce jusqu'à la route longeant l'actuel cimetière (*fig. 1*). Si l'on devine aisément que la terrasse supérieure résulte – d'une manière ou d'une autre – d'une accumulation de strates en lien avec le rempart du I^{er} s. av. J.-C. (conservé en élévation plus au nord et dégagé lors des fouilles anciennes), la morphologie de la seconde terrasse posait en revanche question : s'il était probable que l'aplat résultait en partie de décaissements importants réalisés à l'époque par J. Jehasse, la question se posait également de savoir si une partie des sédiments accumulés en bas de pente ne résulterait pas précisément de l'accumulation de déblais de fouille.

Le sondage 2/1 a été implanté à partir de celui opéré en 1976 par J. Jehasse contre le parement externe du rempart hellénistique et dénommé ici « secteur 6b », pris comme point de départ pour l'ouverture à la pelle mécanique d'une tranchée E-O, perpendiculaire au rempart (MR1119) (*fig. 2*).

L'objectif de ce sondage était d'établir une première stratigraphie de référence permettant de préciser, non seulement les différentes séquences d'occupation du flanc est de la colline, mais également la topographie initiale du terrain. Aucune indication fiable ne pouvait en effet être extraite des fouilles anciennes, hormis le fait que le rempart daté de la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C., conservé plus au sud ainsi



Fig. 1 : Vue d'ensemble, depuis le nord-est, de la portion de l'enceinte romaine encore en élévation sur la frange orientale du site. Au premier plan, les terrasses formées à hauteur de l'amphithéâtre (photo : P. Fontaine).



Fig. 2 : Vue depuis l'est du secteur 6b, avant fouille (photo : E. Gailledrat)



Fig. 3 : Vue depuis l'est du niveau d'apparition du mur effondré 2030 (premier plan) et de l'alignement de galets 2009-2010 (second plan), en avant de l'enceinte hellénistique (photo : E. Gailledrat)

qu'au nord-est, devait nécessairement passer à cet endroit. De ce fait, dans la mesure où l'espace compris entre le parement externe du rempart hellénistique et l'enceinte romaine ne pouvait dépasser les 4 m, il était initialement prévu de combiner sur cette portion fouille mécanique et fouille manuelle, afin d'établir *a minima* une séquence entre les deux ouvrages défensifs. Il s'agissait ensuite de poursuivre vers l'est au-delà de l'enceinte romaine, en priorisant l'emploi de moyens mécaniques dans le but de définir une séquence complète, si possible jusqu'au substrat.

Après un premier décapage à l'aplomb du rempart hellénistique, la présence de structures bâties a rapidement conduit à une modification de la stratégie envisagée.

En effet, tandis que des aménagements en galets se développant d'ouest en est sur une largeur d'environ 1,30 m étaient déjà visibles en coupe dans le sondage Jehasse, le décapage entrepris à partir de là a, de suite, permis de mettre au jour deux alignements, sensiblement parallèles, respectivement situés à une distance de 2 et 5 m environ depuis la base du rempart hellénistique (fig. 3). Si le premier d'entre eux (alignement de galets formant un soubassement de mur à double parement, inégalement conservé) est apparu en place, il n'en est pas allé de même du second (épaisse maçonnerie de galets pris dans un mortier de chaux) : comme l'ont montré d'emblée la position verticale des galets le constituant ainsi que la présence vers l'est d'un important niveau de matériaux en position désordonnée, cet ensemble correspond en fait au basculement de ce côté d'un ouvrage massif, en l'occurrence l'enceinte romaine en *opus caementicium*, évoquant très directement un cas de figure récemment révélé à Mariana (Haute-Corse) à l'occasion des fouilles menées par l'Inrap (Chapon 2019).

Partant de ce constat, il s'est alors avéré opportun de privilégier un sondage mécanique en profondeur sur l'ensemble du secteur, sachant d'une part que l'enceinte romaine avait nécessairement basculé dans une dépression dont il s'agissait de préciser la morphologie, et que d'autre part, à l'ouest, se posait la question de la nature des couches antérieures aux divers aménagements repérés en surface.

Compte tenu de l'ampleur inattendue de la séquence stratigraphique rencontrée, des moyens mis en œuvre (limités à 5 jours de pelle mécanique et, pour ce secteur à un effectif de 2 personnes, pellicier compris), compte tenu également de l'impossibilité de pouvoir procéder à l'établissement de paliers de sécurité adéquats, les observations réalisées ont, de fait, été limitées, l'objectif n'étant plus (à l'est du mur romain effondré) de combiner fouille mécanique et fouille manuelle, mais uniquement de relever la stratigraphie existante.

Seule la coupe Nord du sondage a donc – dans la mesure du possible – fait l'objet d'un nettoyage au fur et à mesure du décapage mécanique et, au final, a été relevée par photogrammétrie. La face sud du même sondage, par ailleurs moins bien conservée dans sa partie occidentale en raison des décaissements opérés à l'occasion des fouilles anciennes, n'a quant à elle pas été relevée.

Si certains endroits clés de cette coupe ont ponctuellement fait l'objet d'observations plus précises (la partie ouest, à proximité du rempart hellénistique, où la profondeur du décapage était moindre et l'encaissement particulièrement stable), il a été décidé, suite aux consignes émises par M. le Conservateur Régional de l'Archéologie, de ne pas pousser plus loin la fouille, ceci pour d'évidentes raisons de sécurité.

En dépit de ces conditions difficiles, une séquence stratigraphique cohérente a pu être établie sur la base du relevé opéré sur la face nord de cette coupe pratiquée, comme prévu initialement, sur une vingtaine de mètres à partir de l'enceinte hellénistique.

1.2. Les données de fouille anciennes

Des résultats du ou des sondages ouverts par J. Jehasse, nous savons peu de choses, et le réexamen des archives de fouille s'est avéré particulièrement complexe : « Curieusement, le texte des rapports Jehasse ne semble contenir aucune allusion explicite à cette tranchée mais le parement extérieur qui y a été mis au jour est en revanche bien noté sur le plan Jehasse 1980, comme sur tous les plans postérieurs » (Fontaine 2020, p. 44). En fait, une relecture des rapports de fouille de l'époque, éclairée par le constat d'un décalage important du quadrillage topographique tel qu'il apparaît sur les plans de 1980 ([Annexe I, pl. 7](#)) et de 2004 ([Annexe I, pl. 8](#)), permet de retrouver trace d'interventions successives opérées dans ce secteur entre 1976 et 1979

Ici comme ailleurs, il est particulièrement compliqué de définir avec précision l'emprise des fouilles menées par J. Jehasse, fouilles qui dans ce secteur dit « de l'amphithéâtre » se sont étalées entre les années 1975 et 1982 avec à la clé des décapages importants ainsi que l'ouverture de plusieurs sondages, plus ou moins étendus et profonds, destinés à documenter les enceintes hellénistique et romaine qui se succèdent dans cette partie du site.

Dans le cas qui nous occupe (secteur 6b), indépendamment de l'érosion et de la fouille des niveaux superficiels qui venaient initialement buter contre l'extérieur de l'amphithéâtre, les traces encore perceptibles sur le terrain des travaux menés à l'époque peuvent globalement être visualisées sur le Modèle Numérique de Terrain établi au cours de la présente campagne. Sur la base de la numérotation en secteurs établie pour la fouille des zones 1 à 3, sont ici indiqués les différents « espaces » fouillés par J. Jehasse (secteurs 6b1, 6b2, etc...) ([Annexe I, pl. 3](#)). Comme le montre clairement le MNT, les travaux de J. Jehasse dans ce secteur ont pris l'aspect de fenêtres successives accolées les unes aux autres.

Le premier ensemble (6b1), pris comme point de départ pour la tranchée E-O (sondage 2/1) ouverte à la pelle mécanique, correspond à une excavation E-O d'environ 3 x 1 m et une profondeur de 1,50 m, prolongée vers l'est par une dépression plus large et en pente douce ([fig. 4](#)).

Le deuxième (6b2) correspond à une bande N-S d'environ 6 x 1,70 m, formant un premier « palier » le long de la façade Est de l'amphithéâtre.

Le troisième (6b3) forme un second « palier » topographique. Il adopte également la forme d'une bande N-S d'une largeur d'environ 1,50 m et se prolongeait initialement vers le sud au-delà du sondage correspondant au secteur 5b. Au nord (6b3) la fouille a été menée plus profondément de quelques dizaines de centimètres (-70 cm par rapport au niveau de sol actuel), dessinant une fenêtre d'environ 2,80 x 1,50 m.

À l'est, séparée par une berme N-S d'environ 1,30 m de large, une large fenêtre a été ouverte (6b4), mettant en évidence les restes arasés de l'enceinte du I^{er} s. av. J.-C.

Outre la tranchée E-O ouverte à partir de 6b1, la fouille de 2021 a été étendue manuellement à l'extrémité nord des secteurs 6b2 et 6b3a.

Au démarrage de la fouille, certaines structures représentées sur le relevé de 1997 étaient invisibles ([Annexe I, pl. 9](#)). Plus globalement, les indications figurées sur ce dernier plan apportent certaines indications complémentaires relatives à l'extension des fouilles anciennes. En dépit d'un léger décalage avec les relevés effectués au cours de la présente campagne, les dénivellations reportées sur le plan de



Fig. 4 : Vue depuis l'ouest du secteur 6b, avant fouille (photo : E. Gaillardrat)

1997, malaisées à interpréter de manière simple en termes de buttes ou dépressions, suggéraient quoi qu'il en soit l'existence d'un certain nombre de sondages anciens peu ou pas visibles à l'heure actuelle.

Ainsi, séparée par une étroite berme laissée intacte, une tranchée N-S (6b5) a jadis également été ouverte immédiatement à l'est de 6b1/6b3, sur une largeur d'environ 2 m et une profondeur d'un peu plus d'1 m. Invisible en surface au démarrage de la fouille (mais expliquant le dénivelé constaté à l'est du sondage profond opéré contre le rempart), celle-ci n'a en fait été repérée qu'au moment du décapage réalisé à la pelle mécanique, mettant au jour et sur la face sud de la tranchée un négatif colmaté d'un géotextile puis d'un remblai hétérogène (fig. 5). L'extension N-S originelle de ce sondage n'a pu être précisée, mais le creusement/comblement correspondant n'apparaît pas sur la coupe nord de la tranchée ouverte en 2021 à la pelle mécanique (fig. 6) ; il faut donc imaginer que cette tranchée de fouille Jehasse s'interrompait avant cette limite, ce que semblent bien confirmer les observations réalisées au moment du décapage, le géotextile en question n'étant pas présent sur toute la largeur du sondage 2/1.



Fig. 5 : Vue depuis le nord de l'extension à la pelle mécanique du sondage Jehasse. Détail du fond de la partie remaniée (face sud), marquée par la présence d'un géotextile (photo : E. Gaillardrat)

L'examen du plan dressé en 1997 (Annexe I, pl. 9) a fait ressortir d'autres indications. En effet, il apparaît qu'à cette date, plusieurs structures étaient encore visibles sur le terrain, dont seule une partie l'était encore au démarrage de la fouille.

Il s'agit bien évidemment, et en premier lieu, du parement externe de la muraille hellénistique, reporté comme cela a été dit précédemment sur le plan dressé en 1980 (Annexe I, pl. 7) et, *in fine*, dans la publication de 2004 (Jehasse 2004) (Annexe I, pl. 8). J. Jehasse a ainsi mis au jour une partie du radier de soubassement (2084), ainsi que les deux assises en blocs taillés (2066) surmontés d'un reste de l'élévation en adobes (2024), entaillée par le soubassement de l'amphithéâtre romain (MR1177).

Ensuite, deux structures linéaires sont figurées, l'une d'orientation NE-SO (en 6b1), l'autre d'orientation N-S (en 6b3b). Ces deux structures correspondent à celles mises (ou remises) au jour à l'occasion de cette campagne, en l'occurrence les radiers 2009 (au nord) et 2010 (au sud), qui appartiennent à une seule et même structure (SB2010) dont le tracé N-S s'infléchit vers le NE, précisément au niveau de la tranchée initialement ouverte par J. Jehasse. Ce tronçon a jadis été

repéré en surface, et la fouille ne s'est pas poursuivie en profondeur, ce que démontre la stratigraphie établie au cours de la présente campagne : le tronçon repéré au sud par J. Jehasse et encore visible en 1997 correspondant à l'affleurement du radier (2010) dans la partie du secteur n'ayant fait l'objet cette année que d'une fouille superficielle (6b3b) (Annexe I, pl. 3).

En revanche, toujours sur le plan daté de 1997, est indiqué en 6b5 ce qui correspond, sinon à une structure, du moins à un tracé linéaire orienté NE-SO, distant d'environ 1 m et sensiblement parallèle au radier 2009. On le trouve d'ailleurs probablement reporté sur les plans – au demeurant très imprécis – de 1980 et de 2004 où, tout comme les deux structures précédentes (ici légèrement décalées), il se voit attribué par J. Jehasse à l'époque romaine, sans plus de précision (fig. Fontaine 1 et Fontaine 3). Force est de constater que le sondage opéré en 2021 n'a pas trouvé trace de cet « aménagement », dont on peut se demander si, plus simplement, il ne correspondrait pas à un simple alignement artificiel de galets résultant de l'éboulement partiel de la structure en galets MR2010.

Apparemment, les travaux menés dans ce secteur n'ont pas mis au jour les couches d'effondrement du rempart romain (MR2030), la stratigraphie établie au cours de la présente campagne ne laissant pas apparaître de perturbation à ce niveau. Néanmoins, on peut se demander si, à faible distance de là vers le nord (?), un autre sondage, depuis colmaté, n'aurait pas effleuré cette séquence, ce qui pourrait expli-

quer que le plan de 2004 figure une structure énigmatique que J. Jehasse place alors en dehors du tracé restitué de l'enceinte romaine (fig. fontaine 3).

Au vu de ces observations, il semble évident que les fouilles menées par J. Jehasse dans ce secteur ont non seulement eu pour but de confirmer la présence du rempart hellénistique à l'aplomb de l'amphithéâtre, mais également de mettre en évidence le tracé de l'enceinte romaine, en se fondant pour cela sur l'orientation donnée par la portion de ce dernier conservée au sud. Le fait que ce rempart ait ici « disparu », car entièrement effondré vers l'est, explique l'ouverture de ces fenêtres et tranchées successives ainsi que les incertitudes persistant au niveau du plan.

2. RÉSULTATS

La séquence établie à l'occasion du sondage 2/1 (fig. 6) correspond à un intervalle chronologique long, que l'on peut situer entre le IV^e s. av. J.-C. et (indépendamment des niveaux subcontemporains) le bas-Empire romain (III^e s. de n. ère). Les vestiges mobiliers recueillis sont au final peu nombreux, mais néanmoins suffisants pour poser un certain nombre de jalons sur le phasage en chronologie relative donné par la stratigraphie (fig. 7). Précisons d'emblée que cette séquence est incomplète, les niveaux les plus anciens présents dans ce secteur, tout autant que le substrat, n'ayant pu être atteints (si ce n'est de manière très ponctuelle en ce qui concerne ce dernier). Les fourchettes chronologiques proposées en termes de *TPQ/TAQ* sont pour le moins lâches, mais reposent sur la confrontation entre datations « terrain » et datations « mobiliers ».

2.1. La phase 2H (v. -425/-325)

La phase la plus ancienne à avoir été mise en évidence est matérialisée en premier lieu, dans la partie centrale du secteur, par une mince couche de terre argilo-limoneuse de couleur brun moyen, compacte et homogène (2026). Très partiellement observée, cette couche de sédimentation indifférenciée est apparue à la base de la stratigraphie, recoupée par les creusements successifs du fossé FO2022 (?) puis du mur MR20161. Cette couche, qui adopte un léger pendage vers l'est, s'engage à l'ouest sous le remblai 2014 et, à sa base, vient apparemment au contact du substrat (2085).

Dans la moitié occidentale du secteur, et à l'est jusqu'au niveau de la tranchée de fondation du mur MR2061 qui la recoupe, est présente une couche de terre argilo-limoneuse de couleur brun-gris à verdâtre clair, peu compacte et homogène, incluant quelques fins charbons et un rare mobilier (2014). La couche apparaît directement sous la levée de terre 2011 et présente vers l'est un léger pendage assez régulier (fig. 8). De ce côté, partiellement entaillée à la pelle mécanique, elle est ici visible en coupe sur une dizaine de cm d'épaisseur (fig. 9). Vers l'ouest, sur environ 5 m, il a été possible de la suivre en plan. La couche adopte alors un pendage plus horizontal, tandis que sa surface est marquée par des traces d'occupation (2079). Cette couche est interprétée comme un remblai de nivellement, préparatoire à un sol d'habitat. Elle a, semble-t-il, été amputée vers l'est à l'occasion d'un décaissement (2081) qui expliquerait à la fois le pendage qu'adopte subitement cette couche dans cette direction, ainsi que l'absence de traces liées au sol anthropisé venant d'être évoqué.

Ce dernier (2079), observé sur une longueur d'environ 2 m dans la partie ouest du sondage, est marqué par la présence de cendres et de fins charbons (fig. 10). Vers l'ouest, cette surface prend un aspect plus hétérogène, et ses limites n'ont pu être reconnues sous ce qui subsiste de la levée de terre 2011 (arrêt de fouille). Vers l'est en revanche, cette surface disparaît, conséquence manifeste du décaissement (2081) restitué de ce côté.



Fig. 8 : Vue de détail, depuis l'est, de la stratigraphie conservée sous la levée de terre 2011 (photo : E. Gailledrat)



Fig. 9 : Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-est de la stratigraphie au départ du fossé FO2022 (photo : E. Gailledrat)

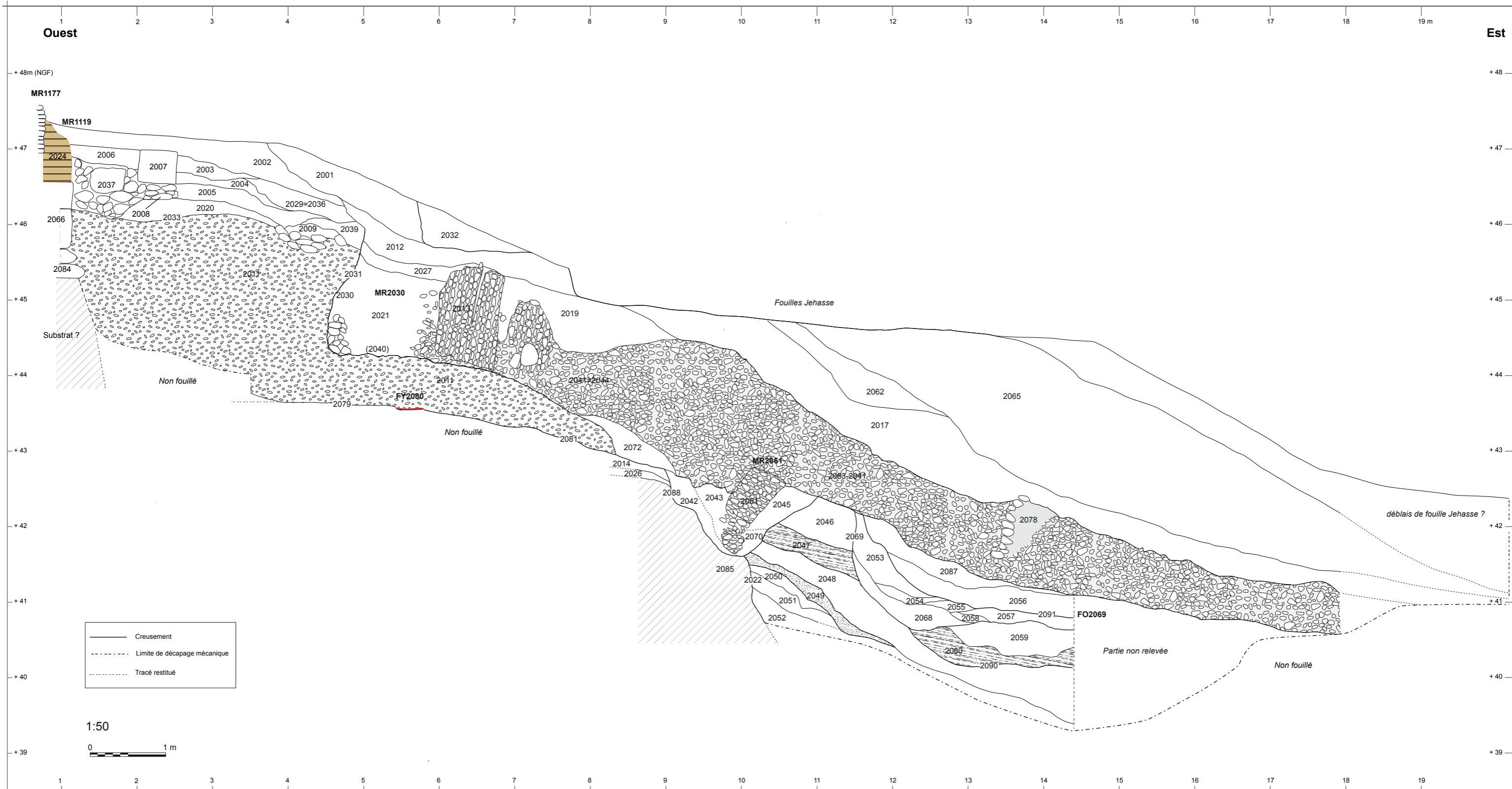


Fig. 6 : Face nord du sondage 2/1 (tranchée E-O ouverte à la pelle mécanique depuis le parement externe du rempart hellénistique) (S. Sanz, E. Gailledrat)

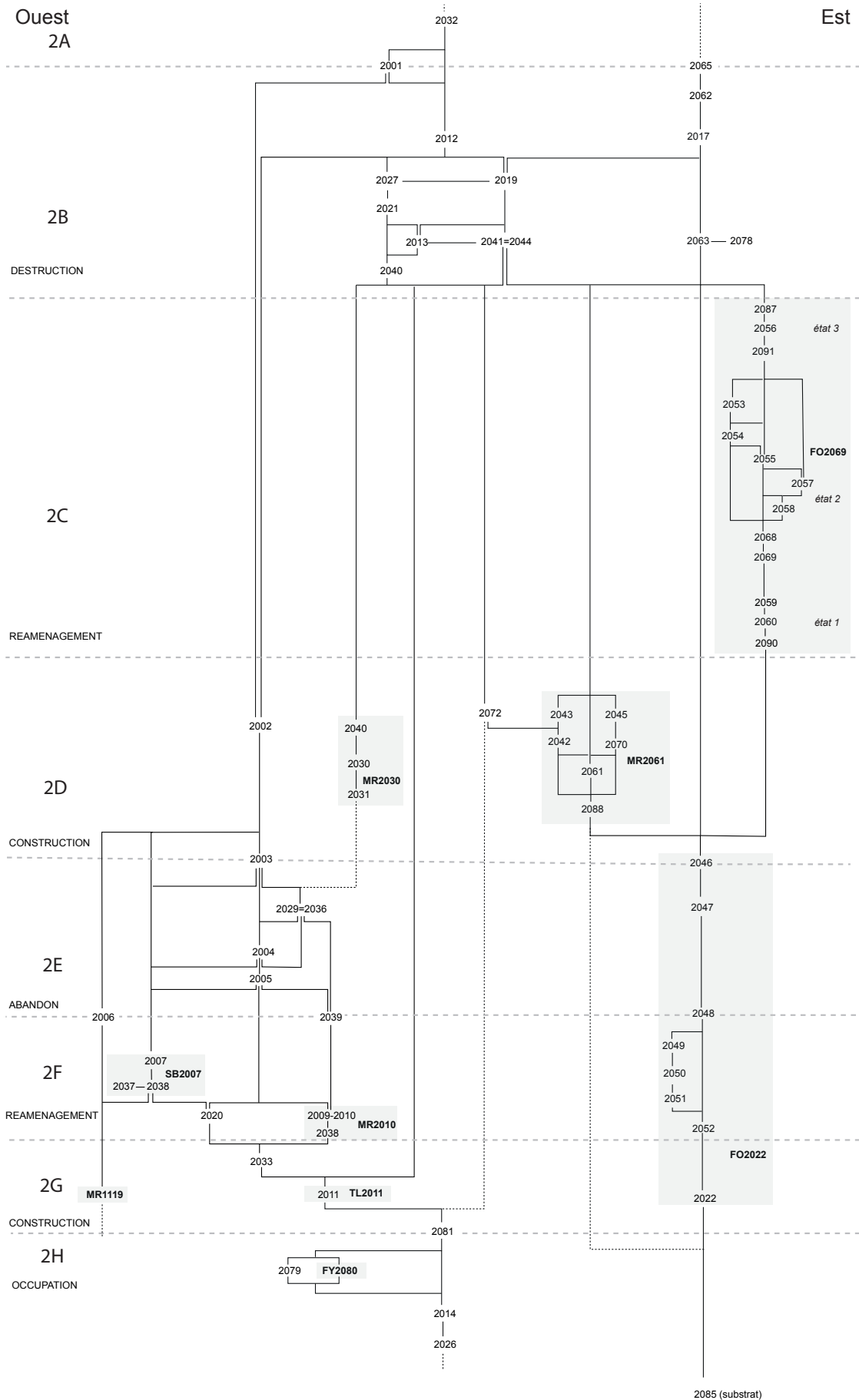


Fig. 7 : Diagramme stratigraphique du sondage 2/1 établi sur la base de la coupe 2S1 (E. Gailledrat)

Cette surface d'occupation fonctionne avec un foyer (FY2080) qui n'a pu faire l'objet que d'observations partielles. Au sommet du remblai 2014, ce dernier se présente sous la forme d'une nappe rubéfiée de plan subrectangulaire, conservée sur 65 cm de long (E-O) pour 25 cm de large (N-S). Cette empreinte se prolonge au sud au-delà des limites du sondage. Dans sa moitié ouest, une sole lissée d'argile indurée grisâtre est conservée, dont la limite est marquée par un léger ressaut vertical formant bourrelet. La moitié orientale est en revanche manquante, seule subsistant une tâche rubéfiée (fig. 11). Cela coïncide avec le début du pendage observé sur le remblai sous-jacent (2014), ce qui indique à l'évidence l'endroit à partir duquel cette surface a été « raclée ». Concernant la mise en œuvre de ce foyer aménagé, il n'a pas été possible de vérifier la présence d'un radier éventuellement présent sous la sole d'argile.

L'existence d'un niveau d'occupation bien caractérisé auquel est associé une structure de type domestique (ou artisanal ?), en l'occurrence un foyer aménagé, semble indiquer que des constructions étaient bien présentes dans ce secteur. Notons que ce dernier ne peut véritablement être qualifié d'extra muros, car on ne dispose pour l'heure d'aucun élément permettant de définir, pour cette période, une quelconque fortification sur la frange orientale du site.

La topographie du lieu demeure d'autant plus difficile à préciser que la fouille n'a pas véritablement pu préciser la nature des couches sous-jacentes, et encore moins définir le profil initial de la colline. Néanmoins, une indication nous est fournie en limite ouest du sondage, puisque la fortification hellénistique (MR1119) semble implantée à l'aplomb d'un creusement qui aurait entaillé le substrat (fig. 6). Dans la mesure où la fouille du sol (2079) n'a pu être menée jusqu'à cet endroit, il demeure malheureusement impossible de préciser l'articulation entre les deux, d'autant que l'identification de ce « substrat » à matrice argilo-sableuse incluant des galets de dimension variable pose encore question. Quoiqu'il en soit, on peut formuler ici l'hypothèse d'un habitat disposé en terrasses dont la partie occidentale se serait appuyée contre le flanc de la colline, préalablement entaillée.

Concernant la datation de cette séquence, le seul élément pertinent sur le plan chronologique consiste en un bord de skyphos attique à vernis noir ou figures rouges (AT-FR Sk2d), présent sur le sol 2079 et datable entre la fin du V^e et la fin du IV^e s. av. J.-C. (Annexe I, pl. 11).

Us 2014

– **Comptages** : 1 fragment d'autre céramique commune ; 1 fragment de CNT-Cor ; 1 fragment de dolium . Total : 3 fr.

– Typologie :

• *céramique non tournée corse* : 1 fond CNT-COR ind.

Us 2026

– **Comptages** : 1 fragment de gr.-etr ; 2 fragments de dolium . Total : 3 fr.

Us 2079

– **Comptages** : 1 fragment de céramique attique (1 ind.) .

– Typologie :

• *céramique attique à figures rouges/vernis noir* : 1 bord de skyphos AT-FR Sk2d-bd1.

– **Datation Typocer** : -400/-325.

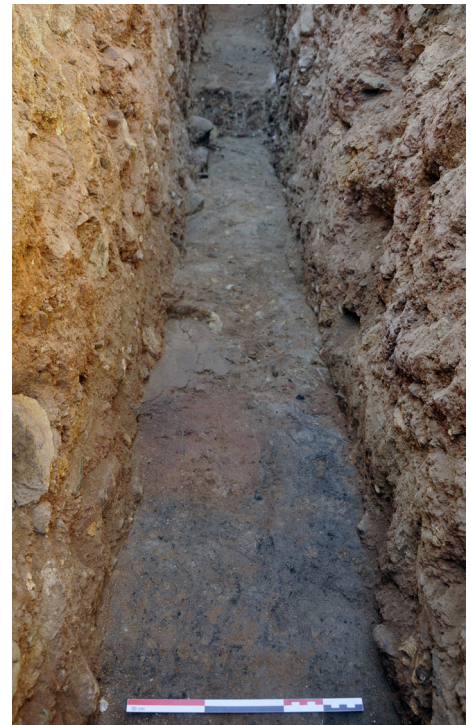


Fig. 10 : Vue depuis l'est du niveau de sol conservé sous la levée de terre 2011, marqué par un épandage de cendres et charbons et les vestiges d'une sole de foyer, à la surface du remblai 2014 (photo : E. Gailledrat)



Fig. 11 : Vue de détail, depuis l'est, du niveau de sol conservé sous la levée de terre 2011, marqué par un épandage de cendres et charbons et les vestiges de la sole du foyer FY2080 (photo : E. Gailledrat)

2.2. La phase 2G (v. -325/-275)

Cette phase est définie par un réaménagement global du secteur, lié à la construction de l'enceinte hellénistique (MR1119) et associé ici à la fois au creusement d'un fossé (FO2022) ainsi qu'à l'érection d'une levée de terre formant un talus (TL2011), adossé à ladite enceinte et réalisé à l'aide des sédiments extraits de l'ouvrage fossé.

Compte-tenu des observations réalisées sur les niveaux antérieurs, il semble donc que ces travaux aient été précédés d'un nivellement de la zone, que l'on imagine d'autant plus nécessaire si celle-ci était précédemment occupée par des constructions.

2.2.1. Le rempart MR1119

Le mur MR1119 correspond au tronçon de courtine qui, au sud, part depuis la tour d'angle et se prolonge sur une longueur d'environ 28 m en direction N-NE, s'interrompant à la jonction avec le mur MR2074 (Annexe I, pl. 1). Ses caractéristiques ont en premier lieu définies par les travaux de J. Jehasse, complétés par les récentes observations réalisées par P. Ecard à l'occasion d'un diagnostic opéré à l'intérieur de l'amphithéâtre (Ecard 2020), ainsi que par le réexamen de l'ensemble de la documentation mené par P. Fontaine (Fontaine 2019 et 2020 ; *infra* « Bilan critique des fouilles Jehasse »).

Il s'agit d'un ouvrage à double parement et blocage interne (ou « *emplecton* ») d'une largeur d'environ 4,20 m, constitué d'une base faite de blocs taillés de calcaire coquillier, appareillés en assises régulières (de 1 à 2) et reposant sur un soubassement en assise débordante, constitué de gros galets et, par endroits, de blocs calcaires sommairement taillés ou simplement équarris. L'élévation des deux parements est constituée d'adobes, tandis que le remplissage est réalisé à l'aide d'un sédiment hétérogène compacté.

À l'ouverture du sondage 2/1, seule était clairement apparente l'assise à proprement parler, matérialisée par un bloc à bossage reposant sur un bloc simplement équarri et en léger débord, partiellement dégagé, qui marque le ressaut de fondation. Au-dessus du bloc taillé, les restes de l'élévation en briques crues mis au jour par J. Jehasse étaient encore visibles, la fondation du mur d'enclos intérieur de l'amphithéâtre venant l'entailler et s'appuyer contre (fig. 12). Bien que partielles en raison de l'exiguïté de la fenêtre ouverte, les observations réalisées à l'occasion du sondage 2/1 permettent de préciser certains points relatifs à la mise en œuvre de ce mur.

Le soubassement est ici constitué d'un amas de galets de taille variable, sommairement agencés, débordant de 20 à 30 cm à l'est du parement (2084) (fig. 13). D'une hauteur minimale de 30 cm, ce niveau est plus épais au nord et supporte un bloc calcaire équarri, d'une hauteur maximale de 45 cm, montrant de nombreuses traces de taille obliques. L'irrégularité de ce bloc, côté nord, est compensée par un amoncellement de galets, tandis que sa face supérieure, soigneusement taillée, offre quant à elle une surface de pose parfaitement plane sur laquelle a été disposé le bloc à bossage constituant l'assise du parement externe (2066) (fig. 14).

À l'image des autres éléments mis en œuvre dans le soubassement de l'enceinte hellénistique, il s'agit ici d'un bloc de réemploi. Il est probable que son lit d'attente corresponde en réalité à sa face de parement originelle et que la face visible corresponde à une face de joint horizontal (lit d'attente ou lit de pose) dans la maçonnerie d'origine.

Bien que globalement régulière, la mise en œuvre de cette assise en blocs de taille est sujette à divers ajustements et rattrapages de niveau, qui tiennent pour partie au caractère irrégulier du soubassement. Le bloc taillé adjacent au sud, dont seule la partie supérieure a été dégagée, montre une légère inclinaison vers le nord, compensée par la mise en place sur sa face supérieure d'une mince couche de limon gris clair faisant office d'assise de réglage (2082). Épaisse de 3 à 5 cm, elle vient en effet rattraper la déclivité du bloc en créant une surface horizontale sur laquelle prend



Fig. 12 : Vue depuis l'est du sondage ouvert par J. Jehasse en 1976 contre le parement extérieur du rempart hellénistique. État 2020 (photo P. Fontaine)



Fig. 13 : Vue de détail, depuis l'est, de la mise en œuvre de la base du parement externe du rempart hellénistique. La première assise repose sur radier de gros galets (2023) venant en débord et compensant l'irrégularité de la face de pose du bloc (photo : E. Gailledrat)

ensuite place l'élévation en briques crues (fig. 15). Cette couche, plus épaisse au sud, se termine en biseau au nord. Le sédiment utilisé est comparable à celui utilisé pour le façonnage des adobes.

Au nord, venant directement au contact de l'assise de blocs taillés (2066) et au sud venant recouvrir l'assise de réglage en terre (2082), on observe un lit régulier et continu d'argile sableuse rougeâtre, épais de 1 cm environ (2083). Cette couche fait office de lit de pose pour l'élévation en adobes, dont les joints sont réalisés avec le même sédiment (fig. 16).

L'élévation en briques (2024) n'a pu faire ici l'objet que d'observations partielles, sur une fenêtre réduite d'environ 1 m de long déjà ouverte à l'occasion des fouilles anciennes. Elle est ici conservée sur 5 à 8 assises, avec des adobes de limon gris compact et homogène jointoyés par un liant argilo-sableux rougeâtre disposé en lits horizontaux assez réguliers d'environ 1 cm d'épaisseur. Les joints verticaux, quant à eux, ne sont pas systématiquement marqués, indiquant la présence d'adobes simplement disposés côte à côte, alternant avec d'autres, quant à eux jointoyés. L'épaisseur de ces briques est régulièrement comprise entre 7 et 9 cm. Aucune mesure franche de longueur n'a pu être observée, mais il apparaît que des modules de dimensions importantes (supérieures à 40 cm) ont dû être employées, avec une disposition probable en damier. Bien qu'amputée par la fondation du mur de l'amphithéâtre, cette portion de mur en briques crues est encore conservée sur une largeur d'une trentaine de centimètres (fig. 17).

2.2.2. Le fossé FO2022

À la fouille, seul le creusement correspondant à l'escarpe du fossé (2022) a pu être observé, dans la partie centrale du sondage. La complexité de la stratigraphie à cet endroit précis doit toutefois être soulignée : en effet, il apparaît qu'après une phase initiale liée au fonctionnement de cette structure (FO2022), un creusement bien plus récent (2088) a été opéré peu ou prou au même endroit afin d'implanter le mur MR2061, témoignant probablement du fait que la dépression résultant de l'aménagement initial est demeurée longtemps inscrite dans le paysage et a dû favoriser l'établissement de nouvelles « limites » selon le même étage topographique.

Antérieurement, il semble qu'un creusement recoupait à la fois les niveaux antérieurs à la levée de terre ainsi que ce qui a été identifié comme étant le substrat (2085) (fig. 18), d'une nature sédimentaire comparable à celle observée au droit de l'enceinte (fig. 6). En partant du haut de la séquence, les niveaux « anciens » antérieurs à la levée de terre apparaissent recoupés par la tranchée d'implantation de MR2061, mais le profil qui marque une rupture franche de la stratigraphie se poursuit plus bas et présente un certain nombre de décrochements « en escalier », faisant dire qu'au moins deux séquences de creusement doivent effectivement être distinguées.

Le temps imparti à l'observation de la coupe n'a pas permis de préciser le détail de la stratigraphie au droit de MR2061 (d'autant que le godet de la pelle mécanique a ici clairement entaillé le substrat), mais sur la face sud de la tranchée le creusement correspondant au fossé initial semble en revanche plus continu.

De fait, du creusement originel ayant entaillé le substrat ne subsisterait que sa partie inférieure, à profil subvertical, sans que toutefois le fond ait pu être atteint. Le départ a quant à lui été oblitéré par les aménagements postérieurs, et rien ne permet donc d'affirmer que le creusement en question a bien recoupé les niveaux (2026 et 2014) antérieurs à la levée de terre (2011). Cela demeure néanmoins très probable et, au vu de la séquence de comblement observée par ailleurs (2052 à 2046), il est clair que ce creusement a dû être opéré entre les cotes +42,40 et +42,80 m, cette dernière coïncidant avec la base de la levée de terre.

Une phase de comblement liée au fonctionnement ou à l'abandon de FO2022 est matérialisée par une succession de couches adoptant globalement un pendage vers l'est assez régulier et s'appuyant à l'ouest contre l'escarpe du fossé (fig. 19). Les observations ont été ici succinctes, et malheureusement ces couches se sont révélées stériles.



Fig. 14 : Vue de détail, depuis l'est de l'assise en pierre du rempart hellénistique, comprenant un radier de gros galets associé à un blocs taillé en réemploi et une assise à bossage (photo : E. Gailledrat).



Fig. 15 : Vue de détail, depuis l'est, de la couche limoneuse formant assise de réglage à la surface d'un bloc du rempart hellénistique, surmonté d'un lit d'accroche en argile sableuse rougeâtre et de l'élévation en adobes (photo : E. Gailledrat)



Fig. 16 : Vue de détail, zénithale, du lit d'accroche d'argile sableuse rougeâtre à la base de l'élévation en adobes de la fortification hellénistique (photo : E. Gailledrat).



Fig. 17 : Restes d'élévation en adobes, conservée sur le parement extérieur du rempart hellénistique, vue depuis l'est (photo : E. Gailledrat)

À la base (dernière couche atteinte), se trouve une couche de limon argileux brun, très compacte et hétérogène, mêlée d'un cailloutis abondant et de quelques petits galets (2052). D'une épaisseur observée d'environ 35 cm, elle adopte un pendage vers l'est peu marqué et continu, et se suit sur environ 5 m vers l'est, ce qui nous donne une indication sur la largeur minimale de ce fossé.

Vient ensuite une couche de limon argileux brun gris mêlée de cailloutis et de petits galets épars (2051). La couche, épaisse d'une vingtaine de centimètres et adoptant un pendage vers l'est irrégulier renferme quelques charbons fins à moyens. Elle est surmontée d'une nouvelle couche de limon argileux brun gris, épaisse de 15 cm environ, mêlée quant à elle de quelques graviers et contenant de rares nodules de terre rubéfiée (2050). Ces deux couches adoptent un fort pendage vers l'est et se terminent en biseau au contact de l'Us sous-jacente (2049).

Cette séquence difficile à caractériser (remblais ?) est surmontée d'une couche de terre limono-argileuse de couleur brun gris à brun rouge, peu compacte et homogène, mêlée de quelques graviers (2049). Elle renferme de nombreux nodules de terre rubéfiée, ainsi que quelques charbons fins à moyen. D'une épaisseur variable, de quelques centimètres à 20 cm, cette couche de dépotoir adopte un pendage irrégulier vers l'est, assez marqué, et se termine en biseau. À l'ouest, elle est partiellement tronquée par le creusement postérieur (2088).

S'il est tentant de mettre en rapport ce niveau avec un épisode de destruction par incendie de structures situées en amont, dont une partie aurait été rejetée dans le



Fig. 18 : Coupe nord du sondage 1. Vue depuis l'est de la stratigraphie au départ du fossé FO2022 (photo : E. Gailledrat)

fossé, les arguments allant en ce sens demeurent, il faut le dire, assez ténus. L'interprétation de cette séquence est donc malaisée, en ce sens que l'on ne perçoit pas d'éléments clairs indiquant une phase d'utilisation du fossé où auraient été rejetés des détritiques divers, ou encore une phase d'érosion qui serait caractérisée par la présence de couches litées à granulométrie variable. Son attribution à la phase de fonctionnement du fossé en tant qu'ouvrage défensif (2G) est donc d'autant plus sujette à caution qu'aucun élément mobilier ne permet d'en préciser la datation. Enfin, les couches situées à la base de cette séquence qu'il faut peut-être plutôt attribuer à la phase suivante (2F) ne peuvent pas non plus être clairement assignées à la destruction de structures en terre crue situées en amont. Sans pour autant exclure totalement cette hypothèse, les arguments font donc malheureusement défaut pour pouvoir reconnaître ici une séquence liée au démantèlement de la muraille hellénistique, dont l'élévation était constituée d'un double parement d'adobes enserrant un remplissage interne de terre.

On trouve ensuite une couche de terre limono-argileuse de couleur brun gris moyen, compacte et hétérogène, mêlée d'un rare cailloutis et de graviers (2048). On note, à la base de la couche, la présence de quelques galets de petite taille. Adoptant un pendage vers l'est, irrégulier mais assez marqué à la base, elle est tronquée à l'est comme à l'ouest par des creusements plus récents (respectivement 2069/2090 et 2088). D'une épaisseur assez variable (de 20 à 50 cm), elle apparaît bien plus épaisse à l'est, où ses limites sont moins bien définies. Elle coïncide en tout cas de ce côté avec les limites atteintes en profondeur par le décapage réalisé à la pelle mécanique. Relativement hétérogène, elle semble coïncider avec un apport massif de sédiment dans la dépression qui subsistait à l'emplacement du fossé hellénistique, et pourrait marquer ainsi l'abandon définitif de ce dernier (phase 2E).

2.2.3. Le talus TL2011

Dans la partie ouest du secteur, la fouille a mis en évidence un puissant massif constitué d'un sédiment argilo-sableux grossier de couleur brun rouge foncé, mêlé de cailloux anguleux, de gravier et de quelques galets de module variable, disséminés dans toute l'épaisseur de la couche (fig. 20). Celle-ci comporte également des nodules jaunâtre (roche décomposée ?). On note la présence éparse de fins charbons ainsi que d'un rare mobilier (céramique, faune), plutôt présent dans la partie inférieure de la couche. L'ensemble, très compact, se compose en réalité d'une succession de passes réalisées à l'aide d'un sédiment homogène. Les litages observés de manière ponctuelle indiquent des dépôts successifs opérés dans des directions variées.

Recoupé par la tranchée opérée à la pelle mécanique, ce massif est mieux conservé dans sa partie ouest et adopte un profil en bosse, aplati à son sommet et accusant un pendage régulier vers l'est. À l'ouest, il a pu être observé sur une hauteur de 2,50 m environ, sa base n'ayant été atteinte que vers le centre du sondage. De ce côté, le massif repose directement sur le niveau d'occupation (2079), partiellement amputé par un décaissement du secteur (2081). La base de la couche coïncide donc avec une surface plane, adoptant un léger pendage vers l'est.

La nature sédimentaire de ce puissant remblai montre que les matériaux mobilisés proviennent essentiellement du décaissement opéré dans le substrat à l'occasion du creusement du fossé FO2022. Il faut donc interpréter ce dispositif comme étant une levée de terre, formant un talus immédiatement en arrière du fossé.

Vers l'ouest, l'horizon inférieur n'a pas été atteint, mais on observe que ce massif vient s'appuyer contre la base appareillée en grand appareil (2066) de l'enceinte hellénistique (MR1119), et ce jusqu'au sommet de sa première assise, qu'elle occulte complètement (fig. 6). Moins visible sur la face nord du sondage en raison d'une perturbation due à des racines (fig. 21), le contact entre cette levée de terre et le subsassement du rempart est en revanche très net sur la face sud (fig. 22). De fait, dans la mesure où aucun creusement n'est visible à ce niveau et que cet apport de matériaux (2011) s'appuie à la fois contre l'assise de réglage en galets du rempart (2084) et contre la première assise de blocs taillés (2066), on peut exclure que la courtine



Fig. 19 : Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-est du massif des séquences stratigraphiques les plus anciennes atteintes au niveau du fossé FO2022. À la base, possible couche de colluvionnement issu du lessivage des parois, surmontée de passes de limon sableux fin de couleur brun clair, présentant une structure litée (photo : E. Gailledrat)



Fig. 20 : Vue de la paroi nord du sondage 2/1. Détail du matériel mobilisé pour la levée de terre 2011 (photo : E. Gailledrat)



Fig. 21 : Détail, depuis le sud, des séquences appuyées contre le parement externe du rempart hellénistique (face N). Dans la partie inférieure, la levée de terre (2011) venant s'appuyer contre la base du mur faite de blocs taillés, au niveau du contact entre le soubassement et la première assise. Au-dessus, le remblai (2020) ainsi que le blocage de galets (2037) de la structure bâtie SB2007 (photo : E. Gailledrat).

hellénistique ait été implantée dans une semelle de fondation au sommet d'une levée de terre préexistante.

Largement amputée par les séquences postérieures, et notamment par la construction puis la destruction du mur d'époque romaine MR2030, son profil initial peut néanmoins être restitué avec vraisemblance, ainsi que sa largeur minimale, d'environ 7 m. Sa limite orientale est indiquée par une rupture assez franche du profil initial, qui plonge ici assez sensiblement, peu avant le départ du fossé FO2022, mais il est possible que le talus ait été ici partiellement érodé ou amputé par les aménagements postérieurs.

En limite ouest, à l'aplomb du mur MR1119, comme cela a déjà été évoqué, les observations réalisées tendent à montrer qu'un sédiment plus argileux et compact, incluant des fractions lithiques plus importantes passe, sous ce dernier. L'identification de cet horizon en tant que substrat (qui, de ce fait, aurait été taillé à la verticale) demeure néanmoins en suspens. On ne peut donc exclure totalement l'hypothèse selon laquelle la construction de l'enceinte serait intervenue simultanément avec la mise en place de levée de terre, dont les derniers apports auraient été accumulés contre l'assise de fondation de la courtine.

Le mobilier céramique présent dans cette couche comporte une part importante de fragments non tournés, qui malheureusement n'apportent guère de précision sur le plan chronologique. Il en va de même des autres tessons informes en céramique commune, mais le faciès d'ensemble, incluant un fragment de coupe à vernis noir ainsi qu'un fragment d'amphore gréco-italique, nous renvoie à un intervalle lâche compris entre le IV^e et le III^e s. av. J.-C., cohérent avec la séquence liée à la construction du rempart.

Us 2011

– **Comptages** : 1 fragment d'ital-vn ; 1 fragment de céramique à pâte claire ; 1 fragment d'autres céramiques fines ; 2 fragments de cct-aut ; 1 fragment de com-oxy ; 1 fragment d'autre céramique commune ; 1 fragment d'autres amphores ; 1 fragment d'a-gr-ital ; 17 fragments de CNT-Cor ; 1 fragment d'autre . Total : 27 fr.

– Typologie :

- *céramique italique à vernis noir* : 1 tesson de coupe ITAL-VN
- *autres amphores* : 1 fond.

2.3. La phase 2F (v. -275/-250)

Cette phase, peut-être déjà représentée par la séquence inférieure de la stratigraphie du fossé FO2022 (2052-2048), est caractérisée par une série d'aménagements réalisés au sommet du talus TL2011 et à proximité de MR1119. Bien que postérieures en termes de chronologie relative, car intervenant après la mise en place de la levée de terre qui vient elle-même buter contre la base de la courtine, ces constructions s'inscrivent néanmoins dans une séquence cohérente liée au fonctionnement du rempart hellénistique et posent donc question, tant d'un point de vue chronologique (contemporanéité « stricte » ou « relative ») que d'un point de vue fonctionnel.

2.3.1. Le mur MR2010

Apparu lors du décapage mécanique et fouillé en plan, un dispositif fait de moellons a été mis au jour au sommet de la levée de terre qui, sur une largeur d'environ 3 m, présente une surface relativement plane, marquée par la présence de quelques tessons à plat (2033), principalement des fragments informes d'amphore gréco-italique qui indiquent une datation lâche, comprise entre la fin du IV^e et le II^e s. av. J.-C. (fig. 23).



Fig. 22 (ci-contre) : Détail, depuis le nord, de la même séquence (face S). Dans la partie inférieure, la levée de terre (2011) venant s'appuyer contre la première assise de blocs. Au-dessus, le remblai (2020) ainsi que le blocage de galets (2023) soigneusement agencé contre l'assise supérieure (photo : E. Gailledrat)

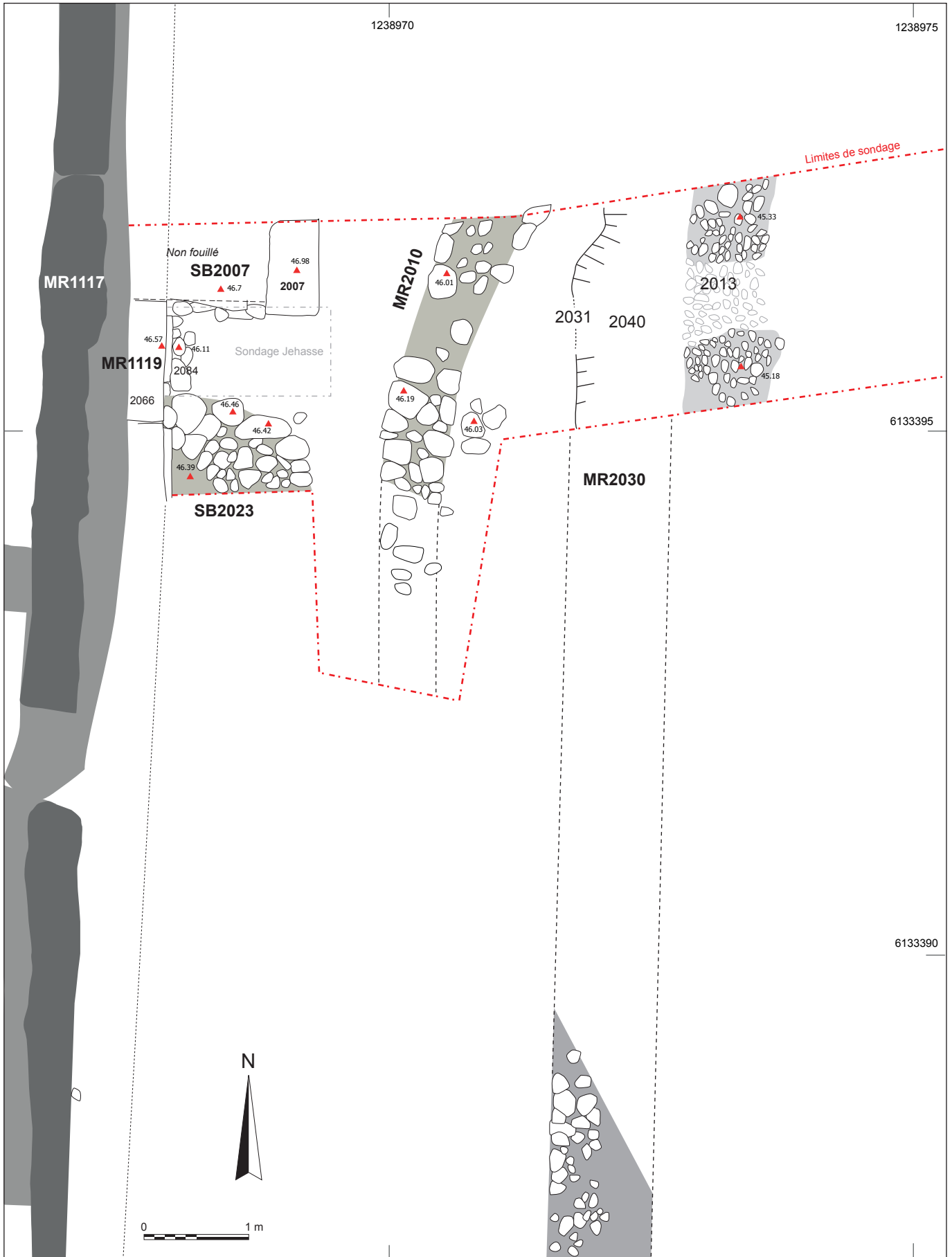


Fig. 23 (ci-contre) :

Relevé des vestiges présents dans la partie ouest du secteur 6b
(S. Sanz, E. Gailledrat)



Fig. 24 : Vue depuis l'ouest du niveau d'apparition de l'alignement de galets 2009-2010 (MR2010, au premier plan) et du mur effondré MR2030 (au second plan) (photo : E. Gailledrat)



Fig. 25 : Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud de la séquence supérieure de la stratigraphie, dans la partie ouest de la tranchée ayant recoupé le mur MR2010 et la levée de terre 2011 (photo : E. Gailledrat)



Ce dispositif de galets (2009 équiv. 2010), moins bien conservé dans sa moitié nord (fig. 24) et affectant ici un changement d'orientation (passant d'un tracé N-S à un tracé NE-SO), a ensuite été recoupé à la pelle mécanique (fig. 25), permettant de préciser son implantation directement à la surface de l'Us sous-jacente (2011), apparemment dans une petite semelle de fondation (2038) peu lisible en coupe, à profil en cuvette adouci et d'environ 80 cm de large (E-O) pour une profondeur de 15 à 20 cm.

Dans sa partie méridionale (2010), ce dispositif est constitué de galets de taille moyenne à grande, pris dans un sédiment limono-argileux brun. Mieux conservé de ce côté (fenêtre partiellement ouverte durant les fouilles anciennes), il présente la forme d'un ouvrage à double parement, d'une mise en œuvre régulière, observé sur une longueur de 1,20 m et possédant une largeur de 60 à 70 cm environ. Une seule assise est conservée mais la présence, côté est, de galets erratiques basculés sur la pente (2067), laisse à penser qu'il pouvait initialement être constitué d'au moins 2 assises liées à la terre (fig. 26).

Au nord (2009), l'ouvrage est moins bien conservé mais forme un alignement NE-SO assez régulier, mieux préservé au niveau du parement est (fig. 27). Le reste de la structure apparaît plus désordonné, avec des galets noyés dans une matrice argilo-sableuse de couleur brun à brun-rouge renfermant quelques tessons.

La stratigraphie présente à l'ouest de MR2010 montre que la construction de cet ouvrage est directement associée à la mise en place d'une couche de terre limono-argileuse de couleur brun gris clair, compacte et homogène (2020, équiv. 2028) étalée de manière plus ou moins régulière dans l'espace séparant MR2010 du parement externe du rempart (MR1119).

Au sud (2028), elle est disposée de manière régulière sur une épaisseur de 15 à 20 cm au sommet de l'Us 2011, à proximité du parement externe du rempart hellénistique, formant une bande de 2 à 2,30 m de large. La couche est constituée d'un sédiment proche de celui caractérisant l'élévation en adobes de MR1119 (2024). Elle vient à l'ouest à hauteur de la base de la deuxième assise de blocs mais est entaillée à ce niveau par une légère dépression, probablement liée à la mise en place immédiatement postérieure d'un amas de galets (2037). Vers l'est, ses limites coïncident avec les vestiges du mur en galets MR2010, contre lequel elle vient s'appuyer.

Au nord (2020), elle sert d'assise au radier (2008) supportant un bloc taillé (2007) et n'a donc fait l'objet que d'une fouille partielle, la structure en question (SB2007) n'ayant pas été démontée. Le sédiment inclut ici quelques passées d'argile sableuse rougeâtre identique au sédiment de la couche sous-jacente (2011), ainsi que quelques fins charbons et nodules de terre rubéfiée. La couche, épaisse de 15 à 20 cm, forme une surface relativement plane, limitée à l'est par la base en galets de MR2010 (2009). À l'ouest, elle s'interrompt ou est recoupée par un creusement (?) et cède à place à une couche principalement constituée de gros galets (2037) (fig. 6).

Fig. 26 (ci-contre) : Vue depuis le nord du soubassement en galets du mur MR2010, au sud de la tranchée ouverte à la pelle mécanique. Base de mur en place, en partie éboulée vers l'est (photo : E. Gailledrat)

Cette couche (2020, équiv. 2038) semble faire office de remblai de nivellement à base de matériaux de construction en terre (adobes fondus ?) à la surface de la levée de terre et antérieurement à la mise en place d'un petit talus venant occulter la base du rempart hellénistique. Il est possible que cette couche soit en lien avec une réfection de l'élévation en adobes de ce même mur.

L'aspect originel de MR2010 est difficile à préciser. Plus qu'un simple « alignement de galets », son identification en tant que « mur » (en l'occurrence une base de mur) est néanmoins dictée par le soin apporté à sa réalisation, telle qu'on peut l'observer dans la partie méridionale du sondage, avec des galets de taille plus ou moins importante agencés en double parement avec un blocage interne constitué de plus petits éléments lithiques. Il est par ailleurs avéré que cet ouvrage ne se limitait pas à une seule assise ; les quelques éléments entraînés le long de la pente sont néanmoins insuffisants, à eux seuls, pour restituer une quelconque hauteur, sachant que compte tenu de la largeur de la base (une soixantaine de centimètres) celle-ci pouvait être – techniquement parlant – relativement importante.

2.3.2. Les structures bâties SB2023 et SB2007

Ces deux structures participent à l'évidence d'un même dispositif aménagé contre le parement externe de la muraille hellénistique (MR1119), postérieurement à la mise en place du mur (MR2010) qui délimite vers l'est le remblai limoneux (2020) venant s'appuyer contre l'assise du rempart. Morphologiquement distinctes, elles se situent respectivement au sud et au nord du sondage ouvert en 1976 par J. Jehasse (fig. 23). De fait, le contact entre les deux a été oblitéré (fig. 28), mais il est fort probable qu'il s'agissait en réalité d'un ouvrage continu qui, par ailleurs, peut être mis en rapport avec d'autres vestiges mis au jour par l'ancien fouilleur en d'autres endroits de la zone 2 (secteurs 3, 5b et 8).

Au sud du sondage ouvert par J. Jehasse, et partiellement entaillé par ce dernier, est présent un dispositif de gros galets disposés à plat en un seul lit (2023), appuyés contre et occultant l'assise du rempart (fig. 29). Les galets sont noyés dans un sédiment limoneux de couleur brun gris clair, comparable à celui de la couche venant ensuite les recouvrir (2035). Ce radier d'environ 1,20 m de large prend directement place sur le remblai sous-jacent (2020). Au contact du bloc taillé correspondant à l'assise de MR1119, on note dans la coupe la présence d'un galet disposé à la verticale, venant colmater un interstice déjà partiellement comblé par le limon gris étalé en-dessous (2020) (fig. 22).

Un espace curieusement laissé vide est observé à proximité de MR1119, tandis qu'à cet endroit la structure semble adopter un plan curviligne, indiqué par la présence de gros galets formant une couronne avec des galets de module inférieur en guise de remplissage. La stratigraphie est néanmoins tronquée (sondage Jehasse) : il est donc impossible de savoir si ce radier se prolongeait vers le nord et quelle était sa relation éventuelle avec le dispositif qui constitue son pendant de ce côté (SB2007). Il serait surprenant que l'implantation du sondage Jehasse ait coïncidé avec une interruption de cette structure, aussi faut-il peut-être plutôt voir dans sa forme particulière le résultat d'une étape de construction ou, plus simplement encore, un simple effet de fouille.

Dégagé en plan sur environ 1 m², ce radier se poursuit quoi qu'il en soit vers le sud, en dehors des limites du sondage, et nous évoque très directement ce



Fig. 27 : Vue depuis le sud du radier de galets 2009 qui limite vers l'est de la couche limoneuse (2020) venant épauler la base du rempart hellénistique (photo : E. Gailledrat)



Fig. 28 : Vue depuis le sud de la structure bâtie SB2007 et de la stratigraphie sous-jacente (photo : E. Gailledrat)



Fig. 29 : Angle SO du sondage 2/1. Vue de détail depuis le nord, du départ de la structure bâtie SB2023 appuyée contre la base du parement externe du rempart MR1119 (photo : E. Gailledrat)

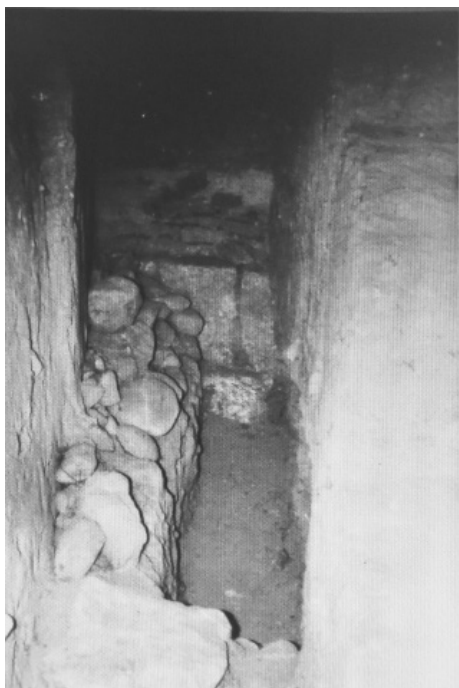


Fig. 30 : Vue depuis l'est de la tranchée ouverte par J. Jehasse dans le secteur 5b. Vue du parement extérieur du rempart hellénistique et de son élévation de briques crues. Au premier plan, amas de galets venant au niveau du sommet de l'assise en pierres taillées et formant un « glacis » en avant du mur (d'après Jehasse 1976, pl. I, fig. 4)

que J. Jehasse a mis au jour dans le secteur 5b, à savoir un amoncellement de galets formant un « glacis » accolé contre l'assise du parement externe de l'enceinte hellénistique (Jehasse 1976, p. 8-9) (fig. 30).

Dans l'emprise du sondage, ce radier sert d'accroche à une épaisse couche de limon gris clair, très compact et homogène, mêlée de rares cailloux (2035). Cette couche forme un talus de plus d'1 m de large (E-O), correspondant à la largeur du radier sous-jacent, pour une hauteur maximale d'environ 70 cm. Observée sur une longueur (N-S) de 2,20 m, elle se prolonge également au sud, au-delà des limites de fouille. Remplissant l'espace laissé libre au niveau du radier (2035), elle vient ici s'appuyer à la fois contre l'assise en grand appareil de MR1119 (2066) et contre la partie inférieure de l'élévation en adobes (2024), de fait partiellement occultée (fig. 31).



Fig. 31 : Vue depuis le nord de la berme laissée au sud du sondage Jehasse dans le secteur 6b, au contact du reste de l'élévation en place du rempart hellénistique. Lambeau de couche d'effondrement des superstructures en adobe (2025) venant recouvrir le massif limoneux (2035) appuyé contre le parement externe du rempart (photo : E. Gailledrat)

Au nord du sondage Jehasse, ce dispositif que l'on pressent donc continu depuis la partie sud de la courtine cède la place à un aménagement plus massif (SB2007) (fig. 32).



Fig. 32 : Vue depuis le sud-est de la structure bâtie SB2007 et de la stratigraphie associée (photo : E. Gailledrat)

À l'ouest, accolé à la base du rempart et occultant à la fois l'assise de blocs taillés ainsi que la partie inférieure de l'élévation en terre crue, se trouve un premier amoncellement de matériaux (2037). Celui-ci consiste, dans sa partie basse, en une couche de gros galets disposés à l'horizontale en lits irréguliers. Dans la partie supérieure, est présent en revanche un bloc de calcaire coquillier retouché de 62 cm de long pour 38 cm de haut, ainsi que des galets de plus petit module. L'ensemble est noyé dans un sédiment limono-argileux brun gris clair, meuble et homogène. À l'ouest, l'amas de gros galets colmate une légère dépression existant dans l'Us sous-jacente (2020), mal définie en raison de la présence à cet endroit d'une racine. Le bloc équarri qui se superpose vient quant à lui au niveau de la base de l'élévation en adobes, quelques petits galets venant colmater l'interstice existant avec ce parement. Galets situés à la base, bloc et plus petits galets au sommet, ont pu être disposés en deux moments distincts, mais quoi qu'il en soit rapprochés dans le temps. On note par ailleurs que le niveau de gros galets se situe à la même cote altimétrique (+ 46,40 m) que celui existant au sud du sondage Jehasse (2023).

La partie est du dispositif est marquée par un bloc taillé en calcaire coquillé (2007) reposant en partie sur le lit de galets précédemment décrit (2037) ainsi que sur un radier soigneusement agencé (2008). Le bloc taillé, de forme parallélépipédique (2007), est disposé horizontalement en panneresse selon un axe N-S. Partiellement observé (limite nord passant sous la berme), il mesure au minimum 98 cm de long pour 50 cm de large et 40 cm de haut. Il présente en boutisse des traces de taille obliques (fig. 33). La face supérieure est simplement dégrossie, tandis que l'extrémité sud laisse apparaître un accident de taille, initial ou bien résultant de la récupération de ce bloc depuis une autre structure. Les dimensions, de même que la nature du matériau, sont tout à fait comparables à celles des blocs réutilisés pour la construction de l'enceinte à partir des matériaux extraits de la tour. Il est ainsi probable que sa face de pose possède un bossage et corresponde à la face de parement originelle du bloc. Le radier servant d'assise à ce bloc (2008) est quant à lui constitué de galets de grandes dimensions (20-30 cm) disposés en 2 assises irrégulières (fig. 34), jointoyées à l'aide d'un sédiment argilo-sableux brun gris peu compact. Observé sur une longueur N-S de 80 cm, il mesure environ 50 cm de large pour une hauteur assez régulière de 25 cm. Ce radier se prolonge au nord au-delà des limites du sondage et repose directement sur le remblai sous-jacent (2020).

La limite sud de cet ensemble bloc/soubassement ne peut être précisée (sondage Jehasse), mais il semble qu'il ne se prolongeait pas de ce côté, *a contrario* de l'amas de galets (2037) dont l'interruption est à l'évidence artificiel. La structure SB2007, d'une largeur d'environ 1,40 m, participe quoi qu'il en soit d'une même logique que celle ayant motivé la réalisation, immédiatement au sud, du petit talus (SB2023) adossé à la base du parement externe du rempart. Dans la partie nord du sondage, l'état de conservation des niveaux superficiels ne permet pas de savoir si, en plus du dispositif existant, un placage de terre venait contribuer à masquer la partie basse de l'élévation en adobe de la courtine (MR1119). Peut-être faut-il voir les restes d'un tel aménagement dans la couche (2006) recouvrant la structure SB2007, attribuable à un remblai à base de matériaux de construction

Cette couche (2006) d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur (non fouillée) est constituée de terre limono-argileuse de couleur brun gris clair, très compacte et homogène, comportant des fragments d'adobes de limon gris. On note la présence de passées de sable grossier mêlé d'argile rougeâtre évoquant le sédiment mis en œuvre au niveau des joints de l'élévation en adobe de MR1119 (2024). La couche vient s'appuyer à l'ouest contre cette dernière et sa partie supérieure, subhorizontale, a clairement été arasée. Ses limites vers le sud sont impossibles à préciser (sondage Jehasse), de même que sa liaison avec le massif de limon 2035 dont elle pourrait être synchrone (?), à moins qu'il ne s'agisse d'un lambeau de couche de destruction de l'élévation en terre (dans ce cas, synchrone de l'Us 2025 ?).

Le rare mobilier exhumé au niveau des différentes Us constitutives de cette séquence (remblai 2020, surface 2033, mur MR2010, 2009), en dépit de l'absence d'éléments typologiques reconnaissables, présente un faciès marqué par la présence récurrente d'amphore gréco-italique, indiquant une datation lâche comprise entre la fin du IV^e et le début du II^e s. av. J.-C., compatible avec la datation admise pour la construction du rempart (fin du IV^e-début du III^e s. av. J.-C.)

Us 2009

– **Comptages** : 1 fragment de cct-aut ; 4 fragments d'a-gr-ital ; 2 fragments de CNT-Cor . Total : 7

fr.

Us 2010

– **Comptages** : 3 fragments d'a-gr-ital ; 1 fragment de CNT-Cor . Total : 4 fr.

Us 2020

– **Comptages** : 1 fragment d'ital-vn ; 2 fragments de cct-aut ; 9 fragments d'a-gr-ital ; 9 fragments d'amphore punique . Total : 21 fr.

Us 2033



Fig. 33 : Vue de détail de la face sud du bloc 2007, présentant de légères traces de taille obliques (photo : E. Gailledrat)



Fig. 34 : Vue de détail depuis l'est du bloc taillé (2007) reposant sur un socle de galets constitué de deux assises irrégulières (2008) (photo : E. Gailledrat)

- *Comptages* : 1 fragment d'autre céramique commune ; 8 fragments d'a-gr-ital . Total : 9 fr.
- *Typologie* :
- *autre céramique commune* : 1 fond de vase fermé ind.

2.3.3. La phase de destruction

Depuis les travaux de J. Jehasse, est admise l'idée d'un démantèlement de l'enceinte « hellénistique » en -259, suite à la prise de la ville par les romains. Ceci étant, les indications stratigraphiques issues de ces mêmes travaux qui permettraient de caractériser une séquence liée à la destruction des élévations en terre crue de la courtine demeurent à la fois rares et ambigus, sans même parler de la parcimonie des indices directs de combats tels que des pièces d'armement, hormis peut-être 2 balles de fronde en plomb exhumées à proximité de la tour SE (Jehasse 1977, p. 8).

Au niveau du sondage 2/1, force est de constater qu'un problème similaire se pose, qui ne peut trouver de réponse dans l'érosion naturelle du terrain ou les décaissements opérés à l'occasion des fouilles anciennes. Dans la mesure où les niveaux d'époque hellénistique sont ici scellés par des niveaux plus récents, d'époque romaine, la faiblesse du potentiel stratigraphique pouvant être mis en relation avec une telle séquence appelle donc d'autres explications ou hypothèses de travail.

Au niveau du fossé FO2022, la question tourne en premier lieu autour de l'interprétation des Us 2049 (couche mêlée de charbons et de terre rubéfiée) et 2048 (épais remblai de limon argileux occupant toute la largeur reconnue du fossé). En tenant compte du caractère partiel des observations ayant pu être réalisées, cette dernière couche suggère par son homogénéité une phase de remblaiement massive de la dépression encore présente à cet endroit. L'absence de traces de briques crues entières ou fragmentaires invite a priori à ne pas l'attribuer à une destruction de l'élévation de l'enceinte (MR1119), mais cet argument présente un certain nombre de faiblesses.

La première tient à la technique même de construction de l'enceinte, et plus particulièrement celle de son élévation telle qu'elle a pu être observée à l'occasion des fouilles anciennes (Fontaine 2019), du diagnostic réalisé par l'Inrap en 2020 (Ecard 2020) et au cours de la présente campagne. En effet, si les parement interne et externe de la courtine sont constitués d'adobes, le cœur de la maçonnerie est quant à lui constitué d'un rembourrage de terre, manifestement hétérogène selon les parties du rempart observées. Dans la partie fouillée en 2020 (secteur 7a), la partie basse de ce remplissage (1023) correspond à une couche très compacte, formée de sable et d'argile, contenant des nodules d'argile limoneuse comparable au sédiment utilisé pour la confection des adobes (Ecard 2000, p. 50). Ailleurs, ce remplissage a été décrit par J. Jehasse comme étant constitué, tantôt d'argile rouge et verte, de cailloux et galets, voire de briques crues (*infra*, P. Fontaine « Bilan critique des fouilles Jehasse »). Enfin, les observations réalisées au niveau de la coupe 3S2 (Zone 3, secteur 4) montrent un remplissage constitué, à sa base, d'un sédiment rouge compact (*infra*, A. Jamai, « La zone 3 »).

De fait, la possibilité existe que la couche mise en évidence au niveau du fossé (2048) puisse résulter de la destruction de la muraille à *emplecton*, dont l'élévation aurait partiellement été rejetée ici, sachant par ailleurs que les adobes originellement présents dans le mur ont pu – au moins en partie – être démontés pour être réutilisés ailleurs comme matériau de construction. Alors largement colmaté, ce fossé dont les dimensions originelles ne semblent pas avoir été très importantes (*cf infra*) aurait quoi qu'il en soit perdu toute fonctionnalité défensive.

Que cette hypothèse soit valide ou pas, un éventuel démantèlement du rempart doit être envisagé, non seulement en fonction de l'impératif premier qui est de priver le site de ses fortifications, mais également en fonction des travaux d'aménagement nécessairement engagés par la suite, à plus ou moins brève échéance. Or, sur ce point, nous savons trop peu de choses (pour ainsi dire rien) sur le devenir d'Aleria entre la conquête (milieu du III^e s. av. J.-C.) et l'établissement de la colonie syllannienne (v. -81). En d'autres termes, rien ne permet de savoir dans quelle mesure des travaux de déblaiement et de terrassement ont pu intervenir dans la foulée de cette destruction.

En revanche, vers le milieu du I^{er} s. av. J.-C., date établie pour la construction de l'enceinte en *opus caementicium* (Lenoir, Rebuffat 1984), d'importants travaux ont bel et bien été engagés dans cette partie du site, dont témoignent également la stratigraphie du sondage 2/1 (cf *infra*). L'oblitération, à ce moment, d'éventuelles couches de destruction du rempart hellénistique est donc tout à fait possible.

Pour en revenir aux éléments concrets se rapportant à une phase de destruction, les données acquises dans la partie sud du sondage 2/1 se révèlent précieuses, bien que la séquence stratigraphique observée à proximité de l'amphithéâtre ait été largement amputée, au nord comme au sud du sondage et que l'attribution chronologique de cette séquence demeure malaisée. Quoiqu'il en soit, contre la partie encore en élévation du rempart hellénistique (MR1119), subsistent des lambeaux de couches de destruction déjà partiellement observées et fouillées par J. Jehasse (Jehasse 1976, p. 9-10).

En limite ouest du secteur, uniquement conservée dans la partie sud du sondage, une première couche (2025) a été observée en coupe et dégagée en plan (non fouillée) sur une longueur d'environ 1 m. Elle est conservée sur une épaisseur maximale de seulement 20 cm pour 50 cm de large environ, et correspond aux restes d'un pan de mur en adobes basculé vers l'est sur le talus de terre limoneuse 2035 (fig. 35). À l'ouest, elle s'appuie contre l'élévation encore en place de MR1119 (2024). La couche apparaît fortement tronquée, tant par les fouilles anciennes que par l'érosion de ce secteur en limite de pente.

Toujours au sud de la tranchée du sondage 2/1, en surface et encore conservée sur une bande de moins d'1 m de large, en limite de fouilles anciennes, se trouve une mince couche de terre rubéfiée de couleur brun-rouge à noirâtre, comportant de nombreuses empreintes de végétaux (2034). Venant directement recouvrir la couche de destruction d'adobes (2025), elle forme une nappe assez régulière de 70 à 80 cm de large (E-O) (fig. 36). Fouillée partiellement sur une longueur de 90 cm environ, la couche se prolonge vers le sud. Les empreintes, visibles en surface, dessinent une structure croisée (fig. 37).

On retrouve donc ici la trace d'une destruction par incendie de structures en torchis, dont certains éléments auraient basculé à plat, à l'aplomb de l'enceinte hellénistique. La position stratigraphique de ce niveau, au contact d'une couche de destruction faite d'adobes provenant manifestement de l'élévation de MR1119, laisse évidemment envisager un lien direct entre les deux. Ce lien n'est toutefois pas certain, et on ne peut exclure que ce niveau, voire les deux, ne correspondent en réalité à un événement plus récent. La portion de mur en brique effondré (2025) pourrait ici avoir simplement basculé au moment de la construction du mur de l'amphithéâtre (II^e s. ap. J.-C.), rejetant à une date d'autant plus tardive la constitution de la couche de torchis rubéfiée (2034). Reste qu'aucune couche ne s'intercale entre cette séquence de destruction et le renfort aménagé contre la base du rempart hellénistique (SB2023), ce qui rend l'hypothèse pour le moins improbable, a fortiori au moment de considérer le très bon état de conservation de ladite structure, manifestement scellée rapidement. Le mobilier lui-même, bien que peu abondant, nous renvoie à une séquence bien antérieure à l'époque impériale.



Fig. 35 : Vue depuis le nord de la berme laissée au sud du sondage Jehasse dans le secteur 6b, au contact du reste de l'élévation en place du rempart hellénistique. Détail de la couche d'effondrement des superstructures en adobe (2025) venant recouvrir le talus SB2023 (photo : E. Gailledrat)

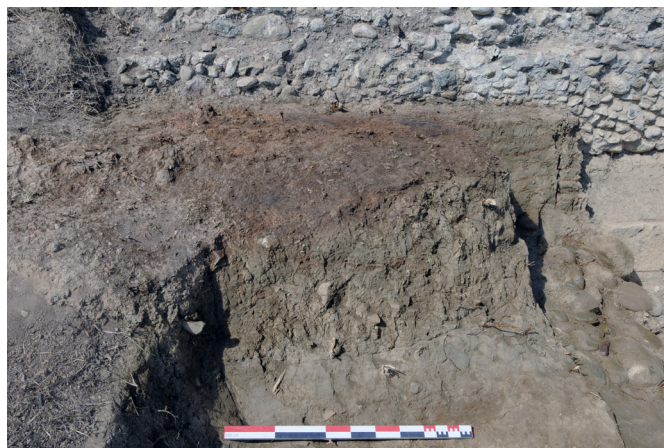


Fig. 36 : Vue depuis l'est de la berme laissée en limite de fouille Jehasse, adossée aux vestiges de l'enceinte hellénistique MR1119. Vestiges de la couche d'effondrement de l'élévation en adobe (2025) surmonté d'un niveau d'incendie (2034). À la base, départ du massif de limon gris (2035) installé sur le radier de galets 2023 (photo : E. Gailledrat)



Fig. 37 : Vue depuis le nord d'une plaque de torchis rubéfié avec empreintes de végétaux, à la surface de la couche de destruction du rempart hellénistique (photo : E. Gailledrat)

Us 2034

– **Inventaire** : Faune : 2 os ; 3 coquillages. Terre : 11 fr. de tuile ; 55 fr. de torchis. Céramique : 20 fr. (8 ind.)

– **Comptages** : 1 fragment d'ital-vn (1 ind.) ; 2 fragments de céramique à pâte claire (1 ind.) ; 4 fragments d'a-gr-ital (1 ind.) ; 3 fragments d'autres amphores (1 ind.) ; 1 fragment d'amphore étrusque (1 ind.) ; 3 fragments de CNT-Cor (1 ind.) ; 1 fragment de dolium (1 ind.) ; 5 fragments d'autre (1 ind.) .

– **Typologie** :

- *pâte claire* : 1 bord de coupe P-CLAIRE.

Sur ce point, les écrits de J. Jehasse apportent des éléments de réflexion supplémentaires. En effet, à de multiples reprises, ce dernier évoque des traces d'incendie au niveau de l'enceinte hellénistique, qu'il met en relation avec la prise de la ville par les troupes romaines en -259. Dans le secteur 6b tout d'abord (ou plus précisément entre ce dernier et le secteur 5b) (**Annexe I, pl. 3**) il décrit ainsi « une épaisse couche de clayonnage où la marque de roseaux et de branches assez grosses (3/5 cm de diamètre) était manifeste » (Jehasse 1976, p. 9. L'Us précédemment décrite (2034) constitue donc le vestige de ce niveau, partiellement fouillé à l'époque.

Ensuite, plusieurs autres mentions se rapportent à divers secteurs du rempart, suscitant des interprétations diverses :

Courtine méridionale (secteur 2) : « au-dessus de cinq épaisseurs de briques est un agglomérat de terre tassée dans laquelle on reconnaît des charbons, des traces allongées d'argile verdâtre occupant la place de poutres en bois aujourd'hui disparues. Au sud, quelques éléments de clayonnage [...] ont été retrouvés. Il semble qu'ils aient constitué au sommet du rempart une protection contre la pluie : un chemin de ronde devait être protégé par une galerie de bois et de clayonnage en terre cuite (sic) » (*ibid.*, p. 7).

Départ du parement extérieur de la courtine orientale (secteur 5b) : « de nombreux fragments de poutres brûlées » (*ibid.*, p. 9).

Angle SE (secteurs 2-5 ?) : « Des traces de brûlé considérables, et des coulées d'argile recomposée attestent la présence d'une importante armature en bois (la nature du sol a pourri les poutres, qui ont été remplacées par des traînées d'argile grise). Un certain nombre de *tegulae* et surtout d'*imbrices* indiquent qu'à l'époque romaine la couverture du môle était en tuile. Antérieurement, elle semble avoir été faite d'argile comprimée autour de branchages et de roseaux » (Jehasse 1977, p. 5).

Jonction entre les murs MR1119 et MR2074 (secteur 7) : « amas énorme de cendres, bois brûlé (4 m x 4 m x 0m70 d'épaisseur). Cet amas contient de la céramique hellénistique brûlée, et par là semble date de la conquête : on peut penser que d'énormes substructures en bois, et peut-être une tout en bois, a été brûlée en cet emplacement lors de la conquête de 259 av. J.-C. » (Jehasse 1979, p. 5).

Au vu de ces indications, nombre d'interrogations subsistent, dont celle déjà énoncée du lien effectif entre ces structures incendiées et le rempart du III^e s. av. J.-C. L'hypothèse même d'une couverture en matériaux périssables protégeant le chemin de ronde au sommet des courtines peut être discutée, ne serait-ce qu'en fonction de la dynamique d'effondrement observée dans le sondage 2/1.

Si les arguments font défaut pour trancher dans un sens ou dans l'autre, d'autres pistes méritent en tout cas d'être explorées. Parmi celles-ci, on ne peut exclure l'idée d'un chantier de construction inachevé. Comme cela a été énoncé précédemment, il est fort probable qu'une réfection de la fortification soit intervenue peu avant la prise de la ville par les romains en -259. Dans le même temps, on ne peut préjuger ni du degré de conservation de l'enceinte à ce moment précis, ni des raisons ayant conduit à sa détérioration. De fait, on peut se demander si les structures en bois et en torchis mises en évidence à la fouille ne correspondraient pas à un système d'échafaudages nécessaire à la réfection voire la reconstruction de certaines parties de la courtine.

Dans un contexte d'insécurité lié à la première guerre punique (264-241 av. J.-C.), et peut-être face à l'imminence d'une attaque, cette entreprise aurait très bien pu ne pas avoir été menée à bien. Un tel cas de figure, généralement peu évident à mettre en évidence à la fouille, est néanmoins bien attesté en d'autres endroits. On pensera notamment au rempart hellénistique de St-Blaise (St-Mitre-les-remparts, B.-du-Rhône), inachevé au moment de la prise du site par les romains à la fin du II^e s. av. J.-C. (Chausserie-Laprée *et al.* 2019).

2.4. Morphologie et évolution du système défensif (phases 2G-2F)

Les observations réalisées à l'occasion du sondage 2/1, confrontées aux données des fouilles anciennes, permettent de restituer les grandes lignes d'un programme visant à munir le site (ou du moins cette partie du site) d'une fortification efficiente. Néanmoins, plusieurs interrogations se font jour, en particulier concernant le déroulé de ce programme, dont on peut donc se demander s'il a été conçu – et réalisé – d'un seul tenant, et selon quels principes ou contraintes.

Pour s'en tenir aux observations réalisées au niveau de la courtine orientale, une première interrogation concerne la morphologie de l'ensemble constitué, d'un côté par le rempart, de l'autre par la levée de terre (TL2011) associée à un fossé (FO2022) dont les limites n'ont pu être que très partiellement définies.

Sur la base de la stratigraphie établie au niveau du sondage 2/1, le profil initial de la levée de terre semble avoir été peu affecté par les remaniements postérieurs, réserve étant faite de l'implantation du rempart daté du I^{er} s. av. J.-C. (MR2030) et d'une érosion (ou d'un décaissement partiel ?) de son extrémité orientale. Tant sa largeur que sa hauteur maximale apparaissent malgré tout assez clairement, la première étant indiquée par son interruption à proximité du départ (restitué) du fossé FO2022, la seconde par la mise en évidence d'un niveau d'occupation antérieur situé à sa base, ainsi que par la concordance entre le sommet du talus et le niveau de l'assise en blocs de taille du rempart MR1119. Il est ainsi possible de restituer un talus dont l'inclinaison serait, au départ, comprise entre 35 et 45°, adoptant peut-être vers le haut un profil plus adouci, la partie sommitale étant quoi qu'il en soit aplanie sur plusieurs mètres de large et accueillant les aménagements successifs précédemment décrits, à savoir MR2010 et SB2007/SB2023 (fig. 38).

De fait, le volume de sédiment mobilisé pour cette levée de terre (très compacte) nous donne une idée approximative du décaissement opéré au niveau du fossé. Dans la mesure où nous savons que ce dernier possédait une profondeur minimale de 2,20 m et une largeur (également minimale) de 4 m, on peut ici envisager l'hypothèse d'un creusement à profil en « U » ou en « V » plus ou moins marqué, d'une largeur à l'ouverture ayant pu aisément atteindre les 6 m, pour une profondeur maximale de 3 m, sachant qu'en raison de la déclivité du terrain, le départ du creusement ne se situait pas nécessairement à la même altitude au niveau de l'escarpe et de la contrescarpe. De telles dimensions se révéleraient somme toute assez modestes pour un fossé à vocation défensive dans un contexte où les techniques de siège étaient déjà largement développées, mais elles n'en demeurent pas moins suffisantes pour constituer un obstacle important, *a fortiori* dans la mesure où l'escarpe se voyait prolongée par un talus de plus de 2 m de haut. On pourrait, le cas échéant, envisager qu'un fossé plus important ait été creusé, et qu'une partie des sédiments ait servi à édifier une autre levée de terre, précédant la contrescarpe : aucune donnée ne permet toutefois d'accréditer cette hypothèse, ni la séquence stratigraphique observée, ni la topographie actuelle du terrain ne livrent d'arguments allant en ce sens.

Les raisons ayant présidé au tracé du fossé ainsi qu'à la forme donnée à la levée de terre posent cependant question, car on aurait pu s'attendre à ce que cette dernière affiche un profil plus accentué et que surtout elle n'offre pas, aux pieds même de la courtine, une surface pour ainsi dire plane pouvant faciliter la tâche d'éventuels assaillants. De fait, sans pour autant écarter une fonction défensive, cet apport massif de matériaux a peut-être eu, avant tout, vocation à consolider le terrain en avant du rempart, ce qu'indiquerait par ailleurs le fait que le talus venait précisément occulter

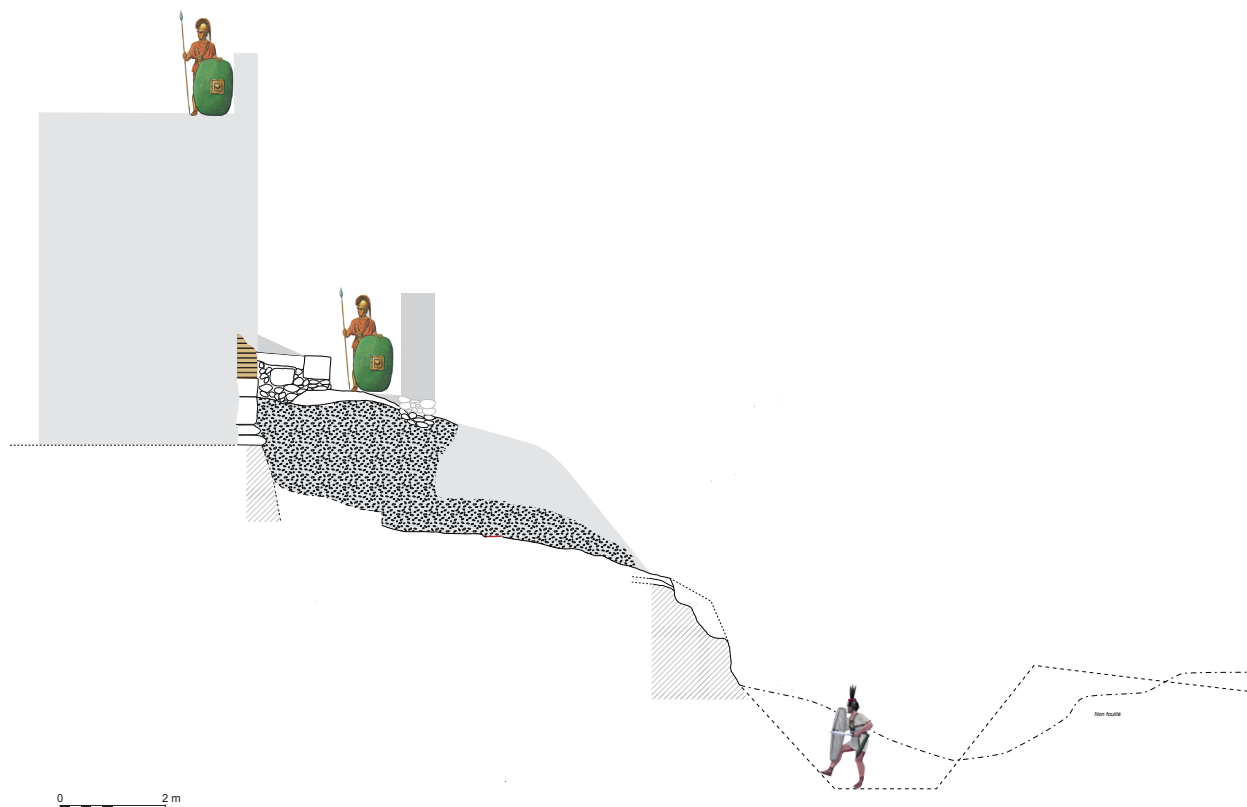


Fig. 38 : Proposition de restitution de la fortification d'époque hellénistique, sur la base des observations réalisées dans la zone 2 (DAO E. Gailledrat)

le soubassement de la courtine qui, s'il était resté à l'air libre, aurait nécessairement posé un problème de stabilité. Notons enfin que cette hypothèse s'accorde bien avec celle du démantèlement d'un bâti préexistant dans ce secteur.

Concernant la courtine, se pose alors la question de sa hauteur, sachant que l'un des impératifs en termes de poliorcétique est qu'aucun angle mort ne vienne entraver la fonction défensive de l'ouvrage. En d'autres termes, un défenseur posté au sommet des remparts devait pouvoir atteindre avec une arme de jet un assaillant tentant de franchir le fossé. En fonction de la restitution proposée (certes hypothétique), il aurait alors suffi d'une élévation d'environ 4 à 5 m pour créer entre le sommet de la muraille et le fond du fossé un dénivelé d'environ 12 m (fig. 38).

Une autre question concerne la synchronie entre l'ensemble formé par la muraille renforcée par la levée de terre et les aménagements qui, dans un second temps, prennent place au sommet de cette dernière.

En effet, s'il est acquis que la semelle de fondation du rempart était destinée à être occultée, peut-on réellement concevoir qu'il en allait de même pour l'assise en grand appareil et la base de l'élévation en adobe ? Par ailleurs, quelle fonction exacte faut-il attribuer à ces aménagements, et en particulier au mur MR2010 dont la fonction est loin d'être évidente ?

Sur ce point, l'hypothèse d'un véritable avant-mur (ou *proteichisma*) est discutable, mais le mur MR2010, tel qu'il se présente, n'apporte rien en termes de stabilité des matériaux accumulés contre la base du parement externe de l'enceinte. De fait, peut-être faut-il envisager que les vestiges visibles correspondent à la base d'un mur en terre crue faisant office de simple « parapet », constituant moins un réel obstacle en cas d'assaut qu'une protection offerte à des défenseurs se déplaçant aux pieds de la muraille, ce qui par ailleurs expliquerait (en partie du moins) l'aspect relativement plat que présente le sommet du talus.

À l'évidence, c'est une logique autre qui prévaut en ce qui concerne l'ensemble constitué de SB2023 et SB2007 qui forme un petit massif renforçant – ou du moins

occultant – la base du rempart. Deux explications, non nécessairement antinomiques, peuvent être avancées : la première voudrait qu'il s'agisse d'un dispositif destiné à ralentir un éventuel travail de sape ; la seconde voudrait qu'il s'agisse d'une restauration assez sommaire de la base de l'élévation en briques crues.

Dans un cas comme dans l'autre, ressort l'aspect quelque peu minimaliste de cette construction, qui n'est pas fondamentalement contredit par les écrits de J. Jehasse (Jehasse 1980) ce dernier restituant, pour la prolongation de MR1119 vers le NE (MR2074) (Annexe I, pl. 1), un ouvrage massif dont les différentes composantes se révèlent tout à fait comparables à celles mises en évidence dans le sondage 2/1 (fig. 39). Il s'agit (d'est en ouest) d'un mur ou muret de « pierres sèches » (qui constitue le pendant de MR2010), d'un massif de « terre rouge et cailloux » (correspondant selon toute vraisemblance au sommet de la levée de terre TL2011) venant occulter le soubassement du rempart hellénistique, surmonté d'un « amas de galets et d'argile » (comparable à SB2023) accolé contre la base du rempart et occultant cette fois l'assise de blocs taillés ainsi que la base de l'élévation en adobes. Or, J. Jehasse interprétait la construction en galets située à environ 3 m de la courtine comme étant un muret de soutènement du remblai de « terre rouge et cailloux », ce qui est (a priori) démenti par les observations réalisées dans le sondage 2/1.

Plus problématique est la figuration, sur la coupe établie en 1980, d'un massif de briques crues limité à l'est par le mur en galets et venant s'appuyer à l'ouest contre le parement de l'enceinte, tout en recouvrant le massif de « galets et argile » préalablement disposé à cet endroit. Or, on peut légitimement se demander si la représentation de ce massif d'adobes ne serait pas quelque peu « idéalisée », dans la mesure où les observations effectuées au niveau de la coupe sud du sondage 2/1 révèlent que, si une couche d'adobes (2025) vient effectivement recouvrir le talus SB2023, la disposition des briques (à la verticale, légèrement inclinées vers l'est) montre sans ambiguïté qu'il s'agit d'une couche résultant de l'effondrement des superstructures en terre du mur MR1119 (2024) ou, plus exactement, d'une partie d'entre-elles (fig. 35).

Si on ne peut exclure que, sur cette portion du rempart, un dispositif plus massif ait été érigé (l'exemple de SB2007 nous montre d'ailleurs que cette « protection » du parement externe n'était pas uniforme sur tout le tracé de l'enceinte), reste néanmoins la double question précédemment soulevée du « quand » et du « pourquoi » d'un tel renforcement.

Si rien ne permet d'affiner la chronologie de cette séquence centrée sur le III^e s. av. J.-C., d'autres éléments de réflexion nous sont en revanche fournis par les observations réalisées dans la zone 3/secteur 3, au niveau du départ de la courtine N-S. En effet, le dispositif de terre crue venant former un petit talus contre la base du rempart vient ici clairement (à l'image de SB2023 dans la zone 2) occulter la partie basse de l'élévation en adobe du parement externe de la courtine, dont on remarque qu'elle était assez fortement érodée (cf *infra*, A. Jamai, E. Gailledrat, « La zone 3 »). Il s'agit là du seul argument qui puisse être avancé permettant de restituer deux moments dans l'histoire de ce rempart : un premier lié à sa construction à l'aide de blocs partiellement récupérés sur la « tour » méridionale (cf *infra*, P. Fontaine « Observations sur l'appareil des fortifications hellénistiques ») ; un second lié à une réfection intervenue à un moment imprécis, mais précédant vraisemblablement la prise de la ville par les romains en -259 que l'on imagine avoir été assortie d'un démantèlement des fortifications existantes.

On notera d'ailleurs que cette hypothèse a été soulevée en son temps par J. Jehasse : « le môle en bel appareil à bossage date des débuts du III^e siècle, et, comme nous l'avons noté au sud précédemment, a été réaménagé lors de la présence pu-

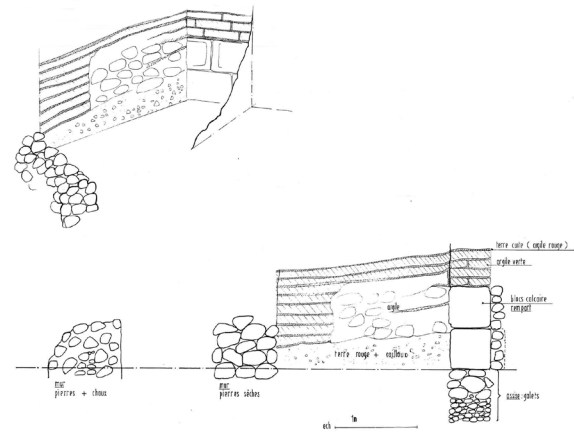


Fig. 39 : Coupe et axonométrie du système défensif situé au NE de l'amphithéâtre (secteur 8). Parement externe du rempart hellénistique, renforts et vestiges du mur d'enceinte d'époque romaine. Extrait du rapport de fouille Jehasse de 1980.

nique, vers 270/280, juste avant la conquête romaine de 259 » (Jehasse 1980, p. 3). Si cette lecture en termes historiques demeure sujette à caution, pour le moins les observations réalisées au cours de la présente campagne tendent à confirmer, en la précisant, la réalité d'une séquence multiple, étalée potentiellement sur plusieurs dizaines d'années.

2.5. La phase 2E (v. -250/-50)

Cette phase, bien que relativement mal définie dans la séquence stratigraphique, fait néanmoins suite à ce qui peut se rapporter à l'épisode de destruction/abandon du système défensif, dont les caractéristiques ont été précédemment énoncées. Sur le plan chronologique, ses limites hautes sont fixées de manière relativement arbitraire en fonction de la date assignée à la destruction du rempart (-259), et ses limites basses par la construction de l'enceinte en *opus caementicium* (MR2030) édifiée durant la période des guerres civiles de la fin de la République romaine (v. -50/-30) (Jehasse 1963 ; Lenoir, Rebuffat 1984, p. 93 ; Coutelas, Allegrini, p. 556)

Dans la partie ouest du secteur, cette phase n'est représentée que par quelques strates pauvres en mobilier, principalement observées en coupe entre SB2007 à l'ouest et le négatif du mur MR2030 à l'est (fig. 6 et fig. 25).

De ce côté se trouve une couche correspondant à une poche de limon sableux grossier de couleur brun rouge (2039) venant partiellement recouvrir les restes de la partie nord du mur MR2010 (2009). Les limites de la couche sont mal définies mais celle-ci forme une langue de 10-15 cm d'épaisseur, recoupée à l'est par le négatif du mur MR2030. Il peut s'agir d'un emblai ponctuel ou, plus probablement, d'une couche résultant de remaniements superficiels après l'arasement du mur MR2010, ici en partie bouleversé.

À l'ouest, accolé contre le bloc taillé 2007 et venant recouvrir le remblai limoneux 2020 (phase 1E) est présent un remblai indifférencié constitué de limon argileux, compact et assez hétérogène, de couleur brun moyen à foncé, comportant quelques passées de sable grossier rougeâtre ainsi que de petites poches de limon (2005). La couche renferme un rare cailloutis ainsi que quelques galets petits à moyens. Du gravier ainsi que quelques petits nodules de terre cuite sont également présents. Des fragments de tuiles se trouvent en position désordonnée dans l'épaisseur de la couche et plutôt à plat au sommet de celle-ci. À l'ouest, elle vient s'appuyer contre le radier de galets 2008 en occultant ce dernier. Vers l'est, elle bute contre la structure en galets (2009) constituant le prolongement nord de MR2010, remaniée à cet endroit (2039).

Ce remblai est partiellement recouvert, sur 1,30 m de long, par une couche de limon gris clair, compacte et homogène, pauvre en inclusions (2004), qui s'appuie à l'ouest contre la base du bloc 2007. La couche adopte un pendage subhorizontal irrégulier avant de s'infléchir nettement vers l'est, où elle se termine en biseau au contact de l'Us sous-jacente (2005). Il peut s'agir des restes tronqués d'une couche de destruction lente des structures antérieures, liées rempart hellénistique, le sédiment étant comparable à celui des adobes utilisés pour son élévation ce dernier. L'absence de traces de joints sableux fait plutôt penser à la désagrégation d'une structure en bauge (talus surmontant SB2007 ?). Elle est recouverte à l'est par l'Us 2029 (=2036) et à l'ouest par l'Us 2003.

La première (2029) correspond à une couche de limon compacte et assez hétérogène, de couleur brun gris moyen, contenant des poches d'argile sableuse rougeâtre et de limon gris plus homogène (adobes fondus ?). Elle renferme également quelques nodules de terre rubéfiée et charbons épars. La couche vient se pincer à l'ouest sur l'Us 2004 et adopte un léger pendage vers l'est, où elle est tronquée par l'arrachement du mur MR2030. La seconde (2003), observée en coupe sur environ 1 m de long, consiste en une couche de terre limono-argileuse compacte et relativement hétérogène de couleur brun à brun-rouge moyen, comportant des passées de limon sableux grossier rougeâtre ainsi que d'assez nombreux fragments de terre rubéfiée, petits à moyen. La couche vient s'appuyer à l'ouest contre le sommet du bloc 2007.

Elle adopte en surface un léger pendage régulier vers l'est et se termine en biseau au contact de l'Us sous-jacente (2036). Elle renferme un rare cailloutis ainsi que quelques galets de petite taille. La nature sédimentaire de ces deux strates évoque une couche de destruction – probablement remaniée – des restes de l'élévation en terre du rempart hellénistique.

Us 2004

– *Comptages* : 1 fragment d'amphore italique . Total : 1 fr.

Dans la partie Est du sondage, au niveau de l'emplacement occupé par le fossé FO2022, l'épisode de remblaiement massif matérialisé par l'Us 2048 est suivi d'une phase d'érosion lente, témoignant de la désaffectation du secteur (fig. 6). Cette phase est illustrée par une couche de limon argileux de couleur brun gris moyen, peu compacte, mêlée de graviers et renfermant quelques charbons fins à moyens (2047). La structure de la couche, hétérogène, laisse apparaître des litages successifs. D'une épaisseur moyenne de 25 cm et adoptant un pendage régulier vers l'est, elle est tronquée à l'est comme à l'ouest, respectivement par les creusements 2069 et 2088.

Us 2047

– *Comptages* : 2 fragments d'autre céramique commune ; 1 fragment d'amphore italique . Total : 3 fr.

2.6. La phase 2D (v. -50/200)

Le début de cette phase est marqué par des travaux d'ampleur opérés dans le secteur, liés d'une part à la construction de l'enceinte en *opus camenticium* (MR2030), d'autre part à divers aménagements réalisés immédiatement à l'est de cette dernière, à l'emplacement de l'ancien fossé FO2022 alors complètement colmaté. L'intervalle chronologique attribué à cette phase (-50/300) est particulièrement large, couvrant tout le haut-Empire ainsi qu'une partie du bas-Empire romain, ses limites basses étant au demeurant imprécises compte tenu de la faiblesse des éléments de chronologie absolue donnés par le mobilier. Sur le plan stratigraphique (fig. 6), sa fin coïncide avec la destruction de l'enceinte érigée à la fin du I^{er} s. av. J.-C. Si une séquence relativement importante a pu être observée à l'est, au niveau du fossé FO2069, il n'en va pas de même à l'ouest, où les niveaux contemporains du fonctionnement de ce rempart ont été très largement oblitérés, ne serait-ce que par la construction de l'amphithéâtre vers le début du II^e s. de notre ère, soit entre la fin du règne de Trajan et celui d'Hadrien (Coutelas, Allegrini 2017, p. 553).

Entre les phases 2E et 2D, un épais remblai de limon argileux brun gris clair, compact et homogène (2046) vient colmater ce qui subsistait de la dépression liée au fossé FO2022. Épaisse d'environ 50 cm, la couche adopte un léger pendage vers l'est et n'est conservée que sur une longueur d'environ 1m. Tronquée à l'est par le creusement 2069, elle ne se retrouve pas à l'ouest du mur MR2061, recoupée par la tranchée de fondation de ce dernier. Compte tenu de son pendage, on peut néanmoins imaginer que cette strate venait initialement s'appuyer à l'ouest contre ce qui subsistait de la levée de terre d'époque hellénistique (2011). Scellé par le niveau de destruction des murs MR2030 et MR2061 (2063, équiv. 2041), ce niveau est donc resté vierge de tout recouvrement durant une longue période, à cette réserve près que sa surface, potentiellement marquée de traces d'occupation, n'est guère lisible compte tenu de l'écrasement engendré par les poids des matériaux entraînés au moment de la destruction (synchrone) des murs MR2030 et MR2061.

2.6.1. Le mur MR2030

Cet ouvrage massif a été édifié contre la masse de la levée de terre d'époque hellénistique (2011), préalablement entaillée à la verticale par un creusement (2031) aux limites malheureusement mal définies, ceci en raison de l'arrachement d'une

partie de la stratigraphie lorsque le mur s'est effondré. De fait, les limites visibles se confondent avec celles du négatif (2040) laissé par cet effondrement (fig. 6).

Ce creusement est néanmoins indiqué par une rupture de la stratigraphie. Il semble partir du sommet de l'Us 2002 ou, plus probablement, depuis le sommet de l'Us 2029 (fig. 40). À l'ouest, il entaille à la verticale le massif 2011 sur une hauteur d'environ 1,70 m. Ce dernier a ici été largement décaissé, créant à la base une surface plane sur un peu plus de 2 m, sur laquelle le mur a été directement édifié. Vers l'est, aucune limite n'est visible, le mur ayant basculé dans un espace laissé vide.

Plus qu'une tranchée de fondation, ce creusement à profil en « L » a donc mis à profit la topographie du secteur ainsi que la stabilité des strates sur lesquelles il s'est appuyé, jugée suffisante par les bâtisseurs pour faire l'économie d'une tranchée de fondation. Dans une certaine mesure, cette stabilité devait être assurée par le caractère massif de l'ouvrage, tandis que sur près de 2 m de haut, sa partie arrière était adossée à une masse de sédiment très compacte. Néanmoins, en l'absence d'une véritable fondation, et dans la mesure où la base n'a manifestement pas été munie d'un fruit important (ce que démontre le bloc 2013, dont on peut apprécier le profil), la réalisation de ce mur semble avant tout témoigner d'un souci d'économie. Les raisons ayant présidé à ce choix demeurent obscures mais peuvent être recherchées, que ce soit dans une éventuelle contrainte de temps liée aux circonstances historiques ayant entraîné la construction de cet ouvrage, que ce soit par la fonction réellement assignée à cette enceinte qui, *in fine*, présentait bien certaines faiblesses structurelles.

Accolé contre la paroi ouest du creusement, légèrement bombé à cet endroit, demeure en place un amas régulier de galets disposés à plat et liés au mortier de chaux (fig. 41). Conservé sur une hauteur de 50 cm environ et sur une largeur maximale de 30 à 40 cm, cet amas présente une face ouest relativement bien conservée. À l'est en revanche, des traces d'arrachage sont visibles et l'ensemble est occulté par l'Us 2021. Il s'agit manifestement de restes de maçonnerie encore en place, détachés du reste au moment de l'effondrement de muraille. Il est possible que dans la partie basse du rempart, la base ait été volontairement élargie afin de renforcer l'assise, au moins du côté intérieur, expliquant ainsi l'aspect concave du creusement.

Comme cela a été dit en préambule, la quasi-totalité de l'élévation s'est effondrée vers l'est, le long de la pente. Le fait notable est cependant la présence d'un pan de mur entièrement basculé (2013), correspondant peu ou prou aux 2 premiers mètres de l'élévation (fig. 42). On le retrouve en limite ouest d'une importante couche de galets en position désordonnée, mêlée de mortier de chaux (2041=2044). Il prend la forme d'un bloc assez régulier d'une hauteur conservée de 1,30 m pour une largeur de 1,70 m environ, constitué de galets en position verticale ou subverticale encore liés entre eux par du mortier. Deux parties inégalement conservées se distinguent : l'une de 80 cm de large ; l'autre, plus lacunaire, d'environ 60 cm comprenant un bloc inséré dans la maçonnerie assez uniformément faite, par ailleurs, de galets de taille moyenne. Les deux parties sont séparées verticalement par un espace assez régulier d'une quinzaine de centimètres de large dans lequel s'est ensuite infiltré du sédiment (fig. 43)

Ces deux éléments correspondent à un seul et même tronçon de mur en *opus caementicium*, basculé vers l'est, qui semblent s'être scindés au moment de l'effondrement. Cela indique probablement à ce niveau une faiblesse structurelle, qui pourrait correspondre à la hauteur d'une banchée (soit environ 80 cm). La partie la mieux conservée, à l'ouest, correspond donc à la base d'un mur imposant, dont l'épaisseur peut être assez précisément restituée autour de 1,30 m.

À l'est du pan de mur basculé (2013,) on trouve une épaisse couche très homogène de galets mêlés de mortier de chaux (2041=2044), formant un épandage



Fig. 40 : Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud de la stratigraphie présente en arrière du mur d'enceinte romain MR2030, basculé à l'est (photo : E. Gaillardrat)



Fig. 41 : Coupe nord du sondage 1. Détail depuis le sud-ouest du colmatage du vide laissé par l'effondrement du mur MR2030 (photo : E. Gaillardrat)

massif aux limites mal définies car se confondant vers l'est avec d'autres strates de destruction de même nature (2063). Cette couche, d'une épaisseur comprise entre 70 cm à l'ouest et près de 1,70 m à l'aplomb de MR2061, s'étend sur au moins 3 m, se confondant probablement ici avec la couche résultant de l'effondrement du mur MR2061, écrasé par le poids des matériaux provenant de MR2030. L'ensemble ainsi formé (2041=2044, équiv. 2063) s'étale sur près de 12 m de long, jusqu'en limite est du sondage. Très épais à l'ouest, ce niveau d'effondrement tend à s'amincir progressivement vers l'est où il ne mesure plus que 60 cm d'épaisseur. Il inclut également, dans la partie orientale, un massif plus dense, correspondant à un bloc maçonné conservé sur environ 70 cm de haut pour 60 cm de large, en position subverticale et légèrement incliné vers l'est. (2078). La disposition des galets est globalement horizontale et la face ouest correspond à un parement relativement bien conservé. À l'est en revanche, les galets ont été arrachés et se confondent avec la couche de destruction qui englobe le tout (2063). Il s'agit apparemment d'un pan de mur arraché, provenant peut-être du mur MR2061 situé à quelques 3 m à l'ouest, et entraîné par l'effondrement des matériaux le long de la pente.

Le mobilier céramique pris dans la maçonnerie est homogène sur le plan chronologique, indiquant une datation dans le courant du I^{er} s. av. J.-C. (Annexe I, pl. 10)

Us 2013

– **Comptages** : 1 fragment d'ital-vn ; 1 fragment de céramique à paroi fine ; 13 fragments d'amphore italique ; 1 fragment d'amphore massaliète impériale. Total : 16 fr.

– Typologie :

- *céramique italique à vernis noir* : 1 bord de coupe ITAL-VN 27000
- *céramique à paroi fine* : 1 bord de gobelet PAR-FIN
- *amphore italique* : 1 bord et 1 fond d'amphores A-ITA Dr1A ; 1 bord d'amphore A-ITA Lb2 ?.

– **Datation typocer** : -100/-25

Les caractéristiques du mur MR2030, telles qu'elles ont pu être observées ici, ne laissent aucun doute quant à l'identification de cette structure, qui n'est autre que l'enceinte romaine reconnue ailleurs sur le site, notamment dans la zone 3/secteur 4 (fig. 44), ou encore au nord-est de l'amphithéâtre, où elle est conservée en élévation sur 3,50 m de haut et sur plus de 40 m de long (fig. 45) (Lenoir, Rebuffat 1984 ; Coutelas, Allegrini 2017).

La largeur, ici estimée à 1,30 m, est identique à celle de la portion venant buter initialement contre ce qui subsistait (avant épierrement) de la « tour hellénistique » (1,35 m). De même, en ce qui concerne l'épaisseur des banchées (80 cm) ainsi que le traitement sommaire des fondations, qui correspondent aux observations faites par ailleurs : « La maçonnerie est en *opus incertum* à galets bruts de petites dimensions, construite par banchées successives à l'aide de coffrage. Le mur est traité du bas vers le haut avec une même technique, il n'y a pas de variation signalant une fondation. Plusieurs sections latérales sont visibles, révélées par des décrochements et des changements d'axe. Les sections de coffrage ont été coulées du nord vers le sud. L'une d'elles fait 8,45 m de long. Pour cette section, la largeur des planches de coffrage pourrait être d'environ 21 cm, pour des banchées de 80 cm/77 cm/81 cm [...] ». (Coutelas, Allegrini 2017, p. 556).

Le volume considérable de matériaux effondrés le long de la pente laisse à penser que la hauteur originelle de la courtine devait être conséquente. Même en tenant



Fig. 42 : Vue zénithale, depuis le sud, du sondage 2/1. Détail du pan de mur en opus caementicium basculé vers l'est (2013) et du colmatage du vide laissé par cet effondrement (photo : E. Gailledrat)



Fig. 43 : Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-est de l'effondrement du mur MR2030 (photo : E. Gailledrat)



Fig. 43 : Vue depuis le sud-est du négatif laissé par le rempart romain au contact de la tour hellénistique (photo : P. Fontaine)



Fig. 45 (ci-contre) : Vue depuis l'est de la portion de l'enceinte romaine encore en élévation sur la frange orientale du site (photo : P. Fontaine)

compte du fait qu'une partie de cette accumulation résulte pour partie de la destruction du mur MR2061, une hauteur d'au moins 6 m (correspondant à un ratio largeur/hauteur d'à peine 1/5) serait ici tout à fait envisageable, y compris sur le plan technique, mais compte-tenu de la faible largeur du mur (1,30 m), cela implique qu'un éventuel chemin de ronde au sommet de la courtine aurait été particulièrement étroit. Quoiqu'il en soit, par sa conception, cette fortification (du moins telle qu'elle apparaît dans cette partie du site) s'apparenterait en fait plus à un rempart à *agger*.

C'est en ce sens qu'il faut envisager la stratigraphie (ou plutôt ce qui en subsiste) en arrière de MR2030, entre ce dernier et l'amphithéâtre dont les murs ont été implantées en entaillant les niveaux préexistants. Il faut ici restituer une séquence de remblais qui, initialement, venaient s'appuyer contre le parement interne du rempart et dont seul subsiste un lambeau, représenté par l'Us 2002. Cette couche, apparue directement après le décapage superficiel, consiste en une couche de terre argilo-limoneuse de couleur brun moyen, compacte et homogène, mêlée de nombreux graviers, de quelques galets moyens à gros, plutôt présents à la base, et comportant de rares nodules de terre rubéfiée, de taille variable. Peu épaisse à l'ouest où elle adopte un pendage subhorizontal, qui résulte probablement des décapages anciennement opérés dans ce secteur, elle vient s'appuyer contre les restes tronqués de l'élévation en brique crue de MR1119 et oblitère définitivement la structure bâtie SB2007. Conservée de ce côté sur à peine une dizaine de centimètres de haut, elle s'épaissit vers l'est où elle adopte un pendage assez régulier, en pente douce. En surface, elle apparaît tronquée (érosion ou limite de fouilles anciennes ?) et adopte ensuite un pendage plus marqué à l'est. De ce côté, elle est tronquée par le négatif (2040) résultant de l'effondrement du mur MR2030 ayant entraîné une partie des sédiments accumulés en arrière du mur.

Le mobilier, rare, n'apporte ici aucune indication chronologique.

Us 2002

– **Comptages :** 1 fragment d'amphore italique (1 ind.) ; 2 fragments d'amphore africaine (1 ind.) .
Total : 3 fr. (2 ind.).

Ceci étant, quand bien même on envisagerait que d'autres remblais, aujourd'hui effacés de la séquence stratigraphique, aient pris place en arrière du rempart, il est impossible de les imaginer rattrapant une hauteur de plus de 6 m. À l'inverse, imaginer que le rempart n'ait eu qu'une élévation réduite, de l'ordre de 3 à 4 m maximum serait cohérent avec l'idée d'un chemin de ronde en faible décalage par rapport au cheminement intérieur. Muni d'un simple parapet en maçonnerie (créneaux et merlons ?), comme c'est le cas sur la portion de rempart conservée côté ouest du site (voir photo du rapport PCR 2020, p. 54, fig. IV.6.), ce rempart aurait eu une vocation relativement symbolique. N'en demeure pas moins cette question de la masse de matériaux effondrés, qui plaide donc pour une hauteur plus importante, qui

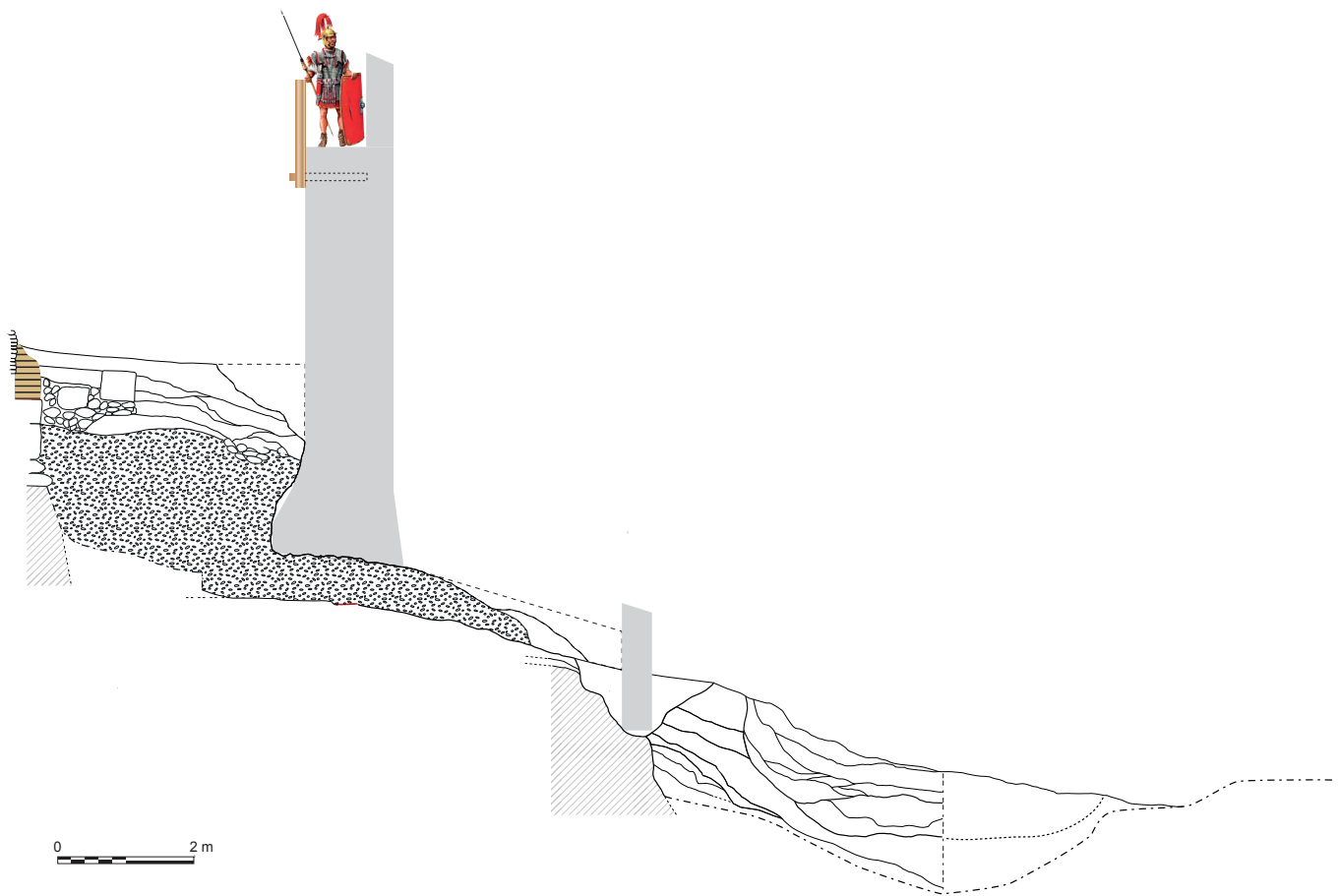


Fig. 46 : Proposition de restitution de la fortification d'époque romaine, sur la base des observations réalisées dans la zone 2 (DAO E. Gaillardrat)

aurait nécessité un minimum d'aménagements au niveau du chemin de ronde afin de limiter les risques de chute vers l'intérieur, pourquoi pas par le biais d'un garde-fou en bois en léger débord de la maçonnerie, un parapet devant quo iqu'il en soit être restitué côté extérieur (fig. 46). La morphologie d'un tel rempart n'en demeure pas moins problématique : faut-il considérer cette courtine comme étant avant tout une construction représentative du statut urbain et/ou colonial de l'agglomération, et en tant que marqueur de la limite du territoire urbain ? Ou faut-il y voir plus simplement un ouvrage édifié à la hâte durant cette période trouble qui est celles des guerres civiles ? (Fontaine 2020, p. 49-50)

Dans cette partie du site, le tracé de cette enceinte est relativement bien défini depuis les travaux de J. Jehasse. Partant de la tour d'angle SE, probablement reconstruite au même moment, la courtine se dirige vers le nord avant de s'infléchir vers le nord-est (Annexe I, pl. 8). J. Jehasse a donc logiquement cherché à retrouver son tracé dans le secteur 6b5 (Annexe I, pl. 3), mais on comprend désormais pourquoi il ne l'a pas mis au jour, car si le sondage a été parfaitement implanté sur le tracé supposé, il n'a en réalité découvert que le négatif de ce mur, dont on a vu que – sur cette portion – il avait complètement basculé vers l'est.

À ce stade, on peut s'interroger sur les causes d'un tel effondrement, dont le caractère partiel ne va pas dans le sens d'une destruction volontaire. Hormis le fait que ce mur ne possédait pas ici de véritable fondation, autrement dit d'une base enterrée, le terrain ne semble pourtant pas avoir présenté de faiblesse particulière, et la stratigraphie établie dans le sondage 2/1 ne laisse pas apparaître de phénomènes d'affaissement ou d'érosion ayant pu saper la base. Dès lors, peut-on imaginer que cela résulte d'une activité sismique ? Notons qu'une explication similaire avait été



Fig. 47 : Coupe nord du sondage 1. Détail depuis l'ouest de la partie centrale de l'effondrement des murs d'époque romaine et de la stratigraphie associée (photo : E. Gaillardrat)



Fig. 48 : Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud des derniers niveaux de comblement des fossés FO2022, FO2088, recoupés par l'installation du mur d'époque romaine MR2061 (photo : E. Gaillardrat).



Fig. 49 : Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-ouest du massif maçonné correspondant à la base du mur MR2061. Détail de la tranchée de fondation entaillant les niveaux antérieurs ainsi que le substrat (photo : E. Gaillardrat)

envisagée par R. Rebuffat à propos de la destruction de l'amphithéâtre, hypothèse reprise à son compte par J. Jehasse qui situerait cet événement vers la fin du III^e s. de n. ère (Jehasse 1975, p. 4 et 1976, p. 10-11), ce qui est a priori compatible avec les données dont on dispose ici pour le rempart.

2.6.2. Le mur MR2061

Précédant la destruction de l'enceinte, d'autres aménagements ont été réalisés à l'est de celle-ci. Parmi eux, se trouve un mur (MR2061) implanté dans une tranchée de fondation, à environ 4 m à l'est du négatif du mur MR2030 (fig. 47). Notons que son attribution à la phase 2D plutôt qu'à la phase suivante (2C) demeure hypothétique, eu égard à la faiblesse des arguments chronologiques donnés par le mobilier.

Un creusement à profil en « V » (2088), possède une largeur à l'ouverture de 2 m et une profondeur d'environ 1 m. À l'est, le creusement recoupe l'Us 2046 ; à l'ouest, le départ est plus difficile à cerner. Il recoupe en tout cas les couches antérieures à la levée de terre 2011, et entaille le substrat sous-jacent. De ce côté, le creusement adopte un profil moins régulier, peut-être en raison de la nature du sédiment rencontré (substrat). Il semble en réalité avoir partiellement recoupé l'extrémité est de la levée de terre d'époque hellénistique, probablement en partie érodée à ce moment. Ce creusement a également oblitéré le départ du fossé FO2022.

Sur la face ouest, est présente une couche de limon argileux de couleur brun moyen, compacte et homogène, comportant quelques graviers et cailloux de petite taille (2042). La couche, forme une coulée le long de la paroi ouest du creusement 2088. Présente dès le départ de ce dernier, elle doit correspondre à un premier colmatage de cette dépression, peut-être antérieurement à la mise en place du mur MR2061 (fig. 48). Dans ce cas, on pourrait imaginer qu'un petit fossé en « V » (fossé de drainage ?) ait précédé la mise en place, à cet endroit, du mur MR2061.

Au centre du creusement se trouve un pan de maçonnerie en galets liés au mortier de chaux, encore partiellement en élévation. Il est conservé en place, à la base, sur une hauteur d'environ 20 cm (correspondant à 2 ou 3 assises) puis basculé vers l'est et appuyé contre l'Us 2045 sur une hauteur conservée d'environ 70 cm. La partie basculée s'est manifestement affaissée sous le poids des sédiments et matériaux entraînés par l'effondrement du mur MR2030. La maçonnerie est constituée de galets de taille moyenne, disposés à plat et noyés dans du mortier de chaux. Le parement externe (est) est le mieux conservé et l'on observe encore en coupe le revêtement de mortier qui venait habiller la surface. Cette maçonnerie est implantée dans une tranchée de fondation à profil en « V » (2071). La partie observée correspond à la base enterrée. Le reste de l'élévation a été entraîné vers l'est (2063) où elle se confond avec la couche de destruction de MR2030 (2041) (fig. 49).

Le colmatage de la tranchée de fondation comporte, à l'ouest, une poche de terre argilo-sableuse de couleur brun rouge, compacte et homogène (2043). Cette couche, peu épaisse et aux limites mal définies, vient s'appuyer contre l'Us 2042, présente contre la paroi ouest de la tranchée d'implan-

tation du mur. Le sédiment, comparable à celui constituant la levée de terre 2011, peut le cas échéant provenir du raclage de cette dernière. La couche est scellée par le niveau de destruction (2044) du mur MR2030. Les matériaux constitutifs de cette strate (galets) se sont partiellement enfoncés au sommet de la couche, rendant ses limites imprécises. À l'est du mur, deux autres couches de comblement, aux limites mal définies, peuvent être distinguées. Au fond de la tranchée se trouve une couche de limon argileux brun gris clair mêlé de petits cailloux et de gravier, compacte et hétérogène (2070). Le reste de la dépression est colmaté d'une nouvelle couche de terre limono-argileuse de couleur brun gris, compacte et hétérogène, mêlée de cailloutis, de gravier et de quelques nodules de chaux (2045).

Compte-tenu du contexte stratigraphique qui vient sceller ce mur, en l'occurrence un imposant niveau de destruction de structures en galets liés à la chaux, la hauteur originelle du mur MR2061 ne peut être restituée et, de fait, sa fonction. Cette structure est d'autant plus problématique que l'observation de la face sud de la coupe n'a pas permis de la retrouver aussi clairement. Il est néanmoins peu probable que ce bâti se soit interrompu précisément au niveau du sondage, aussi faut-il mettre cela au compte de la rapidité avec laquelle les observations ont été réalisées, et surtout de la dynamique d'effondrement des constructions présentes dans ce secteur, dont une partie des paramètres nous échappe encore.

Quoi qu'il en soit, nous avons ici un mur ou un muret d'orientation N-S, dont le tracé semble donc parallèle à celui de l'enceinte (MR2030). Implanté à faible distance de celle-ci, on peine néanmoins à y voir un avant-mur. L'hypothèse d'un ouvrage de soutènement semble en revanche plus probable, dans ce cas destiné à stabiliser le terrain en avant du rempart. La contemporanéité entre ces deux constructions est toutefois relative, et il est possible que la mise en place de MR2061 soit intervenue dans un second temps, peut-être au moment de l'implantation du fossé FO2069.

À la même séquence doit en tout cas être rattachée une couche de limon argileux brun, compacte et homogène, comportant un rare cailloutis dispersé (2072). La couche, qui adopte un pendage marqué régulier vers l'est, s'appuie à l'ouest contre le départ de la levée de terre 2011, probablement en partie raclée au moment de la construction de MR2061, et recouvre en partie le colmatage de sa tranchée de fondation (2042). Elle est scellée par le niveau d'effondrement du mur d'enceinte MR2030 (2041). Épaisse au maximum de 30 cm, elle semble tronquée à l'est. Il est néanmoins possible que le contact avec l'Us sous-jacente ait été occulté par le poids des matériaux effondrés (galets). Cette couche semble alors correspondre à un remblai qui, initialement, venait buter à l'est contre. La partie en élévation de MR2061.

Us 2072

– *Comptages* : 1 fragment d'amphore africaine . Total : 1 fr.

2.7. La phase 2C (v. 200/300)

Cette phase est moins définie par la stratigraphie que par les datations livrées par le mobilier. Elle correspond fondamentalement au creusement d'un fossé à fonction indéterminée (chemin creux ?) en limite Est du secteur.

Immédiatement à l'est de MR2061, à environ 1 m de ce dernier, apparaît une structure en creux (FO2069) dont seule la limite occidentale a pu être observée et qui comporte au moins deux états successifs. Globalement pauvres en mobilier, les couches venant colmater les creusements qui lui sont associés ont néanmoins livré quelques indications qui permettent de placer cette dernière postérieurement à l'édification de l'enceinte (MR2030). L'ensemble prend la forme d'un large fossé d'au moins 6 m de large, dont la hauteur est dépendante de la topographie du terrain à partir duquel les creusements ont été effectués. Au centre, et dans son état initial, ce fossé n'était profond que d'environ 1 m.

Du premier creusement (2090), ne subsiste que la partie inférieure mais qui devait probablement partir du sommet de l'Us 2046 (fig. 6). Il adopte un profil en cuvette, avec un fond plat irrégulier, observé sur un peu plus de 2 m de long. Un premier

comblement intervient, avec une couche de gravier mêlé de limon fin de couleur brun gris clair, meuble et homogène (2060). Le sédiment est disposé en fins litages, tandis que la base de la couche est marquée par la présence d'assez nombreux charbons fins et de petits galets. Observée sur une longueur de 2,20 m environ, la couche adopte globalement un pendage en cuvette. Plus épaisse vers l'ouest, elle s'amenuise vers l'est (épaisseur minimale de 15 cm) et présente une surface irrégulière. Ses limites de ce côté n'ont pu être précisées (limite de relevés). Cette couche correspond à une séquence de sédimentation d'origine hydraulique, mêlée de rejets d'origine anthropique, comprenant du mobilier (céramique, verre, tuile...). Le sommet de la couche, très irrégulier, pourrait indiquer une surface de piétinement. Cela pourrait indiquer que cette dépression plus qu'un fossé, faisait en réalité office de chemin creux

Us 2060

– **Inventaire** : Faune : 1 os. Bronze : 3 fr. de bronze indet. Terre : 2 fr. de tuile (imbrex). Verre : 2 frag. de vase en verre. Os : 1 objet indet. Céramique : 13 fr. (9 ind.).

– **Comptages** : 1 fragment d'ital-vn (1 ind.) ; 1 fragment de céramique sigillée italique (1 ind.) ; 2 fragments de com-ita (1 ind.) ; 2 fragments de céramique africaine de cuisine (2 ind.) ; 2 fragments d'autre céramique commune (1 ind.) ; 1 fragment d'amphore italique (1 ind.) ; 1 fragment d'amphore africaine (1 ind.) ; 3 fragments d'autres amphores (1 ind.).

– Typologie :

- *céramique africaine de cuisine* : 1 bord de plat AF-CUI 23A/B ; 1 bord de plat AF-CUI 23B
- *céramique italique à vernis noir* : 1 décor de coupe ITAL-VN
- *céramique sigillée italique* : 1 bord d'assiette SIG-IT 2-1.

– **Datation typocer** : 150-200

Le mobilier présent à la base du comblement ([Annexe I, pl. 11](#)) nous donne un *TPQ* dans la seconde moitié du II^e s. de n. ère, indiquant que ce fossé a été aménagé à une date bien plus récente que l'enceinte en *opus caementicium* (I^{er} s. av. J.-C.). La séquence qui se développe ensuite n'a malheureusement pas livré d'indications en termes de chronologie absolue. Une période de fonctionnement relativement longue est néanmoins suggérée par l'épaisseur de la stratigraphie.

Ce niveau de sédimentation lente est scellé par un remblai constitué de limon de couleur brun gris peu compact et homogène, mêlé de quelques cailloux et renferme de rares charbons fins à moyens (2059). La couche, d'une épaisseur moyenne de 40 cm, adopte un pendage horizontal irrégulier. Elle se termine en biseau à l'ouest au contact de l'Us 2060 qu'elle vient recouvrir. Ses limites vers l'est n'ont pu être précisées (limite de relevés).

Un nouveau creusement (2069) intervient par la suite, partant depuis le sommet de l'Us 2046, laissant supposer que la dépression était alors déjà largement colmatée. Il adopte un profil en «U» à paroi subverticale et fond plat irrégulier, d'une hauteur restituée de 1,50 m pour une largeur minimale de 1,40 m. Le fond du creusement est mal défini, mais doit peut être restitué en fonction de la rupture observée dans la stratigraphie.

Cette dépression est à son tour progressivement colmatée d'apports sédimentaires divers qui, globalement affichent un pendage vers l'est plus ou moins marqué, en s'accumulant principalement contre la paroi est de la fosse. Cette séquence n'a malheureusement pas livré de mobilier.

Vient en premier lieu un apport hétérogène de limon argileux brun rouge mêlé de cailloutis ainsi que de galets, plutôt présents à la base de la couche (2068). Celle-ci adopte un pendage en cuvette, venant sur le creusement 2069 dont elle tapisse le fond sur une épaisseur d'environ 30 cm.

Une phase de sédimentation est indiquée par l'Us suivante (2058), constituée de sable fin et de graviers mêlés de limon de couleur brun gris, meuble et homogène. La couche, stérile, forme une poche, distinguée de l'Us 2057 en raison de sa texture plus sableuse. Elle est recouverte par cette dernière ainsi que par l'Us 2055, participant d'une même séquence de colmatage par érosion. L'Us constituée à la suite (2057) correspond ainsi à une strate de limon mêlé de sable fin et de graviers, de couleur

brun gris, peu compacte et homogène. La couche, qui renferme quelques charbons fins à moyens, forme une nappe de 15 à 20 cm d'épaisseur, à pendage subhorizontal irrégulier. Vient ensuite une mince couche d'environ 10 cm d'épaisseur, constituée de limon argileux de couleur gris clair mêlée de graviers et renfermant quelques fins charbons (2055), formant une poche à profil en bosse.

Dans la partie ouest du comblement se trouve une mince couche d'environ 10 cm d'épaisseur, constituée de limon argileux de couleur gris clair mêlée de graviers et renfermant quelques fins charbons (2054). La couche forme une poche à profil en cuvette. Vient après, appuyée contre le départ du creusement 2069 et adoptant un fort pendage irrégulier vers l'est, une couche de limon argileux brun gris mêlée de cailloutis et de gravier, compacte et hétérogène (2053).

Un surcreusement intervient semble-t-il à ce moment, expliquant l'aspect tronqué des couches venant d'être décrites. Ce creusement (2091), à nouveau en profil en cuvette, pourrait correspondre à un ultime curage du fossé, précédant le colmatage définitif de ce dernier.

La dernière séquence de comblement est indiquée en premier lieu par une couche de limon argileux de couleur gris clair mêlée de cailloutis. Appuyée à l'ouest contre l'Us 2053, probablement recoupée par le creusement 2091, elle adopte un pendage vers l'est marqué avant d'adopter un profil subhorizontal. Ce qui apparaît comme un remblai s'épaissit de ce côté (épaisseur d'environ 30 cm) tandis que ses limites orientales n'ont pu être précisées (limite de relevé).

Enfin, un dernier dépôt sédimentaire est matérialisé par un dépotoir consistant en une couche de terre limoneuse de couleur brun noir, mêlée de cailloux (2087). La couche adopte un pendage irrégulier vers l'est et peut correspondre à l'abandon définitif de ce fossé ou chemin creux orienté sensiblement selon un axe N-S, scellé par le niveau d'effondrement des murs MR2030 / MR2061 (2063-2041).

2.8. La phase 2B (v. 300/325 ?)

Cette phase correspond à la dernière séquence d'occupation repérée dans le secteur. Elle est marquée par la destruction, probablement accidentelle du mur d'enceinte MR2030, ayant entraîné celle du mur MR2061.

Les strates d'effondrement de ces structures bâties en galets et mortier de chaux ont été précédemment décrites. Au niveau du négatif laissé par le basculement de MR2030 (2040), l'espace laissé libre est apparemment rapidement colmaté par un remblai de terre limono argileuse de couleur gris beige clair, peu compacte et très hétérogène, mêlée d'assez nombreuses inclusions d'origine anthropique (fins charbons, cendres, nodules de terre rubéfiée) ainsi que de quelques galets et cailloux. La couche vient colmater un creux, appuyée à l'est contre le pan de mur en *opus caementicium* basculé à l'horizontale (2013). À l'ouest, sa limite est marquée par une rupture verticale de la stratigraphie observée dans la levée de terre 2011 (fig. 50).

Au-dessus a été observée une passée de terre peu compacte et hétérogène, principalement constituée de limon argileux brun mêlé de sable grossier et contenant de nombreuses inclusions de petite taille (cailloutis, gravier). La couche forme une nappe de 10 à 15 cm d'épaisseur adoptant un profil légèrement en cuvette. Présente sur une longueur d'environ 1,30 m (E-O), elle est limitée à l'ouest par le négatif du mur MR2030 (2040) et vient s'appuyer à l'est contre l'effondrement de ce dernier, matérialisé par le pan de mur basculé 2013.

Ce qui subsistait du vide laissé par l'effondrement du mur MR2030, de même que le remblai (2019) déjà étalé en surface des couches de destruction situées à l'est (2041=2044), est enfin scellé par un épais remblai de terre de couleur brun-gris (2012) (fig. 40). La couche, conservée sur une épaisseur de 25 cm, est tronquée à l'est, probablement par un décaissement lié aux fouilles anciennes.

Le rare mobilier présent n'apporte pas d'éléments de datation significatifs. L'essentiel de la céramique présente se rattache plutôt au haut-Empire mais doit être considéré comme résiduel, ces remblais ayant manifestement mobilisé du sédiment issu de séquences plus anciennes.



Fig. 50 : Coupe nord du sondage 1. Détail, depuis le sud-ouest, du colmatage du vide laissé par l'effondrement du mur MR2030 (photo : E. Gailledrat)

Us 2012

– **Comptages** : 2 fragments de céramique campanienne A (1 ind.) ; 7 fragments d'autre céramique commune (1 ind.) ; 1 fragment de com-ita (1 ind.) ; 5 fragments d'amphore italique (1 ind.) ; 7 fragments d'amphore de Bétique (1 ind.) ; 5 fragments d'amphore africaine (1 ind.) . Total : 27 fr. (6 ind.).

– **Typologie** :

- *céramique campanienne A* : 1 fond d'assiette CAMP-A
- *céramique commune italique* : 1 bord d'olla COM-IT 1a.

Us 2021

– **Comptages** : 1 fragment d'ital-vn (1 ind.) ; 1 fragment de com-ita (1 ind.) ; 1 fragment d'autre céramique commune (1 ind.) ; 2 fragments d'amphore italique (1 ind.) ; 1 fragment d'amphore africaine (1 ind.) . Total : 6 fr. (5 ind.).

Dans la partie est du secteur, d'épais remblais viennent le long de la pente, les plus récents correspondant probablement à des déblais issus des fouilles anciennes. Notons qu'à la fouille, ces couches n'ont pu faire l'objet que d'observations et de ramassages très ponctuels.

Venant recouvrir le niveau de destruction du mur MR2030 ainsi que de MR2061, ainsi que le remblai 2019 à l'ouest, un épais remblai est constitué de terre limoneuse noirâtre, mêlée de cailloutis (2017). La couche, épaisse par endroits de près de 80 cm et s'amenuisant à l'est, adopte un pendage marqué (fig. 51). Elle renferme un rare mobilier indiquant un *TPQ* à la fin du II^e s. de n. ère.



Fig. 51 : Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-est des niveaux de comblement postérieurs à l'effondrement des murs MR2030 et MR1061 (photo : E. Gailledrat)

Us 2017

– **Inventaire** : Terre : 2 fr. de tuile. Céramique : 10 fr. (4 ind.)

– **Comptages** : 3 fragments d'autre céramique commune (1 ind.) ; 2 fragments de céramique africaine de cuisine (1 ind.) ; 3 fragments d'autres amphores (1 ind.) ; 1 fragment d'amphore de Bétique (1 ind.). **Intrusions** : 1 fragment de céramique vernissée (1 ind.) .

– **Typologie** :

- *céramique africaine de cuisine* : 1 bord et 1 tesson de plats AF-CUI 23B
- *amphore de Bétique* : 1 tesson d'amphore A-BET Dr20.

– **Datation typocer** : 150/200

Le haut de la séquence est marqué en premier lieu par une couche hétérogène aux limites mal définies de limon argileux brun gris foncé mêlée de cailloutis ainsi que de nodules de mortier de chaux (2062). La couche adopte un fort pendage régulier vers l'est, comparable à celui de l'us 2017 qu'elle recouvre partiellement. Vient enfin une épaisse couche de limon argileux brun gris foncé mêlée de nombreux cailloutis ainsi que de fragments de tuiles. Sa base est marquée par une zone plus dense de galets, à l'interface avec l'Us sous-jacente (2017). La couche, d'une épaisseur moyenne de 1,50 m, adopte un fort pendage régulier vers l'est. Observée sur une longueur de près de 8 m, elle se prolonge vers l'est au-delà des limites du sondage. Il doit s'agir d'un remblai tardif, dont la datation ne peut malheureusement être établie.

BIBLIOGRAPHIE

Chapon P., Ben Chaba L., Thierry M.-L. 2019 : *Lucciana (2B), la Canonica. La déviation de la Canonica: un nouveau regard sur la cité de Mariana*, I-1. *La fouille*, Rapport final d'opération, Inrap Midi-Méditerranée, Nîmes.

Chausserie-Laprée J., Duval S., Valenciano M., Canut V. 2019 : Les fortifications de l'*opidum* de SaintBlaise (SaintMitre-lesRemparts). Découvertes et approches nouvelles, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 143-1, p. 361-389.

Coutelas A., Allegrini-Simonetti F. 2017 : Une capitale méconnue : la ville romaine d'Aléria (Corse) et sa parure urbaine, *Mélanges de l'École française de Rome-Antiquité*, 129-2, p. 523-567.

Ecard P. 2020 : Corse, Haute-Corse (2B), *Aleria. Amphithéâtre. Nouveaux sondages à l'intérieur de l'amphithéâtre d'Aleria*, Rapport final d'opération-Diagnostic archéologique, Inrap Midi-Méditerranée, Nîmes.

Fontaine P., Fontaine-Hodiamont C. 2019 : Les fortifications, in Jolivet V. (coord.), *Aleria et ses territoires : approches croisées*, Bilan du Programme Collectif de Recherche, Année 2019, SRA Corse, Ajaccio, p. 114-123.

Fontaine P. 2020 : Les fortifications, in Jolivet V. (coord.), *Aleria et ses territoires : approches croisées*, Bilan du Programme Collectif de Recherche, Année 2020, SRA Corse, Ajaccio, p. 33-57.

Jehasse J. 1963 : Les fouilles d'Aléria (Corse) : l'acropole et ses problèmes (1962), *Gallia*, 21-1, p. 77-109.

Jehasse O. (dir.) 2004 : *Aleria métropole : les remparts préromains et l'urbanisation romaine*, Ajaccio, 2004.

Lenoir E., Rebuffat. R. 1984 : Le rempart et l'histoire d'Aleria, *Archeologia Corsa*, 8-9, p. 73-95.

ZONE 3 : LA TOUR D'ANGLE SUD-EST

Audrey JAMAI CHIPON et Eric GAILLEDRAT

avec la collaboration de Laetitia CAVASSA, Paul FONTAINE et Séverine SANZ

1. DONNÉES GÉNÉRALES

La zone 3 correspond à la partie sud et sud-est du secteur de l'amphithéâtre, localisée à l'extérieur de celui-ci. La définition de cette zone repose essentiellement sur deux pans de murs en grand appareil composés de blocs à bossage en calcaire coquillier, encore partiellement conservés en élévation. Ces deux tronçons de murs, disposés perpendiculairement l'un à l'autre – le premier orienté E-O, le second N-S – dessinent une construction interprétée dès le début des recherches (Jehasse 1976 et 1977) comme étant les vestiges d'une tour marquant l'angle SE des fortifications d'époque hellénistique (secteurs 3 et 4). La zone 3 inclut également le départ de la courtine méridionale (secteur 2), très partiellement conservée à l'ouest de cette construction (cf *infra*, P. Fontaine. *Bilan critique des fouilles Jehasse*, fig. 3).

L'opération menée en 2021 a porté exclusivement sur le secteur de la tour (Annexe I, pl. 1). Ici comme ailleurs, la multiplicité des fenêtres ouvertes à l'occasion des fouilles Jehasse a considérablement modifié la morphologie du terrain (Annexe I, pl. 3). Très mal documentés, ces différents sondages ne permettent, ni de saisir pleinement la planimétrie de différentes constructions qui se succèdent à cet endroit, ni de comprendre les relations stratigraphiques qu'elles entretiennent entre-elles. Bien que largement dégradées par les intempéries (fig. 1 et fig. 2), les différentes coupes établies à l'occasion des fouilles anciennes sont encore largement visibles sur le terrain, tandis que certains vestiges, plus ou moins largement arasés, ont été conservés sous forme de « buttes témoin ». C'est notamment le cas d'une structure semi-circulaire indiquée par un alignement de galets (fig. 3), dont l'effondrement le long des pentes a été largement évacué lors des fouilles anciennes. En subsistent cependant deux témoins, respectivement situés au sud et à l'est de ladite structure qui, si l'on se réfère aux rapports Jehasse, correspondrait aux vestiges d'une tour d'époque génoise (?) (Jehasse 1978, p. 4). Indépendamment des doutes qui entourent cette attribution (il s'agit quoi qu'il en soit d'une construction post-antique), ce secteur a été également bouleversé par l'implantation, dans les années 1970, d'une base cimentée destinée à accueillir un poteau supportant la couverture en fibrociment alors mise en place (et démontée depuis) afin de protéger les vestiges des remparts préromains partiellement occultées par l'amphithéâtre.



Fig. 1 : Vue depuis le sud du secteur de la tour hellénistique, avant fouille (photo : E. Gailledrat).



Fig. 2 : Vue depuis le sud-est de l'extrémité du parement oriental de la tour hellénistique, avant fouille (photo : E. Gailledrat)



Fig. 3 : En début de fouille, vue depuis le nord de l'ensemble de la zone 3 avec au niveau supérieur l'élévation résiduelle de MR3002 (photo : A. Jamai)

L'objectif de la présente campagne était donc d'amorcer la fouille de ce secteur clé afin de mettre en avant – par le biais d'une reprise des coupes existantes – son potentiel stratigraphique et, dans la mesure du possible, apporter des premiers éléments de compréhension en termes de chronologie relative et absolue des différentes constructions.

Étant donné le caractère limité des moyens humains mis en œuvre, les travaux se sont concentrés sur la partie est de cette « tour » (ensemble TOUT3090) dont l'identification en tant que telle est désormais questionnée (cf *infra*, P. Fontaine, *Observations sur l'appareil des fortifications hellénistiques*) (fig. 4). Un important travail de nettoyage opéré manuellement a été nécessaire, en préalable à la reprise et au relevé d'un certain nombre de coupes correspondant à autant de limites de fouille Jehasse ([Annexe I, pl. 2](#)).

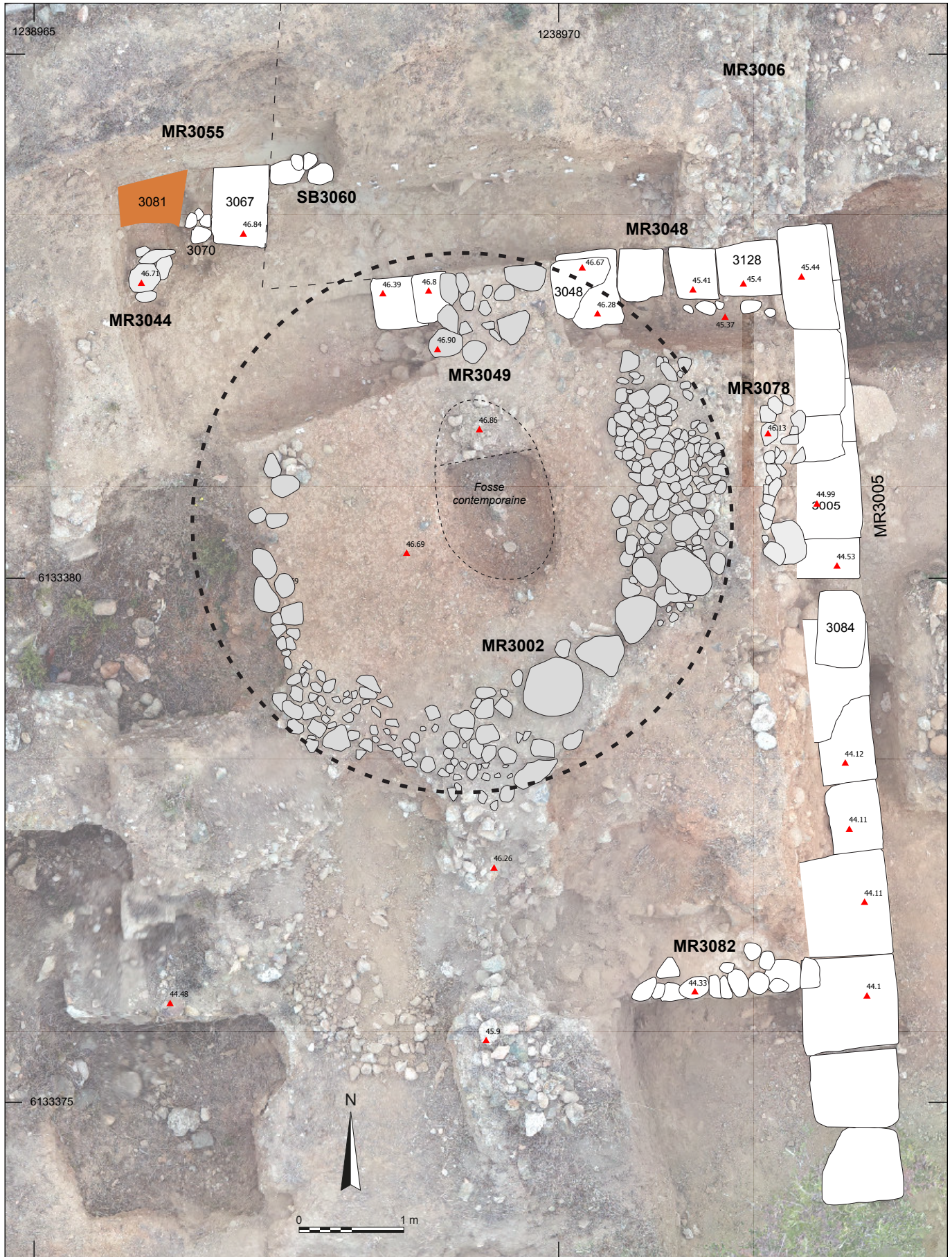


Fig. 4 (ci-contre) : Relevé des vestiges présents dans la zone 3
(Photogrammétrie S. Sanz ; DAO E. Gailledrat)

2. RÉSULTATS

La portée des observations réalisées a été limitée, non seulement en raison de l'importance du nettoyage préalable et de l'ampleur de la stratigraphie rencontrée, mais encore en raison du caractère souvent tronqué de celle-ci, résultat des choix anciennement opérés en termes de fouille et de conservation en place des vestiges. Un certain nombre de jalons peuvent néanmoins être posés.

2.1. La coupe 3S2

Dans l'angle nord-est du secteur 4 (4a), cette coupe orientée d'ouest vers l'est (fig. 5 ; fig. 6) prend en compte la stratigraphie conservée sur le front de taille de fouille Jehasse, au niveau de la face nord et de l'angle nord-est de la tour, jusqu'au contact avec la courtine en *opus caementicium* du I^{er} s. av. J.-C. dont l'arrêt (marqué par un coup de sabre) indique qu'elle venait s'appuyer contre plusieurs assises de blocs ayant fait l'objet d'une récupération postérieure (fig. 7).

2.1.1. La phase hellénistique (fin IV^e-III^e s. av. J.-C.)

La séquence inférieure de la stratigraphie est marquée en premier lieu par un niveau de limon gris très dense, compact et homogène, associée à des litages des litages sableux (3028). Cette couche est présente en limite l'ouest de la coupe, où elle est conservée sur 12 cm d'épaisseur. Elle s'étend sur 65 cm de long et finit en biseau à l'est sous les comblements 3029 et 3033. Elle pourrait correspondre au prolongement du glacis situé plus à l'ouest (3060), ayant pour fonction de renforcer le mur (MR3055), présent dans la coupe 5.

Une couche de limon sableux rouge, très compacte et homogène, est présente sur une longueur de 1,25 m et 5 cm d'épaisseur (3033). Elle apparaît sur les éléments résiduels du glacis SB3060 (3028) et s'enfonce vers l'est dans la partie non fouillée. Il s'agit d'un comblement dont les limites restent à identifier précisément. Les seuls éléments céramiques recueillis dans cette strate, à savoir de la céramique peignée amiantée, renvoient à une datation lâche entre le second âge du fer et la fin de l'époque républicaine (IV^e-I^{er} s. avant J.-C.) (Peche-Quilichini 2019). La forme ici présente (Annexe I, pl. 14) trouve des parallèles probants sur le site de I Palazzi (Venzolasca, Haute-Corse) (Peche-Quilichini, Chapon 2012, fig. 5).

L'Us suivante (3029), observée sur une longueur de 2 mètres et épaisse de 25 cm, est constituée d'un sédiment limono-argileux hétérogène de couleur brun moyen. Elle s'interrompt brutalement à l'ouest au contact de l'Us 3025 (recoupée par un creusement ?) et se termine en biseau à l'est. Cette couche a livré un mobilier homogène, datable entre la fin du IV^e et la fin du III^e s. av. J. C. Elle comporte notamment une coupelle à pied haut archéologiquement complète en céramique étrusque à figures rouges (catégorie générique), plus précisément datable entre le milieu du IV^e et le début du III^e s. av. J.-C. sur laquelle deux graffites en écriture étrusque sont présents (lettres isolées / marques de propriété), respectivement sur le fond interne et sur le plan de pose du pied (Annexe I, pl. 3)

Cette couche est recouverte par une passée de sédiment limono-argileux beige et brun, compact et homogène, épaisse de 10 cm (3026). Présente sur une longueur de 2 mètres, cette couche mêlée de charbons est recoupée à l'est par le creusement lié à l'implantation du mur MR3006 (3127). Vient ensuite une couche constituée d'un sédiment limono-argileux, très compact et de couleur brun-gris (3032). D'une longueur de 2,10 m, elle s'arrête brutalement à l'ouest au niveau de la couche d'effondrement 3018 et est recoupée par le creusement 3127. Cette couche hétérogène est disposée sur un

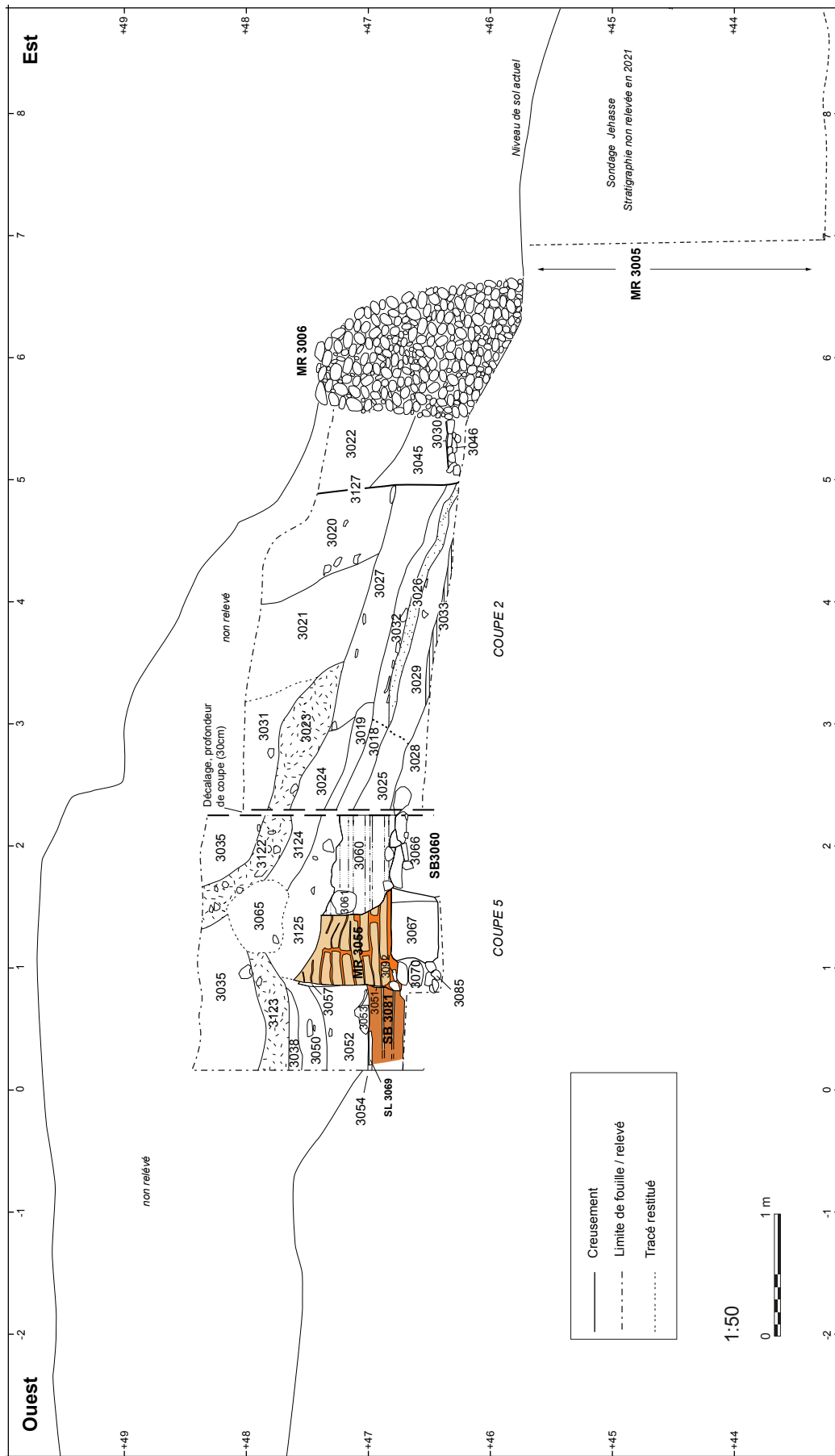


Fig. 5 : Les coupes 3S2 et 3S5 (A. Jamai)

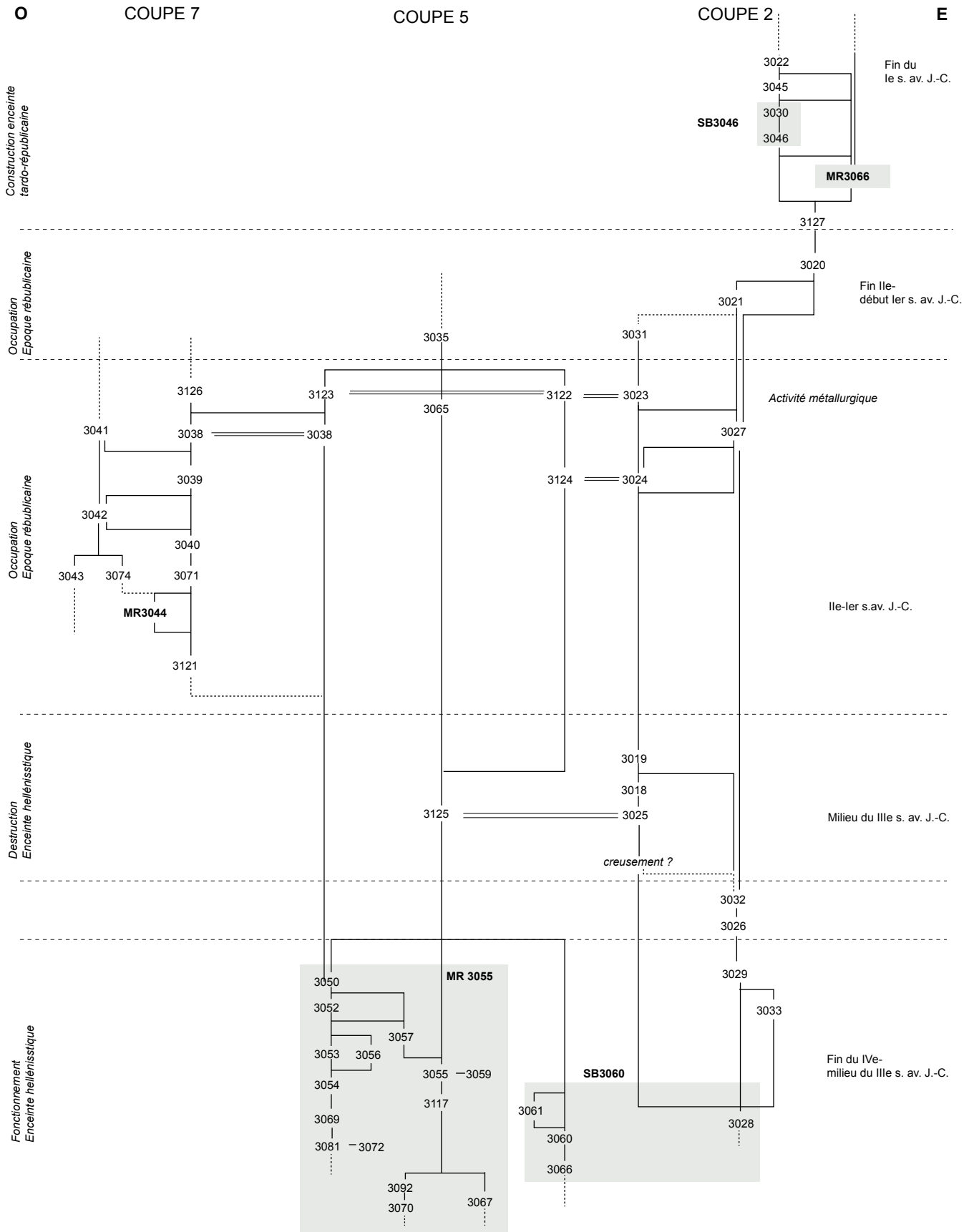


Fig. 6 : Diagramme stratigraphique des coupes 2, 5 et 7 (E. Gailledrat)

niveau de pierres plates et de céramiques. Épaisse de 12 cm en moyenne elle adopte un pendage régulier vers l'est.

Le mobilier de ces deux couches, peu explicite, semble toutefois se rattacher à la période hellénistique. L'ensemble de cette séquence doit donc se rattacher au fonctionnement (rejets) ou à l'abandon/destruction de l'enceinte hellénistique (MR3055=MR1119).

Us 3029

– **Comptages** : 1 fragment d'etr-fr ; 1 fragment d'autre céramique commune ; 8 fragments d'a-gr-ital ; 11 fragments de CNT-Cor .

– Typologie :

• *céramique étrusque à figures rouges* : 1 coupelle ETRU-PEINTE P11.

– **Datation Cer** : -350/-200

– **Datation Typocer** : -350/-250

Us 3026

– **Inventaire** : *Céramique* : 5 fr. (2 ind.).

– **Comptages** : 4 fragments d'autre céramique commune (1 ind.) ; 1 fragment d'a-gr-ital (1 ind.) .

– **Datation Cer** : -350/-200

Us 3032

– **Inventaire** : *Terre* : 2 fr. de tuile *Céramique* : 5 fr. (3 ind.) [portoir] .

– **Comptages** : 1 fragment d'autres amphores (1 ind.) ; 3 fragments d'a-gr-ital (1 ind.) ; 1 fragment de CNT-Cor (1 ind.) .

– **Datation Cer** : -350/-200

Us 3033

– **Inventaire** : *Faune* : 1 coquillage. *Fer* : 1 scorie. *Céramique* : 10 fr.

– **Comptages** : 1 fragment de b-nero ; 4 fragments d'autre céramique commune ; 1 fragment d'a-gr-ital ; 4 fragments de CNT-Amiant .

– Typologie :

• *cer. amiantée* : 1 bord de pot CNT-AMIANT n. c.

– **Datation Cer** : -350/-50

– **Datation Typocer** : -350/-200

À l'ouest l'ensemble formé par les couches 3025 et 3018 demeure problématique, le lien avec les Us accolées à l'est (respectivement 3029 et 3032) n'étant pas clairement établi. Leur mode de déposition plaide cependant en faveur d'un colmatage de creusement indéfini.

Vient ensuite une couche constituée d'un sédiment limono-argileux, très compact et de couleur brun-gris (3032). D'une longueur de 2,10 m, elle s'arrête brutalement à l'ouest au niveau de la couche d'effondrement 3018 et est recoupée par le creusement 3127. Cette couche hétérogène est disposée sur un niveau de pierres plates et de céramiques. Épaisse de 12 cm en moyenne elle adopte un pendage régulier vers l'est.

L'Us 3018 consiste en une couche limono-argileuse d'une longueur de 70 cm, de couleur brun-verdâtre, de structure très compacte et hétérogène. Cette couche apparaît dès le bord ouest de la coupe et s'arrête brutalement contre la couche d'effondrement 3032. Elle est observée sur une épaisseur de 17 cm. Cette probable couche d'effondrement semble avoir son point d'origine au niveau de la coupe 5. Cependant aucune correspondance n'est visible et cet effondrement peut avoir adopté un pendage N-S, ici tronqué. L'Us 3025 est constituée quant à elle d'un sédiment argileux de couleur beige-verdâtre mêlée de cailloutis et d'éléments de torchis.

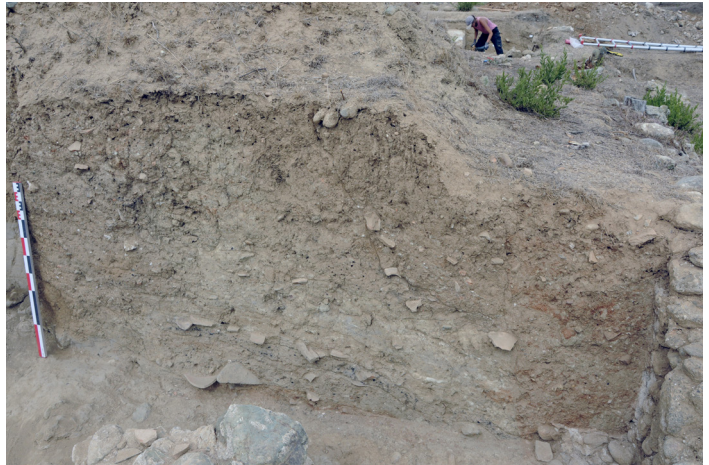


Fig. 7 : Vue depuis le sud-est de la coupe 2 (photo : A. Jamai)

Le rare mobilier présent n'est guère explicite, mais semble plus récent, ce qui tend à confirmer l'existence, à cet endroit d'un creusement mal défini, postérieur à, ou lié à la destruction de l'enceinte hellénistique.

Us 3025

- *Inventaire* : Faune : 1 os. Terre : 1 fr. de tuile Céramique : 3 fr. (2 ind.).
- *Comptages* : 2 fragments d'autre céramique commune (1 ind.) ; 1 fragment d'amphore italique (1 ind.) .
- *Typologie* :
- *autre céramique commune* : 1 tesson de patina AUT-COM ; 1 tesson d'olla AUT-COM

2.1.2. La phase républicaine (II^e-I^{er} s. av. J.-C. ?)

Cette phase intermédiaire (?) est scellée par une nouvelle accumulation de couches. À l'ouest, l'Us 3019 se compose d'un sédiment limono-argileux brun, compact et hétérogène avec des concentrations de charbons, épaisse de 20 cm environ et conservée sur une longueur de 80 cm. Elle est surmontée d'une couche épaisse de 30 cm de sédiment très limoneux de couleur beige, très compacte et hétérogène, conservée sur une longueur de 75 cm (3024).

Ces deux couches de remblai indifférencié s'interrompent assez brutalement vers l'est, affichant un fort pendage de ce côté. Elles sont scellées par une couche stérile épaisse de 30 cm, présente sur presque toute la longueur de la coupe et adoptant un léger pendage vers l'est (3027). Ce nouveau remblai de structure très compacte et hétérogène est constitué de limon-argileux beige, brun et verdâtre avec de nombreuses inclusions de galets, torchis et charbons.

Le mobilier de cette séquence, peu explicite, est néanmoins cohérent avec le phasage des niveaux antérieurs, indiquant une datation postérieure au III^e s. av. J.-C., sans plus de précision possible.

Après cette phase de remblaiement intervient une séquence détritique, liée à la mise en place d'un dépotoir (3023=3122, équiv. 3123). Celui-ci est matérialisé par une couche épaisse de 40 cm d'un sédiment limono-argileux brun-noir, compact et homogène, conservé sur une longueur d'1 m, incluant des charbons ainsi que des scories de fer. Cette couche se termine en biseau vers l'est et se retrouve également dans la coupe 5, immédiatement à l'ouest. Elle correspond à des rejets issus d'une l'activité de transformation métallurgique. Dans la coupe 5 à l'ouest, la continuité de cette couche est observée sur plus de 2,15m avec une épaisseur un peu moins importante (dans les couches de rejets 3123 et 3122) mais dont la composition est identique. La couche semble s'être constituée en formant un cône de déjection depuis le nord.

Us 3024

- *Inventaire* : Terre : 2 fr. de tuile ; 1 fr. de tuile. *Remarques* : 1 fr. de tuile avec CER (CCJ) Céramique : 11 fr. (2 ind.).
- *Comptages* : 9 fragments d'amphore italique (1 ind.) ; 2 fragments d'amphore punique (1 ind.) .

Us 3023

- *Inventaire* : Céramique : 1 fr. (1 ind.).
- *Comptages* : 1 fragment d'amphore italique (1 ind.) .

Le haut de la séquence (ou plus précisément le haut de la séquence ayant pu être relevée) se compose d'une série d'apports massifs, aux limites parfois imprécises, avec d'épaisses couches de remblai manifestement déposées de manière rapprochée dans le temps (3020, 3021 et 3031) et adoptant un pendage vers l'est très accentué. La dynamique de déposition (depuis l'ouest et/ou le nord) demeure évidemment imprécise, la stratigraphie étant ici tronquée ?

Dans l'angle nord-est du secteur est présente une couche épaisse de 60 cm constituée d'un sédiment limono-argileux beige et brun, compact et hétérogène (3031). Observée sur une longueur d'environ 1m, ses limites vers l'est avec l'Us 3021 demeurent floues.

La couche suivante (3021), épaisse d'1,5 m, est caractérisée par un sédiment limono-argileux brun, meuble et hétérogène. Le pendage visible en coupe est dirigé vers l'est ; cependant, au-dessus de cette coupe le sédiment semble s'être accumulé du sud vers le nord. Enfin, vient un nouvel apport de limon argileux très compact et hétérogène, de couleur brun clair, incluant des nodules de torchis et de calcaire (3030). Épaisse de plus d'1 m, cette couche de remblai semble finir de colmater cet espace, postérieurement à la phase de rejets issus d'une activité métallurgique. C'est à partir de ce niveau qu'intervient le creusement (3127) manifestement lié à la construction du mur MR3006.

2.1.3. La phase tardo-républicaine (fin du I^{er} s. av. J.-C. ?)

Un important décaissement survient avec un creusement opéré à partir du sommet (voir plus haut ?) du remblai 3020. Ce creusement (3127) présente un profil subvertical, observé sur une hauteur de 1,20 m, clairement indiqué par une rupture au niveau de la stratigraphie.

Ce décaissement entaille donc le talus formé par les strates préalablement accumulées dans ce secteur et la construction du mur en *opus caementicium* (MR3006) semble intervenir à ce moment. La maçonnerie, conservée sur 1,10 m de large et 1,70 m de haut environ, n'est toutefois pas adossée directement à ce creusement, peut-être pour en faciliter la mise en œuvre à l'aide de banchées successives nécessitant l'installation de coffrages. On note que le parement externe est érodé (fig. 8), permettant de restituer une largeur originelle plus importante (autour de 1,30 m comme cela a été observé par ailleurs ?).

Sur sa face ouest, à la base, est présente une structure bâtie (SB3046), constituée en premier lieu d'un niveau de galets disposés en assises irrégulières noyées dans du mortier de chaux. Ce niveau, observé sur une épaisseur de 12 cm, mesure une cinquantaine de cm de large et vient buter à l'est contre l'élévation du mur. Il est recouvert d'un lit de tessons posés à plat (3030) et



Fig. 8 : Vue depuis l'est du rempart romain (MR3006) venant au contact de l'angle épierré de la tour hellénistique (MR3005) (photo : A. Jamai)

semble marquer un niveau de circulation. Ce niveau ne semble pas voir fonctionné longtemps, accédant ainsi l'hypothèse d'une surface liée au chantier de construction de l'enceinte (socle pour la mise en place d'échafaudages ?), ne serait-ce que parce que l'espace décaissé côté ouest constituait de fait une paroi instable. On comprend d'autant mieux que l'espace entre le creusement 3127 et la maçonnerie de MR300§ ait été ensuite remblayé.

Deux remblais successifs interviennent en effet à la suite. Le premier (3045), d'une épaisseur maximale de 60 cm, possède une matrice limono-argileuse compacte et hétérogène, de couleur brun rouge clair, comportant du cailloutis ainsi que des galets. Le second (3022), d'une épaisseur minimale de 70 cm, se compose d'un sédiment limono-sableux très compact et homogène, de couleur brun rouge clair, correspondant peut-être à des adobes fondus.

Le mobilier associé est particulièrement rare, n'indiquant au mieux qu'une datation lâche entre le III^e et le I^{er} s. av. J.-C. La stratigraphie montre néanmoins que ces remblais sont intimement liés à la construction de l'enceinte, datée par ailleurs de la fin du I^{er} s. av. J.-C. (Lenoir, Rebuffat 1984).

Us 3022

- *Inventaire* : Céramique : 1 fr. (1 ind.).
- *Comptages* : 1 fragment de com-ita (1 ind.).
- *Typologie* :
- *céramique commune italique* : 1 bord d'olla COM-IT 1a.

2.2. La coupe 3S5

À l'ouest de la coupe 2, avec un décalage vers le nord de près de 30 cm, est disposée la seconde coupe de la partie nord du secteur, orientée ouest-est, et située en limite extérieure de la tour d'angle (TOU3090) (fig. 5 et fig. 6).

2.2.1. La phase hellénistique (fin IV^e-III^e s. av. J.-C.)

La base de la séquence observée est marquée par la présence d'un certain nombre de structures bâties, d'orientation globalement N-S et recoupées à l'occasion des fouilles Jehasse, qui correspondent au départ du parement externe de l'enceinte d'époque hellénistique (fig. 9).



Fig. 9 : Vue depuis le sud de la coupe 5 (détail). Le parement en brique crue (3055) de MR3055 et le renfort extérieur SB3060 (photo : A. Jamai)

2.2.2.1. Le mur MR3055

Ce mur, dont seul le parement externe et une partie du remplissage interne (*emplecton*) ont pu être observés ici, a pu faire l'objet d'observations précises, même si la limite de fouille occulte encore une partie de son soubassement.

En premier lieu, l'assise du parement en adobes est constitué d'un bloc taillé parallélépipédique de calcaire coquiller (3067) (fig. 10). Disposé en boutisse avec une face parementée assez régulière disposée vers l'est, il mesure 50 cm de large pour 40 cm de haut. Sa face de joint sud est sommairement taillée, de même que sa partie arrière qui semble partiellement abîmée (fig. 11). Dans l'hypothèse probable d'un bloc en réemploi, issu du démantèlement partiel de la « tour », reste la question de la présence d'un bossage en U, caractéristique des éléments appareillés au niveau de cette dernière. Les observations réalisées ne permettent pas, à ce stade, de savoir si la face externe du bloc 3067 était munie d'un tel décor, ou même si ce bloc aurait été retourné, son parement originel se trouvant alors tourné vers le sol.

Pour compenser sa faible largeur, et accueillir un parement d'adobes d'une largeur de près de 80 cm, en arrière du bloc taillé prend place un dispositif de galets de galets de taille moyenne (20 à 25cm) disposés sur 2 assises, d'une hauteur de 27cm et de 25cm de large (3070). Cet aménagement relativement sommaire repose sur une couche (3085) constituée de fragments de calcaire coquillier pris dans un sédiment limoneux brun, compact et hétérogène. Cette couche apparaît à la fois en plan (limite de fouille) sur environ 30 cm de large et en coupe au contact du bloc 3067, où elle mesure au moins une quinzaine de cm. Cette couche peut être constituée d'éclats involontairement détachés du bloc au moment de son installation, ou résulter de la dégradation de celui-ci, en raison de sa situation en limite de fouilles anciennes.

Sur ce soubassement prend place une élévation de briques crues. En premier lieu, un lit de terre argilo-sableuse de couleur rougeâtre (3117) fait office de lit de pose. Le sédiment, peu compact et homogène, forme une nappe régulière de 4 cm d'épaisseur venant créer une surface parfaitement horizontale, rattrapant le cas échéant les irrégularités du bloc sous-jacent (fig. 12). À noter qu'en surface du radier 20790, et recouvert par le lit de terre 3071, on relève la présence d'un fragment de plaque de terre rubéfiée (3092) similaire à ce que l'on observe au niveau du sol SL3069.

Sur ce lit prend place l'élévation en adobe. Celle-ci est constituée de briques crues réalisées à l'aide d'un sédiment limoneux gris-beige moyen, très compact et homogène, disposées en alternance irrégulière en boutisse et panerresse (3055=3058) et jointoyées par un liant argilo-sableux rouge (3059) de même nature sédimentaire que celui utilisé pour le lit de pose et d'une épaisseur variable, entre 2 et 5,5 cm (fig. 13).

L'élévation en adobes est conservée de manière inégale sur 80 cm de haut, soit un maximum de 10 assises. Le parement externe (oriental) affiche un profil incurvé qui témoigne d'une érosion partielle. À la base, les mesures observables permettent néanmoins de restituer une largeur de 78 cm. Au niveau du bloc 3067, laissé en saillie de la coupe stratigraphique, les restes d'adobes érodés ont permis de préciser les dimensions des briques, ou du moins celles de l'un des modules utilisés. Il s'agit en l'occurrence d'un adobe rectangulaire de 51 cm de long pour 34 cm de large et une épaisseur de 8 cm (3058), comparable à celle des briques du reste de l'élévation qui oscillent quant à elles entre 8 et 9 cm (fig. 14).

La face interne du parement en briques crues (3055) laisse clairement apparaître en deux endroits des restes d'enduit de terre lissée, tant dans la partie basse (3051) que dans la partie haute (3057) (fig. 15 et fig. 16). Cet enduit se présente de manière homogène, constitué d'une couche de limon sableux de couleur jaune clair, d'une épaisseur de 3 à 4 cm. Or, autant la présence d'un enduit de terre sur un mur en adobes ne surprend pas – on sait à ce titre que le parement interne du rempart hellénistique était ainsi recouvert, au moins dans le secteur 7a (zone 2) (Ecard 2020) – autant cette présence sur une face de parement destinée à être occultée par le garnissage interne du rempart, ne manque pas d'interroger. On s'explique mal en effet pourquoi un tel soin à la finition aurait été apporté, à moins d'imaginer deux étapes dans la construction, suffisamment distinctes et amples d'un point de vue chronologique pour que l'on ait jugé utile d'habiller ainsi ce parement qui, à un moment donné, devait être « visible ». En d'autres termes, et en partant du principe que, dès l'origine, cette élévation en brique crue participait bien de la courtine, il faudrait imaginer dans un premier temps un mur à double parement dont l'intérieur n'était que partiellement colmaté, en l'occurrence à la base de l'ouvrage.

Pour autant que cela surprenne (un tel rempart eut été visuellement imposant mais en réalité peu efficace), un autre argument irait dans ce sens. En effet, accolé à l'ouest de MR3055, et plus précisément au niveau de la partie basse de l'élévation en adobes, se trouve le sommet d'un autre dispositif de briques crues, encore partiellement reconnu (3081), qui – en termes stricts



Fig. 10 : Vue depuis le sud de la base du mur d'enceinte hellénistique MR 3055. À gauche, au premier plan, le départ du mur MR3044 (photo : A. Jamai)



Fig. 11 : Vue de détail du bloc (3067) marquant le départ de la courtine orientale (MR3055=MR1119) au contact de la tour. Le bloc est surmonté des restes du lit de pose de la première assise d'adobes (photo : P. Fontaine)



Fig. 12 : Vue de détail, depuis le sud, du lit de pose (3117) de l'élévation d'adobes 3055 (photo : A. Jamai)



Fig. 13 : Vue depuis le sud de la coupe 5 avec le détail de l'élévation conservée du parement en brique crue de MR3055 (photo : A. Jamaï)



Fig. 14 : Vue zénithale de l'empreinte de la première assise de briques du mur MR3055 (photo : A. Jamaï)



Fig. 15 : Vue depuis le sud de la partie ouest de la coupe 5. Détail de la structure interne du mur MR3055 (photo : A. Jamaï)

de chronologie relative – semble donc postérieur au mur MR3055 (fig. 15 et fig. 17). Cette structure, pour sa partie visible, comporte un massif d'une épaisseur visible de 67 cm, réalisée à l'aide de briques crues de couleur rouge-orangé d'une épaisseur régulière de 8 cm (3072), disposées sur un minimum de 3 assises et jointoyées à l'aide d'un sédiment sableux de couleur beige (3081). La surface de cette structure bâtie est marquée par un niveau de rubéfaction intense. Le sommet induré forme ainsi une couche de terre cuite d'environ 2 cm d'épaisseur (3069), surmontée de manière uniforme d'une pellicule de cendres et charbons de 1 à 2 cm d'épaisseur (3054) (fig. 18). On remarque par ailleurs, sur cette surface rubéfiée, la présence d'une empreinte animale (canidé ? en tout cas un digitigrade¹) (fig. 19), effectuée alors que la matériau (adobe ou chape d'argile étalée sur cette surface) était en cours de séchage.

À l'évidence, un incendie suffisamment intense pour engendrer une telle rubéfaction a affecté ce secteur. On comprend mal en revanche pourquoi un tel incendie n'aurait pas laissé plus de stigmates sur la face interne (enduite) de l'élévation d'adobes 3055. Certes, on devine une légère coloration grisâtre à la base du parement d'adobes 3055 (fig. 16), mais celle-ci est sans commune mesure avec l'intensité de la rubéfaction de la surface 3069.

On constate par ailleurs que l'enduit a été détérioré, et que plusieurs poches de limon sont présentes dans le remplissage qui intervient par la suite (3052). On note également la présence, sur la surface 3069, d'une poche informe de sédiment (3053) comparable à celui effectivement utilisé pour l'enduit, ainsi que d'une coulée de limon argileux beige clair (3056). Pourtant, aucune trace de rubéfaction n'est visible ici, de sorte qu'on est tenté de voir dans ces coulées des restes de gâchées, tombées au moment de la mise en place de l'enduit sur la face ouest du parement d'adobes 3055.

La lecture de la coupe est, à ce titre, ambiguë, a fortiori au moment de considérer que le bas de la séquence demeure occulté. Cependant, la présence d'un autre fragment d'enduit (3051) en place, au contact entre 3081 et 3055 a été signalée, et logiquement mise en rapport avec ce dernier, constituant ainsi le pendant du lambeau encore en place plus haut (3057). À moins d'imaginer que SB-3081 constitue le vestige d'un mur véritablement antérieur à MR3055 (ce qui, en l'état est peu vraisemblable), un problème d'interprétation demeure.

L'autre possibilité consisterait à dire que l'ensemble (SB3081 d'un côté, soubassement 3070-3067 et élévation d'adobes 3055 de l'autre) participe bien d'une même phase de construction. Dans ce cas, 3081 aurait constitué la base de l'*emplecton*, préalablement à la mise en place du remblai 3052. Cela évoque certaines remarques formulées par J. Jehasse qui mentionne la présence de briques crues parmi le remplissage de l'enceinte hellénistique (cf *infra*, P. Fontaine, *Bilan critique des fouilles Jehasse*), mais ne

1 Renseignement A. Gardeisen.

résout pas pour autant la question de l'enduit « intérieur » de 3055, ni celle de l'incendie et de ses stigmates, à moins d'imaginer qu'au cours du chantier de construction un événement de ce type (accidentel ?) soit survenu. Le caractère à la fois très localisé et partiel des observations réalisées au niveau de la coupe 5 ne permet évidemment pas de trancher, et peut-être faut-il plus simplement imaginer que nous n'avons pas là affaire à un niveau d'incendie, mais plus simplement à un foyer, ponctuellement installé par les bâtisseurs au moment de la construction du rempart, juste avant (ou pendant ?) l'érection du parement d'adobes 3055.

Quoi qu'il en soit (cette hypothèse demeurant en l'état la plus probable), la séquence suivante se rattache sans ambiguïtés à la phase de construction de l'enceinte telle qu'elle a été observée par ailleurs, et notamment dans la zone 1 (cf *infra*, A. Vacheret, *La zone 1* ; Ecard 2020). En effet, l'espace entre les deux parements d'adobes (le parement occidental de situant à quelques 4 m à l'ouest, hors des limites de la coupe reprise en 2021) est colmaté d'un épais remblai limono-sableux très compact et homogène, de couleur brun rouge, incluant un fin cailloutis ainsi que des petits galets, noyés dans la masse du sédiment (3052) (fig 15 et fig. 16).

Ce niveau est recouvert par une couche de limon argileux très compact et homogène (3050), incluant de nombreux charbons ainsi que des fragments de tuiles. D'une épaisseur maximale conservée de 25 cm, cette couche adopte un léger pendage vers l'ouest. Ses limites à l'est avec la couche post-destruction 3125 sont ténues, mais le fait qu'elle vienne s'appuyer de ce côté contre le fragment d'enduit encore en place (3057) semble bien indiquer qu'il s'agit là d'un autre niveau de comblement interne de l'enceinte.

2.2.2.2. La structure bâtie SB3060

Accolée contre la face externe du parement de MR3055, à la base de celui-ci, se trouve un aménagement formant un massif dont les contours exacts demeurent imprécis, en particulier dans sa partie inférieure, encore occultée (fig. 5 et fig. 9).

Cette structure (SB3060) se compose d'un radier (3066) niveau de galets de calibre moyen à gros (entre 10 et 30 cm) disposés à plat sur 2 assises, partiellement visibles, sur une hauteur minimale de 17 cm. La base de la couche n'a pas été atteinte. Ce radier se développe d'ouest en est sur une longueur minimale de 60 cm et est accolé, à l'ouest, contre la base du parement de MR3055, occultant l'assise faite de blocs (3067) et venant au contact de la base de l'élévation en adobes (3055).

Il sert d'accroche à un massif de terre crue (3060) dont la partie supérieure a été écrêtée mais qui s'appuie contre la partie inférieure du même parement d'adobes. Le sédiment utilisé vient par ailleurs combler les interstices laissés vides entre les galets du radier et inclut une poche de limon beige, peu compact (3061). Ce massif présente une structure particulière. Le sédiment utilisé consiste en un limon gris clair bleuté, très compact et homogène. La présence de passées sableuses régulières formant des lits subhorizontaux suggère une mise en œuvre sous forme de bauge litée ou, plus probablement, d'adobes – peut-être utilisées à l'état semi-humide – jointoyées au niveau de leur lit de pose avec un mélange de sable et de limon gris (fig. 20).

D'une hauteur conservée de 50 cm, ce massif vient donc occulter la base du parement extérieur de l'enceinte. Par sa conception et son positionnement, le dispositif évoque très directement ce qui a été repéré en d'autres points de la fortification, ainsi au niveau de la zone 2, et interprété comme un petit talus venant renforcer ou protéger la base du rempart, en lien avec une étape de construction distincte, bien que probablement rapprochée dans le temps (cf *infra*, E. Gailledrat, *La zone 2*).



Fig. 16 : Vue depuis le sud du remplissage interne du mur MR3055. À noter le fragment d'enduit encore en place contre la paroi (photo : A. Jamai)



Fig. 17 : Détail de l'élévation en brique crue 3081, surmontée d'un niveau rubéfié sur lequel est tombé une poche d'enduit (photo : A. Jamai)



Fig. 18 : Vue zénithale du niveau de terre crue rubéfiée et de la pellicule cendreuse à la surface des adobes 3081 (photo : A. Jamai)



Fig. 19 : Vue de détail de l’empreinte animale imprimée à la surface de l’Us 3069 (photo : A. Jamai)



Fig. 20 : Vue de détail, depuis le sud, du talus en terre crue SB3060 (photo : A. Jamai)

L’aspect hétérogène de ce renforcement apparemment présent sur toute la longueur de la courtine a été souligné par ailleurs (*ibid.*). La particularité du matériau ici mis en œuvre ne doit donc pas surprendre et vient renforcer l’idée d’un dispositif « de fortune » peut-être érigé à la hâte. En revanche, ce que l’on observe clairement ici, c’est bien que ce massif de terre crue est venu s’appuyer contre une élévation en adobe dégradée, ce dont témoigne sans ambiguïté le profil incurvé de cette dernière. Il s’agit donc là d’un argument déterminant permettant de dire que l’enceinte hellénistique (du moins la courtine orientale MR3055=MR1119) a – à un moment donné – été détériorée, justifiant ainsi une reprise que l’on ressent par ailleurs avoir été faite dans l’urgence.

À ce stade, comment peut-on interpréter cet enchaînement ? Au niveau de la zone 2 (secteur 6b), la base de l’élévation, bien que renforcée de la même manière qu’ici, ne semble pourtant pas avoir été abîmée (*ibid.*), conférant aux travaux entrepris un caractère plutôt préventif que curatif. Dans le même temps, comment interpréter ce qui (au vu des données disponibles) constitue un évènement « ponctuel » au niveau du secteur 3b/4a ? De fait, on peut imaginer que le parement en adobe ait été ici simplement érodé, pour une raison ou pour une autre (manque d’entretien, lessivage localisé dû à la configuration du secteur...), mais on peut également se demander si ce que nous avons sous les yeux ne correspondrait pas au résultat d’un travail de sape inachevé. Dans cette hypothèse, nous aurions donc à la fois les stigmates d’un fait de guerre (une attaque avortée) – dans ce cas probablement à mettre en lien avec la prise de la ville en -259 – et la trace d’un ultime renforcement effectué à la hâte durant le siège.

2.2.2. Une séquence de destruction (fin III^e s. av. J.-C.)

À un moment donné, le mur MR3055 a été arasé, seule une hauteur d’environ 70 cm étant conservée. Le parement d’adobes (3055) de même que le remplissage interne (3052) ont été largement oblitérés. Cependant, on ne trouve pas véritablement de couche de destruction massive témoignant d’un effondrement du rempart, ce qui laisse à penser que ce dernier a pu être démantelé de manière un tant soit peu systématique.

Au niveau de la stratigraphie présente dans la coupe 5, se superposant à l’arasement de 3055, vient une couche limono-argileuse de couleur beige-verdâtre, compacte et hétérogène, comprenant du cailloutis ainsi que des fragments de torchis (3125). D’une épaisseur maximale de 30 cm environ, elle adopte un pendage E-O et N-S, se retrouvant semble-t-il au niveau de la coupe 2 (3125=3025) où, en fin de compte, le creusement pressenti au niveau des Us 3025 et 3018 pourrait correspondre à un épierrement de la bordure orientale du massif SB 3060.

L’absence ou la parcimonie de couches d’effondrement d’adobes liées à une phase de destruction a été soulignée ailleurs, en l’occurrence dans la zone 2 (*ibid.*). Les observations réalisées ici tendent donc à confirmer l’idée d’un démantèlement des élévations en adobes, peut-être partiellement récupérés, et en tout cas d’une évacuation des déblais. Seule l’Us 3125 pourrait résulter d’un arasement opéré à la fin de cette séquence, nivelant ainsi le secteur.

2.2.3. La phase républicaine et tardo-républicaine (II^e-I^{er} s. av. J.-C. ?)

Postérieurement au démantèlement du rempart hellénistique, on retrouve ici une séquence comparable à celle observée au niveau de la coupe 2 (fig. 5 et fig. 6).

Côté ouest, vient une couche de limon sableux compact et homogène de couleur brun-gris clair, incluant quelques éléments calcaires (3038). Cette couche de sédimentation indifférenciée au pendage subhorizontal se pince à l'est et s'épaissit vers l'ouest pour atteindre une dizaine de cm d'épaisseur et se retrouve ensuite au niveau de la coupe 7 (*infra*).

Vient ensuite une séquence déjà observée et décrite dans la coupe 2, liée à de rejets d'activité métallurgique (3023). On retrouve ici une couche de limon argileux brun à brun noir (3123 équiv. 3122) comportant de nombreux charbons ainsi que des scories, adoptant un double pendage vers l'ouest et vers l'est. L'ensemble devait former à la base un cône de déjection depuis le haut de la stratigraphie.

Tandis qu'une anomalie de la stratigraphie est indiquée par une poche de limon compact brun gris clair (3065), le haut de la séquence observée est marqué par la présence d'un épais remblai de limon sableux brun clair, peu compact et homogène (3035). La couche, qui apparaît assez fortement perturbée, contient un mobilier hétérogène, ne permettant pas d'avancer de datation précise.

Us 3035

– **Inventaire** : Terre : 1 fr. de tuile. **Remarques** : 1 fr. de tuile avec CER (CCJ) **Céramique** : 50 fr. (7 ind.)

– **Comptages** : 1 fragment de céramique attique (1 ind.) ; 1 fragment d'ital-vn (1 ind.) ; 1 fragment de céramique campanienne A (1 ind.) ; 16 fragments d'autre céramique commune (1 ind.) ; 1 fragment d'amphore étrusque (1 ind.) ; 3 fragments d'amphore de Bétique (1 ind.) ; 27 fragments d'amphore italique (1 ind.) .

– Typologie :

- *céramique attique à vernis noir* : 1 fond
- *autre céramique commune* : 1 fond.

2.3. La coupe 3S7

Afin de compléter la séquence stratigraphique déjà observée dans les coupes 2 et 5 au nord du secteur, une troisième coupe a été effectuée selon un axe nord-sud, au niveau d'une berme de fouille ancienne. Son départ est donc situé contre le bord ouest de la coupe 5. La coupe 7 s'inscrit dans une section longue de 2,80 m avec un fort pendage vers le sud (fig. 21). Certaines couches sont présentes dans les coupes 5 et 7 : c'est le cas de SB3081, du niveau de sol SL3069 mais également des couches 3050 et 3052 qui, en l'occurrence, sont recoupées par un creusement (3121).

Ce creusement entaille en effet sur plus d'1 m de haut la séquence correspondant au rempart hellénistique (fig. 22), oblitérant donc une grande partie de l'information relative à la morphologie de l'extrémité méridionale de ce dernier. Il est par ailleurs impossible de savoir quelle était l'étendue de ce décaissement dans le sens E-O, la stratigraphie ayant ici disparu à l'occasion des fouilles anciennes.

Ce creusement précède la construction du mur MR3044, dont seul subsiste une partie s'enfonçant vers l'ouest au niveau de la coupe (fig. 23). Cet ouvrage orienté E-O est constitué de galets bruts et retouchés, disposés sur 2 assises sur une hauteur de 30 cm et une largeur équivalente. Ces galets sont de calibres moyens (20 à 25 cm) et sont liés avec du mortier de chaux épais de couleur blanchâtre (3073). Conservé sur une longueur d'une soixantaine de cm, il devait probablement se prolonger vers l'est, mais ne peut être mis

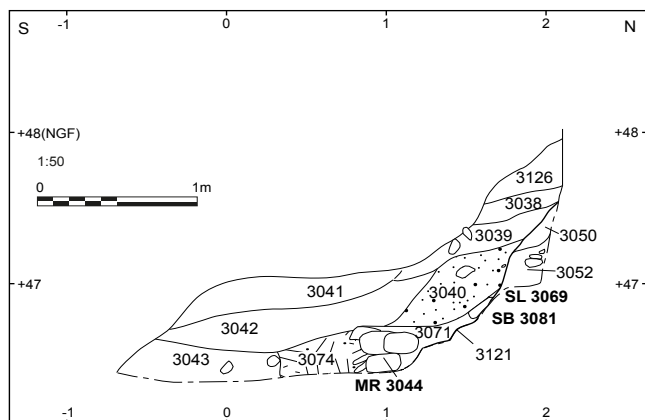


Fig. 21 : La coupe 3S7 (A. Jamai)



Fig. 22 : Vue d'ensemble, depuis le sud-est, de la coupe 7 (photo : A. Jamai)



Fig. 23 : Vue depuis le sud-est de la coupe 7, avec les restes du mur MR3044 (photo : A. Jamai)

en relation avec aucune autre structure située de ce côté, de sorte que sa fonction demeure énigmatique, tout autant que sa chronologie absolue.

En arrière de ce mur, au nord, est présente une couche de limon brun moyen, peu compacte et homogène, comportant des inclusions de charbon (3071). Elle vient se pincer contre le creusement 3121 et adopte un pendage N-S assez prononcé avant de s'adoucir au contact de MR3044 (fig. 24). La couche, dont la base n'a pas été atteinte, passe d'ailleurs sous certains galets du mur, ce qui laisse à penser que les deux ont été mis en place de manière simultanée, ou que la maçonnerie ait été perturbée. L'interprétation de cette couche est d'autant plus malaisée qu'elle semble venir recouvrir l'arase de MR3044 (?) qui, au final, pourrait n'avoir constitué qu'un simple muret. Immédiatement sur cette élévation a d'ailleurs été observé un niveau fin de cendres (3075) qui pourrait être lié à cette phase de fonctionnement.

En avant de MR3044, au sud, vient une couche de limon argileux brun gris moyen, compacte et hétérogène, comprenant des charbons ainsi que des éclats de calcaire (3074). Épaisse de près de 30 cm, cette couche semble s'arrêter net au contact de l'Us 3043, adjacente au sud. Effet de paroi ou creusement non identifié ? Il est possible que l'espace occupé par l'Us 3074 résulte d'un épierrement partiel de MR3044 dont la face sud apparaît très irrégulière.

L'Us 3043 consiste quoi qu'il en soit en une couche de sédiment limoneux, très compact et hétérogène, de couleur brun rouge à verdâtre, compacte et hétérogène, incluant des cailloux de petit calibre et quelques fragments de tuile. Il peut s'agir d'un remblai contemporain de la période de fonctionnement de MR3044.

Venant recouvrir le mur (arasé ?) MR3044, dans la partie nord de la stratigraphie, se trouve ensuite une couche de limon argileux très compacte et hétérogène de couleur brun verdâtre, incluant des charbons ainsi que du cailloutis (3040). Elle s'appuie contre le creusement 3121 au nord, se prolonge au sud sur 95 cm avec une épaisseur maximale de 60 cm et se termine en biseau. La nature de cette couche (dépotoir ou remblai) n'est pas assurée. Elle renferme un rare mobilier céramique, indiquant une datation lâche durant l'époque romaine.

Cette séquence de comblement se poursuit avec le dépôt d'une couche de sédiment limono-sableux, compact et homogène, de couleur brun et beige adoptant un pendage irrégulier vers le sud (3042). Vient ensuite une couche La couche limono-argileuse compacte et homogène de couleur brun rouge de 10 à 20 cm d'épaisseur, conservée dans la partie nord de la stratigraphie (3039)

Ces deux couches (3042 et 3039) sont tronquées par un décaissement (?) dont le départ ne peut pas être situé et auquel fait suite le dépôt de l'Us 3041, qui consiste en une couche de limon sableux brun gris clair, peu compact et homogène (3038), peut-être équivalente à l'Us 3041, et enfin par une couche de limon brun que l'on retrouve au niveau de la coupe 5.

Us 3040

– *Inventaire* : Céramique : 7 fr. (2 ind.).

– *Comptages* : 5 fragments d'autre céramique commune (1 ind.) ; 2 fragments d'amphore africaine (1 ind.).

– *Typologie* :

• *autre céramique commune* : 2 bords de pots AUT-COM ; 1 fond

Us 3042

– *Inventaire* : Faune : 1 coquillage. Terre : 1 bouchon d'amphore ; 1 fr. de tuile percée. *Remarques* : 1 fr. de tuile (cf Mare Satgno) 1 bouchon d'amphore avec CER (CCJ) Céramique : 4 fr. (3 ind.).

– *Comptages* : 1 fragment d'ital-vn (1 ind.) ; 2 fragments d'autre céramique commune (1 ind.) ; 1 fragment d'amphore italique (1 ind.).

Au-delà du constat d'un décaissement de ce secteur intervenu durant l'époque romaine, l'interprétation de cette séquence stratigraphique demeure malaisé, en particulier du fait de son caractère tronqué par les fouilles anciennes de J. Jehasse.

2.4. La coupe 3S4

Dans la partie nord du secteur et orientée est-ouest, la coupe 4 fait directement face à la coupe 5. Elle est longue de 2,10 m et se voit prolongée à l'est par la coupe 1 (fig. 25). Elle s'interrompt à l'ouest au niveau d'un arrêt de fouille Jehasse, nous privant ainsi d'un raccord avec la coupe 7. Elle correspond au front de taille de la fenêtre ouverte au nord de la structure circulaire en galets (« tour gênoise ») qui occupe le haut de la séquence stratigraphique conservée dans ce secteur (fig. 26). Le raccord avec la coupe 1 est, pour l'heure, occulté par la présence de deux bâtis superposés, le premier (MR3048) correspondant aux vestiges du retour de la tour hellénistique, le second (MR3049) à un ouvrage plus récent, très inégalement conservé.

La fouille Jehasse s'est arrêtée sur un niveau composé d'éléments en calcaire coquillier très fragmentés présents de façon aléatoire et de galets de calibre moyen (20cm) disposés horizontalement (3037). Cette couche est présente sur 55 cm de hauteur et disparaît après 65 cm de longueur vers l'est. Cette disparition est probablement due à l'arrêt du mur (MR3048) à cet endroit. Cette couche, aux limites mal définies, peut correspondre à des déchets de taille, liés à l'épierrement des blocs de la tour et à la construction du mur MR3049.

En arrière vient un remblai massif observé sur 50 cm d'épaisseur, composé d'un limon sableux grossier de couleur brun rouge foncé, compact et hétérogène, mêlée d'un abondant cailloutis et de galets (3034, équiv. 3016). Ce même remblai se retrouve au niveau de la coupe 1 et correspond manifestement au remplissage de la tour, ou du moins à l'une des séquences de remplissage. La couche apparaît biaisée côté ouest. Plus généralement, tout ce secteur semble avoir été décaissé et arasé (une nouvelle fois ?) à un moment indéterminé mais tardif, l'installation de la « tour gênoise » à laquelle MR3002 et probablement MR3049 se raccordent se faisant directement sur ce niveau.

Du côté ouest, ainsi qu'à son sommet, est présent par ailleurs un lambeau de couche constitué d'un sédiment limono-argileux, compact, de couleur brun, beige clair avec des inclusions de charbons et de calcaire (3036). La couche est présente sur le niveau supérieur de la coupe sur une longueur de 2,10 m avec une épaisseur variant entre 12 et 27 cm et semble fonctionner tant avec le mur MR3049 qu'avec MR3002.

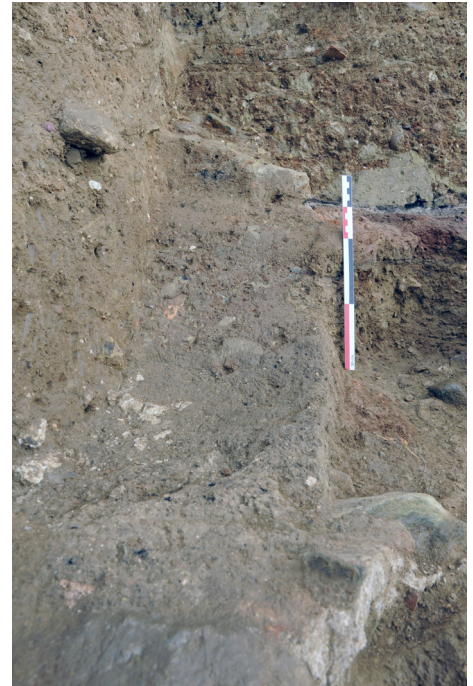


Fig. 24 : Vue de détail depuis le sud des sédiments de l'Us 3071, en partie fouillée par J. Jehasse (photo : A. Jamai)

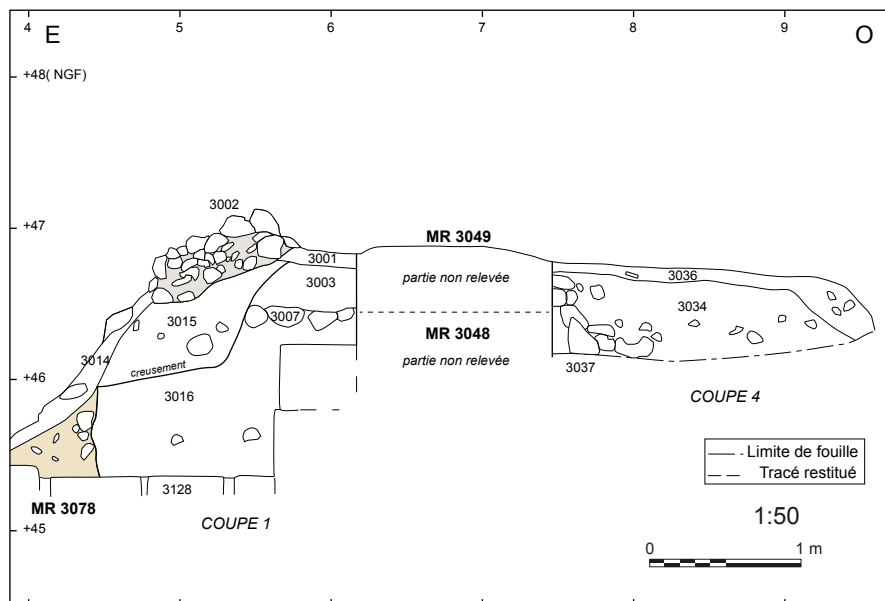


Fig. 25 : Les coupes 3S1 et 3S4 (A. Jamai)



Fig. 26 : Vue d'ensemble, depuis le nord-est, de la coupe 4 (photo : A. Jamai)

2.5. La coupe 3S1

L'intervalle entre les coupes 4 et 1 est occupé par les restes de l'élévation du mur MR3048, sur lequel prend directement appui le mur MR3049 (fig. 25).

Le mur MR3048 est constitué de blocs de calcaire coquillier taillés, agencés en assises régulières. Sur ce tronçon, les blocs n'ont pas été récupérés comme à l'est (coupe 1). Ils sont taillés et positionnés à joints vifs avec les faces parementées dirigées vers le nord. Deux assises sont bien visibles et une troisième (3128) forme une arase qui apparaît dans l'angle NE de la tour. Ce dernier niveau coïncide avec celui d'une couche régulière de galets située au sud de ce parement, et qui correspond au sommet d'un premier remplissage, ou à un niveau de circulation, antérieur à la mise en place du remblai 3106

(équivalent 3034) (fig. 27). Le bloc de l'assise supérieure conservé à l'est montre des cassures témoignant d'un processus de récupération, probablement au moment où l'angle NE de la tour a été épierré, soit bien après la construction de l'enceinte du I^{er} s. av. J.-C. (MR2030) qui, initialement, venait buter contre ce dernier (fig. 28).

Dans la portion est de la coupe, jusqu'au niveau atteint par les fouilles anciennes qui ont dégagé le haut du parement oriental de la tour (MR3005) (fig. 29), la séquence liée au remplissage de cette dernière est donc indiquée par le remblai 3016, constitué d'un sédiment limono-sableux brun rouge mêlé de galets, très compact et hétérogène, ici conservé sur une hauteur maximale de 95 cm. Ce remblai disparaît à l'est, comme conséquence de l'épierrage des assises supérieures de MR3005 (creusement non numéroté). L'espace correspondant, largement tronqué par l'érosion et/ou les fouilles Jehasse, est alors mis à profit pour l'implantation d'un mur plus tardif (MR3078), d'orientation N-S.

Un lit horizontal de galets marque le sommet de la couche (3007). Visible uniquement en coupe, il peut correspondre à un niveau de sol. Ce niveau est ensuite scellé par un remblai de limon argileux compact et hétérogène, de couleur brun moyen, comportant des inclusions de calcaire et renfermant de rares fragments de tuile (3003).

La datation du niveau de galets et de ce remblai sont incertaines mais il n'est pas exclu que ces couches puissent encore être rattachées aux phases de fonctionnement de la « tour ».

Un creusement (non numéroté) recoupe la séquence partant du remplissage 3016 jusqu'au remblai 3003, et se confond peut-être avec celui mis à profit pour l'épierrage de MR3005 et l'installation de MR3078.

La mur MR3078, très partiellement conservé (fig. 30) se compose de galets de calibre moyen (moins de 15 cm) (3062) associés à un remplissage hétérogène composé de mortier de chaux et de sédiment limoneux brun moyen (3064). Appareil de galets conservé sur 4 assises maximum, sans disposition apparente, de calibre compris entre 20 et 25 cm. Ce qui subsiste de ce mur, en front de coupe, est instable et en voie d'effondrement vers l'est. D'une longueur conservée de 2,20 m, sa largeur oscille entre 10 et 65 cm, la partie la mieux conservée se trouvant au nord (fig. 31). Aucun élément de datation n'est disponible, mais la présence de mortier de chaux et l'appareillage incertain le rattachent à l'époque romaine, sans plus de précision possible.

En arrière de ce mur, et venant colmater l'espace laissé vide, vient un remblai de limon argileux compact et hétérogène de couleur rouge foncé, avec des inclusions de galets de taille variable (entre 5 et 20 cm) (3015). D'une épaisseur maximale conservée de 40 cm, cette couche apparaît tronquée à son sommet et sert de support au « mur » MR3002, installé à partir de l'Us 3001.



Fig. 27 : Vue depuis le nord du retour vers l'ouest de la tour hellénistique (MR3048-assise 3128) au niveau de l'épierrage de la partie supérieure de ce mur (3091) (photo : A. Jamai)



Fig. 28 : Vue depuis le nord de la coupe 1 avec en premier plan 3 assises de blocs de calcaire coquillier du mur MR3048 (photo : A. Jamai)



Fig. 29 : Vue de détail de la coupe 1 avec le remblai 3016 (photo : A. Jamai)



Fig. 30 : Vue depuis le nord-est du départ du mur MR3078, en limite de coupe (photo : A. Jamai)



Fig. 31 : Vue de détail de la coupe 1, depuis l'est, avec le mur MR3078 surmontant le remblai 3016 (photo : A. Jamai)



Fig. 33 : Vue depuis le sud-ouest, avant fouille, des derniers éléments de la supposée « tour génoise » (photo : A. Jamai)



Fig. 33 : Vue depuis le nord-est du départ du mur MR3078, en limite de coupe (photo : A. Jamai)

La « structure bâtie » ou « mur » 3002 est composée de galets de moyennes dimensions. Elle forme un arc de cercle d'un rayon restitué de 2,50 m et se rattache selon tout vraisemblance au mur MR3049, au nord (fig. 32). Les galets sont agencés de manière désordonnée, sur une hauteur maximale de 40 cm et sur une largeur variable, atteignant à l'est près de 1 m (fig. 4). Le plan est lacunaire, et une partie des éléments visibles ont, selon toute évidence, été « remplacés » à date récente, aucun joint de terre ou de mortier n'étant présent entre certains galets (fig. 33). À l'inverse, du mortier (contemporain) se trouve ici et là dans les joints au sommet de cette structure, consolidée à l'issue des fouilles Jehasse. La partie visible en plan, lacunaire et « remodelée », ne permet donc pas vraiment de restituer la construction d'origine. En revanche, tant au niveau de la coupe 1 qu'au sommet de la coupe 6, les galets sont bien pris dans de la terre, l'ensemble évoquant

moins un départ d'élévation qu'un radier de fondation. La proposition d'attribution faite par J. Jehasse (une tour d'époque gènoise) repose sur la présence, dans le haut de la séquence (disparue aujourd'hui) de fragments de céramique et de monnaie(s) de cette époque. Quoiqu'il en soit, reste le constat d'une occupation longue de ce secteur et donc d'une occupation médiévale.

2.6. La coupe 3S6

La coupe 6 est localisée dans la partie est du secteur. Orientée du sud vers le nord, elle correspond au front de taille des travaux menés par J. Jehasse ayant abouti au dégagement partiel de la façade orientale de la tour (fig. 34). Les limites de fouille sont ici particulièrement irrégulières : au sud, la fouille s'est bornée à dégager sommairement l'assise de fondation de l'édifice tout en proposant de reconnaître les limites d'une tranchée d'épierrement (celle du retour E-O de MR3005) ; au centre, la fouille s'est arrêtée de manière arbitraire en raison de la contrainte imposée par la proximité (vers l'est) d'une sépulture bâtie du bas-Empire, conservée sous forme de butte témoin (fig. 35) ; au nord enfin, un sondage profond a été opéré permettant de dégager 6 assises de blocs taillés, sans pour autant atteindre la semelle de fondation du mur (fig. 36).

2.6.1. Le mur MR3005

Ce mur correspond à la face orientale de la tour et constitue l'élément de base de cette stratigraphie. Les observations ont été ici limitées par la non-reprise du sondage profond opéré par J. Jehasse au niveau de l'angle NE. En revanche, le nettoyage de l'extrémité sud de ce mur a fait apparaître des blocs correspondant à l'assise de réglage, non figurés sur les plans établis lors des fouilles anciennes (fig. 4 et fig. photo 37).

Le mur MR3005 démarre au nord au niveau du contact avec l'enceinte romaine en *opus caementicium* MR3006 et se prolonge au sud sur une longueur de 9,30 m. Conservé de manière très inégale (jusqu'à plus de 3 m de haut au niveau de l'angle NE), résultat d'un épierrement opéré à différentes époques, cette construction est donc mieux conservée au nord et s'efface progressivement au sud où elle finit par disparaître totalement. Ses limites de ce côté demeurent donc hypothétiques, la reconnaissance par J. Jehasse d'un négatif censé permettre de restituer la façade méridionale de la tour demeurant sujette à caution.

Ce mur est constitué de blocs taillés en calcaire coquillier. Les blocs sont munis sur leur face de parement d'un bossage en table, épais d'1 cm en moyenne, dégagé par une ciselure d'encadrement en U variant de 8 à 13 cm de large. Les faces de parement sont dégagées à la gradine ; le lit d'attente est quant à lui régularisé au pic, mais pas systématiquement. L'appareil est isodome avec des blocs parfaitement jointifs, montés en assises régulières avec une disposition en boutisse et panneresse (fig. 38).

La récupération de blocs a laissé un certain nombre de stigmates. Au nord tout d'abord, où l'arrêt du mur romain MR3006 marque un négatif correspondant à la disparition de plusieurs assises, partiellement conservées plus à l'ouest. De ce côté, au niveau de la dernière assise visible, un bloc en partie déplacé a été fracturé à la verticale (fig. 39) tandis qu'un autre (3104), retaillé, se trouve en situation de réemploi dans une maçonnerie plus récente. Concernant le bloc 3084, ce dernier a clairement été déplacé et remobilisé : la ciselure d'encadrement indique en effet qu'il est déposé sur son flanc droit (fig. 40).

Enfin, plus au sud, au niveau de la deuxième assise, on relève la présence de marques indiquant l'utilisation d'un levier en métal afin de dégager les blocs (fig. 41 et fig. 42).



Fig. 34 : La coupe 356 (A. Jarnai)



Fig. 35 : Vue depuis le sud-est du côté oriental de la tour hellénistique. Au premier plan, la sépulture bâtie d'époque tardive (photo : A. Jamai)



Fig. 37 : Vue depuis le sud des blocs de l'assise de réglage du mur MR3055, conservés en limite sud du secteur (photo : A. Jamai)



Fig. 35 : Vue depuis l'est de la partie nord du parement 3005 et de la stratigraphie associée. Au premier plan, le sondage profond opéré par J. Jehasse (photo : A. Jamai)



Fig. 38 : Vue depuis l'est de la partie méridionale du parement 3005 (photo : P. Fontaine)



Fig. 39 : Détail, depuis l'est, de la stratigraphie au niveau du parement est de la tour (photo : A. Jamai)



Fig. 41 : Vue zénithale, depuis le nord, de la partie méridionale du parement 3005, avec des marques laissées par l'arrachage des blocs (photo : P. Fontaine)



Fig. 40 : Vue de détail, depuis le sud, du bloc en réemploi 3084. Trace de ciselure d'encadrement (photo : A. Jamai)



Fig. 42 : Détail de traces d'encoche au niveau der MR3005, résultant du prélevement de blocs sur l'assise supérieure (photo : A. Jamai)

2.6.2. Épierrement et réaménagements divers

L'épierrement laisse apparaître en coupe un certain nombre de couches qui, en l'état, sont parfois malaisées à mettre en relations les unes avec les autres, l'aspect tronqué de la stratigraphie se posant à nouveau ici comme un obstacle.

L'Us 3110, très partiellement visible au niveau de l'arrachement d'un bloc (fig. 43) consiste en un sédiment limoneux compact et hétérogène de couleur brun et orangé, incluant du cailloutis de petit calibre, visible sur une épaisseur de 48 cm. Compte-tenu de sa position, cette couche semble faire partie du remplissage originel de la tour.

Au sud de la coupe, sur les blocs du mur 3005 encore en place, vient une couche constituée d'un sédiment limono-sableux de couleur brun et rouge avec des galets de calibre varié (3115). Cette couche hétérogène apparaît sur une épaisseur de 40 cm. Elle s'étend sur 1,40 m de longvers le nord, où elle rétrécit. La distinction entre cette couche et le comblement d'épierrement situé de ce côté (3113) est peu évidente. Cependant, l'Us 3115 correspond très probablement au remplissage interne du mur de galets MR3082, d'orientation E-O, qui vient s'appuyer à l'est contre les vestiges encore en place de MR3005 (fig. 44).

La couche 3113 est composée de limon compact et hétérogène de couleur brun rouge avec des ajouts de galets de calibre moyen. Cette couche apparaît directement au sud de l'un des blocs de MR3005 encore en place. Épaisse de 42 cm, ses limites sont mal définies mais elle pourrait participer de la même séquence récente liée à l'installation de MR3082.

Surmontant cette séquence, se trouvent les couches 3112 et 3114

La couche 3112 est composée de limon sableux compact et hétérogène de couleur orangé et rouge. Elle est présente depuis la face sud du bloc 3084, sur 25 cm d'épaisseur, et se poursuit sur 2,40 m avec un pendage vers le sud et une épaisseur maximale de 32 cm. Elle s'achève en biseau sous le remblai 3114. La limite entre le remblai supérieur (3114) et cette couche reste difficile à observer.

La composition de la couche 3114 est d'ailleurs identique, réserve étant faite de la présence de nombreuses pierres de petit calibre (moins de 15 m). Épaisse au maximum d'une cinquantaine de cm, elle s'étend du nord au sud sur environ 1,65 m disparaît au niveau du fourrage du mur MR3082 (3115). La fonction de cette couche peut s'apparenter à un remblai de nivellement pour l'installation de la nappe de galets venant par-dessus (3108).

Venant s'appuyer contre l'Us 3114, se trouve une couche de limon hétérogène de couleur brun et rouge, dans laquelle est pris un cailloutis abondant (3111). Observée sur une longueur de 1 m, elle forme une nappe assez régulière, épaisse de 10 cm environ. Cet épandage, qui correspond peut-être à un niveau de circulation, est partiellement recouvert au sud par une fine couche d'éclats de calcaire, d'une épaisseur maximale de 5 cm et s'étendant sur environ 75 cm (3109). Cette couche correspond à des déchets de taille, manifestement issus de la récupération de blocs du mur MR3005. L'Us 3108, observée sur une longueur de 2,10, forme ensuite une bande horizontale de 10 à 20 cm d'épaisseur. Elle comprend des galets et cailloux de calibre moyen, pris dans un sédiment



Fig. 43 : Dans la coupe 6, vue depuis l'est du vide laissé par l'arrachage d'un bloc de MR3005 (photo : A. Jamai)



Fig. 44 : Vue du mur MR3082 depuis le sud (photo : A. Jamai)



Fig. 46 : Vue depuis l'est du bloc en réemploi 3104
(photo : A. Jamaï)



Fig. 45 : Vue depuis l'est de la coupe 6 (photo : A. Jamaï)

limono-argileux compact et hétérogène de couleur brun orangé à rouge. Si chronologiquement aucun élément de datation absolue n'est disponible, la position stratigraphique de cette séquence (postérieure à MR3082) permet néanmoins de la rattacher sans ambiguïté à l'époque romaine.

Dans la suite de la coupe, au nord, se trouve une couche limoneuse compacte et hétérogène de couleur rouge (3103). Cette couche, de 10 cm d'épaisseur, est présente sous les galets et pierres du blocage 3101, sur une longueur de 60 cm. Elle est visible entre le dernier bloc du rempart (MR3005) en place, et le bloc de calcaire coquillier en réemploi 3104 sous lequel elle semble disparaître. Ce blocage (3101=3102) est formé de galets et pierres disposés en remplissage dans le même espace que la couche 3103 (fig. 45). Cette couche est observée sur une longueur de 55 cm sur une épaisseur 40 cm.

Le bloc calcaire 3104, quant à lui, est positionné sur le sédiment de remplissage 3110. D'une hauteur variant de 37 à 47cm et d'une longueur de 50 cm, ce bloc est travaillé au pic sur le côté nord et à la gradine sur le côté sud (face de parement ?). Il est en réemploi, isolé, disposé en boutisse, inclus dans un remplissage de galets de différents calibres (fig. 46). Au sud, directement contre ce bloc, une autre couche épaisse de 35 cm composée de galets et pierres pris dans un sédiment limoneux de couleur rouge, très compact et homogène (3118=3119) La couche se suit vers le sud sur environ 90 cm, jusqu'à hauteur du remblai 3107 avec lequel les limites demeurent difficiles à cerner.

L'ensemble formé par les couches 3101, 3118 ainsi que le bloc 3104 est d'interprétation délicate mais évoque un niveau de blocage, en tout état de cause postérieur à la phase de fonctionnement de la tour (travaux préalables à la construction de MR3078 ?). Le fait que l'Us 3118 s'interrompe au niveau du bloc en réemploi 3084 (situé en-dessous) semble cohérent avec l'idée d'une reprise architecturale durant l'époque romaine. À ce stade, le caractère très partiel de la stratigraphie conservée ne permet toutefois pas d'aller plus loin dans l'interprétation.

Surmontant ces couches, deux fines bandes sont observées. La première (3100) consiste en une mince bande de terre limono-argileuse (entre 3 et 7 cm d'épaisseur), peu compacte et hétérogène, incluant de nombreux éclats calcaires. Cette couche, longue de 70 cm, s'interrompt au sud en affleurant au sommet du bloc 3104 et s'apparente à nouveau à des déchets de taille de blocs. La seconde (3080), d'une épaisseur comprise entre 2 et 14 cm, est com-

posée d'un sédiment limono-sableux rougeâtre, compact et hétérogène. Venant recouvrir l'Us 3100, elle semble se retrouver au sud du bloc 3104, où elle se termine en biseau.

Dans le prolongement de l'Us 3118, au sud, se trouve une couche hétérogène et compacte de couleur rouge-orangé, composée de limon, de galets et de cailloutis (3106). D'une épaisseur maximale de 30 cm, elle recouvre le cailloutis 3108 et se voit tronquée au nord par l'effondrement 3107 (?). Sa relation stratigraphique avec l'Us 3118 n'est pas claire, mais elle semble postérieure.

2.6.3. *Le mur MR3078 et le reste de la séquence*

Ce mur, très mal conservé et en voie d'effondrement, se situe en limite de coupe (fig. 30). Il est construit à l'aide de galets (3078) pris dans du mortier de chaux blanc dégraissé, épais et disposé sans épaisseur régulière (3079). Les galets, d'un calibre compris entre 20 et 24 cm, sont conservés au maximum sur 4 assises et disposés de manière irrégulière. Sa longueur conservée est de 2,20 m pour une épaisseur comprise entre 10 et 65 cm, la partie la mieux conservée se trouvant au nord. Cette construction semble venir s'adosser à l'ouest contre les niveaux de comblement antérieurs, alors entaillés.

Il n'est guère possible de savoir à quoi se rattachait ce mur d'époque romaine, sans plus de précision. S'il se situe bien dans le prolongement de la courtine du I^{er} s. av. J.-C. située plus au nord (MR3006), sa mise en œuvre apparaît toutefois différente. L'hypothèse d'une tour située dans le prolongement du rempart, plus ou moins explicitement avancée à l'époque par J. Jehasse, est difficile à envisager en l'état actuel de la documentation.

Dans un niveau supérieur au mur et toujours avec un pendage nord-sud, la couche 3077 est composée d'un sédiment limoneux, compact et hétérogène, complété par un cailloutis et des galets. De couleur rouge foncé, cette couche est présente sur 2,60 m de long et son épaisseur varie entre 30 et 85 cm. Il est possible de considérer cette couche comme étant équivalente au comblement de nivellement 3015 observé dans la coupe 1. Le remplissage semble alors être orienté de l'ouest vers l'est, en arrière du mur de galets MR 3078.

Au-dessus de ce remplissage, apparaît une couche de limon compact et hétérogène de couleur brun rouge, mêlé de cailloutis (3076). La couche, épaisse de seulement 13 cm, apparaît sous la forme d'une bande de 1,20 m de long. Elle peut indiquer une couche de remblai nivelant l'installation de la « tour » (MR3002) mais aussi une couche de sédimentation ayant été nivelée au moment de l'installation de cette dernière.

Fortement tronquée au sud (décaissements ou érosion ?), l'Us 3077 voit s'appuyer contre sa base une couche de remblai ou d'effondrement (3107) constituée de limon sableux brun orangé compacte et hétérogène, mêlée de cailloutis et de galets de plus ou moins grand module. D'une épaisseur comprise entre 15 et 35 cm environ, elle vient s'appuyer au sud contre l'Us 3106 (limites mal définies).

Le haut de la séquence est enfin occupé par MR3002, précédemment décrit, tandis qu'au sud, en limite de fouille, l'Us 3105 correspond à une couche d'effondrement hétérogène, en grande partie constituée d'éléments provenant de MR3002.

2.7. La coupe 3S3

La coupe 3 se situe en limite sud du secteur, au niveau de l'extrémité suppose de la tour (angle SE). Elle reprend une berme de fouille Jehasse laissée perpendiculairement au mur MR3082.

Cette coupe (fig. 47) n'a pas pu faire l'objet d'une description précise pour le présent rapport. Tout au plus signalera-t-on qu'il s'agit d'une séquence relativement monotone de comblements postérieurs à la construction du mur MR3082.

Ce dernier, observé sur une longueur de 1,80 m et conservé en élévation sur 1,40 m, se présente sous la forme d'un ouvrage maçonné fait de galets de calibre moyen à important (de 15 à 40 cm), bruts ou retouchés, liés à l'aide d'un mortier de chaux blanc dégraissé. Le bâti vient s'appuyer à l'est contre les blocs conservés du rempart hellénistique (MR3005) (fig. 44). Au nord, il semble retenir un talus constitué de terre rapportée. Sa mise en œuvre (mur ou simple parement ?) demande à être vérifié.

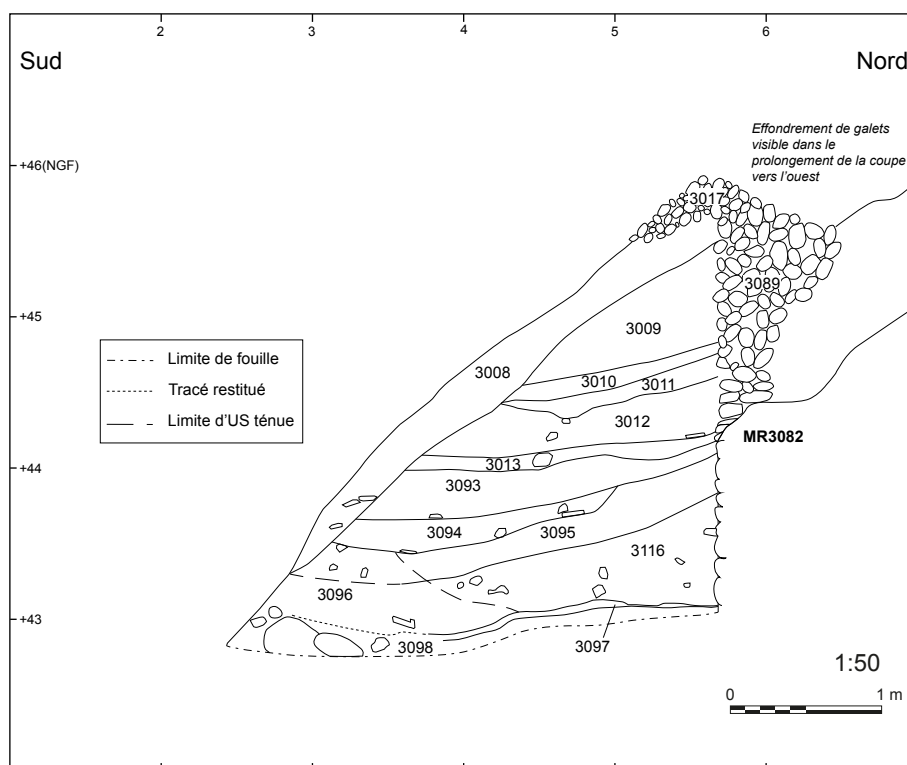


Fig. 47 : La coupe 3S3 (A. Jamai)

BIBLIOGRAPHIE

Jehasse J. 1976: *Aleria*. Rapport de fouille dactylographié, 1976.

Jehasse J. 1977: *Aleria*. Rapport de fouille dactylographié, 1977.

Lenoir E., Rebuffat. R. 1984 : Le rempart et l'histoire d'Aleria, *Archeologia Corsa*, 8-9, p. 73-95.

Peche Quilichini 2019 : Les vaisselles produites en Corse nord-orientale à l'époque hellénistique : technologie, typologie et connexions avec l'Etrurie insulaire et littorale, in Kamenjarin V., Ugarković M. (eds.), *Exploring the Neighborhood*, IARPotHP 3 (Phoibos Verlag, Vienna 2019), p. 133-144.

Peche-Quilichini K., Chapon Ph. 2012 : La céramique non tournée de la fin du deuxième âge du Fer d'I Palazzi (Venzolasca, Haute-Corse), *Documents d'Archéologie Méridionale*, 35, p. 285-300.

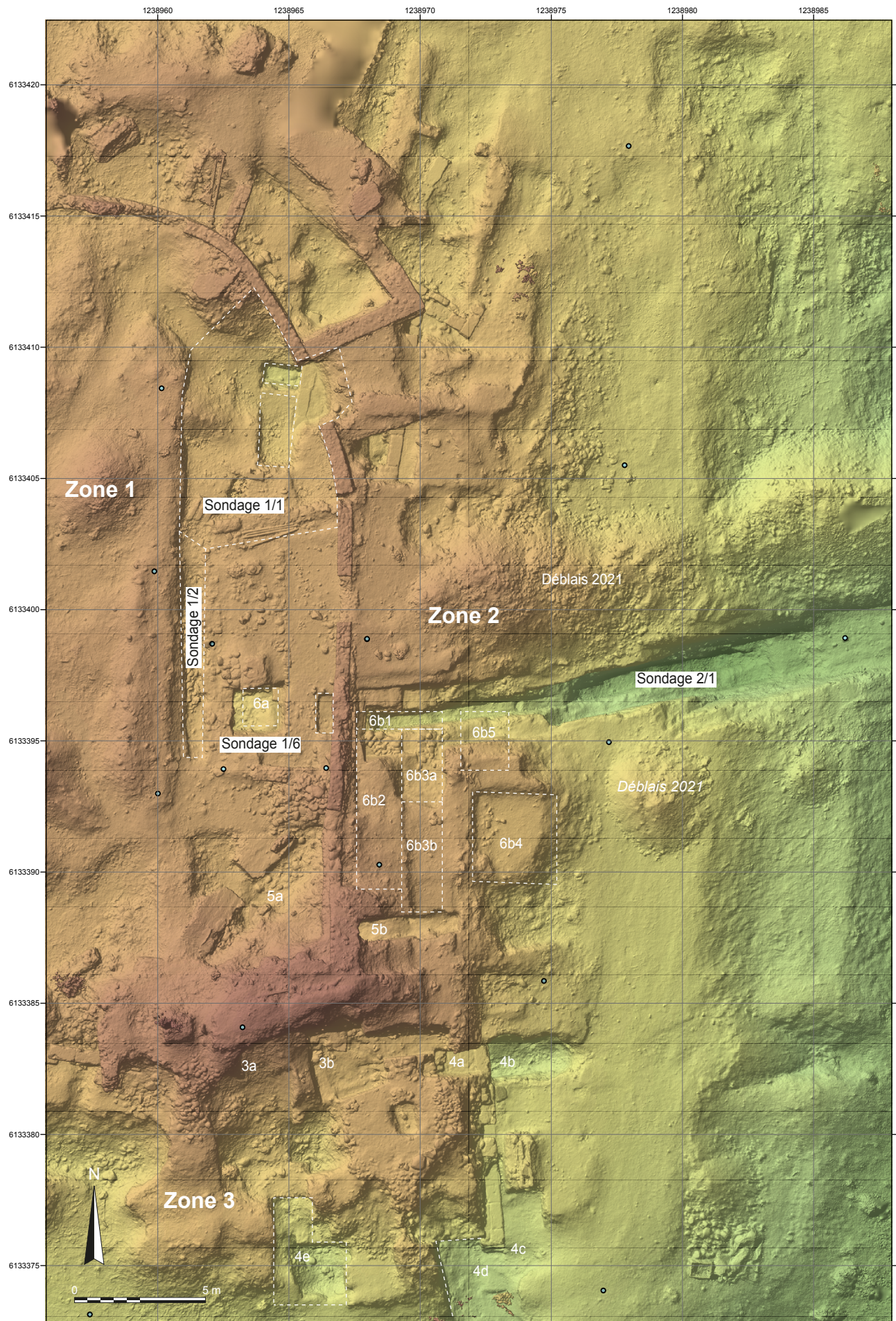
ANNEXE I : PLANCHES



1 : Localisation des différentes zones et secteurs de fouille (orthophotographie : S . Sanz)

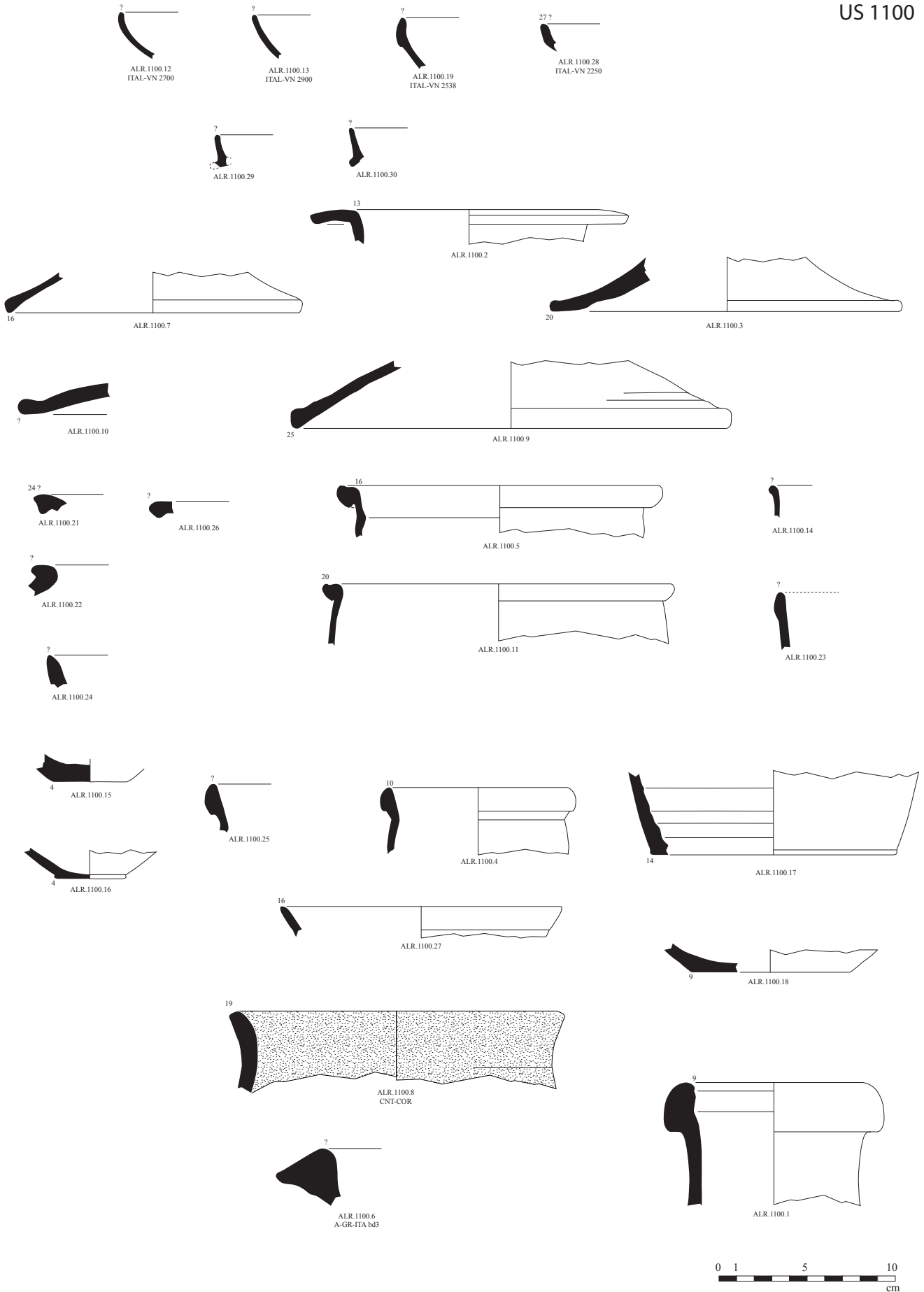


2 : Implantation des coupes (fouille 2021) (orthophotographie : S . Sanz)



3 : MNT avec localisation des différents secteurs (orthophotographie : S . Sanz)

US 1100

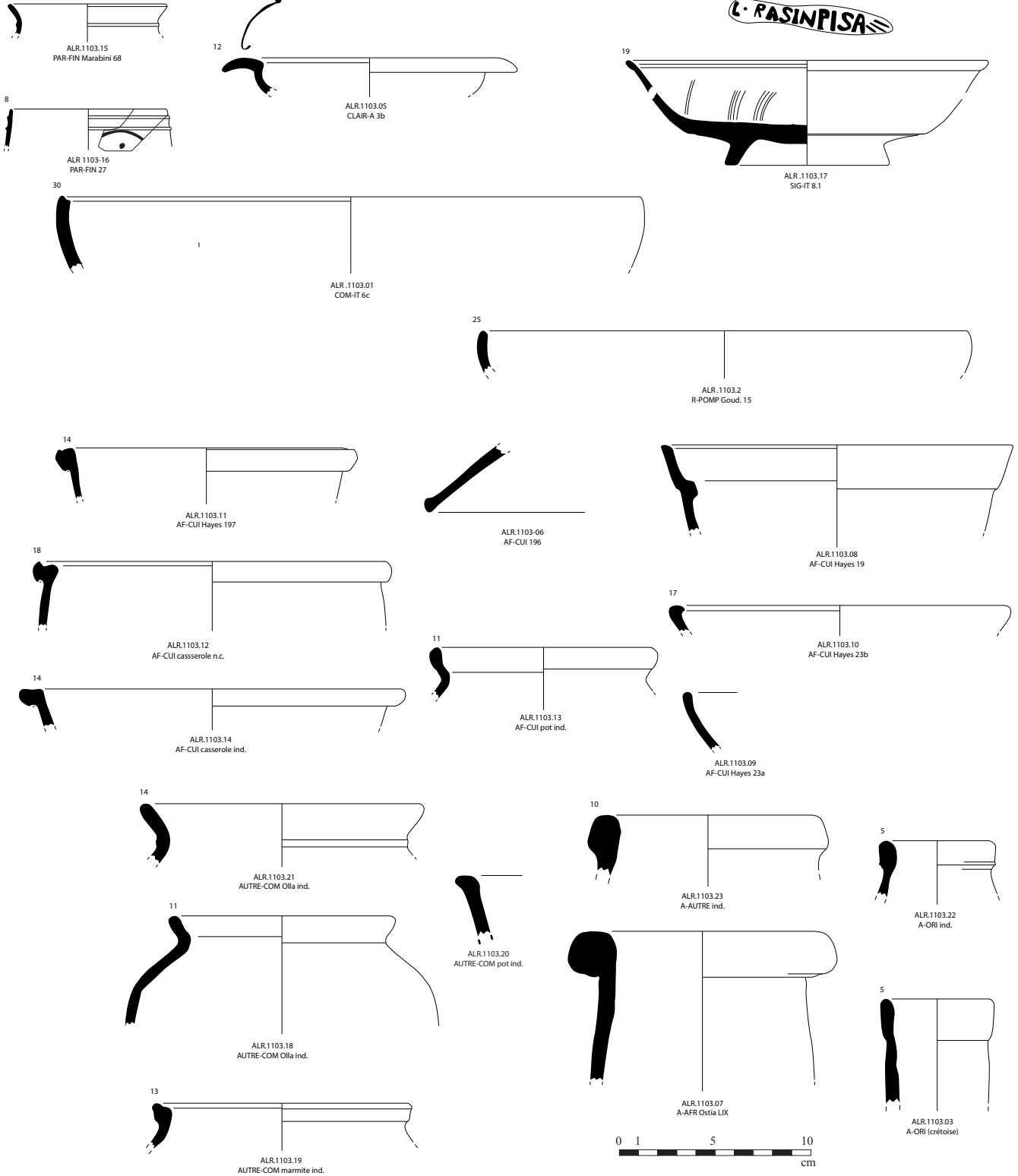


4 : Mobilier céramique de la Zone 1 (DAO L. Cavassa, E. Gailledrat)

Us 1101

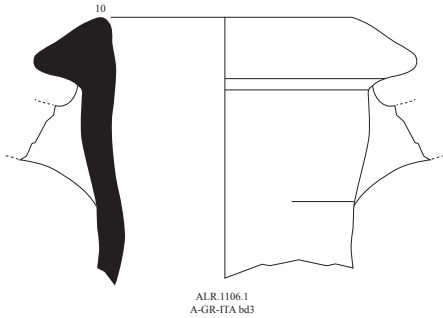


Us 1103



5 : Mobilier céramique de la Zone 1 (DAO L. Cavassa)

Us 1106



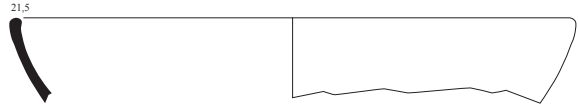
ALR.1106.1
A-GR-ITA bd3

Us 1134



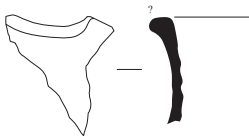
ALR.1134.1
PAR-FIN 20

Us 1135



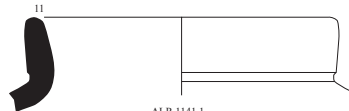
ALR.1135.1
AF-CUI 23A

Us 1139



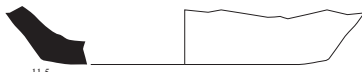
ALR.1139.1
AUTRE-COM

Us 1141



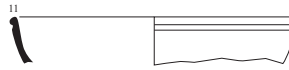
ALR.1141.1
A-PUN C1a

Us 1142



ALR.1142.1
AUTRE-COM Olla ind.

Us 1144

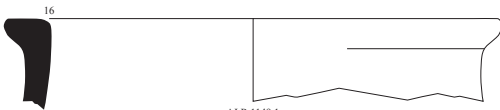


ALR.1144.1
SIG-IT 5.2 ?



ALR.1144.02
ITAL-VN 2361

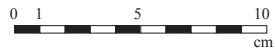
Us 1149



ALR.1149.1
A-UTR ?



ALR.1149.2
AUTRE-COM ind.



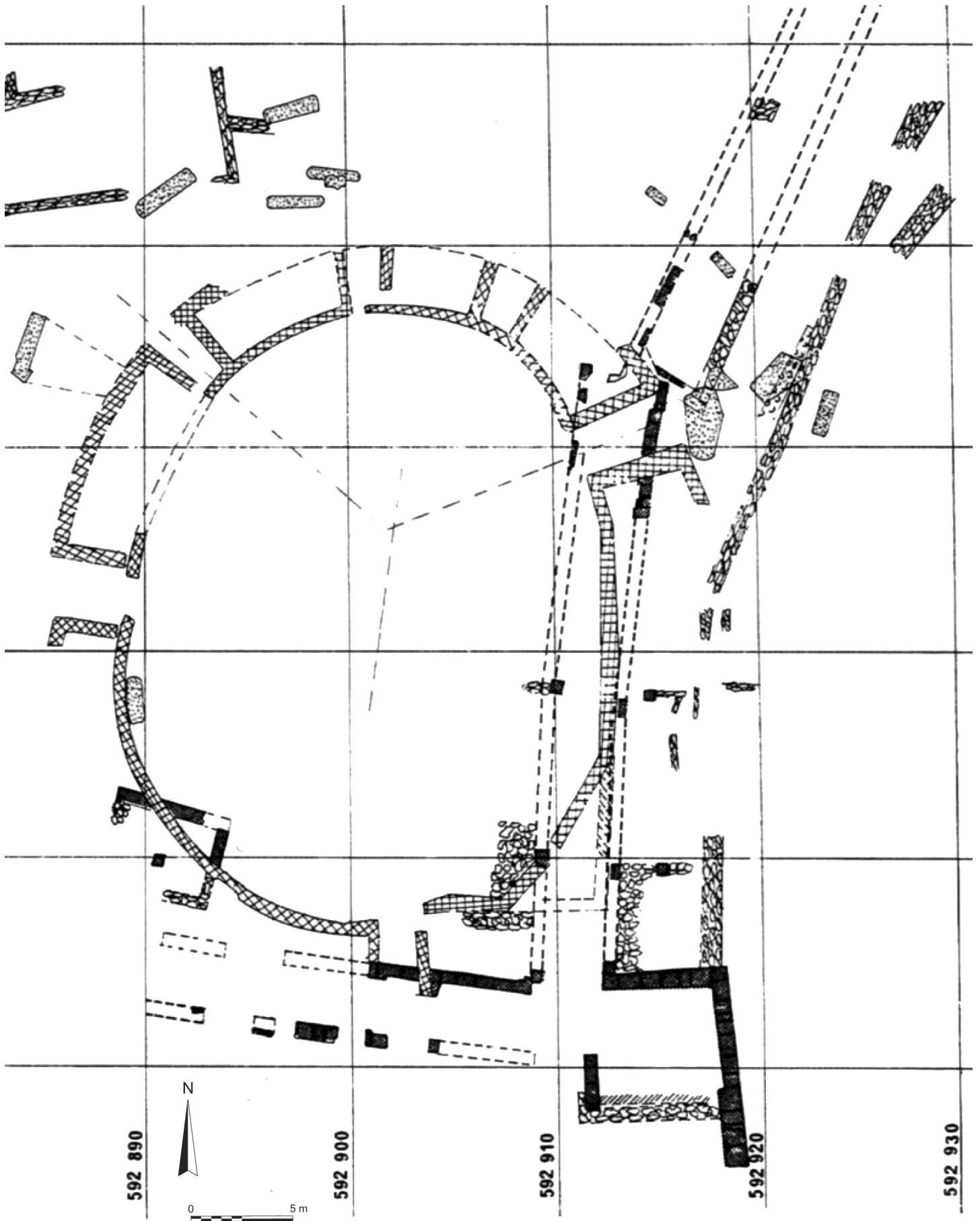
Us 1133



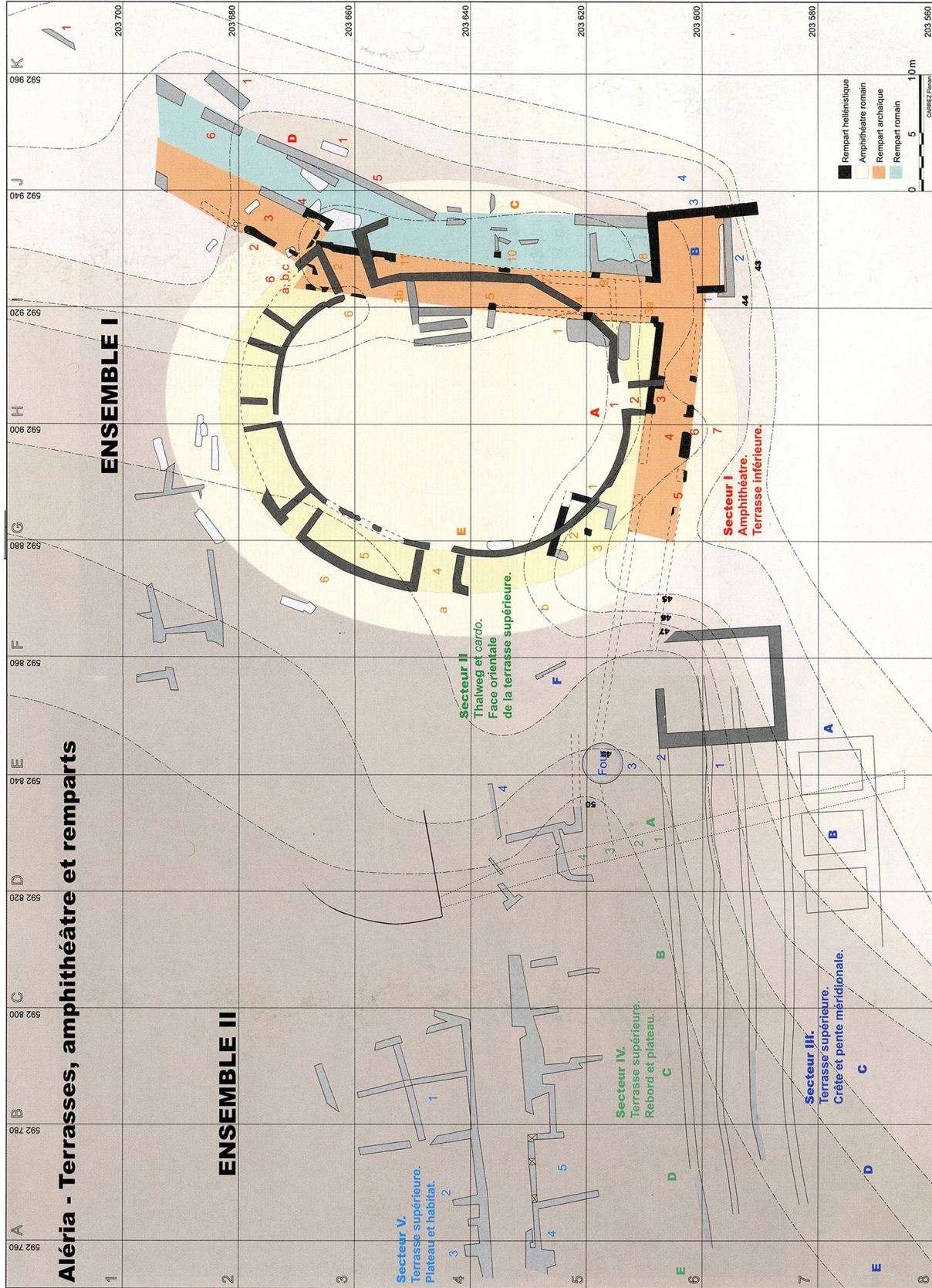
Us 1115



7 : Petit mobilier de la Zone 1 (photos : E. Gailledrat)



8 : Plan général du secteur de l'amphithéâtre (d'après J. Jehasse, Gallia, 1982, p. 431, fig. 2).
 Les coordonnées (indiquées en NTF Lambert Corse) sont différentes de celles du plan publié en 2004

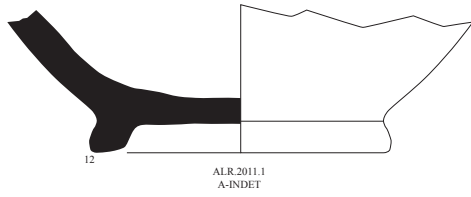


9 : Plan d'ensemble restitué du secteur méridional du site, d'après Jehasse 2004, p. 12-13. Les coordonnées (indiquées en NTF Lambert Corse) sont différentes de celles du plan de 1980

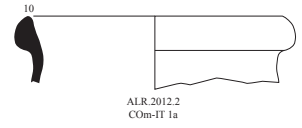
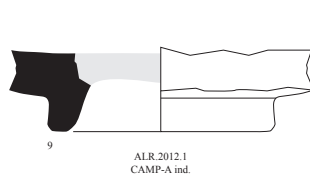


10 : Relevé général des vestiges de l'amphithéâtre (d'après Laurent Cordier, Pascal Tramoni et Robert Thernot, 1997)

Us 2011

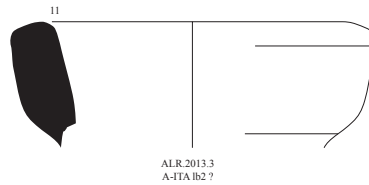
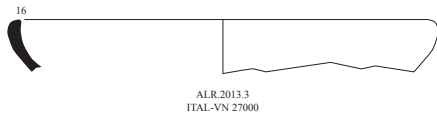
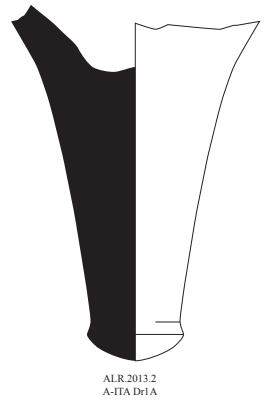
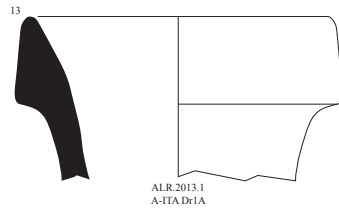
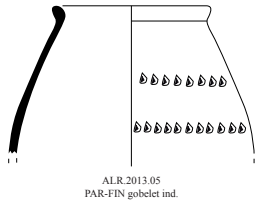


Us 2021

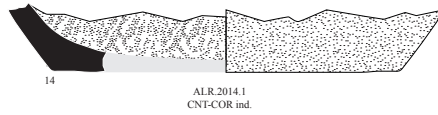


Us 2013

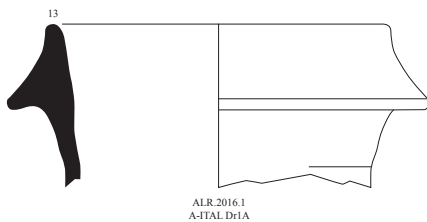
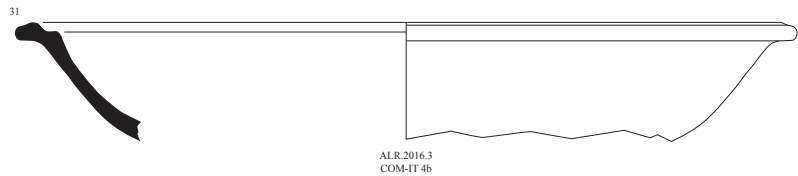
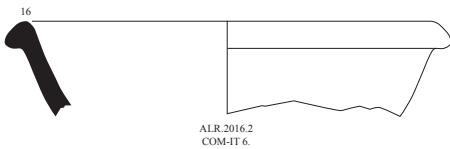
6



Us 2014

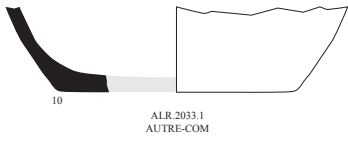


Us 2016



11 : Mobilier céramique de la Zone 2 (DAO L. Cavassa, E. Gailledrat)

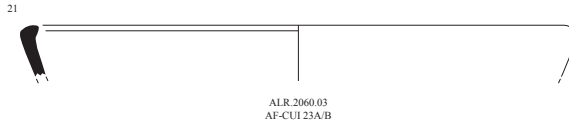
Us 2033



Us 2034



Us 2060

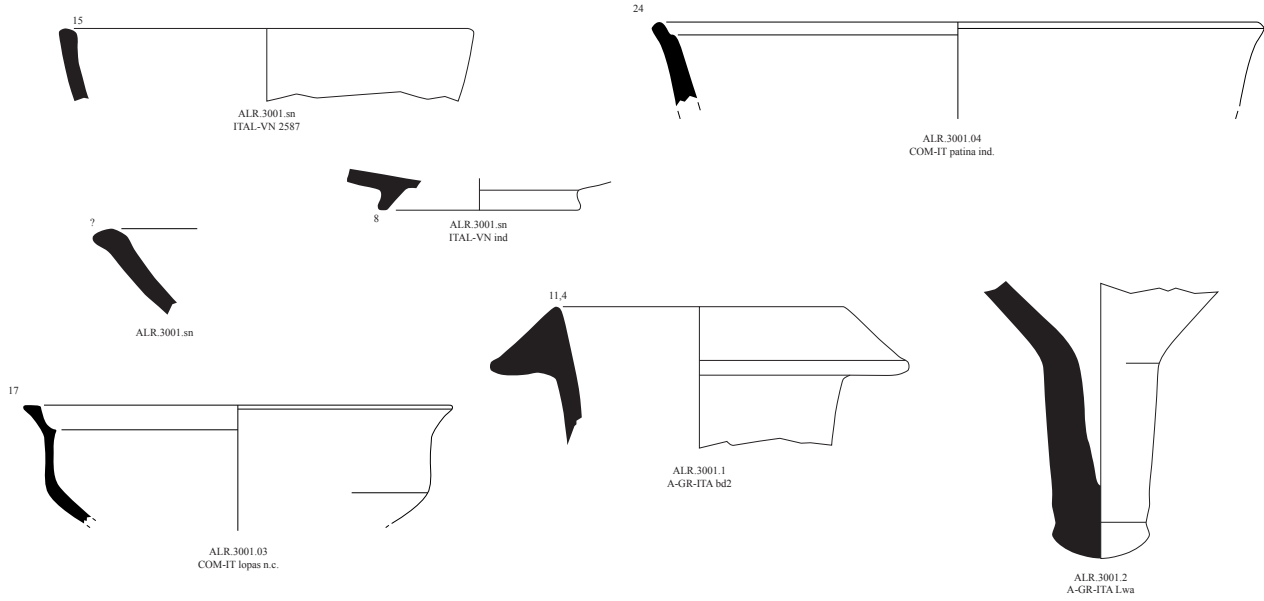


Us 2079

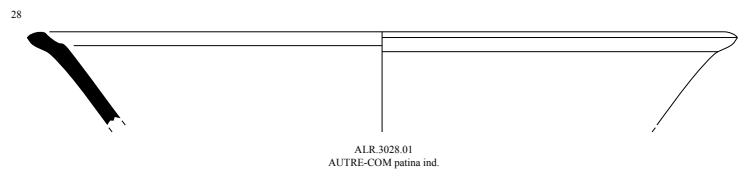


12 : Mobilier céramique de la Zone 2 (DAO L. Cavassa, E. Gailledrat)

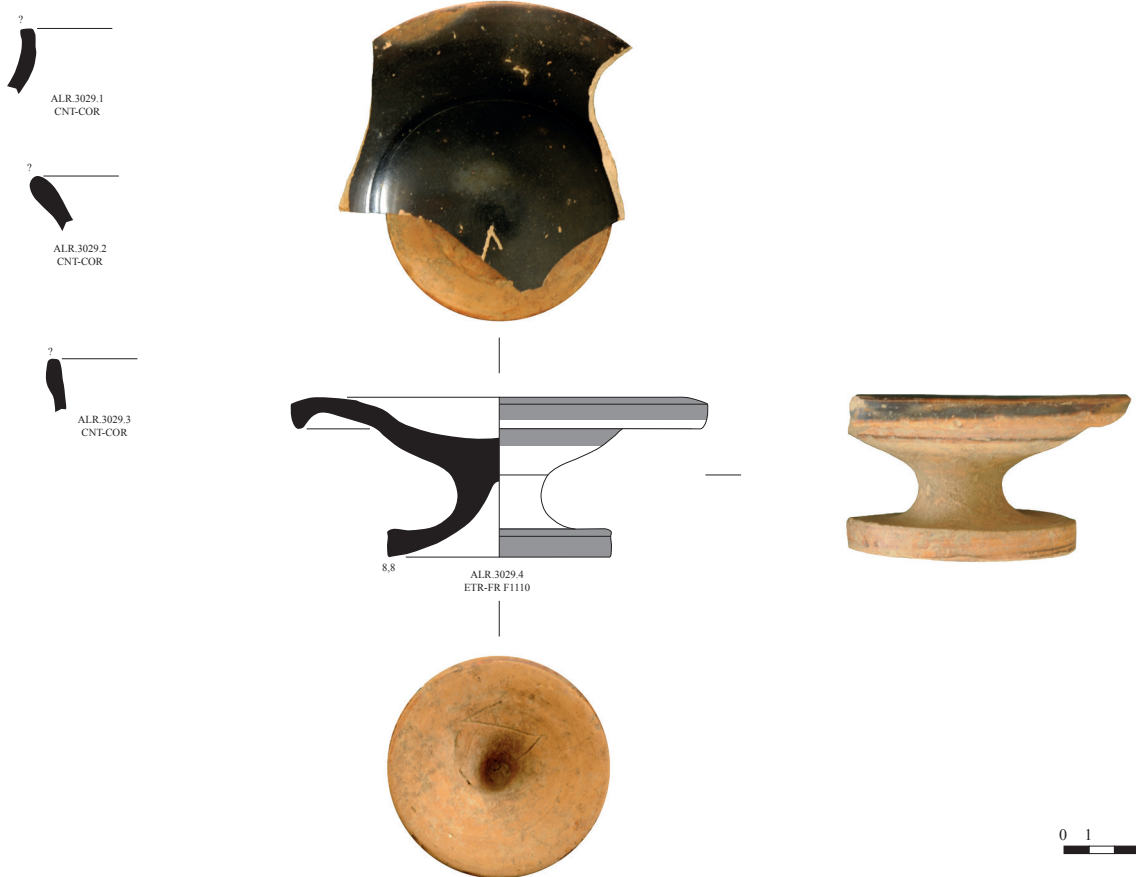
Us 3001



Us 3028

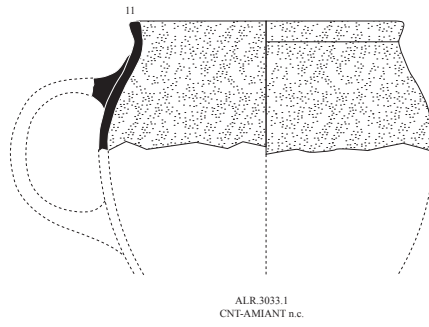


Us 3029



13 : Mobilier céramique de la Zone 3 (DAO L. Cavassa, E. Gailledrat)

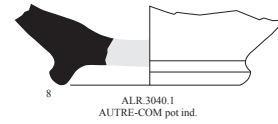
Us 3033



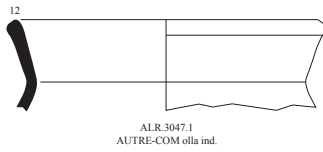
Us 3035



Us 3040



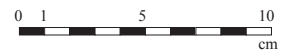
Us 3047



Us 3122



ALR.3122.1 A-GR-ITAL ind.



14 : Mobilier céramique de la Zone 3 (DAO L. Cavassa, E. Gailledrat)

A NNEXE II

INVENTAIRES TECHNIQUES

Liste des Unités stratigraphiques

OA	Code	Année	US	Zone	Secteur	Fait	Catégorie	Type	Égalité	Équiv.	Sous	Sur
82221	ALERIA	2021	1001	1								
82221	ALERIA	2021	1100	1	6a		couche technique	nettoyage avant fouille				1103
82221	ALERIA	2021	1101	1	6a	MR1102	couche technique	us crée pour enregistrer le mobilier			1100	1102
82221	ALERIA	2021	1102	1	6a	MR1102	mur	fondation de mur hétérogène			1100	1113
82221	ALERIA	2021	1103	1	6a	TR1116	comblement	comblement de tranchée d'épierrement	1112		1122	1115 1116
82221	ALERIA	2021	1104	1	6a		couche indifférenciée	couche de pierre et brique			1100	1105
82221	ALERIA	2021	1105	1	6a		couche de remblai	remblai indifférencié		1109 1129 1113	1104	1106
82221	ALERIA	2021	1106	1	6a	FS1125	fosse	comblement de fosse avec des matériaux de destruction			1116 1105	1124
82221	ALERIA	2021	1107	1	6a		couche de terre	couche de terre indifférenciée			1100	1108 1117
82221	ALERIA	2021	1108	1	6a		couche de remblai	remblai indifférencié			1107 1100	1109 1117
82221	ALERIA	2021	1109	1	6a		couche de remblai	remblai de limon sableux		1113 1105 1129	1108	1110 1111 1116 1117
82221	ALERIA	2021	1110	1	6a	MR1117	mur	creusement de tranchée de fondation de mur			1118	1111
82221	ALERIA	2021	1111	1	6a	MR1119	mur	élévation de mur			1106 1114	1119
82221	ALERIA	2021	1112	1	6a	TR1116	comblement	comblement de tranchée d'épierrement	1103			
82221	ALERIA	2021	1113	1	6a		couche de remblai	remblai indifférencié		1109 1129 1105	1102	1122 1103
82221	ALERIA	2021	1114	1	6a	FS1114	creusement-comblement	creusement-comblement de fosse			1100	1127
82221	ALERIA	2021	1115	1	6a	TR1116	mur	comblement de tranchée d'épierrement de mur			1103	1133
82221	ALERIA	2021	1116	1	6a	TR1116	mur	creusement de tranchée d'épierrement de mur			1122 1103 1115 1133	1174 1150 1151
82221	ALERIA	2021	1117	1	6a	MR1117	mur	élévation de mur hétérogène			1108 1109 1118	1110
82221	ALERIA	2021	1118	1	6a	MR1117	comblement	comblement de tranchée de fondation			1109	1110 1117
82221	ALERIA	2021	1119	1	6a	MR1119	mur	base de mur			1111	
82221	ALERIA	2021	1120	1	6a	SB1120	structure bâtie	alignement de pierres			1100	1106
82221	ALERIA	2021	1121	1	6a	SB1121	structure bâtie	alignement de pierres			1100	

82221	ALERIA	2021	1122	1	6a		couche indifférenciée	couche de terre			1113	1103 1130
82221	ALERIA	2021	1123	1	6a		couche technique	us annulée				
82221	ALERIA	2021	1124	1	6a	FS1125	fosse	comblement de fosse avec de la terre			1106	1126
82221	ALERIA	2021	1125	1	6a	FS1125	fosse	creusement de fosse			1126	1127
82221	ALERIA	2021	1126	1	6a	FS1125	fosse	comblement de fosse hétérogène			1123	1125
82221	ALERIA	2021	1127	1	6a	MR1119	mur	fourrage central			1125	1173
82221	ALERIA	2021	1128	1	6a	MR1128	mur	fondation de mur en pierres			1122 1116	1131
82221	ALERIA	2021	1129	1	6a		couche de remblai	remblai de nivellement		1113 1109 1105	1100	1122
82221	ALERIA	2021	1130	1	6a		couche de remblai	remblai indifférencié			1122	1131
82221	ALERIA	2021	1131	1	6a		couche de remblai	remblai			1130 1128	1132
82221	ALERIA	2021	1132	1	6a		couche de remblai	remblai			1131	1133
82221	ALERIA	2021	1133	1	6a	TR1116	mur	comblement de tranchée d'épierrement de mur			1115	1134
82221	ALERIA	2021	1134	1	6a	TR1116	couche de destruction	couche de destruction de structure en pierres			1133	1135 1139
82221	ALERIA	2021	1135	1	6a	TR1116	mur	comblement de tranchée d'épierrement de mur			1133 1134	1139
82221	ALERIA	2021	1136	1	6a		identification préliminaire	couche			1132	1137
82221	ALERIA	2021	1137	1	6a		identification préliminaire	couche			1136	1138
82221	ALERIA	2021	1138	1	6a		identification préliminaire	couche			1170	
82221	ALERIA	2021	1139	1	6a	TR1116	mur	comblement de tranchée d'épierrement de mur			1135	1140
82221	ALERIA	2021	1140	1	6a	TR1116	mur	comblement de tranchée d'épierrement de mur			1139	1144
82221	ALERIA	2021	1141	1	6a	TR1116	mur	comblement de tranchée d'épierrement de mur			1134	1139
82221	ALERIA	2021	1142	1	7a		couche technique	nettoyage avant fouille				1145
82221	ALERIA	2021	1143	1	5a		mur	élévation de mur en pierres liées à la terre				
82221	ALERIA	2021	1144	1	6a	TR1116	couche de destruction	couche de destruction de structure en pierres			1140 1141	
82221	ALERIA	2021	1145	1	7a		couche de remblai	remblai indifférencié	1167		1142 1096	

82221	ALERIA	2021	1146	1	6a	MR1119	mur	radier de mur en galets			1119	1175
82221	ALERIA	2021	1147	1	6a		couche de destruction	couche de destruction			1116	1149
82221	ALERIA	2021	1148	1	6a		identification préliminaire	couche				
82221	ALERIA	2021	1149	1	6a		couche de dépotoir	couche de dépotoir indifférenciée			1147	1150 1151
82221	ALERIA	2021	1150	1	6a		identification préliminaire	couche			1151	
82221	ALERIA	2021	1151	1	6a		identification préliminaire	couche			1149	1150
82221	ALERIA	2021	1152	1	7a		couche de remblai	remblai de nivellement				1153 1154 1171
82221	ALERIA	2021	1153	1	7a		identification préliminaire	couche		1171	1152	1154
82221	ALERIA	2021	1154	1	7a		couche de destruction	couche de destruction de structure en adobes			1153 1152 1174	1157 1156 1155
82221	ALERIA	2021	1155	1	7a		couche de destruction	couche de destruction de structure en terre			1154	1156
82221	ALERIA	2021	1156	1	7a		couche de sédimentation	sédimentation de sol			1154 1155	1157
82221	ALERIA	2021	1157	1	7a		couche de remblai	remblai à base de dépotoir			1154 1156	1158 1160
82221	ALERIA	2021	1158	1	7a		couche de remblai	remblai superficiel			1157	1159
82221	ALERIA	2021	1159	1	7a		couche de sédimentation	sédimentation de sol			1158	1160
82221	ALERIA	2021	1160	1	7a		couche de sédimentation	sédimentation de sol			1159	1161
82221	ALERIA	2021	1161	1	7a		couche de remblai	remblai de limon argileux			1160	1169 1162
82221	ALERIA	2021	1162	1	7a		couche de sédimentation	sédimentation de sol			1161 1168	1163
82221	ALERIA	2021	1163	1	7a		couche de sédimentation	sédimentation de sol			1162	1164
82221	ALERIA	2021	1164	1	7a		couche de sédimentation	sédimentation de sol			1163	1165
82221	ALERIA	2021	1165	1	7a		couche de sédimentation	sédimentation de sol			1164	1166
82221	ALERIA	2021	1166	1	7a		couche de sédimentation	sédimentation de sol			1165	1167
82221	ALERIA	2021	1167	1	7a		couche de remblai	remblai indifférencié	1145		1166	
82221	ALERIA	2021	1168	1	7a	MR1119	mur	creusement de tranchée de fondation de mur			1169	1178
82221	ALERIA	2021	1169	1	7a	MR1119	tranchée	comblement de tranchée indifférenciée			1161	1168 1178
82221	ALERIA	2021	1170	1	6a		couche de remblai	remblai hétérogène			1137	1138
82221	ALERIA	2021	1171	1	7a		couche de destruction	couche de destruction de structure en terre		1153	1152	1154 1155
82221	ALERIA	2021	1172	1	6a		couche de remblai	remblai de limon sableux			1173	

82221	ALERIA	2021	1173	1	6a		couche de construction	couche d'éclats de pierre d'origine ind.			1127	1172
82221	ALERIA	2021	1174	1	6a		identification préliminaire	couche			1149	
82221	ALERIA	2021	1175	1	6a	MR1119	mur	creusement de tranchée de fondation de mur			1146 1116	
82221	ALERIA	2021	1176	1	7b	MR1119	mur	base de mur en pierres				
82221	ALERIA	2021	1177	1		MR1117	mur	fondation de mur en pierres liées au mortier			1117	
82221	ALERIA	2021	1178	1	7a	MR1119	mur	radier de mur en galets			1168	1169
82221	ALERIA	2021	1179	1		MR1119	mur	élévation de mur en pierres sèches				
82221	ALERIA	2021	1180	1		MR1180	mur	élévation de mur en pierres liées au mortier				
82221	ALERIA	2021	1181	1	1a		mur	bloc taillé en réemploi				
82221	ALERIA	2021	2001	2	6b		couche de sédimentation	sédimentation indifférenciée				2002 2012
82221	ALERIA	2021	2002	2	6b		couche de remblai	remblai de limon argileux			2001 2012	2003
82221	ALERIA	2021	2003	2	6b		couche de remblai	remblai à base de destruction de structure en terre			2002	2004 2007 2036
82221	ALERIA	2021	2004	2	6b		couche de destruction	couche de destruction de structure en terre			2003 2036	2005
82221	ALERIA	2021	2005	2	6b		couche de remblai	remblai indifférencié			2004	2020 2009
82221	ALERIA	2021	2006	2	6b	SB2007	couche de remblai	remblai indifférencié			2001	2007
82221	ALERIA	2021	2007	2	6b	SB2007	structure bâtie	alignement de pierres			2006	2008
82221	ALERIA	2021	2008	2	6b	SB2007	structure bâtie	radier en pierres liées à la terre			2007	2020
82221	ALERIA	2021	2009	2	6b	MR2010	mur	radier de mur en galets		2010	2020 2005	2038
82221	ALERIA	2021	2010	2	6b	MR2010	mur	radier de mur en galets		2009	2020 2005	2038
82221	ALERIA	2021	2011	2	6b	TL2011	autres types	levée de terre			2033	2081
82221	ALERIA	2021	2012	2	6b		couche de remblai	remblai indifférencié			2001	2027
82221	ALERIA	2021	2013	2	6b		mur	élévation de mur en pierres liées au mortier		2041 2030	2019	2011
82221	ALERIA	2021	2014	2	6b		couche de remblai	remblai de limon argileux			2081 2088	2026
82221	ALERIA	2021	2015	2			couche technique	rassemblement de mobiliers de plusieurs us			2013	

82221	ALERIA	2021	2016	2			couche technique	rassemblement de mobiliers de plusieurs us			2041	
82221	ALERIA	2021	2017	2	6b		couche de dépotoir	couche de dépotoir indifférenciée			2062 2065	2063
82221	ALERIA	2021	2018	2			couche technique	us annulée				
82221	ALERIA	2021	2019	2	6b		couche de sédimentation	sédimentation indifférenciée		2027	2032	2013 2041
82221	ALERIA	2021	2020	2	6b		couche de remblai	remblai de nivellement à base de matériaux rapportés		2028	2008 2037 2023	2009 2033
82221	ALERIA	2021	2021	2	6b		couche de remblai	remblai indifférencié			2027	2040 2030
82221	ALERIA	2021	2022	2	6b	FO2022	fossés	creusement de fossé			2052	2085
82221	ALERIA	2021	2023	2	6b	SB2023	structure bâtie	radier de galets		2037	2035	2020
82221	ALERIA	2021	2024	2	6b	MR1119	mur	élévation de mur en adobes				2083
82221	ALERIA	2021	2025	2	6b		couche de destruction	couche de destruction de structure en adobes			2034	2024 2035
82221	ALERIA	2021	2026	2	6b		couche de sédimentation	sédimentation indifférenciée			2014	2085
82221	ALERIA	2021	2027	2	6b		couche de remblai	remblai superficiel		2019	2012	2021
82221	ALERIA	2021	2028	2	6b		couche de remblai	remblai de nivellement à base de matériaux rapportés		2020	2023	2033
82221	ALERIA	2021	2029	2	6b		couche de remblai	remblai à base de destruction de structure en terre	2036		2002 2003	2004 2005
82221	ALERIA	2021	2030	2	6b	MR2030	mur	fondation de mur en pierres liées au mortier		2013	2021	2031
82221	ALERIA	2021	2031	2	6b	MR2030	mur	creusement de tranchée de fondation de mur			2030	2029
82221	ALERIA	2021	2032	2	6b		tranchée	creusement/comblement de tranchée indifférenciée				2012
82221	ALERIA	2021	2033	2	6b		surface	surface indifférenciée			2020 2028	2011
82221	ALERIA	2021	2034	2	6b		couche de destruction	couche de destruction de structure carbonisée				2025
82221	ALERIA	2021	2035	2	6b	SB2023	structure bâtie	amas de terre				2066 2023
82221	ALERIA	2021	2036	2					2029			
82221	ALERIA	2021	2037	2	6b	SB2007	structure bâtie	radier de pierres et de galets		2008	2006	2020

82221	ALERIA	2021	2038	2	6b	MR2010	mur	creusement de tranchée de fondation de mur			2010 2009	2011
82221	ALERIA	2021	2039	2	6b		couche d'épandage	épandage indifférencié			2005	2009
82221	ALERIA	2021	2040	2	6b	MR2030	mur	négatif de mur antique			2021	2031
82221	ALERIA	2021	2041	2	6b		couche de destruction	couche de destruction de structure en pierres	2044	2063	2017 2027	2072 2043 2061
82221	ALERIA	2021	2042	2	6b	FO2088	couche de sédimentation	sédimentation indifférenciée			2043 2072	2088
82221	ALERIA	2021	2043	2	6b	MR2061	mur	comblement de tranchée de fondation de mur			2044	2042
82221	ALERIA	2021	2044	2					2041			
82221	ALERIA	2021	2045	2	6b		mur	comblement de tranchée de fondation de mur			2063	2070 2088
82221	ALERIA	2021	2046	2	6b		couche de remblai	remblai de nivellement			2063 2088 2069	2047
82221	ALERIA	2021	2047	2	6b		couche de sédimentation	sédimentation hydraulique			2046	2048
82221	ALERIA	2021	2048	2	6b		couche de remblai	remblai de limon argileux			2047	2049
82221	ALERIA	2021	2049	2	6b		couche de remblai	remblai indifférencié			2048	2050
82221	ALERIA	2021	2050	2	6b		couche de remblai	remblai indifférencié			2049	2051
82221	ALERIA	2021	2051	2	6b		couche de remblai	remblai indifférencié			2051	2052
82221	ALERIA	2021	2052	2	6b		couche de remblai	remblai indifférencié			2051	
82221	ALERIA	2021	2053	2	6b	FO2069	couche de remblai	remblai indifférencié			2056	2052 2068
82221	ALERIA	2021	2054	2	6b	FO2069	couche de sédimentation	sédimentation indifférenciée			2053	2068 2055
82221	ALERIA	2021	2055	2	6b	FO2069	couche de sédimentation	sédimentation indifférenciée			2054	205720 58
82221	ALERIA	2021	2056	2	6b	FO2069	couche de remblai	remblai indifférencié			2087	2091
82221	ALERIA	2021	2057	2	6b	FO2069	couche de sédimentation	sédimentation indifférenciée			2055 2056	2058 2059
82221	ALERIA	2021	2058	2	6b	FO2069	couche de sédimentation	sédimentation indifférenciée			2057 2055	2068 2059
82221	ALERIA	2021	2059	2	6b		couche de remblai	remblai indifférencié			2069	2060
82221	ALERIA	2021	2060	2	6b		couche de sédimentation	sédimentation hydraulique			2059 2069	2090
82221	ALERIA	2021	2061	2	6b	MR2061	mur	fondation de mur en galets liés au mortier			2070 2043	2088
82221	ALERIA	2021	2062	2	6b		couche de remblai	remblai hétérogène			2065	2017
82221	ALERIA	2021	2063	2	6b		couche de destruction	couche de destruction de structure en pierres			2017	2046 2087
82221	ALERIA	2021	2064	2			couche technique	us annulée				

82221	ALERIA	2021	2065	2	6b		couche de remblai	remblai hétérogène				2062
82221	ALERIA	2021	2066	2	6b	MR1119	mur	base de mur en pierres taillées			2083	2084
82221	ALERIA	2021	2067	2	6b		couche de destruction	couche de destruction de structure en pierres				2011
82221	ALERIA	2021	2068	2	6b	FO2069	couche de remblai	remblai indifférencié			2058 2055 2054	2069
82221	ALERIA	2021	2069	2	6b	FO2069	fossés	creusement de fossé			2068	2046
82221	ALERIA	2021	2070	2	6b	MR2061	mur	comblement de tranchée de fondation de mur			2045	2071
82221	ALERIA	2021	2071	2	6b		couche technique	us annulée			2070	2042
82221	ALERIA	2021	2072	2	6b		couche de remblai	remblai indifférencié			2041	2042 2014 2011
82221	ALERIA	2021	2073	2	8b	MR2074	mur	base de mur en pierres				
82221	ALERIA	2021	2074	2	8a	MR2074	mur	base de mur en pierres				
82221	ALERIA	2021	2075	2	8c	MR2074	mur	base de mur en pierres				
82221	ALERIA	2021	2076	2	7d	MR1119	mur	base de mur en pierres				
82221	ALERIA	2021	2077	2	5b		mur	base de mur en pierres				
82221	ALERIA	2021	2078	2	6b		couche de destruction	couche de destruction de structure en pierres		2063		
82221	ALERIA	2021	2079	2	6b		sol d'habitat	sol de terre charbonneux			2081	2014
82221	ALERIA	2021	2080	2	6b	FY2080	foyer	sole de foyer en terre cuite détériorée			2081	2014
82221	ALERIA	2021	2081	2	6b		tranchée	creusement de tranchée indifférenciée			2011	2079 2080
82221	ALERIA	2021	2082	2	6b	MR1119	mur	arase en terre			2024 2083	2066
82221	ALERIA	2021	2083	2	6b	MR1119	mur	arase en terre			2024	2066 2082
82221	ALERIA	2021	2084	2	6b	MR1119	mur	base de mur en pierres liées à la terre			2066	
82221	ALERIA	2021	2085	2	6b		sol géologique	substrat marneux			2022	
82221	ALERIA	2021	2086	2	6b		couche technique	us annulée				
82221	ALERIA	2021	2087	2	6b	FO2069	couche de dépotoir	couche de dépotoir indifférenciée			2063	2056
82221	ALERIA	2021	2088	2	6b	MR2061	mur	creusement de tranchée de fondation de mur			2042	2046 2011
82221	ALERIA	2021	2089	2	7c	MR1119	mur	base de mur en pierres				

82221	ALERIA	2021	2090	2	6b	FO2069	fossés	creusement de fossé			2060	2046
82221	ALERIA	2021	2091	2	6b	FO2069	fossés	creusement de fossé			2056	2053
82221	ALERIA	2021	3001	3	4		niveau actuel	terre végétale	300830143004			
82221	ALERIA	2021	3002	3	4a	MR3002	mur	arase			3001	3003 3077
82221	ALERIA	2021	3003	3	4a		couche de destruction-abandon	couche d'abandon			3001 3002	3007
82221	ALERIA	2021	3004	3	4a		couche de sédimentation	sédimentation indifférenciée	3001			3005
82221	ALERIA	2021	3005	3	4b	MR3005	mur	élévation de mur en pierres	3090			
82221	ALERIA	2021	3006	3	4b	3006	mur	élévation de mur en galets				
82221	ALERIA	2021	3007	3	4b	SL3007	sol	litage de galets			3003	3015
82221	ALERIA	2021	3008	3	4g		niveau actuel	terre végétale		3001		3009 3010 3012 3013 3093 3094 3095
82221	ALERIA	2021	3009	3	4g		couche indifférenciée	couche d'effondrements			3008	3010
82221	ALERIA	2021	3010	3	4g		couche indifférenciée	couche d'interface avec calcaire			3009 3008	3011
82221	ALERIA	2021	3011	3	4g		couche de destruction-abandon	couche de rejet de taille			3010 3008	3012
82221	ALERIA	2021	3012	3	4g		couche de dépotoir domestique	couche de dépotoir domestique remblai			3008 3011	3013
82221	ALERIA	2021	3013	3	4g		couche indifférenciée	couche de terre et éléments organique			3008 3012	3093
82221	ALERIA	2021	3014	3	4b		couche indifférenciée	effondrement de paroi			3001	3062 3015
82221	ALERIA	2021	3015	3	4b		comblement	comblement de nivellement	3077		3002 3014	3016 3003 3007
82221	ALERIA	2021	3016	3	4b		comblement	remplissage originel de la tour		3034	3015 3007	3005
82221	ALERIA	2021	3017	3	4g		couche de destruction-abandon	couche de destruction				3008 3009
82221	ALERIA	2021	3018	3	4a		couche indifférenciée	effondrement			3019	3032 3025
82221	ALERIA	2021	3019	3	4a		couche indifférenciée	effondrement			3024	3032 3018 3027
82221	ALERIA	2021	3020	3	4a		couche indifférenciée	effondrement de paroi			3021	3027 3127
82221	ALERIA	2021	3021	3	4a		couche indifférenciée	effondrement de paroi			3031	3020 3027 3023
82221	ALERIA	2021	3022	3	4a		couche de remblai	remblai de rehaussement				3045 3006

82221	ALERIA	2021	3023	3	4a		couche de dépotoir	couche de dépotoir artisanal rejet d'activité métallurgique	31233122		3031 3021	3024 3027
82221	ALERIA	2021	3024	3	4a		couche indifférenciée	effondrement	3124		3023	3019 3027
82221	ALERIA	2021	3025	3	4a		comblement	comblement indifférenciée	3125		3018	3028 3029
82221	ALERIA	2021	3026	3	4a		comblement	comblement indifférenciée, charbonneux			3032	3029
82221	ALERIA	2021	3027	3	4a		comblement	comblement indifférenciée			3019 3020 3021 3023 3024	3032
82221	ALERIA	2021	3028	3	4a		comblement	comblement			3025 3029 3033	
82221	ALERIA	2021	3029	3	4a		comblement	comblement indifférenciée			3025 3026	3033
82221	ALERIA	2021	3030	3	4a	SB3046	sol	sol pavé de tessons divers			3045	3046 3006
82221	ALERIA	2021	3031	3	4a		couche indifférenciée	effondrement de paroi				302130 23
82221	ALERIA	2021	3032	3	3b		comblement	comblement indifférenciée			3027 3019 3018	3026
82221	ALERIA	2021	3033	3	4a		comblement	comblement indifférenciée			3029	3028
82221	ALERIA	2021	3034	3	3b		comblement	remplissage de la tour	3037	3016	3036	
82221	ALERIA	2021	3035	3	3b		couche indifférenciée	couche de terre végétale	3126	3001 3031		3065 3122 3123
82221	ALERIA	2021	3036	3	3b		couche indifférenciée	couche de terre	3001			3037
82221	ALERIA	2021	3037	3	4a	SB3037	mur	élévation de mur résiduelle	MR3005	3034	3036	
82221	ALERIA	2021	3038	3	3b		comblement	comblement indifférenciée			3123 3126	3039 3050
82221	ALERIA	2021	3039	3	3b		comblement	comblement de tranchée de fondation			3038 3041	3040 3042 3121
82221	ALERIA	2021	3040	3	3b		comblement	comblement de tranchée de fondation			3039	3071 3121
82221	ALERIA	2021	3041	3	3b		couche indifférenciée	couche de terre				3039 3042
82221	ALERIA	2021	3042	3	3b		comblement	comblement de tranchée de fondation			3041	3043 3074
82221	ALERIA	2021	3043	3	3b		comblement	comblement indifférenciée			3042	
82221	ALERIA	2021	3044	3	3b	MR3044	mur	élévation de mur		3073	3075 3071 3074	
82221	ALERIA	2021	3045	3	4a		comblement	comblement			3022	3030 3046
82221	ALERIA	2021	3046	3	4a	SB3046	couche de construction	couche d'éclats de pierre			3030	
82221	ALERIA	2021	3047	3	3b		couche technique	rassemblement de mobiliers de surface				

82221	ALERIA	2021	3048	3	3b	MR3048	mur	élévation de mur	3090		3049	
82221	ALERIA	2021	3049	3	3b	MR3049	mur	arase				3048
82221	ALERIA	2021	3050	3	3b		couche indifférenciée	effondrement			3038 3121 3123	3052 3055 3057 3125
82221	ALERIA	2021	3051	3	3b	MR3055	enduit	enduit de terre lissé		3055		
82221	ALERIA	2021	3052	3	3b		couche indifférenciée	effondrement			3050	3053 3056 3069
82221	ALERIA	2021	3053	3	3b		mur	élément de mur			3052 3056	3054
82221	ALERIA	2021	3054	3	3b		couche de destruction-abandon	couche d'incendie			3053	3069
82221	ALERIA	2021	3055	3	3b	MR3055	mur	élévation de mur		3058 3059 3117	3125	3067 3092
82221	ALERIA	2021	3056	3	3b	MR3055	enduit	enduit de terre lissée			3052	3053 3081
82221	ALERIA	2021	3057	3	3b	MR3055	enduit	enduit de terre lissée			3050 3052	3058 3059
82221	ALERIA	2021	3058	3	3b	MR3055	mur	briques crues	3074	3055 3059		3117
82221	ALERIA	2021	3059	3	3b	MR3055	mur	liant de mur en adobe		3055 3058		3117
82221	ALERIA	2021	3060	3	3b		comblement	comblement de réfection			3125	3066
82221	ALERIA	2021	3061	3	3b		couche indifférenciée	anomalie				3060
82221	ALERIA	2021	3062	3	4b	MR3078	mur	fouillage central	3078		3014	3005 3015 3016
82221	ALERIA	2021	3063	3			couche technique	us annulée				
82221	ALERIA	2021	3064	3		MR3062	mur	fouillage central		3062		
82221	ALERIA	2021	3065	3	3b		couche indifférenciée	anomalie			3035 3122 3123	3125 3124
82221	ALERIA	2021	3066	3	3b		couche de construction	couche de pierres et galets			3060	
82221	ALERIA	2021	3067	3	3b	MR3055	mur	bloc de fondation de mur		30703055		
82221	ALERIA	2021	3068	3			couche technique	us annulée				
82221	ALERIA	2021	3069	3	4b	SB3069	sol	dalle de terre cuite			3054	3081
82221	ALERIA	2021	3070	3	3b	MR3055	couche de construction	couche de galets		3067	3092	3085
82221	ALERIA	2021	3071	3	3b		comblement	comblement de tranchée de fondation			3040 3042	3121
82221	ALERIA	2021	3072	3	3b	MR3081	couche de construction	litages d'adobe		3081	3069	
82221	ALERIA	2021	3073	3	3b	MR3044	mur	mortier		3044	3042 3071	
82221	ALERIA	2021	3074	3	3b						3042	
82221	ALERIA	2021	3075	3	3b		couche de destruction-abandon	couche d'abandon		3071		3044

82221	ALERIA	2021	3076	3	4c		couche de remblai	remblai de nivellement			3002	3077
82221	ALERIA	2021	3077	3	4c		comblement	comblement de nivellement	3015		3002 3105	3118
82221	ALERIA	2021	3078	3	4c	MR3078	mur	structure de galets		3079 3062	3077	3080 3005 3104
82221	ALERIA	2021	3079	3	4c	MR3078	mur	mortier	3078		3077	300530 803104
82221	ALERIA	2021	3080	3	4c		comblement	comblement indifférenciée			3078	3100
82221	ALERIA	2021	3081	3	3b	MR3081	couche de construction	couche de liant		3072	3069	
82221	ALERIA	2021	3082	3	4g	MR3082	mur	élévation de mur en pierres liées au mortier				3005
82221	ALERIA	2021	3083	3	4c		mur	épierrement	3090			3005
82221	ALERIA	2021	3084	3	4c		mur	bloc de calcaire coquillier	3090	3108 3110	3118	3005
82221	ALERIA	2021	3085	3	3b		couche de construction	couche d'éclats de pierre		3067	3070	
82221	ALERIA	2021	3086	3	4e		mur	bloc en réemploi				
82221	ALERIA	2021	3087	3	2a	MR3087	mur	base de mur		3088		
82221	ALERIA	2021	3088	3	2b	MR3087	mur	base de mur		3087		
82221	ALERIA	2021	3089	3	4g		couche de destruction-abandon	couche d'effondrements			3017	3082
82221	ALERIA	2021	3090	3			mur	élévation de mur	3005 3048 3083 3084 3086			
82221	ALERIA	2021	3091	3	3b		mur	épierrement				
82221	ALERIA	2021	3092	3	3b	MR3055	sol	fragment de terre cuite épaisse			3117	3070
82221	ALERIA	2021	3093	3	4g		couche indifférenciée	comblement indifférenciée			3013 3008	3094 3095
82221	ALERIA	2021	3094	3	4g		couche de remblai	remblai de nivellement			3008 3093	3095
82221	ALERIA	2021	3095	3	4g		couche de remblai	remblai indéterminé			3008 3094 3093	3096 3116
82221	ALERIA	2021	3096	3	4g		couche indifférenciée	couche de terre hétérogène			3095 3116	3097 3098
82221	ALERIA	2021	3097	3	4g		sol ?	sol de cailloutis rouge			3096 3116	3098
82221	ALERIA	2021	3098	3	4g		couche technique	us créée pour enregistrer le mobilier			3097	3099
82221	ALERIA	2021	3099	3	4g		couche technique	us créée pour enregistrer le mobilier			3098	
82221	ALERIA	2021	3100	3	4c		couche de dépotoir	couche de dépotoir rejet d'activité de taille			3080	3101 3104
82221	ALERIA	2021	3101	3	4c		couche de construction	couche de pierres, galets		3118 3102	3100	

82221	ALERIA	2021	3102	3	4c	MR3101	couche de construction	couche de sédiments	3119	3101 3104	3100	3005
82221	ALERIA	2021	3103	3	4c		couche indifférenciée	couche de terre			3101 3102	3005
82221	ALERIA	2021	3104	3	4b		mur	bloc de mur remployé			3078 3100	3005 3110
82221	ALERIA	2021	3105	3	4b		couche de destruction-abandon	couche d'effondrements	3001		3002	3106 3077 3107 3108 3114
82221	ALERIA	2021	3106	3	4c		couche indifférenciée	couche de terre			3105 3107	3108
82221	ALERIA	2021	3107	3	4c		couche indifférenciée	remblai			3105	3077 3106
82221	ALERIA	2021	3108	3	4c		couche de construction	couche de pierres			3106	3109 3111 3114
82221	ALERIA	2021	3109	3	4c		couche de dépotoir	couche de dépotoir rejet d'activité de taille			3108	3111 3114
82221	ALERIA	2021	3110	3	4c		comblement	comblement		3084	3104	3005
82221	ALERIA	2021	3111	3	4c		couche indifférenciée	couche de pierres			3108 3109	3112
82221	ALERIA	2021	3112	3	4c		couche de remblai	remblai de rehaussement			3111 3114	3115 3113
82221	ALERIA	2021	3113	3	4c		comblement	comblement d'épierrement			3112	3005 3115
82221	ALERIA	2021	3114	3	4c		couche de remblai	remblai de nivellement			3108 3109 3111 3105	3115
82221	ALERIA	2021	3115	3	4c	MR3082	mur	fouillage central			3112 3114	3005
82221	ALERIA	2021	3116	3	4g		couche de remblai	remblai			3095	3096 3097
82221	ALERIA	2021	3117	3	3b	MR3055	mur	lit de pose du mur			3055	3067 3092
82221	ALERIA	2021	3118	3	4c		couche de construction	couche de pierres, galets		3119 3101 3102 3104	3100	3084
82221	ALERIA	2021	3119	3	4c		mur	sédiments entre les galets		3101 3102 3118	3100	3084
82221	ALERIA	2021	3120	3	4g		mur	épierrement du rempart hellénistique				3005
82221	ALERIA	2021	3121	3	3b		creusement	creusement de tranchée de fondation			3039 3040 3044 3071	3050 3052 3069 3081
82221	ALERIA	2021	3122	3	3b		couche de dépotoir	couche de dépotoir artisanal rejet d'activité métallurgique	3023 3123		3035	3124
82221	ALERIA	2021	3123	3	3b		couche de dépotoir	couche de dépotoir artisanal rejet d'activité métallurgique	3023 3122		3035	3038
82221	ALERIA	2021	3124	3	3b		couche indifférenciée	effondrement	3024		3122 3065	3125

82221	ALERIA	2021	3125	3	3b		couche de destruction-abandon	couche d'effondrements	3025		3065 3123 3124	3055 3060
82221	ALERIA	2021	3126	3			couche indifférenciée	couche de terre	3035	3035		3038
82221	ALERIA	2021	3127	3			creusement	creusement de tranchée de fondation			3022 3030 3045 3046	3020 3026 3027 3032

OA	Numéro	Code	Année	Zone	Secteur	Thème	Sujet	UsFaits	Auteurs
82221	1001	ALERIA	2021	1	6a	Vue générale	Photogrammétrie de la zone 1 après nettoyage et avant fouille.	MR1102, 1102, 1104, 1105, 1106, 1113, FS1114,	Ariane Vacheret
82221	1002	ALERIA	2021	1	6a	Vue générale	Vue depuis le sud-est de la zone 1 après nettoyage et avant fouille.	MR1102, 1102, 1104, 1105, 1106, 1113, FS1114,	Ariane Vacheret
82221	1003	ALERIA	2021	1	6a	Mur	Vue depuis l'est du mur MR1102.	MR1102, 1102	Ariane Vacheret
82221	1004	ALERIA	2021	1	6a	Vue générale	Vue depuis l'est de la zone 1 après nettoyage et avant fouille.	MR1102, 1102, 1104, 1105, 1106, 1113, FS1114,	Ariane Vacheret
82221	1005	ALERIA	2021	1	6a	Mur	Vue depuis le nord du mur MR1102.	MR1102, 1102	Ariane Vacheret
82221	1006	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis le nord-est de la couche 1104	1104, 1105	Ariane Vacheret
82221	1007	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis le sud de la coupe d'orientation est-ouest face nord du sondage de Jehasse situé au pied du mur de l'amphithéâtre MR1117.	FS1114, 1114, 1127	Ariane Vacheret
82221	1008	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis le nord de la partie est de la section 1S1 située contre le mur de l'amphithéâtre.	1107, 1108, 1109, 1110, 1127, MR1117,	Ariane Vacheret
82221	1009	ALERIA	2021	1	6a	Structure bâtie	Vue zénithale depuis le nord de la fosse FS1114 recoupée par un des sondages Jehasse.	FS1114, 1114	Ariane Vacheret
82221	1010	ALERIA	2021	1	6a	Structure bâtie	Vue cavalière depuis l'ouest de la fosse FS1114 recoupée par un des sondages Jehasse.	FS1114, 1114	Ariane Vacheret
82221	1011	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis le nord-ouest de la couche 1106 recoupée par la tranchée d'épierrement TR1116 et par deux des sondages Jehasse. La fosse FS1114 est visible dans la partie gauche de la photo. Au premier plan, en bordure du sondage Jehasse, l'alignement de galets SB1120 est présent.	1106, TR1116, 1103, 1116, FS1114, 1114, SB1120, 1120	Ariane Vacheret

82221	1012	ALERIA	2021	1	6a	Structure bâtie	Vue depuis le nord de la couche 1106 perforée par les deux sondages Jehasse. Sur la partie droite, en arrière plan, la couche 1106 est recoupée par la tranchée TR1116. Au premier plan, la fosse FS1114 est visible. En bordure du sondage Jehasse, dans la moitié droite de la photo, l'alignement de galets SB1120 est présent.	FS1114, 1106, 1114, TR1116, 1116, 1103, SB1120, 1120	Ariane Vacheret
82221	1013	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis l'ouest de la couche 1106 recoupée au premier plan par la TR1116 à droite et par les sondages Jehasse à gauche. En bordure du sondage Jehasse, l'alignement de galets SB1120 est présent.	TR1116, 1116, 1106, SB1120, 1120	Ariane Vacheret
82221	1014	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis l'est de la coupe nord-sud du sondage de Jehasse situé au pied du mur de l'amphithéâtre MR1117. La partie supérieure de la coupe correspond à l'Us 1106, la partie inférieure correspond au blocage de l'élévation en terre crue 1127.	1127, 1106	Ariane Vacheret
82221	1015	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue oblique depuis le nord-ouest de la paroi est de la tranchée d'épierrement TR1116 qui vient entailler le blocage interne 1127 en terre à bâtir de la structure épierrée MR1119. Dans l'angle en bas à droite, le bloc 1119 est encore en place. Dans la partie gauche de l'image, en bordure du sondage Jehasse, l'alignement de galets SB1120 est présent.	TR1116, 1116, 1103, MR1119, 1119, SB1120, 1120, 1127,	Ariane Vacheret
82221	1016	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis l'ouest de la coupe orientale du sondage Jehasse situé dans la tranchée d'épierrement TR1116. De haut en bas, sont visibles l'alignement de galets SB1120, la couche supérieure 1106 puis le blocage et l'élévation en terre crue relative au rempart hellénistique. Le bloc en place 1119 est visible dans l'angle en bas à gauche du cliché.	1106, MR1119, 1119, SB1120, 1120	Ariane Vacheret

82221	1017	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue oblique depuis l'ouest de la paroi est de la tranchée d'épierrement TR1116 qui passe en avant du bloc 1119 encore en place. En haut de l'image, en bordure du sondage Jehasse, l'alignement de galets SB1120 est présent.	MR1119, TR1116, 1103, 1119, 1116, SB1120, 1120, 1127	Ariane Vacheret
82221	1018	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis le nord de la surface concernée par le sondage profond après nettoyage et avant fouille. Au premier plan, on discerne la tranchée de récupération au comblement brun gris foncé TR1116 recouverte par la couche 1122.	TR1116, 1116, 1122	Ariane Vacheret
82221	1019	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis l'ouest de la surface concernée par le sondage profond après nettoyage et avant fouille. Au second plan, on discerne la tranchée de récupération au comblement brun gris foncé TR1116 recouverte par la couche 1122.	TR1116, 1116, 1122	Ariane Vacheret
82221	1020	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis le sud-est d'une portion de la tranchée d'épierrement TR1116 suivant une coupe transversale. Elle est recouverte par la couche 1122 visible au niveau de la mire.	TR1116, 1116, 1122	Ariane Vacheret
82221	1021	ALERIA	2021	1	6a	Mur	Vue depuis l'ouest de la coupe est située dans le sondage Jehasse. Dans l'angle en bas à gauche, le bloc 1119 est le seul témoin encore en place du parement interne MR1119 du rempart hellénistique au sein du sondage.	MR1119, 1119, FS1125, 1124, 1126, 1127, 1125, 1106, 1120	Ariane Vacheret
82221	1022	ALERIA	2021	1	6a	Mur	Vue de détail depuis l'ouest de l'élévation en brique crue 1111 en place sur le bloc 1119 du parement interne MR1119 du rempart hellénistique.	MR1119, 1119, 1111	Ariane Vacheret
82221	1023	ALERIA	2021	1	6a	Fosse	Vue zénithale depuis le nord du creusement FS1125 visible dans le fond du sondage Jehasse situé au pied du mur MR1117 de l'amphitéâtre.	FS1125, 1125	Ariane Vacheret

82221	1024	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis l'est de la stratigraphie visible dans la paroi ouest de la tranchée d'épierrement TR1116. De haut en bas, il y a la couche 1130, le mur MR1128, la couche 1131 puis 1132.	1130, 1131, 1132, 1133, MR1128, 1128	Ariane Vacheret
82221	1025	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue oblique depuis le nord de la tranchée d'épierrement TR1116 en cours de fouille. Dans l'angle en bas à gauche, la tranchée dévie au niveau du bloc 1119 qui correspond à un bloc encore en place du rempart hellénistique MR1119.	TR1116, 1103, 1115, 1116	Ariane Vacheret
82221	1026	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis l'ouest du comblement 1133 présent dans la tranchée TR1116, avant fouille.	1133, TR1116, 1116	Ariane Vacheret
82221	1027	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis le sud-ouest du comblement 1133 présent dans la tranchée TR1116, avant fouille.	1133, TR1116, 1116	Ariane Vacheret
82221	1028	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis le sud-est d'un des effondrements de parois au sein du comblement 1133 de la tranchée de récupération TR1116. Dans la paroi, on discerne le vide créé par cet effondrement.	TR1116, 1133,	Ariane Vacheret
82221	1029	ALERIA	2021	1	6a	Éboulis	Vue depuis le sud-est de l'éboulis 1134 au sein de la tranchée d'épierrement TR1116.	TR1116, 1134, 1116	Ariane Vacheret
82221	1030	ALERIA	2021	1	6a	Éboulis	Vue depuis le sud de l'éboulis 1134 au sein de la tranchée d'épierrement TR1116.	TR1116, 1134, 1116	Ariane Vacheret
82221	1031	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis l'est de la paroi ouest de la tranchée d'épierrement TR1116 avec l'éboulement de pierre 1134 au premier plan.	1134, 1130, 1131, 1132, 1136, 1137, 1138, MR1128,	Ariane Vacheret
82221	1032	ALERIA	2021	1	6a	Éboulis	Vue depuis le sud-est de l'éboulement 1134. Dans la partie haute de la photo, la SB1120 est visible. Les galets 1134 proviennent probablement de cette structure. Un des galets a glissé et est resté à mi-pente sur le creusement de la tranchée d'épierrement TR1116.	1134, SB1120, 1120	Ariane Vacheret
82221	1033	ALERIA	2021	1	6a	Éboulis	Photogrammétrie de l'éboulis 1134 au sein du sondage 6.	TR1116, 1134, 1116	Ariane Vacheret

82221	1034	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis l'est des divers comblements provenant du sud-est au sein de la tranchée TR1116 et l'effondrement de paroi 1141 dans la partie ouest de la tranchée.	1140, 1139, 1135, TR1116, 1141	Ariane Vacheret
82221	1035	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis le nord des divers comblements au sein de la tranchée TR1116. Dans l'angle en bas à droite on discerne le bloc 1119 du rempart hellénistique MR1119.	1140, 1139, 1135, TR1116, 1141	Ariane Vacheret
82221	1036	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis le nord-ouest d'un détail de la stratigraphie des différentes couches d'effondrement au sein de la tranchée TR1116. De bas en haut : 1140, 1139 et 1135.	1140, 1139, 1135, TR1116	Ariane Vacheret
82221	1037	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis l'ouest du dôme formé par les couches 1139 et 1140 au sein de la tranchée d'épierrement TR1116.	1139, 1140, TR1116	Ariane Vacheret
82221	1038	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis le nord-est du dôme formé par les couches 1139 et 1140 au sein de la tranchée d'épierrement TR1116.	1139, 1140, TR1116	Ariane Vacheret
82221	1039	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis l'ouest de la paroi est de la tranchée d'épierrement TR1116.	1106, 1124, 1125, 1126, 1127, 1172	Ariane Vacheret
82221	1040	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis le sud-est de la tranchée d'épierrement TR1116 et de la stratigraphie présente dans sa paroi ouest.	TR1116, 1131, 1132, 1136, 1137, 1170, 1138	Ariane Vacheret
82221	1041	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis l'ouest des couches 1140 et 1144.	TR1116, 1140, 1144,	Ariane Vacheret
82221	1042	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis le nord-ouest des couches 1140 et 1144 au sein de la tranchée d'épierrement TR1116.	TR1116, 1140, 1144, 1116	Ariane Vacheret
82221	1043	ALERIA	2021	1	7a	Stratigraphie	Vue zénithale depuis l'ouest du sondage sd1a avant la reprise de fouille.	1145, 1179, 1178, MR1119	Ariane Vacheret
82221	1044	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis l'ouest de la couche 1144 présente au sein de la tranchée d'épierrement TR1116. On discerne clairement les galets provenant probablement du radier 1146 du mur MR1119 ainsi que des éclats de calcaires gréseux de nature similaire au bloc encore en place 1119.	1119, MR1119, 1144, TR1116, 1116	Ariane Vacheret

82221	1045	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis le nord-ouest du dôme formé par la couche 1144 au sein de la tranchée d'épierrement TR1116.	TR1116, 1144, 1116	Ariane Vacheret
82221	1046	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis l'ouest de la couche 1147 située dans l'angle sud-est de la tranchée TR1116. On discerne déjà la couche sous-jacente 1149.	TR1116, 1147, 1149	Ariane Vacheret
82221	1047	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis le nord-ouest du dôme formé par la couche 1147 au sein de la tranchée d'épierrement TR1116.	TR1116, 1147	Ariane Vacheret
82221	1048	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis l'ouest de la couche 1147 situé dans l'angle sud-est de la tranchée TR1116. On discerne déjà la couche sous-jacente 1149.	TR1116, 1147, 1149	Ariane Vacheret
82221	1049	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis l'ouest du niveau d'apparition de la couche 1149 et du comblement 1174 de la structure située dans l'angle sud-est. Au premier plan, la couche 1151 et les adobes sous-jacentes 1150 sont visibles.	1149, 1150, 1151, 1174	Ariane Vacheret
82221	1050	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis le nord-ouest du niveau d'apparition de la couche 1149 et du comblement 1174 de la structure située dans l'angle sud-est. Au premier plan, la couche 1151 est visible.	1149, 1151, 1174	Ariane Vacheret
82221	1051	ALERIA	2021	1	6a	Terre crue	Vue de détail depuis le nord-ouest de la couche 1150 constituée de briques en terre crue. Elle est recouverte par la couche 1151	1150, 1151	Ariane Vacheret
82221	1052	ALERIA	2021	1	7a	Stratigraphie	Photogrammétrie du sondage 1a après la reprise des coupes du diagnostic effectué en 2018.	1152, 1153, 1171, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166,	Séverine Sans
82221	1053	ALERIA	2021	1	7a	Stratigraphie	Vue depuis le nord de la paroi sud du sondage sd1a.	1152, 1153, 1171, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166,	Ariane Vacheret

82221	1054	ALERIA	2021	1	7a	Mur	Vue de détail depuis le nord de la tranchée de fondation 1168 du mur MR1119 au sein du sondage sd1a, paroi sud.	1168, MR1119, 1169, 1179, 1178	Ariane Vacheret
82221	1055	ALERIA	2021	1	7a	Mur	Vue de détail depuis le sud de la tranchée de fondation 1168 du mur MR1119 au sein du sondage sd1a, paroi nord.	1168, MR1119, 1169, 1179, 1178	Ariane Vacheret
82221	1056	ALERIA	2021	1	7a	Stratigraphie	Vue depuis le sud de la parois nord du sondage sd1a.	1152, 1153, 1171, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166,	Ariane Vacheret
82221	1057	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis l'est de la paroi ouest de la tranchée TR1116 où la séquence stratigraphique antérieure à cette dernière est visible.	1130, MR1128, 1131, 1132, 1136, 1137, 1170, 1138,	Ariane Vacheret
82221	1058	ALERIA	2021	1	6a	Architecture en terre	Vue de détail depuis l'est de la couche 1138 dans laquelle se distinguent des litages majoritairement horizontaux de limon gris au sein d'un limon brun jaune clair. Cette couche peut faire penser à une architecture en pisé ou en bauge.	1138	Ariane Vacheret
82221	1059	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis le sud de la coupe nord du sondage sd6 dans laquelle tous les comblements de la tranchée d'épierrement TR1116 sont visibles.	TR1116, 1133, 1115, 1103, 1144, 1134, 1116	Ariane Vacheret
82221	1060	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis le nord de la coupe sud du sondage sd6 dans laquelle tous les comblements de la tranchée d'épierrement TR1116 sont visibles.	TR1116, 1103, 1115, 1133, 1135, 1139, 1140, 1134, 1141, 1144, 1116	Ariane Vacheret
82221	1061	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis le nord de la partie basse de la coupe sud du sondage sd6 dans laquelle les comblements de la tranchée d'épierrement TR1116 sont visibles.	TR1116, 1103, 1115, 1133, 1135, 1139, 1140, 1134, 1141, 1144, 1116	Ariane Vacheret
82221	1062	ALERIA	2021	1	6a	Tranchée d'épierrement	Vue depuis le sud de la partie basse de la coupe nord du sondage sd6 dans laquelle les comblements de la tranchée d'épierrement TR1116 sont visibles.	TR1116, 1144, 1133, 1115, 1103	Ariane Vacheret
82221	1063	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis l'ouest de la coupe est du sondage sd6.	1106, 1124, 1125, 1126, 1127, 1172,	Ariane Vacheret

82221	1064	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis l'ouest de la coupe est du sondage sd6. Dans la partie gauche, le mur MR1119 correspondant au parement interne du rempart hellénistique est visible avec le radier 1146, le bloc 1119 et l'élévation en terre crue 1111.	MR1119, 1111, 1146, 1119, 1106, 1124, 1125, 1126, 1127, 1172, 1173	Ariane Vacheret
82221	1065	ALERIA	2021	1	6a	Architecture en terre	Vue depuis l'ouest de l'élévation en terre crue 1111 sur le bloc 1119 du mur hellénistique MR1119.	MR1119, 1111, 1119	Ariane Vacheret
82221	1066	ALERIA	2021	1	6a	Mur	Vue depuis l'ouest du mur MR1119 avec la tranchée de fondation 1175, le radier 1146, le bloc 1119 et l'élévation en terre crue 1111.	MR1119, 1111, 1146, 1119, 1175	Ariane Vacheret
82221	1067	ALERIA	2021	1	6a	Mur	Vue depuis l'ouest de la tranchée de fondation 1175 dans laquelle s'installe le radier 1146 puis le bloc 1119 relatifs au mur MR1119.	MR1119, 1146, 1175, 1119	Ariane Vacheret
82221	1068	ALERIA	2021	1	6a	Stratigraphie	Vue depuis le sud-ouest des comblements de la tranchée d'épierrement TR1116 qui sont présents sous le bloc 1119 et qui viennent contre le radier 1146.	TR1116, 1119, 1146	Ariane Vacheret
82221	1069	ALERIA	2021	1	6a	Arret de fouille	Vue depuis le nord du niveau d'arrêt de fouille de l'année 2021.	1150, 1151, 1174	Ariane Vacheret
82221	1070	ALERIA	2021	1	6a	Arret de fouille	Vue depuis l'ouest du niveau d'arrêt de fouille de l'année 2021.	1150, 1151, 1174	Ariane Vacheret
82221	1071	ALERIA	2021	1	6a	Arret de fouille	Photogrammétrie d'arrêt de fouille 2021.	1150, 1151, 1174	Séverine Sanz
82221	1072	ALERIA	2021	1	7a	Rempart	Vue zénithale, depuis le sud, du parement interne du mur MR1119, au niveau du secteur 7a.	1010, MR1119, 1179	Paul Fontaine
82221	1073	ALERIA	2021	1	7a	Rempart	Vue zénithale, depuis l'est, du parement interne du mur MR1119, au niveau du secteur 7a.	1010, MR1119, 1179	Paul Fontaine
82221	1074	ALERIA	2021	1	7a	Rempart	Vue de détail, depuis l'ouest, de la base du parement interne du mur MR1119, au niveau du secteur 7a.	1010, 1098, 1099, MR1119, 1179, 1178	Paul Fontaine
82221	1075	ALERIA	2021	1	7a	Rempart	Vue de détail, depuis l'ouest, du parement interne du mur MR1119, au niveau du secteur 7a.	1010, 1098, 1099, MR1119, 1179, 1178	Paul Fontaine

82221	1076	ALERIA	2021	1	7b	Rempart	Vue zénithale, depuis le sud-est, du bloc (1176) présent dans le secteur 7b, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1176, MR1119	Paul Fontaine
82221	1077	ALERIA	2021	1	7b	Rempart	Vue zénithale, depuis le sud, du bloc (1176) présent dans le secteur 7b, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1176, MR1119	Paul Fontaine
82221	1078	ALERIA	2021	1	7b	Rempart	Vue de la façade de joint nord du bloc (1176) présent dans le secteur 7b, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1176, MR1119	Paul Fontaine
82221	1079	ALERIA	2021	1	7b	Rempart	Vue de la façade de joint nord du bloc (1176) présent dans le secteur 7b, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1176, MR1119	Paul Fontaine
82221	1080	ALERIA	2021	1	7b	Rempart	Vue de détail de la façade de joint nord du bloc (1176) présent dans le secteur 7b, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1176, MR1119	Paul Fontaine
82221	1081	ALERIA	2021	1	7b	Rempart	Vue de détail de la façade ouest du bloc (1176) présent dans le secteur 7b, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1176, MR1119	Paul Fontaine
82221	1082	ALERIA	2021	1	6a	Rempart	Vue zénithale du bloc (1119) présent dans le secteur 6a, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1119, MR1119	Paul Fontaine
82221	1083	ALERIA	2021	1	6a	Rempart	Vue depuis le sud-ouest du bloc (1119) présent dans le secteur 6a, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1119, MR1119	Paul Fontaine
82221	1084	ALERIA	2021	1	6a	Rempart	Vue de la face ouest du bloc (1119) présent dans le secteur 6a, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1119, MR1119	Paul Fontaine
82221	1085	ALERIA	2021	1	6a	Rempart	Vue de la façade de joint sud du bloc (1119) présent dans le secteur 6a, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1119, MR1119	Paul Fontaine
82221	1086	ALERIA	2021	1	5a	Rempart	Vue du parement ouest du bloc (1143), présent dans le secteur 5a, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1143, MR1119	Paul Fontaine
82221	1087	ALERIA	2021	1	5a	Rempart	Vue depuis le nord du bloc (1143), présent dans le secteur 5a, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1143, MR1119	Paul Fontaine

82221	1088	ALERIA	2021	1	5a	Rempart	Vue zénithale, depuis l'ouest, du bloc (1143), présent dans le secteur 5a, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1143, MR1119	Paul Fontaine
82221	1089	ALERIA	2021	1	5a	Rempart	Vue depuis l'ouest, du bloc (1143), présent dans le secteur 5a, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1143, MR1119	Paul Fontaine
82221	1090	ALERIA	2021	1	5a	Rempart	Vue depuis le nord-ouest, du bloc (1143), présent dans le secteur 5a, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1143, MR1119	Paul Fontaine
82221	1091	ALERIA	2021	1	5a	Rempart	Vue de détail zénithale, de la face ouest du bloc (1143), présent dans le secteur 5a, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1143, MR1119	Paul Fontaine
82221	1092	ALERIA	2021	1	5a	Rempart	Vue de la face de joint nord du bloc (1143), présent dans le secteur 5a, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1143, MR1119	Paul Fontaine
82221	1093	ALERIA	2021	1	5a	Rempart	Vue depuis le sud-ouest, du bloc (1143), présent dans le secteur 5a, appartenant au parement interne du mur MR1119.	1143, MR1119	Paul Fontaine
82221	1094	ALERIA	2021	1	3a	Objet	Pendentif phallique en argent (?) et os, avant restauration.	1133	Paul Fontaine
82221	1095	ALERIA	2021	1	3a	Objet	Pendentif ou cabochon en alliage cuivreux. Faces externe et interne.	1133	Paul Fontaine
82221	1096	ALERIA	2021	1	3a	Objet	Fibule en alliage cuivreux.	1133	Paul Fontaine
82221	1097	ALERIA	2020	1	6a	Photo technique	Vue depuis l'ouest de l'intérieur de l'amphithéâtre, avec le sondage ouvert en 1976 par J. Jehasse au niveau du parement intérieur du rempart hellénistique. État 2020.		Paul Fontaine
82221	1098	ALERIA	2020	1	6a	Photo technique	Vue depuis le nord-est de l'intérieur de l'amphithéâtre, avec le sondage ouvert en 1976 par J. Jehasse au niveau du parement intérieur du rempart hellénistique. État 2020.		Eric Gailledrat
82221	1099	ALERIA	2021	1		Objet	Scalpel en alliage cuivreux	1133	Eric Gailledrat
82221	1100	ALERIA	2021	1		Objet	Fibule en alliage cuivreux		Eric Gailledrat
82221	1101	ALERIA	2021	1		Objet	Petite agrafe en alliage cuivreux	1133	Eric Gailledrat
82221	1102	ALERIA	2021	1		Objet	Petite rondelle en alliage cuivreux, de section plate	1115	Eric Gailledrat
82221	1103	ALERIA	2021	1		Objet	Petit anneau en alliage cuivreux	1115	Eric Gailledrat
82221	1104	ALERIA	2021	1		Objet	Fragment d'aiguille en os	1115	Eric Gailledrat

82221	1105	ALERIA	2021	1		Objet	Fragment d'aiguille en os	1115	Eric Gailledrat
82221	2001	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue depuis l'est des lambeaux de couches laissées en place sur le côté nord du sondage Jehasse (6b), avant fouille.	2001	Eric Gailledrat
82221	2002	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue de détail depuis l'est des lambeaux de couches laissées en place sur le côté nord du sondage Jehasse (6b), avant fouille.	2001	Eric Gailledrat
82221	2003	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue depuis le sud des lambeaux de couches laissées en place sur le côté nord du sondage Jehasse (6b), avant fouille.	2001	Eric Gailledrat
82221	2004	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue depuis le nord de l'extension à la pelle mécanique du sondage Jehasse. Détail du fond de la partie remaniée, marquée par la présence d'un géotextile.		Eric Gailledrat
82221	2005	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue étendue depuis le nord de l'extension à la pelle mécanique du sondage Jehasse. Détail du fond de la partie remaniée, marquée par la présence d'un géotextile, en cours de fouille.		Eric Gailledrat
82221	2006	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue depuis l'est du niveau d'apparition du mur effondré 2030 (premier plan) et de l'alignement de galets 2009-2010 (second plan), en avant de l'enceinte hellénistique.	2009, 2010, MR2010, 2013, MR2030	Eric Gailledrat
82221	2007	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue depuis le nord du niveau d'apparition de l'alignement de galets 2009-2010 (à droite) et du mur effondré (à gauche) MR2030.	2009, 2010, MR2010, 2013, MR2030	Eric Gailledrat
82221	2008	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue depuis l'ouest du niveau d'apparition de l'alignement de galets 2009-2010 (premier plan) et du mur effondré MR2030 (second plan).	2009, 2010, MR2010, 2013, MR2030	Eric Gailledrat
82221	2009	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue de détail, depuis l'est, de la stratigraphie conservée sous la levée de terre 2011. À la base, couche limono-argileuse grise sous-jacente antérieure à la levée de terre 2011.	2011, 2014	Eric Gailledrat

82221	2010	ALERIA	2021	2	6b	Sreatigraphie	Vue de détail, depuis le sud, de la base basculée du mur en opus caementicium MR2030 et du comblement du vide consécutif à son effondrement (2021).	2013, MR2030, 2021, 2027	Eric Gailledrat
82221	2011	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue de détail, depuis le sud-est de la stratigraphie conservée au contact du substrat, sous la levée de terre 2011, dans la partie occidentale de la tranchée (face nord). À la base, la couche argileuse (2014) recouverte par la levée de terre 2011, partiellement fouillée.	2011, 2014	Eric Gailledrat
82221	2012	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue de détail, depuis le sud-est, de la stratigraphie conservée au contact du substrat, sous la levée de terre 2011, dans la partie occidentale de la tranchée (face nord). Creusement du fossé FO2022 entaillant le substrat, partiellement entaillé par la pelle mécanique.	2022, FO2022, 2085	Eric Gailledrat
82221	2013	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue depuis l'est de la stratigraphie conservée au contact du substrat, sous la levée de terre 2011, dans la partie occidentale de la tranchée. Creusement du fossé FO2022 entaillant le substrat.	2014, 2022, FO2022	Eric Gailledrat
82221	2014	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-ouest du prolongement de l'effondrement du mur en opus incertum MR2030 et de la stratigraphie associée. À la base, départ du creusement du fossé FO2022	MR2030, 2041, 2061, MR2061, 2022, FO2022	Eric Gailledrat
82221	2015	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-ouest du prolongement de l'effondrement du mur MR2061 et de la stratigraphie associée.	2041, 2061, MR2061, 2063, 2017, 2062, 2065	Eric Gailledrat
82221	2016	ALERIA	2021	2	6b		Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-ouest du prolongement de l'effondrement des murs en opus incertum MR2030 et MR2061 ainsi que de la stratigraphie associées	2041, 2061, MR2061, 2063, 2017, 2062, 2065	Eric Gailledrat

82221	2017	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis l'ouest du prolongement des effondrements successifs des murs d'époque romaine MR2030 et MR2061.	2061, MR2061, 2041, 2063, 2072, 2042, 2043, 2045	Eric Gailledrat
82221	2018	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le nord ouest de la suite de l'effondrement de MR2030 sur MR2061	2061, MR2061, 2041, 2063, 2043, 2045, 2072, 2042	Eric Gailledrat
82221	2019	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue rapprochée, depuis le nord ouest, de la base basculée du mur en opus incertum MR2030.	2013, MR2030	Eric Gailledrat
82221	2020	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le nord ouest de la base basculée du mur en opus incertum MR2030 et du comblement du vide consécutif à son effondrement (2021). Vue au moment du décapage à la pelle mécanique.	2021, 2013, MR2030, 2041	Eric Gailledrat
82221	2021	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue depuis le sud de la structure bâtie SB2007 et de la stratigraphie associée.	2006, 2007, SB2007, 2008, 2011, MR1119,	Eric Gailledrat
82221	2022	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue depuis le sud-est de la structure bâtie SB2007 et de la stratigraphie associée.	2006, 2007, SB2007, 2008, 2011, MR1119,	Eric Gailledrat
82221	2023	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue depuis l'est de la structure bâtie SB2007 située en avant de la courtine hellénistique (MR1119) et de la stratigraphie associée. Niveau d'implantation (2020) de l'assise de galets supportant un bloc en grand appareil.	2007, SB2007, 2008, MR1119, MR1117, 2020	Eric Gailledrat
82221	2024	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue depuis le sud de la structure bâtie SB2007 et de la stratigraphie sous-jacente.	2006, 2007, SB2007, 2008, 2011, MR1119,	Eric Gailledrat
82221	2025	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue depuis le nord de la berme laissée au sud du sondage Jehasse dans le secteur 6b, au contact du reste de l'élévation en place du rempart hellénistique. Lambeau de couche d'effondrement des superstructures en adobe (2025) venant recouvrir le massif limoneux (2035) appuyé contre le parement externe du rempart.	2023, 2024, 2025, 2035, SB2023	Eric Gailledrat

82221	2026	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Détail, depuis le sud-ouest, du colmatage du vide laissé par l'effondrement du mur MR2030.	MR2030, 2021, 2027, 2040	Eric Gailledrat
82221	2027	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Détail, depuis le sud-est, du pan de mur romain effondré (2013) et , au second plan, du colmatage du vide laissé par cet effondrement.	MR2030, 2013, 2021, 2040	Eric Gailledrat
82221	2028	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Détail depuis le sud-ouest du colmatage du vide laissé par l'effondrement du mur MR2030.	MR2030, 2013, 2021, 2027, 2040, 2030, 2031, 2012	Eric Gailledrat
82221	2029	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Détail du colmatage du vide laissé par l'effondrement du mur MR2030, depuis le sud-est.	MR2030, 2013, 2021, 2027, 2040	Eric Gailledrat
82221	2030	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud de la séquence supérieure de la stratigraphie, dans la partie ouest de la tranchée. Détail des couches en liaison avec SB2007, après la fouille partielle de la couche limono-argileuse (2020) se prolongeant à l'ouest sous le radier de galets (2008).	SB2007, 2007, 2008, 2003, 2004, 2005, 2009, 2029, 2002	Eric Gailledrat
82221	2031	ALERIA	2021	2	6b	Vue générale	Coupe nord du sondage 1. Vue d'ensemble de la tranchée tirée à partir du sondage Jehasse dans le secteur 6b.		Eric Gailledrat
82221	2032	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue zénithale, depuis le sud de la grande tranchée E-O. Détail du pan de mur effondré (2013) et du colmatage du vide laissé par cet effondrement.	MR2030, 2013, 2021, 2027, 2019, 2040	Eric Gailledrat
82221	2033	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Détail depuis l'ouest de la partie centrale de l'effondrement des murs d'époque romaine et de la stratigraphie associée.	2061, MR2061, 2041, 2063, 2072, 2042, 2022, FO2022,	Eric Gailledrat
82221	2034	ALERIA	2021	2	6b	Vue générale	Vue d'ensemble, depuis l'est, de la tranchée tirée à partir du sondage Jehasse dans le secteur 6b.		Eric Gailledrat
82221	2035	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-est des niveaux de comblement postérieurs à l'effondrement des murs romains MR2030 et MR1061	2061, MR2061, 2063, 2017, 2062, 2065	Eric Gailledrat

82221	2036	ALERIA	2021	2	6b	Structure bâtie	Vue depuis le sud de la structure bâtie SB2007 reposant sur la couche limono-argileuse 2020.	SB2007, 2007, 2008, 2037, 2006	Eric Gailledrat
82221	2037	ALERIA	2021	2		Technique de construction	Vue depuis le sud-est du bloc taillé (2007) reposant sur un socle de galets constitué de deux assises (2008).		Eric Gailledrat
82221	2038	ALERIA	2021	2	6b	Technique de construction	Vue de détail depuis l'est du bloc taillé (2007) reposant sur un socle de galets constitué de deux assises irrégulières (2008).	2007, SB2007, 2008	Eric Gailledrat
82221	2039	ALERIA	2021	2	6b	Technique de construction	Vue de détail de la face sud du bloc 2007, présentant de légères traces de taille obliques.	2007, SB2007	Eric Gailledrat
82221	2040	ALERIA	2021	2	6b	Sédiment	Vue depuis le fond de la tranchée ouverte à la pelle mécanique, de la paroi nord du sondage. Détail du matériau mobilisé pour la levée de terre 2011.	2011	Eric Gailledrat
82221	2041	ALERIA	2021	2	6b	Sédiment	Vue depuis le fond de la tranchée ouverte à la pelle mécanique, de la paroi sud du sondage. Détail du matériau mobilisé pour la levée de terre 2011.	2011	Eric Gailledrat
82221	2042	ALERIA	2021	2	6b	Mur	Vue zénithale, depuis l'ouest, du radier de galets 2009 qui litemi vers l'est la couche d'adobes fondus (2020) qui vient renforcer la base du rempart hellénistique. À droite du cliché, la tranchée réalisée à la pelle mécanique ayant recoupé la structure.	2009, MR2010	Eric Gailledrat
82221	2043	ALERIA	2021	2	6b	Mur	Vue depuis le sud du radier de galets 2009 qui limite vers l'est de la couche limoneuse (2020) venant épauler la base du rempart hellénistique.	2009, MR2010, 2020	Eric Gailledrat
82221	2044	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-est du massif maçonné correspondant à la base du mur MR2061, basculé vers le sud sous le poids des matériaux issus du rempart romain (MR2030). Détail de la tranchée de fondation entaillant les niveaux antérieurs ainsi que le substrat.	2043, 2061, MR2061, 2070, 2042	Eric Gailledrat

82221	2045	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-ouest du massif maçonné correspondant à la base du mur MR2061, basculé vers le sud sous le poids des matériaux issus du rempart romain (MR2030). Détail de la tranchée de fondation entaillant les niveaux antérieurs ainsi que le substrat.	2061, MR2061, 2070, 2045	Eric Gailledrat
82221	2046	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-ouest du massif des séquences stratigraphiques les plus anciennes atteintes au niveau du fossé FO2022, dont on voit ici le profil, et correspondant à la période de fonctionnement du dit fossé. À la base, possible couche de colluvionnement issu du lessivage des parois, surmontée de passées de limon sableux fin de couleur brun clair, présentant une structure litée.	2022, FO2022, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052	Eric Gailledrat
82221	2047	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue depuis l'est de la berme laissée en limite de fouille Jehasse, adossée aux vestiges de l'enceinte hellénistique MR1119. Vestiges de la couche d'effondrement de l'élévation en adobe (2025) surmonté d'un niveau d'incendie (2034). À la base, départ du massif de limon gris (2035) installé sur le radier de galets 2023.	2025, 2035, 2023, SB2023	Eric Gailledrat
82221	2048	ALERIA	2021	2	6b	Destruction	Vue zénithale depuis le sud de la couche de torchis rubéfié avec empreintes de végétaux présente en surface, au sommet de la couche de destruction du mur en adobe hellénistique.	2034	Eric Gailledrat
82221	2049	ALERIA	2021	2	6b	Destruction	Vue de la couche de torchis rubéfié avec empreintes de végétaux présente en surface, au sommet de la couche de destruction du mur en adobe hellénistique (2025).	2034	Eric Gailledrat

82221	2050	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-est des niveaux de comblement du fossé FO2022, entaillés par l'installation du fossé FO2088 puis du mur d'époque romaine MR2061	2022, FO2022, 2088, FO2088, MR2061, 2042, 2043, 2072	Eric Gailledrat
82221	2051	ALERIA	2021	2	6b	Fossé	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud des deniers niveaux de comblement des fossés FO2022, FO2088, recoupés par l'installation du mur d'époque romaine MR2061.	FO2022, 2022, 2088, FO2088, 2042, 2043, 2072, 2061, MR2061	Eric Gailledrat
82221	2052	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud de la stratigraphie présente en arrière du mur d'enceinte romain MR2030, basculé à l'est.	2021, 2040, 2012, 2013, 2021, 2027, 2030, MR2030, 2031	Eric Gailledrat
82221	2053	ALERIA	2021	2	6b	Fossé	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis l'est du creusement du fossé FO2022. La partie à gauche du cliché a été entaillée par la pelle mécanique.	2022, FO2022	Eric Gailledrat
82221	2054	ALERIA	2021	2	6b	Foyer	Vue de détail de la tâche rubéfiée apparue au sein de la couche limono-argileuse grise présente sous le levée de terre 2011. Niveau d'apparition de FY2080.	2079, FY2080	Eric Gailledrat
82221	2055	ALERIA	2021	2	6b	Substrat	Vues de détail du substrat entaillé par le fossé FO2022. À droite du cliché, creusement observé. À gauche, partie entaillée par la pelle mécanique.	2085	Eric Gailledrat
82221	2056	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Vue de détail d'un tesson posé à plat sur le sommet de la couche 2014.	2014, 2081	Eric Gailledrat
82221	2057	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Depuis le sud, détail de l'effondrement du mur MR2030 ayant entraîné à l'est le basculement de MR2061.	2041, 2063, 2061, MR2061	Eric Gailledrat
82221	2058	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-est de la stratigraphie au départ du fossé FO2022.	FO2022, 2022, 2088, FO2088, 2042, 2043,	Eric Gailledrat
82221	2059	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis l'est de la stratigraphie au départ du fossé FO2022.	FO2022, 2022, 2088, FO2088, 2042, 2072,	Eric Gailledrat
82221	2060	ALERIA	2021	2	6b	Destruction	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-est de l'effondrement du mur MR2030.	2013, MR2030, 2019, 2041	Eric Gailledrat

82221	2061	ALERIA	2021	2	6b	Destruction	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-ouest de l'effondrement du mur d'enceinte romain MR2030.	2013, MR2030, 2021, 2027	Eric Gailledrat
82221	2062	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud-est de l'effondrement du mur d'enceinte romain MR2030.	2013, MR2030, 2021	Eric Gailledrat
82221	2063	ALERIA	2021	2		Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue depuis le sud de l'effondrement du MUR MR2030 ayant entraîné à l'est le basculement de MR2061.	2041, MR2030, 2061, MR2061, 2017	Eric Gailledrat
82221	2064	ALERIA	2021	2		Vue générale	Vue générale de la fouille des zones 2 et 1.		Séverine Sanz
82221	2065	ALERIA	2021	2	5b	Rempart	Vue depuis l'est du sondage mené par J. Jehasse contre le parement externe du rempart hellénistique, à proximité de la tour (secteur 5b). Détail du soubassement fait de blocs taillés et du départ de l'élévation en adobes. À noter la présence d'un amas de gros galets, probablement partiellement démonté lors des fouilles anciennes, qui évoque celui mis au jour dans le secteur 6b (SB2023/SB2007). Etat 2021 après nettoyage sommaire.	MR1119, 2077	Eric Gailledrat
82221	2066	ALERIA	2021	2	5b	Rempart	Vue depuis l'est du sondage mené par J. Jehasse contre le parement externe du rempart hellénistique, à proximité de la tour (secteur 5b). Etat 2021 après nettoyage sommaire.	MR1119, 2077	Eric Gailledrat
82221	2067	ALERIA	2021	2	6b	Structure bâtie	Coupe sud du sondage 1. Vue depuis le nord, du départ de la structure bâtie SB2023 appuyée contre la base du parement externe du rempart MR1119.	2023, SB2023, 2035	Eric Gailledrat
82221	2068	ALERIA	2021	2	6b	Structure bâtie	Angle SO du sondage 1. Vue de détail depuis le nord, du départ de la structure bâtie SB2023 appuyée contre la base du parement externe du rempart MR1119.	2023, SB2023, 2035	Eric Gailledrat

82221	2069	ALERIA	2021	2	6b	Mur	Vue depuis le nord du soubassement en galets du mur MR2010, au sud de la tranchée ouverte à la pelle mécanique. Base de mur en place, en partie éboulée vers l'est.	2010, MR2010, 2067	Eric Gailledrat
82221	2070	ALERIA	2021	2	6b	Mur	Vue depuis le nord du soubassement en galets du mur MR2010.	2010, 2009, MR2010	Eric Gailledrat
82221	2071	ALERIA	2021	2	6b	Adobes	Élévation en adobes conservée sur le parement extérieur du rempart hellénistique, vue depuis l'est	MR1119, 2024, 2083	Eric Gailledrat
82221	2072	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe nord du sondage 1. Vue de détail, depuis le sud, des séquences appuyées contre le parement externe du rempart hellénistique. À la base, la levée de terre (2011) venant s'appuyer contre la base du mur faite de blocs taillés, au niveau du contact entre le soubassement et la première assise. Au dessus, le remblai (2020) ainsi que le blocage de galets (2037) de la structure bâtie SB2007.		Eric Gailledrat
82221	2073	ALERIA	2021	2	6b	Rempart	Sondage 1. Vue de détail, depuis l'est, de la mise en œuvre de la base du parement externe du rempart hellénistique. La première assise repose sur radier de gros galets (2023) venant en débord et compensant l'irrégularité de la face de pose du bloc.	MR1119, 2066, 2084	Eric Gailledrat
82221	2074	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe sud du sondage 1. Vue de détail, depuis le nord, des séquences appuyées contre le parement externe du rempart hellénistique. À la base, la levée de terre (2011) venant s'appuyer contre la première assise de blocs. Au dessus, le remblai (2020) ainsi que le blocage de galets (2023) soigneusement agencé contre l'assise supérieure.	MR1119, 2066, 2011, 2020, 2023, SB2023	Eric Gailledrat

82221	2075	ALERIA	2021	2	6b	Rempart	Sondage 1. Vue de détail, depuis l'est de l'assise en pierre du rempart hellénistique, comprenant un radier de gros galets associé à un blocs taillé en réemploi et une assise un bossage Vue de détail, depuis l'est de l'assise en pierre du rempart hellénistique, comprenant un radier de gros galets associé à un blocs taillé en réemploi et une assise à bossage	MR1119, 2066, 2084	Eric Gailledrat
82221	2076	ALERIA	2021	2	6b	Stratigraphie	Coupe sud du sondage 1. Vue depuis le nord de la tranchée N-S ouverte par J. Jehasse dans le prolongement du rempart romain, rebouchée à une date inconnue et recoupée par le sondage opéré à la pelle mécanique.		Eric Gailledrat
82221	2077	ALERIA	2021	2	6b	Architecture légère	Vue depuis le nord d'une plaque de torchis rubéfié avec empreintes de végétaux, à la surface de la couche de destruction du rempart hellénistique.	2034	Eric Gailledrat
82221	2078	ALERIA	2021	2	6b	Architecture légère	Vue de détail, zénithale, d'un fragment de torchis rubéfié avec empreintes de végétaux, à la surface de la couche de destruction du rempart hellénistique.	2034	Eric Gailledrat
82221	2079	ALERIA	2021	2	6b	Sol	Vue depuis l'est, au fond de la tranchée du sondage 1, du niveau de sol conservé sous la levée de terre 2011, marqué par un épandage de cendres et charbons et les vestiges d'une sole de foyer, à la surface du remblai 2014.	2079, 2080, FY2080, 2014, 2011	Eric Gailledrat
82221	2080	ALERIA	2021	2	6b	Sol	Vue de détail, depuis l'est, au fond de la tranchée du sondage 1, du niveau de sol conservé sous la levée de terre 2011, marqué par un épandage de cendres et charbons et les vestiges d'une sole de foyer.	2079, 2080, FY2080, 2014, 2011	Eric Gailledrat
82221	2081	ALERIA	2021	2	6b	Adobes	Vue de détail, depuis l'est, de la couche limoneuse formant assise de réglage à la surface d'un bloc du rempart hellénistique, surmonté d'un lit d'accroche en argile sableuse rougeâtre et de l'élévation en adobes.	MR1119, 2082, 2024, 2083	Eric Gailledrat

82221	2082	ALERIA	2021	2	6b	Adobes	Vue depuis l'est du lit d'accroche d'argile sableuse rougeâtre à la base de l'élévation en adobes de la fortification hellénistique.	MR1119, 2024, 2083	Eric Gailledrat
82221	2083	ALERIA	2021	2	6b	Adobes	Vue de détail, zénithale, du lit d'accroche d'argile sableuse rougeâtre à la base de l'élévation en adobes de la fortification hellénistique.	MR1119, 2024, 2083	Eric Gailledrat
82221	2084	ALERIA	2021	2	6b	Rempart	Vue de détail du parement externe du mur MR1119, au niveau de la seconde assise, surmontée d'une couche de limon gris (2082) destinée à rattraper le niveau horizontal	2066, 2082, MR1119	Paul Fontaine
82221	2085	ALERIA	2021	2	7c	Rempart		2089,	Paul Fontaine
82221	2086	ALERIA	2021	2	7c	Rempart	Vue de détail, depuis le nord, de la mise en œuvre des deux assises mur MR1119 dans le secteur 7c (2089).	2089, MR1119	Paul Fontaine
82221	2087	ALERIA	2021	2	7c	Rempart	Vue zénithale depuis l'ouest du mur MR1119 dans le secteur 7c (2089).	2089, MR1119	Paul Fontaine
82221	2088	ALERIA	2021	2	7c	Rempart	Vue zénithale depuis le sud du mur MR1119 dans le secteur 7c (2089).	2089, MR1119	Paul Fontaine
82221	2089	ALERIA	2021	2	7c	Rempart	Vue depuis le nord du mur MR1119 dans le secteur 7c (2089).	2089, MR1119	Paul Fontaine
82221	2090	ALERIA	2021	2	7c	Rempart	Vue de la face de joint nord du bloc de la seconde assise du mur MR1119 dans le secteur 7c (2089).	2089, MR1119	Paul Fontaine
82221	2091	ALERIA	2021	2	7c	Rempart	Vue de la face de joint nord du bloc de la seconde assise du mur MR1119 dans le secteur 7c (2089).	2089, MR1119	Paul Fontaine
82221	2092	ALERIA	2021	2	7c	Rempart	Vue de détail de la face de joint nord du bloc de la seconde assise du mur MR1119 dans le secteur 7c (2089).	2089, MR1119	Paul Fontaine
82221	2093	ALERIA	2021	2	8b	Rempart	Vue depuis le sud-est de l'assise de blocs 2073 du mur MR2074.	2073, MR2074	Paul Fontaine
82221	2094	ALERIA	2021	2	8b	Rempart	Vue depuis le nord-est de l'assise de blocs 2073 du mur MR2074.	2073, MR2074	Paul Fontaine
82221	2095	ALERIA	2021	2	8b	Rempart	Vue depuis le nord de l'assise de blocs 2073 du mur MR2074.	2073, MR2074	Paul Fontaine
82221	2096	ALERIA	2021	2	8b	Rempart	Vue depuis l'ouest de la face de la face de joint de l'assise 2073 du mur MR2074.	2073, MR2074	Paul Fontaine

82221	2097	ALERIA	2021	2	8b	Rempart	Vue de détail, depuis le sud de la face de joint de l'assise 2073. du mur MR2074	2073, MR2074	Paul Fontaine
82221	2098	ALERIA	2021	2	8b	Rempart	Vue depuis le sud-est de la jonction entre les parements 2073 et 2074 du mur MR2074.	2073, 2074, MR2074	Paul Fontaine
82221	2099	ALERIA	2021	2	8a	Rempart	Vue de la face est du parement externe (2074) du mur MR2074.	2074, MR2074	Paul Fontaine
82221	2100	ALERIA	2021	2	8a	Rempart	Vue zénitale du parement externe (2074) du mur MR2074.	2074, MR2074	Paul Fontaine
82221	2101	ALERIA	2021	2	8a	Rempart	Vue depuis le sud-est du parement externe (2074) du mur MR2074.	2074, MR2074	Paul Fontaine
82221	2102	ALERIA	2021	2	8a	Rempart	Vue depuis le sud-est du parement externe (2074) du mur MR2074.	2074, MR2074	Paul Fontaine
82221	2103	ALERIA	2021	2	8a	Rempart	Vue zénitale du parement externe (2074) du mur MR2074.	2074, MR2074	Paul Fontaine
82221	2104	ALERIA	2021	2	5b	Rempart	Vue depuis l'est du parement externe (2077) du mur MR1119, dans le secteur 5b.	2077, MR1119	Paul Fontaine
82221	2105	ALERIA	2021	2	5b	Rempart	Vue de détail, depuis l'est, du parement externe (2077) du mur MR1119, dans le secteur 5b.	2077, MR1119	Paul Fontaine
82221	2106	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue depuis l'est du parement externe du mur MR1119, dans le secteur 7d.	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2107	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue depuis le nord-est du parement externe du mur MR1119, dans le secteur 7d.	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2108	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue zénithale, depuis le sud du parement externe du mur MR1119, dans le secteur 7d.	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2109	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue zénithale, depuis le nord du parement externe du mur MR1119, dans le secteur 7d.	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2110	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue zénithale, depuis le sud-ouest, du parement externe du mur MR1119, dans le secteur 7d.	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2111	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue depuis le nord-ouest de la face arrière du parement externe du mur MR1119, dans le secteur 7d.	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2112	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue de détail zénithale du joint (au nord) entre les blocs du parement externe (2076) du mur MR1119, dans le secteur 7d.	2076, MR1119	Paul Fontaine

82221	2113	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue de détail zénithale du décalage entre les 2 assises du parement externe (2076) du mur MR1119, dans le secteur 7d.	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2114	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue de détail zénithale du joint (au sud) entre les blocs du parement externe (2076) du mur MR1119, dans le secteur 7d.	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2115	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue zénithale, depuis l'est, de la face arrière du parement externe (2076) du mur MR1119, dans le secteur 7d, montrant le décalage existant entre la première et la seconde assise de blocs.	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2116	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue depuis le nord de la face arrière du parement externe (2076) du mur MR1119, dans le secteur 7d, montrant le décalage existant entre la première et la seconde assise de blocs.	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2117	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Détail, depuis le nord-ouest, de la face arrière du parement externe (2076) du mur MR1119, dans le secteur 7d, au niveau de la première assise de blocs.	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2118	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue de détail, depuis l'est, du joint sud du parement externe (2076) du mur MR1119, dans le secteur 7d.	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2119	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue de détail de la face ouest du parement externe (2076) du mur MR1119, dans le secteur 7d (partie sud).	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2120	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue de détail de la face ouest du parement externe (2076) du mur MR1119, dans le secteur 7d (partie sud).	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2121	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue de détail, zénithale, de la face ouest du parement externe (2076) du mur MR1119, dans le secteur 7d (partie sud).	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2122	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue de détail de la face ouest du parement externe (2076) du mur MR1119, dans le secteur 7d (partie sud).	2076, MR1119	Paul Fontaine
82221	2123	ALERIA	2021	2	7d	Rempart	Vue de détail de la face est du parement externe (2076) du mur MR1119, dans le secteur 7d (joint sud).	2076, MR1119	Paul Fontaine

82221	2124	ALERIA	2020	2	6b	Photo technique	Vue depuis l'est du sondage ouvert par J. Jehasse en 1976 contre le parement extérieur du rempart hellénistique. État 2020.	MR1119, 2066, 2024	Paul Fontaine
82221	2125	ALERIA	2021	2	6b	Photo technique	Vue vers l'est depuis le sommet du mur de l'amphithéâtre des sondages, partiellement remblayés, ouverts par J. Jehasse en 1976 contre le parement extérieur du rempart hellénistique. État 2020.		Eric Gailledrat
82221	2126	ALERIA	1976	2	5b	Rempart	Vue depuis l'est de la tranchée ouverte dans le secteur 5b. Vue du parement extérieur du rempart hellénistique et de son élévation de briques crues. Au premier plan, amas de galets venant au niveau du sommet de l'assise en pierres taillées et formant un "glacis" en avant du mur (d'après Jehasse 1976, pl. I, fig. 4)		Jean Jehasse
82221	2127	ALERIA	2021	2		Rempart	Vue depuis l'est de la portion de l'enceinte romaine encore en élévation sur la frange orientale du site.		Paul Fontaine
82221	2128	ALERIA	2021	2		Rempart	Vue d'ensemble, depuis le sud-est, de la portion de l'enceinte romaine encore en élévation sur la frange orientale du site. Au premier plan, les terrasses formées à hauteur de l'amphithéâtre.		Paul Fontaine
82221	2129	ALERIA	2021	2		Rempart	Vue d'ensemble, depuis le nord-est, de la portion de l'enceinte romaine encore en élévation sur la frange orientale du site. Au premier plan, les terrasses formées à hauteur de l'amphithéâtre.		Paul Fontaine
82221	2130	ALERIA	2021	2	6b	Vue générale	Vue depuis l'est du secteur 6b, avant fouille.		Eric Gailledrat

82221	3001	ALERIA	2021	3	4	Structure bâtie	Vue depuis le sud-ouest des derniers éléments de la supposée "tour génoise". Éléments de structure bâtie avec galets aux dimensions peu variables. Blocs de plus gros calibre (disposés pour consolider cette structure afin d'éviter l'effondrement ?) disposition avec un mortier, ciment récent	3001, 3002	Eric Gailledrat
82221	3002	ALERIA	2021	3	4	Structure bâtie	Vue depuis le nord-est d'éléments constituant une structure bâtie composée de multiples galets. Les galets situés au sommet ne sont pas en place et sont pour certains pris dans un ciment récent.	3002	Eric Gailledrat
82221	3003	ALERIA	2021	3	4	Structure bâtie	Vue depuis le nord de l'Us 3002 et des galets pris dans le mortier récent.	3002	Eric Gailledrat
82221	3004	ALERIA	2021	3	4		Vue depuis l'est de l'Us 3004 détail du comblement de fouille ancienne (Jehasse) avec tuiles amiantées	3004	Audrey Jamai
82221	3005	ALERIA	2021	3	4	Vue générale	Vue depuis le nord de l'ensemble de la zone 3 avec au niveau supérieur l'élévation résiduelle de structure bâtie SB3002.	3001, 3002, MR3002, 3048, 3049	Audrey Jamai
82221	3006	ALERIA	2021	3	4g	Éboulis	Vue depuis le nord, de l'extrémité sud de la zone 3. Éboulis de galets provenant des niveaux supérieurs (au nord)	3017	Audrey Jamai
82221	3007	ALERIA	2021	3	4f	Photo technique	Vue zénithale depuis l'ouest de l'Us 3001 avec tuile amiantée (Jehasse) à côté de 2 assises de mur hellénistique (1043) et un niveau de structure bâtie 3049 avec liant en ciment.	3001, 3048, 3049	Audrey Jamai
82221	3008	ALERIA	2021	3	4	Stratigraphie	Vue depuis le sud de la coupe 2.	3018, 3019, 3020, 3021, 3022, 3023, 3024, 3025, 3026, 3027, 3028, 3029, 3030, 3031,	Audrey Jamai
82221	3009	ALERIA	2021	3	4	Stratigraphie	Vue depuis le nord de la coupe 1 avec en premier plan 3 assises de blocs de calcaire coquillier (mur hellénistique)	3002, 3003, 3007, 3014, 3015, 3016, MR3062, 3091, 3062,	Audrey Jamai
82221	3010	ALERIA	2021	3	4a	Stratigraphie	Vue depuis le nord-est de la coupe 1, de l'épierrement (Us 3091) et du mur hellénistique (MR3005)	3002, 3003, MR3005, 3007, 3015, 3016, MR3062,	Audrey Jamai

82221	3011	ALERIA	2021	3	4a	Mur	Vue depuis le nord du retour vers l'ouest du mur hellénistique MR3005 (fenêtre réalisée par J. Jehasse) et de l'épierrement de la partie supérieure de ce mur (3091).	3091, MR3005, 3005	Audrey Jamaï
82221	3012	ALERIA	2021	3	4b	Structure bâtie	Vue depuis l'est du mur MR3005 et de son élévation conservée. L'épierrement est effectué sur au moins 3 niveaux vers l'Ouest (3091).	MR3005, 3091, 3006, 3005	
82221	3013	ALERIA	2021	3	4	Stratigraphie	Vue depuis le nord-est de la coupe 4, prolongation vers l'est de la coupe 1.	3034, 3036, 3037, 3001	Audrey Jamaï
82221	3014	ALERIA	2021	3	4a	Stratigraphie	Vue depuis le nord-ouest de la coupe 1 située à l'angle est de l'ensemble TOU3090	3002, 3003, 3007, 3015, 3016, 3062, 3004, 3014,	Audrey Jamaï
82221	3015	ALERIA	2021	3	4f	Stratigraphie	Vue depuis le sud-est de la coupe 7 orientée nord-sud, au centre du secteur.	3038, 3039, 3040, 3041, 3042, 3043, 3044, 3047, 3126, 3071, 3073, 3121, 3075, 3074,	Audrey Jamaï
82221	3016	ALERIA	2021	3	4b	Stratigraphie	Vue depuis le sud-est de la coupe 2 située à l'extérieur au nord du rempart (MR3005) et à l'ouest du rempart romain matérialisé ici par le mur MR3006.	3018, 3019, 3020, 3021, 3022, 3023, 3024, 3025, 3026, 3027, 3028, 3029, 3030, 3031, 3032, 3033,	Audrey Jamaï
82221	3017	ALERIA	2021	3	4a	Mur en terre	Vue depuis le sud de détails de la coupe 5 immortalisant le mur en brique crue MR3055 et le renfort associé, en bauge litée (3060) situé à l'est, vers l'extérieur du rempart.	MR3055, 3060, 3056, 3057, 3058, 3059, 3061, 3055, 3050, 3051, 3052, 3053, 3054, 3065, 3066,	Audrey Jamaï
82221	3018	ALERIA	2021	3	4a	Stratigraphie	Vue depuis le sud d'une perturbation visible dans la couche de bauge litée.	3060, 3061	Audrey Jamaï
82221	3019	ALERIA	2021	3	4a	Stratigraphie	Vue depuis le sud d'un détail de la coupe 5, remplissage postérieur au réaménagement du mur (MR3055).	3038, 3050, 3052, 3053, 3056, 3057, 3054, MR3055,	Audrey Jamaï
82221	3020	ALERIA	2021	3	4a	Technique de construction	Vue zénithale depuis le sud, de la coupe 5, d'un fragment de dalle en terre rubéfiée. Ce fragment se trouve derrière l'élévation de mur en brique crue (MR3055)	3069, 3054, SB3069, 3055	Audrey Jamaï

82221	3021	ALERIA	2021	3	4a	Stratigraphie	Vue depuis le sud de la coupe 5 avec le détail de l'élévation conservée du mur en brique crue de MR3055.	MR3055, 3057, 3058, 3059, 3055	Audrey Jamaï
82221	3022	ALERIA	2021	3	4a	Stratigraphie	Vue depuis le sud-ouest du plaquage de bauge litée appliqué en renfort contre la face externe du mur de brique crue MR3055.	3055, 3060, MR3055	Audrey Jamaï
82221	3023	ALERIA	2021	3	4b	Stratigraphie	Vue depuis l'est de la partie nord-est du secteur 3, partie nord de la coupe 6, avec le rempart hellénistique et ses niveaux d'élévations conservés, d'autres niveaux visiblement épierrés et enfin deux blocs utilisés ici en réemploi (à gauche de l'image).	MR3002, 3076, MR3005, 3002, 3005, 3104, 3084, 3077, 3078, 3080, 3100, 3101, 3102, 3110, 3118, 3119, MR3078	Audrey Jamaï
82221	3024	ALERIA	2021	3	4f	Stratigraphie	Vue depuis le nord-est de la coupe 4.	3034, 3036, 3037	Audrey Jamaï
82221	3025	ALERIA	2021	3	4a	Stratigraphie	Vue depuis le sud d'un détail dans la coupe 5 de bauge litée (3060) et d'une perturbation indéterminée (3061).	3060, 3061	Audrey Jamaï
82221	3026	ALERIA	2021	3	4a	Stratigraphie	Vue depuis le sud-ouest de la coupe 5.	3071, MR3055, 3060, 3061, 3072, 3055, 3069, 3065,	Audrey Jamaï
82221	3027	ALERIA	2021	3	4a	Stratigraphie	Vue vers la coupe 5 du pendage en partie artificiel des sédiments de l'Us 3071. Les sédiments au dessus du pendage ont dû être au moins en partie fouillés par J.Jehasse	3052, 3071, 3072	Audrey Jamaï
82221	3028	ALERIA	2021	3	4a	Stratigraphie	Coupe 7. Vue vers le nord-ouest de l'Us de remblai 3040 et de l'Us suivante 3071 en place.	3040, 3071	Audrey Jamaï
82221	3029	ALERIA	2021	3	4a	Stratigraphie	Vue de la coupe 7 depuis le sud-est, apparition d'un niveau d'élévation de galets (MR3044) sous l'Us 3052 ?	3040, 3052, 3071, 3044, SB3069, 3069, 3073, MR3044	Audrey Jamaï
82221	3030	ALERIA	2021	3	4a	Stratigraphie	Vue depuis le sud de la coupe 5.	3050, 3052, 3053, SB3069, 3054, 3072, 3071, 3056, 3057, 3069, 3051, 3055,	Audrey Jamaï

82221	3031	ALERIA	2021	3	4a	Structure bâtie	Vue zénithale de la totalité de l'emprise de la dalle(SB3069) en terre crue brulée. À gauche, vue après curage des sédiments déjà fouillés par J. ou O. Jehasse	SB3069, 3054, 3069	Audrey Jamai
82221	3032	ALERIA	2021	3	4a	Structure bâtie	Vue de détail du niveau de sol en terre cuite brulée (SB3069).	SB3069, 3054, 3069	Audrey Jamai
82221	3033	ALERIA	2021	3	4a	Sol	Vue zénithale vers le nord-ouest du détail de la dalle en terre cuite (SB3069) avec une empreinte animale visible.	SB3069, 3069, 3054	Audrey Jamai
82221	3034	ALERIA	2021	3	4a	Stratigraphie	Coupe 5 vue vers le nord de la dalle en terre cuite (SB3069) située à l'ouest du mur en adobe (MR3055).	MR3067, MR3055, SB3069, 3050, 3051, 3052, 3053, 3056, 3057,	Audrey Jamai
82221	3035	ALERIA	2021	3	4a		Vue du sud-est, coupe 7 avec le mur postérieur au bloc 3067.	MR3044, MR3067(1041), MR3070, 3040, 3041, 3042, 3043, 3071, 3035,	Audrey Jamai
82221	3036	ALERIA	2021	3	4a	Architecture légère	Vue depuis le sud du MR3044 qui semble avoir coupé le mur d'adobe (MR3055) dont on voit ici la base. Cependant cet endroit a déjà été perturbé par les fouilles Jehasse.	MR3044, MR3055, 3067, 3070, 3092, 3085, 3044, 3055, SB3069, 3073	Audrey Jamai
82221	3037	ALERIA	2021	3			Élévation en brique crue de coloris différents	3069, 3072, 3081, 3054, SB3069,	Audrey Jamai
82221	3038	ALERIA	2021	3	4a	Mur	calage de galets sur 2 niveaux surmonté par un niveau de dalage en céramique servant de lit de pose au MR3055	3070, 3092, 3067, 3085	Audrey Jamai
82221	3039	ALERIA	2021	3			Vue zénithale du mur MR3044	MR3044, 3044, 3073	Audrey Jamai
82221	3040	ALERIA	2021	3	4b	Stratigraphie	Vue depuis le sud de l'espace situé entre les blocs extérieurs du mur MR3005 et la tombe du haut-empire. Sédiment non fouillé par J. Jehasse.	MR3005	Audrey Jamai
82221	3041	ALERIA	2021	3	4	Mur	Vue depuis le sud des blocs du mur MR3005.	MR3005, 3084	Audrey Jamai
82221	3042	ALERIA	2021	3	4	Mur	Vue depuis le sud-est des blocs du rempart hellénistique MR3005	MR3005	Audrey Jamai
82221	3043	ALERIA	2021	3	4b	Mur	Vue de profil des blocs du parement externe du rempart hellénistique MR3005, conservé à cet endroit sur 3 assises .	MR3005	Audrey Jamai

82221	3044	ALERIA	2021	3	4b			MR3005, 3101, 3102, 3104, 3110,	Eric Gailledrat
82221	3045	ALERIA	2021	3	4b	Stratigraphie	Vue depuis l'est de la coupe 6	MR3005, MR3083, 3084, 3100, 3080, 3104, 3101, 3102,	Audrey Jamai
82221	3046	ALERIA	2021	3	4b	Stratigraphie	Dans la coupe 6, vue depuis l'est ds blocs épierrés et du bloc (3104) placé pour soutenir la base du mur MR3078.	MR3005, MR3083, 3084, 3104, 3110, 3119, 3118, 3101,	Audrey Jamai
82221	3047	ALERIA	2021	3	4b	Stratigraphie	Vue d'un petit sondage réalisé entre les blocs du mur MR3005 et la tombe romaine plus tardive.	MR3005	Audrey Jamai
82221	3048	ALERIA	2021	3	4b	Mur	Vue depuis le sud des blocs du mur MR3005, avec des traces d'encoche	MR3005	Audrey Jamai
82221	3049	ALERIA	2021	3	4b		Détail des traces d'encoche dans un bloc du mur MR3005 , résultant peut-être du prélevement du bloc sur l'assise supérieure (?)	MR3005	Audrey Jamai
82221	3050	ALERIA	2021	3			Traces d'encoche dans un second bloc du MR3005. Encoche pour le prelevement du bloc sur l'assise supérieure ?	MR3005	Audrey Jamai
82221	3051	ALERIA	2021	3			Trace de ciselure d'encadrement dans le bloc hellénistique. La ciselure montre que le bloc est déposé sur son flanc droit et n'est donc pas dans sa position primaire.	MR3005, 3084	Audrey Jamai
82221	3052	ALERIA	2021	3			Structure batie formant un mur et éboulis (parallèle à la coupe 3)avec autres galets, provenant de la terrasse supérieure	MR3089, 3089	Audrey Jamai
82221	3053	ALERIA	2021	3	4g		Eboulis situé au sud de l'emprise avec galets multiples pris dans un mortier et provenant de la terrasse supérieure	MR3089, 3089	Audrey Jamai
82221	3054	ALERIA	2021	3			Vue en plan d'une brique crue du MR3055	MR3055	Audrey Jamai
82221	3055	ALERIA	2021	3			Brique crue au début de la fouille en plan.	MR3055	Audrey Jamai
82221	3056	ALERIA	2021	3				MR3055	Audrey Jamai
82221	3057	ALERIA	2021	3			Vue du sud-est, ciment récent pris dans la partie supérieure du mur 3082	3082, MR3082	Audrey Jamai
82221	3058	ALERIA	2021	3			Vue depuis le sud-est du ciment pris dans certain galets sur le MR3082 et bout de plastique dénotant de l'aspect contemporain de celui-ci	MR3082, 3082	Audrey Jamai

82221	3059	ALERIA	2021	3	4c	Mur	vue depuis l'est du mur 3082 et de l'éboulis 3089	MR3082, 3089, 3082	Audrey Jamaï
82221	3060	ALERIA	2021	3	4c	Mur	Photo zénithale du mur MR3082. Niveau du mur aplani et consolidé avec du ciment par Jehasse.	MR3082, 3082	Audrey Jamaï
82221	3061	ALERIA	2021	3	4c	Mur	Vue du MR3082 depuis le sud avec la mise en oeuvre désordonnée de galets liés par du mortier blanc dégraissé.	MR3082, 3082	Audrey Jamaï
82221	3062	ALERIA	2021	3	4c	Mur	Vue depuis le sud-ouest du MR3005 avec un epierrement comblé par des galets et du MR3082, s'appuyant contre ce MR.	MR3005, MR3082	Audrey Jamaï
82221	3063	ALERIA	2021	3	4b	Mur	Vue de l'élévation sur 3 assises du MR3048 positionné perpendiculairement au MR3005 (vers l'ouest). Toutes les assises sont "complétées" au Sud par des galets de calibre entre 30 et 40 cm mais n'ayant pas la même hauteur que les blocs hellénistiques.	MR3048	Audrey Jamaï
82221	3064	ALERIA	2021	3	4a	Mur	Vue zénithale depuis le Sud du détail de la fouille en plan de l'une des briques crues composant le MR3055 posé sur un bloc hellénistique	MR3055, 3058, 3059	Audrey Jamaï
82221	3065	ALERIA	2021	3	4a	Mur	Vue depuis le sud d'une brique du MR3055 en cours de fouille en planimétrie.	3058, 3059, MR3055	Audrey Jamaï
82221	3066	ALERIA	2021	3	4a	Mur	Vue depuis le sud-est de la fouille en planimétrie de l'une des briques crues du MR3055.	3058, 3059, MR3055	Audrey Jamaï
82221	3067	ALERIA	2021	3	4a	Mur	Vue de la fouille en planimétrie de l'une des briques du MR3055.	MR3055, 3058, 3059	Audrey Jamaï
82221	3068	ALERIA	2021	3	4a	Mur	Vue depuis le sud avec photos de détail. Lit de préparation, de pose, de l'une des briques avec l'observation du liant rouge.	MR3055, 3058, 3059, 3117, 3055	Audrey Jamaï
82221	3069	ALERIA	2021	3		Mur	Vue depuis le sud-est de l'élévation en brique crue MR3081 à l'ouest du MR3055 et de l'enduit entre ces deux murs, distinguant alors deux phases de construction.	MR3081, MR3055, 3056, 3053	Audrey Jamaï

82221	3070	ALERIA	2021	3		Mur	Vue depuis l'ouest des deux blocs constituant la première assises du mur MR3005 et lien entre ce dernier et le mur MR3082 qui lui est perpendiculaire. Le bloc de la seconde assise, disposé en boutisse, est complété par des galets avec un liant en terre. La construction du mur MR3082 s'est donc appuyée sur celle de MR3005 pour l'élévation de ce mur en galets.	MR3005, MR3082	Audrey Jamai
82221	3071	ALERIA	2021	3		Mur	Vue depuis le sud des deux blocs de bases de l'élévation hellénistique (MR3005)	MR3005, MR3082	Audrey Jamai
82221	3072	ALERIA	2021	3	4a		Vue depuis le sud du lit de pose de l'élévation en adobe du mur MR3055, composé de sédiment argilo-sableux rouge granuleux.	3067, 3116, MR3055	Audrey Jamai
82221	3073	ALERIA	2021	3	4a		Vue du sédiment composant le lit de pose du MR3055	MR3055, 3116, 3067	Audrey Jamai
82221	3074	ALERIA	2021	3	4a	Technique de construction	lit de pose du mur MR3055 sur le bloc hellénistique (3067)	MR3055, 3116, 3067	Audrey Jamai
82221	3075	ALERIA	2021	3		Stratigraphie	Vue depuis le sud-est des blocs du rempart hellénistique (MR3005) dans la coupe 6, de l'emplacement de blocs épierrés (MR3083), d'un bloc réemployé (3084), du sédiment et des galets (3113) venant combler l'espace vide laissé par l'épierrement du rempart.	MR3005, 3113, 3112, 3084, 3108, 3111, 3109	Audrey Jamai
82221	3076	ALERIA	2021	3	4b	Stratigraphie	coupe 6 Vue depuis l'est, dans la coupe 6, du mur hellénistique (MR3005), de l'espace vide de l'épierrement (3083) et du comblement de l'espace vide (3113) laissé par l'épierrement des blocs hellénistique.	3113, MR3005, 3083	Audrey Jamai
82221	3077	ALERIA	2021	3	4b	Rempart	Dans la coupe 6, vue (au second plan) depuis le sud, d'un des blocs taillés (3104) en position de réemploi, placé sur sa face latérale gauche, sa face de parement avec décor ciselé placée sur le coté sud.	3104, MR3005, MR3082	Audrey Jamai

82221	3078	ALERIA	2021	3			Vue depuis le sud-est de la coupe 6 et d'une partie de la coupe 3.	3005, MR3005, 3017, 3009, 3008, 3010, 3011, 3012, 3013, 3093,	Audrey Jamaï
82221	3079	ALERIA	2021	3			Vue depuis le sud-est de la coupe 3 et la partie sud de la coupe 6 orientée du nord au sud.	3008, 3009, 3010, 3011, 3012, 3013, 3093, 3094, 3095, 3096, 3097, 3098, 3099, 3017, 3089, 3116, 3107, 3105, 3106, 3108, 3109, 3112,	Audrey Jamaï
82221	3080	ALERIA	2021	3	4b, c, d	Stratigraphie	Vue depuis le sud-est de la coupe 3 du mur orienté ouest-est (MR3082) et du mur hellénistique orienté nord-sud (MR 3005). L'une des premières assises du mur hellénistique (MR3005) est également visible au sud (1039 numéro Jehasse,1993)	3008, 3009, 3010, 3011, 3013, 3012, 3093, 3094, 3095, 3096, 3097, 3098, 3099, 3017, 3089, MR3082, MR3005	Audrey Jamaï
82221	3081	ALERIA	2021	3	4 c, 4 g	Stratigraphie	Vue depuis le sud-est d'une partie de la coupe 3, de la coupe 6 et du mur MR3082.	MR3005, TOU3090, MR3082, 3115, 3120, 3083, 3005, 3106, 3105, 3107, 3108, 3109, 3111, 3114, 3112,	Audrey Jamaï
82221	3082	ALERIA	2021	3	4b	Rempart	Vue depuis l'est de la partie occidentale du mur hellénistique (MR3005) et d'une partie de son emprise dans la coupe 6 orientée nord-sud.	MR3005, MR3078, 3079, 3077, 3076, 3002, 3080, 3101, 3102, 3104, 3100, 3118, 3119, 3110,	Audrey Jamaï
82221	3083	ALERIA	2021	3	4b	Rempart	Vue depuis l'est de l'angle nord-est de l'ensemble constituant une structure quadrangulaire (TOU 3090) ainsi que de l'épierrement (3091) du mur hellénistique (MR3005).	3005, MR3005, 3091, MR3006, MR3062, 3078, 3079	Audrey Jamaï
82221	3084	ALERIA	2021	3		Technique de construction	Vue depuis le nord-est du mur (MR 3005) et de son assise la plus haute conservée. Le bloc inférieur à celui-ci observe un débord de plusieurs centimètres (8cm).	MR3005, 3005, 3062, MR3062, 3078, 3079, 3091	Audrey Jamaï

82221	3085	ALERIA	2021	3	4b	Technique de construction	Vue depuis l'est du réemploi d'un bloc (3104) visible dans la coupe 6. Ce bloc est cassé est réutilisé en boutisse.	3104, 3005, MR3005, 3078	Audrey Jamaï
82221	3086	ALERIA	2021	3		Vue générale	Vue depuis le nord de la totalité du secteur après les fouilles.		Audrey Jamaï
82221	3087	ALERIA	2021	3		Céramique	Coupe à pied haut en céramique étrusque peinte avec graffiti étrusque "N" sur la face interne de la vasque et sur la face externe du pied. Vue de la face interne.	3029	Eric Gailledrat
82221	3088	ALERIA	2021	3		Céramique	Coupe à pied haut en céramique étrusque peinte avec graffiti étrusque "N" sur la face interne de la vasque et sur la face externe du pied. Vue de la surface de pose.	3029	Eric Gailledrat
82221	3089	ALERIA	2021	3	3b	Rempart	Vue depuis le sud-est du bloc (3067) marquant le départ de la courtine orientale (MR1119) au contact de la tour. Le bloc est surmonté des restes du lit de pose de la première assise d'adobes.	3067, MR1119	Paul Fontaine
82221	3090	ALERIA	2021	3	3b	Rempart	Vue zénithale du bloc (3067) marquant le départ de la courtine orientale (MR1119) au contact de la tour. Le bloc est surmonté des restes du lit de pose de la première assise d'adobes.	3067, MR1119	Paul Fontaine
82221	3091	ALERIA	2021	3	3b	Rempart	Vue depuis le sud du bloc (3067) marquant le départ de la courtine orientale (MR1119) au contact de la tour. Le bloc est surmonté des restes du lit de pose de la première assise d'adobes.	3067, MR1119	Paul Fontaine
82221	3092	ALERIA	2021	3	2b	Rempart	Vue de détail, depuis le sud, de l'arase du bloc 3088 (en réemploi ?)	3088	Paul Fontaine
82221	3093	ALERIA	2021	3	2b	Rempart	Vue de détail, depuis le sud, du bloc 3088 (en réemploi ?).	3088	Paul Fontaine
82221	3094	ALERIA	2021	3	4	Rempart	Vue depuis le sud-est du lit d'attente au niveau des assises conservées dans la partie sud du parement 3005.	3005, MR3005	Paul Fontaine
82221	3095	ALERIA	2021	3	4	Rempart	Détail des encoches présentes sur le lit d'attente des blocs conservés dans la partie sud du parement 3005.	3005, MR3005	Paul Fontaine

82221	3096	ALERIA	2021	3	4	Rempart	Vue depuis le sud-est de la partie méridionale du parement 3005.	3005, MR3005	Paul Fontaine
82221	3097	ALERIA	2021	3	4	Rempart	Vue depuis le sud de la partie méridionale du parement 3005, montrant la mise en œuvre en parpaings et boutisses.	3005, MR3005	Paul Fontaine
82221	3098	ALERIA	2021	3	4	Rempart	Vue depuis l'est de la partie méridionale du parement 3005.	3005, MR3005	Paul Fontaine
82221	3099	ALERIA	2021	3	4	Rempart	Vue zénithale, depuis le nord, de la partie méridionale du parement 3005.	3005, MR3005	Paul Fontaine
82221	3100	ALERIA	2021	3	4	Rempart	Détail de la face de joint du bloc conservé en dernière assise du parement MR3005, dans la partie sud de ce dernier.	3005, MR3005	Paul Fontaine
82221	3101	ALERIA	2021	3	4	Rempart	Vue depuis l'est de la partie septentrionale du parement 3005.	3005, MR3005	Paul Fontaine
82221	3102	ALERIA	2021	3	4b	Rempart	Vue depuis l'est de la partie septentrionale du parement 3005 et de la stratigraphie associée.	3005, MR3005	Paul Fontaine
82221	3103	ALERIA	2021	3	4b	Rempart	Vue depuis le nord-est de la partie septentrionale du parement 3005 et de la stratigraphie associée.	3005, MR3005	Paul Fontaine
82221	3104	ALERIA	2021	3	4b	Rempart	Détail des blocs au niveau de l'angle nord du parement 3005.	3005, MR3005	Paul Fontaine
82221	3105	ALERIA	2021	3	4	Rempart	Vue depuis le sud-est de l'angle nord de MR3005 et du négatif laissé au contact du rempart romain.	3005, MR3005	Paul Fontaine
82221	3106	ALERIA	2021	3	2a	Rempart	Vue de la face sud du parement interne du mur MR3087.	3087, MR3087	Paul Fontaine
82221	3107	ALERIA	2021	3	2a	Rempart	Détail de la face sud du parement interne du mur MR3087 (extrémité ouest).	3087, MR3087	Paul Fontaine
82221	3108	ALERIA	2021	3	2a	Rempart	Vue de la face nord du parement interne du mur MR3087.	3087, MR3087	Paul Fontaine
82221	3109	ALERIA	2021	3	2a	Rempart	Vue de la face nord du parement interne du mur MR3087.	3087, MR3087	Paul Fontaine
82221	3110	ALERIA	2021	3	2a	Rempart	Détail de la face nord du parement interne du mur MR3087.	3087, MR3087	Paul Fontaine
82221	3111	ALERIA	2021	3	2a	Rempart	Vue depuis l'ouest du parement interne du mur MR3087, sur lequel s'appuie d'un des murs de l'amphithéâtre.	3087, MR3087	Paul Fontaine
82221	3112	ALERIA	2021	3	2a	Rempart	Vue depuis le nord-ouest du parement interne du mur MR3087, sur lequel s'appuie d'un des murs de l'amphithéâtre.	3087, MR3087	Paul Fontaine

82221	3113	ALERIA	2021	3	2a	Rempart	Vue zénithale du parement interne du mur MR3087.	3087, MR3087	Paul Fontaine
82221	3114	ALERIA	2021	3	2a	Rempart	Vue zénithale du parement interne du mur MR3087.	3087, MR3087	Paul Fontaine
82221	3115	ALERIA	2021	3	2a	Rempart	Vue de détail de l'extrémité ouest du parement interne du mur MR3087.	3087, MR3087	Paul Fontaine
82221	3116	ALERIA	2021	3	2a	Rempart	Vue de détail de l'extrémité ouest du parement interne du mur MR3087.	3087, MR3087	Paul Fontaine
82221	3117	ALERIA	2021	3	2a	Rempart	Vue depuis l'ouest de l'extrémité occidentale du parement interne du mur MR3087.	3087, MR3087	Paul Fontaine
82221	3118	ALERIA	2021	3	2a	Rempart	Détail de l'extrémité occidentale du parement interne du mur MR3087.	3087, MR3087	Paul Fontaine
82221	3119	ALERIA	2021	3	2a	Rempart	Détail de la face sud du parement interne du mur MR3087.	3087, MR3087	Paul Fontaine
82221	3120	ALERIA	2021	3	2a	Rempart	Détail de l'extrémité est de la face sud du parement interne du mur MR3087.	3087, MR3087	Paul Fontaine
82221	3121	ALERIA	2021	3		Céramique	Coupe à pied haut en céramique étrusque peinte avec graffiti étrusque "N" sur la face interne de la vasque et sur la face externe du pied. Vue latérale.	3029	Eric Gailledrat
82221	3122	ALERIA	2021	3		Céramique	Fragment de panse d'amphore gréco-italique avec graffiti en forme d'étoile à 5 branches, incomplet. Signe numéraire (?).	3099	Eric Gailledrat
82221	3123	ALERIA	2021	3	4	Photo technique	Vue depuis l'ouest du secteur de la tour hellénistique, avant fouille.		Eric Gailledrat
82221	3124	ALERIA	2021	3	4	Photo technique	Vue depuis le nord du secteur de la tour hellénistique, avant fouille.		Eric Gailledrat
82221	3125	ALERIA	2021	3	4	Photo technique	Vue depuis le nord-ouest du secteur de la tour hellénistique, avant fouille.		Eric Gailledrat
82221	3126	ALERIA	2021	3	4	Photo technique	Vue depuis le sud du secteur de la tour hellénistique, avant fouille.		Eric Gailledrat
82221	3127	ALERIA	2021	3	4	Photo technique	Vue depuis le sud de l'extrémité du parement oriental de la tour hellénistique, avant fouille.	3005, MR3005, 3081, MR3081	Eric Gailledrat
82221	3128	ALERIA	2021	3	4	Photo technique	Vue depuis le sud-est de l'extrémité du parement oriental de la tour hellénistique, avant fouille.	3005, MR3005, 3081, MR3081	Eric Gailledrat
82221	3129	ALERIA	2021	3	4	Photo technique	Vue depuis l'est de l'extrémité du parement oriental de la tour hellénistique, avant fouille.	3005, MR3005	Eric Gailledrat

82221	3130	ALERIA	2021	3	4	Photo technique	Vue depuis le sud-est du parement oriental de la tour hellénistique et du sondage profond Jehasse (4b) ouvert contre ce dernier, avant fouille.	3005, MR3005	Eric Gailledrat
82221	3131	ALERIA	2021	3	4	Photo technique	Vue depuis l'est du parement oriental de la tour hellénistique et du sondage profond Jehasse (4b) ouvert contre ce dernier, avant fouille.	3005, MR3005	Eric Gailledrat
82221	3132	ALERIA	2021	3	4	Photo technique	Vue depuis le nord-est du parement oriental de la tour hellénistique et du sondage profond Jehasse (4b) ouvert contre ce dernier, avant fouille.	3005, MR3005	Eric Gailledrat
82221	100001	ALERIA	2012	100		Vue aérienne	Vue aérienne, depuis le sud-ouest, de la colline de Palazzi, avec au premier plan le forum. En arrière-plan, la plaine d'Aleria et l'étang de Diane.		Sébastien Aude/Balloide Photo/Collectivité de Corse
82221	100002	ALERIA	2012	100		Vue aérienne	Vue aérienne, depuis l'ouest, de la colline de Palazzi, avec au premier plan le forum. En arrière-plan l'étang de Diane		Sebastien Aude/Balloide Photo/Collectivité de Corse
82221	100003	ALERIA	2012	100		Vue aérienne	Vue aérienne panoramique, depuis le sud, de la colline de Palazzi, avec au premier plan le forum. En arrière-plan l'étang de Diane.		Sébastien Aude/Balloide Photo/Collectivité de Corse
82221	100004	ALERIA	2021	100		Vue générale	Vue depuis la plaine, au niveau de la basse-vallée du Tavignano, du plateau d'Aleria avec le hameau de Matra		Eric Gailledrat
82221	100005	ALERIA	2021	100		Vue générale	Vue générale du site d'Aleria		Eric Gailledrat
82221	100006	ALERIA	2020	100		Zones extérieures	Vue de la campagne sentre Piedivesco et la plage de Padulone, avec en arrière-plan le hameau de Matra et les premiers reliefs montagneux bordant à l'ouest la plaine d'Aleria		Eric Gailledrat

Liste des plans et sections

OA	Code	NOM	Zone	Autres Z	Type	Description	Échelles	Auteurs
82221	ALERIA	100P1	100		Carte	Carte de l'embouchure du Tavignano, établie sur la base de la carte IGN au 1/25000.	1:50000	Eric Gailledrat
	ALERIA	100P2	100		plan général	Relevé général des vestiges, réalisé par Laurent Cordier, Pascal Tramoni et Robert Thernot (AFAN). Fond topographique d'après relevé photogrammétrique de André Carrier (CNRS-CRA), 1994-1997.	1:2000	Laurent Cordier, Pascal Tramoni et Robert Thernot
82221	ALERIA	100P3	100		plan de situation	Localisation du site d'Aleria. Extrait de la carte IGN au 1:25000.	1:25000	Eric Gailledrat
82221	ALERIA	100P4	100		plan de situation	Aleria. Extrait du plan cadastral.	1:10000	Eric Gailledrat
82221	ALERIA	1P1	1	2, 3, 4, 5	plan général	Plan d'ensemble restitué du secteur méridional du site, d'après Jehasse 2004, p. 12-13. Les coordonnées (indiquées en NTF Lambert Corse) sont différentes de celles du plan de 1980.	1:1000	Jean Jehasse
82221	ALERIA	1P2	1	2, 3	plan général	Relevé des vestiges du secteur de l'amphithéâtre.	1:250	Laurent Cordier, Pascal Tramoni et Robert Thernot
82221	ALERIA	1P3	1	2, 3	plan général	Localisation des secteurs d'étude du rempart préromain sur la base du relevé de 1997 (L. Cordier, P. Tramoni et R. Thernot).	1:250	Paul Fontaine
82221	ALERIA	1P4	1		plan d'une structure	Plan de la structure FS1114.	1:10	Ariane Vacheret
82221	ALERIA	1P5	1	2, 3, 4	plan général	Plan général du secteur de l'amphithéâtre (d'après J. Jehasse, Gallia, 1982, p. 431, fig. 2). Les coordonnées (indiquées en NTF Lambert Corse) sont différentes de celles du plan publié en 2004.	1:500	Jean Jehasse
82221	ALERIA	1P6	1	2, 3	plan général	Extrait du plan général du secteur de l'amphithéâtre (d'après Jehasse, rapport de fouille 1980). Les coordonnées (indiquées en NTF Lambert Corse) sont différentes de celles du plan publié en 2004.	1:250	Jean Jehasse
82221	ALERIA	1P7	1		plan d'un secteur	Relevé des vestiges du secteur 6a.	1:50	Ariane Vacheret
82221	ALERIA	1S1	1		coupe générale, coupe	Coupe cumulée générale d'orientation est-ouest destinée à relater l'ensemble de la stratigraphie. La coupe 2S1 correspond à son pendant côté est du mur MR1117.	1:20	Ariane Vacheret
82221	ALERIA	1S2	1		coupe de détail, coupe	Coupe est-ouest de la paroi nord du sondage Jehasse situé au pied du mur MR1117 de l'amphithéâtre. On discerne quelques briques en terre crue qui sont recoupées par la structure FS1114.	1:20	Ariane Vacheret
82221	ALERIA	1S3	1		coupe générale, coupe	Coupe cumulée générale d'orientation nord-sud destinée à relater l'ensemble de la stratigraphie.	1:20	Ariane Vacheret
82221	ALERIA	1S4	1		coupe de détail, coupe	Coupe d'orientation nord-sud de la paroi est du sondage Jehasse.	1:20	Ariane Vacheret
82221	ALERIA	1S5	1		coupe cumulée	Coupe est-ouest de la face sud du sondage sd1A effectué dans le secteur 7a, zone 1.	1:20	Ariane Vacheret

82221	ALERIA	1S6	1		coupe cumulée	Coupe ouest-est de la face nord du sondage sd 1/6 effectué dans le secteur 6a, zone 1.	1:20	Ariane Vacheret
82221	ALERIA	2P1	2	1, 3	plan de plusieurs se	Orthophotographie des zones 1-3 avec emprise des secteurs fouillés en 2021.	1:200	Séverine SanzEric Gailledrat
82221	ALERIA	2P2	2	1, 3	plan de plusieurs se	Orthophotographie des zones 1-3 avec implantation des coupes .	1:200	Séverine SanzEric Gailledrat
82221	ALERIA	2P3	2	1, 3	plan de plusieurs se	Modèle numérique de terrain des zones 1-3 avec reliefs correspondant aux fouilles anciennes ainsi qu'aux sondage de 2020 (Inrap) et 2021 .	1:200	Séverine SanzEric Gailledrat
82221	ALERIA	2P4	2		plan d'un secteur	Plan des vestiges bâtis dans la partie ouest du sondage 2/1.	1:50	Eric Gailledrat
82221	ALERIA	2S1	2		coupe ouest -> est,	Face nord du sondage 2/1 (tranchée E-O ouverte à la pelle mécanique depuis le parement externe du rempart hellénistique).	1:50	Eric Gailledrat
82221	ALERIA	2S2	2		coupe de détail, cou	Parie ouest de la face sud du sondage 2/1.	1:50	Eric Gailledrat
82221	ALERIA	2S3	2		axionométrie, coup	Coupe et axonométrie du système défensif situé au NE de l'amphithéâtre (secteur 8). Parement externe du rempart hellénistique, renforts et vestiges du mur d'enceinte d'époque romaine. Extrait du rapport de fouille de 1980.	1:20	Jean Jehasse
82221	ALERIA	3P1	3		plan d'un secteur	Plan des vestiges bâtis du secteur de la tour hellénistique.	1:50	Eric Gailledrat
82221	ALERIA	3S1	3		coupe est -> ouest,	Coupes cumulées 3S1 et 3S4. Berme de fouille ancienne dans la partie N de la tour, à l'aplomb du témoin stratigraphique ayant conservé la "tour gènoise"	1:50	Audrey Jamaï
82221	ALERIA	3S2	3		coupe ouest -> est,	Coupes cumulées 3S2 et 3S5. Berme de fouille ancienne, en limite nord du secteur de la tour, au niveau du départ de la courtine N-S.	1:50	Audrey Jamaï
82221	ALERIA	3S3	3		coupe sud -> nord, c	Coupes en limite S du secteur. Berme de fouille ancienne. Stratigraphie au sud du mur E-O MR3082 venant s'appuyer contre les restes du parement oriental de la tour hellénistique.	1:50	Audrey Jamaï
82221	ALERIA	3S6	3		coupe sud -> nord, c	Coupes en limite E du secteur. Berme de fouille ancienne, au niveau du paerment oriental de la tour hellénistique.	1:50	Audrey Jamaï
82221	ALERIA	3S7	3		coupe sud -> nord, c	Coupes en limite O du secteur. Berme de fouille ancienne.	1:50	Audrey Jamaï

82221	ALERIA	2021	3024	11 fr. de céramique										1 fr. de tuile avec CER (CCI)
82221	ALERIA	2021	3025	3 fr. de céramique										1 os
82221	ALERIA	2021	3026	5 fr. de céramique										
82221	ALERIA	2021	3028	2 fr. de céramique										
82221	ALERIA	2021	3029	21 fr. de céramique										
82221	ALERIA	2021	3032	5 fr. de céramique										
82221	ALERIA	2021	3033	10 fr. de céramique										1 coquillage
82221	ALERIA	2021	3035	50 fr. de céramique										1 fr. de tuile avec CER (CCI)
82221	ALERIA	2021	3037											2 coquillages
82221	ALERIA	2021	3040	7 fr. de céramique										
82221	ALERIA	2021	3042	4 fr. de céramique										1 fr. de tuile (cf Mare Satgno)1 bouchon d'amphore percée
82221	ALERIA	2021	3043											3 fr. de tuile
82221	ALERIA	2021	3047	10 fr. de céramique										
82221	ALERIA	2021	3055	2 fr. de céramique										
82221	ALERIA	2021	3058											1 os
82221	ALERIA	2021	3075											
82221	ALERIA	2021	3085	2 fr. de céramique										
82221	ALERIA	2021	3092											1 fr.
82221	ALERIA	2021	3098	1 fr. de céramique										
82221	ALERIA	2021	3099	1 fr. de céramique										
82221	ALERIA	2021	3102	1 fr. de céramique										Graffiti étrusque (photographié)

